



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

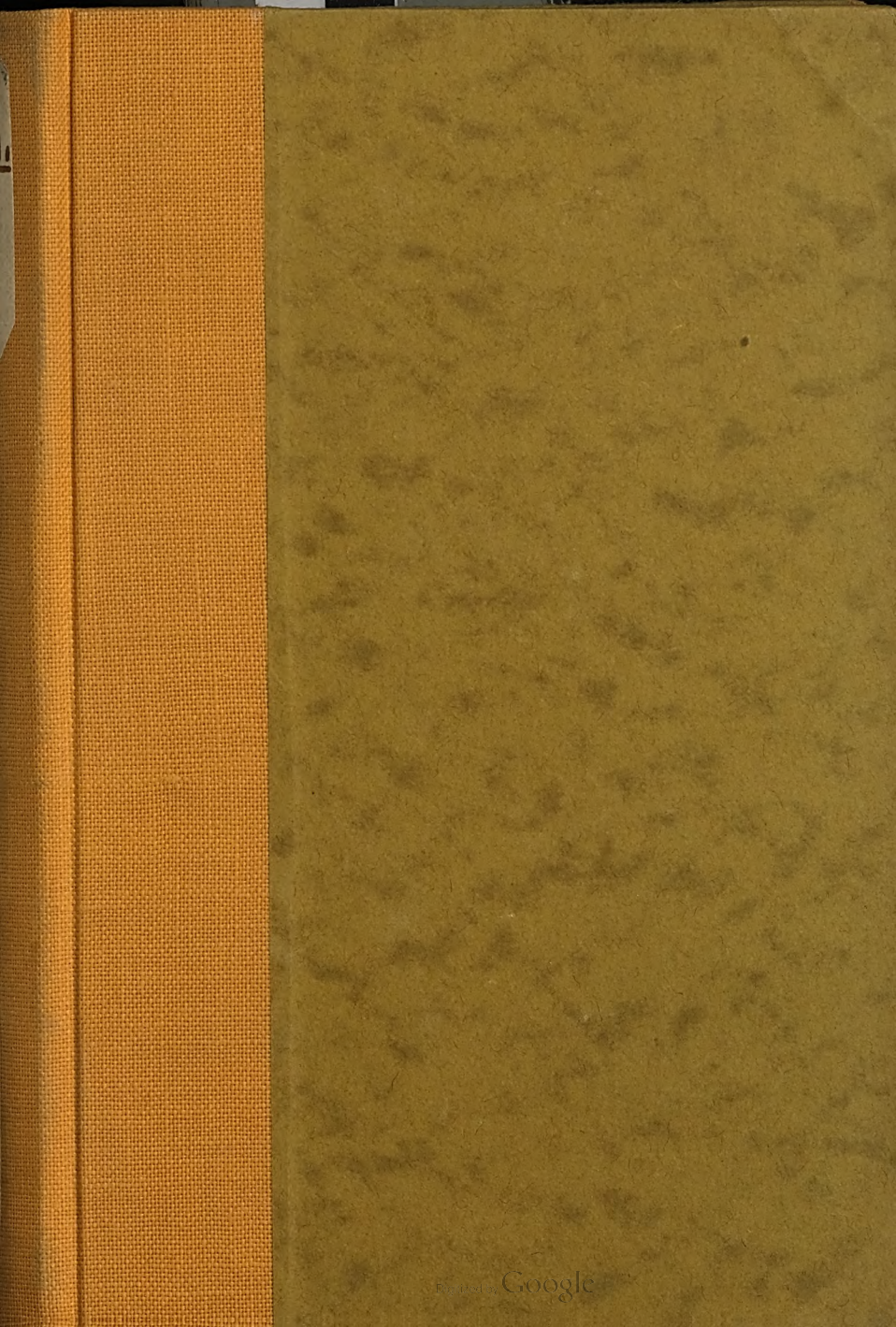
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



A. M. le Comte de Corques
DÉBATS *J. M.*

THÉOLOGIQUES & POLITIQUES

ACTUELS

PAR L'ABBÉ JULES MOREL

L'ESPAGNE ET LA LIBERTÉ, par M. de Montal-
lembert. — L'ÉGLISE ET L'ÉTAT AU CONCILE
DU VATICAN, par M. Ollivier. — RETOUR
RAISONNABLE A LA SCIENCE POLITIQUE DU
MOYEN-AGE, par M. l'abbé Cardone, de Naples.
— DELLA VITA ET DELLE OPERE DEL R. P.
VENTURA, per P. D. Culbrera. — L'ÉVÊQUE
D'ORLÉANS, notes et souvenirs. — SAVONA-
ROLE, par le R. P. Bayonne. — LE PAPE
ALEXANDRE VI, par le R. P. Leonetti. —
DE LA CONTRE-RÉVOLUTION, par M. de Falloux.

LIBRAIRIE H. OUDIN, ÉDITEUR

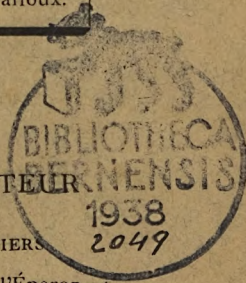
PARIS

51, Rue Bonaparte, 51.

POITIERS

4, Rue de l'Éperon, 4.

1882



DÉBATS
THÉOLOGIQUES & POLITIQUES

ACTUELS

DU MÊME AUTEUR :

DU PRÊT A INTÉRÊT, ou des causes théologiques du socialisme. — Un vol. in-12. Prix, 4 fr. 50 ; *franco*, 5 francs.

SOMME CONTRE LE CATHOLICISME LIBÉRAL. — 2 vol. in-8°. Prix, 12 francs ; *franco*, 13 fr. 50.

APOLÉGÉTIQUE PONTIFICALE. — Un vol. in-12. Prix, 2 francs ; *franco*, 2 fr. 25.

DÉBATS

THÉOLOGIQUES & POLITIQUES

ACTUELS

PAR L'ABBÉ JULES MOREL

Theol. ~~XXXX~~
362



L'ESPAGNE ET LA LIBERTÉ, par M. de Montalembert. — L'ÉGLISE ET L'ÉTAT AU CONCILE DU VATICAN, par M. Ollivier. — RETOUR RAISONNABLE A LA SCIENCE POLITIQUE DU MOYEN-AGE, par M. l'abbé Cardone, de Naples. — DELLA VITA ET DELLE OPERE DEL R. P. VENTURA, pel P. D. Culbrera. — L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS, notes et souvenirs. — SAVONAROLE, par le R. P. Bayonne. — LE PAPE ALEXANDRE VI, par le R. P. Leonetti. — DE LA CONTRE-RÉVOLUTION, par M. de Falloux.

LIBRAIRIE H. OUDIN, ÉDITEUR

PARIS

51, Rue Bonaparte, 51.

POITIERS

4, Rue de l'Éperon, 4.

1882

PRÉFACE

Le Culturkampf, commencé en Allemagne et en Italie, est arrivé en France, où il tend à revêtir une forme plus radicale que politique. A Berlin, il s'agissait d'écraser le catholicisme renaissant à la lueur de la liberté, et d'assurer au protestantisme une suprématie de force. A Rome, on sacrifiait le vieux culte aux exigences de l'unité italienne. A Paris, on prétend effacer les habitudes chrétiennes au nom de la liberté de conscience et du droit commun. S'il reste encore quelque hypocrisie, la logique en viendra facilement à bout, parce que nulle part la logique n'est plus active que chez nous, et que nous sacrifions tout à la logique. Nous adoptons très souvent des principes faux, mais une fois qu'ils sont adoptés, et qu'ils se sont fait un nom, faudrait-il exterminer les colonies et la métropole pour leur gloire, qu'on hésiterait à peine. Cela revient à dire qu'en France, les idées portées au pinacle par le suffrage universel dominant tout, et qu'à des idées fausses qui ruinent le pays, il n'y a d'autre remède que des idées vraies qui le restaurent. Seulement le difficile est de donner aux idées vraies la même célébrité qu'aux idées fausses, la célébrité étant l'apanage des illusions

populaires, et la méditation, unie à la pureté du cœur, étant la condition sine qua non de l'adhésion aux maximes sages. Cependant rien ne doit arrêter, pas même le martyr, ceux qui sont les témoins de la lumière du Christ. Ils en sont redevables aux philosophes et aux ignorants ; et quand ils seraient répudiés de leurs concitoyens, ils devraient encore offrir la lumière, comme le Verbe qui vint chez les siens et qui n'en fut pas reçu.

Nous espérons n'avoir pas manqué à ce courage malheureux dans les pages qu'on va lire. Non seulement nous n'avons rien dit que la vérité, mais nous disons toute la vérité, la vérité la plus repoussée, la vérité la plus bafouée, la vérité à dose tellement insupportable, qu'elle serait capable de faire rejeter la vérité à dose mitigée qu'on avait consenti d'abord à accueillir. Malgré le reproche d'exagération qui ne nous sera pas épargné, nous croyons avoir agi prudemment. Aujourd'hui, avec le dogme et l'histoire qui sont à la portée de tous, il est impossible de rien cacher, non par supercherie, qui y pense ? mais par charité. Il faut en prendre son parti ; et d'ailleurs, il y a une autre nécessité de tout dire, c'est que ce que l'on ne dit pas laisse une place vide dans la théorie. Ce vide offusque les désirs légitimes des esprits qui cherchent ce qui manque. De là, la tentation d'y suppléer par des imaginations qui rompent la belle ordonnance de la vérité plénière.

Entre les temps qui nous ont précédés et ceux qui nous suivront, il y aura cette différence qu'autrefois la vérité avait pu subsister quoique diminuée, et

qu'aujourd'hui elle ne sera pas diminuée, ou elle n'existera pas du tout. A ceux qui parlent tant de progrès et qui le connaissent si peu, ces conditions nouvelles ne devraient pas déplaire, car elles leur prouveront que s'ils aspirent à un monde nouveau, nos pronostics ne sont pas moins généreux. Mais il y a d'autres raisons encore qui doivent leur faire apprécier notre manière d'aborder la controverse. Certainement nous dirons peu de chose de plus que saint Augustin, saint Thomas, Bellarmin et Suarez. Mais quand Augustin et Thomas enseignaient, la contre-épreuve des vérités chrétiennes n'était pas encore faite dans l'histoire; et quand Bellarmin et Suarez maintenaient les doctrines de leurs prédécesseurs, non seulement l'histoire existait, mais elle était partout compliquée de guerres religieuses, de sorte qu'on ne pouvait prendre un parti dogmatique, sans épouser du même coup une querelle politique, et que tous les intérêts étaient mis en jeu par l'adoption ou le reniement de la vérité.

Aujourd'hui la controverse est bien désintéressée des faits politiques, militaires, financiers. La révolution, qui depuis cent ans envahit le monde, a abattu l'édifice extérieur du catholicisme. On ne marche plus qu'à travers des ruines, sans compter celles qu'on ne voit pas et qui sont déjà oubliées. Et ces ruines sont tellement gisantes, tellement émiettées, qu'il n'y a aucun espoir pour les uns, aucun danger pour les autres, qu'on puisse les rétablir demain ou après-demain. De manière que quand nous exposons une vérité opposée à tous les préjugés de mœurs et de

gouvernement, nous ne faisons plus que de la théorie abstraite et sans application immédiate, des mathématiques pures, pour les jouissances du cabinet.

Il y a donc chez nous un grand désintéressement dans l'exposition de nos thèses, et il doit y avoir aussi un grand désintéressement chez ceux qui viendront les examiner. A nous toute la latitude des investigations, à eux une liberté d'appréciation qu'ils n'ont pas encore rencontrée. Nous avons lieu de verser bien des larmes, nous catholiques, quand nous jetons un regard non superficiel sur le monde contemporain. Cependant les événements publics nous gardent une bonne chance. Ils ne peuvent nous être hostiles que par surprise, et il faudrait un parti bien intrigant et bien à bout de ressources, pour nous signaler à la haine de nos concitoyens, qui serait un dérivatif commode pour lui.

Au demeurant, nous ne sommes plus faits, réduits à ce peu que nous sommes, pour gêner aucune grande entreprise nationale ; de là vient que les plus clairvoyants, qui ne connaissent pas, il est vrai, la promesse de Dieu, ne peuvent s'empêcher d'annoncer notre mort. D'autre part, cependant, les événements vont prendre une tournure tellement impraticable, séparés qu'ils seront de tout condiment chrétien, qu'il ne serait pas impossible que dans un temps éloigné, et après un essai de se passer de Dieu, renouvelé sous toutes les formes imaginables, on n'en vînt à demander au vieux christianisme de vouloir bien se charger de la restauration sociale.

Le siècle qui assisterait à ce grand acte de repen-

tir, d'abdication rationaliste, et d'imploration surnaturelle, ne serait pas fâché, ce nous semble, de savoir ce qu'il demande, et ce que l'Église peut lui promettre; et alors nos thèses, loin d'être oiseuses, lui présenteraient le plus vif intérêt. Certainement, dans l'hypothèse que nous nous permettons de créer, un gouvernement aux abois ne viendrait pas demander au Saint-Siège un concordat qui ressuscitât la religion sous la signature du Pape, et qui la mît du même coup à la cangue par des articles organiques sous la signature du premier consul. Cette fois, il s'agirait sérieusement et promptement de proclamer le culte catholique l'âme de la constitution, et, suivant le mot de saint Paul, de tout restaurer dans le Christ.

Telle est l'alternative, visible et tangible d'une part dans la situation contemporaine, et cachée de l'autre dans les profondeurs de l'avenir, par laquelle nous espérons justifier l'exposition actuelle de nos plans héroïques. Cette exposition paraîtra hardie à plusieurs, qui voudront y voir, comme ils disent, un défi rodomont porté au XIX^e siècle finissant, tandis qu'elle est au fond la reconnaissance la plus explicite de sa prépondérance aussi inattaquable que fragile. Voilà ce que nous avons à dire au monde. Mais nous avons aussi à nous expliquer devant nos partisans.

Il y a cinquante ans que nous assistons aux efforts du parti catholique pour ramener en France le christianisme, que la révolution avait vainement essayé de noyer dans le sang, mais que l'indifférence et le scepticisme tenaient toujours éloigné des classes dirigeantes et des ouvriers des villes. Il faut convenir,

quoique cet aveu soit dur, que ces efforts, soutenus par de grands talents et par de grandes vertus, n'ont pas abouti à grand'chose, puisqu'ils ont abouti à l'état où nous sommes, qui est le pire de tout ce que nous avons vu depuis un demi-siècle. Il est certain qu'en 1830, à la révolution de Juillet que nous devions combattre, car elle était le phénomène externe du mal qui rongait le corps de la nation, nous avions une position plus forte qu'aujourd'hui, et que dans le décours des années, plus nos succès ont été éclatants, plus la position faite aux catholiques s'est amoindrie. Notre génération, en mourant, laissera l'Église moins pourvue de secours qu'elle ne l'avait trouvée, quoiqu'on ne puisse lui refuser ce mérite d'avoir beaucoup fait pour la tirer d'une situation déjà trop précaire.

Qui faut-il accuser d'un résultat si déplorable ? Si nous en croyions certains catholiques, parmi lesquels on rencontrerait quelques évêques, la cour de Rome n'aurait pas su imprimer le mouvement libérateur, et le diriger avec habileté au milieu des complications européennes. Mais Dieu nous garde d'accuser le Voyant de la sainte montagne, quand il est évident que les coupables sont ceux qui résistaient au Saint-Esprit, parlant en la personne de Pierre. De sa naissance à la dispersion des religieux, qui est la triste date à laquelle nous écrivons, le parti catholique n'a pas cessé d'être plus ou moins libéral, malgré les objurgations, les supplications, les menaces, les conseils du Saint-Siège. Cette arme du libéralisme lui plaisait, le flattait ; et il déclarait par ses actes ne

pas vouloir et ne pas pouvoir en manier d'autre. Le libéralisme dans l'Église aurait dû être foudroyé sans retour par l'Encyclique Mirari vos. Mais ce document infaillible ne produisit qu'un temps d'arrêt, et bientôt les foudroyés se relevèrent, redressèrent la tête, rendirent quelques services provisoires, s'en enorgueillirent, et voulurent s'imposer comme des êtres nécessaires au salut de la société.

Quand la révolution de 1848 eut éclaté et devint victorieuse ; qui se souvint , qui se soucia de Grégoire XVI, et quelle différence pourrait-on établir entre l'Avenir condamné et l'Ère nouvelle se pavanant au grand jour révolutionnaire de février, sinon que l'Avenir était modéré au prix de l'Ère nouvelle ? Cependant, cette fois le libéralisme triomphant n'entraîna pas tout le parti militant de l'Église. Une heureuse scission s'opéra, et la fraction orthodoxe alla se ranger sous le drapeau de l'Univers. Mais les grands chefs restèrent unis sous le drapeau opposé, et maintinrent les habitudes libérales dans les classes nobles et riches. Seul, Louis Veuillot eut le mérite de montrer une illustration catholique et laïque entrant au service de la Papauté, et il paya cet honneur au prix d'un déluge de calomnies et d'imprécations. Mais il ne put arrêter le torrent qui entraînait les hauts et puissants Seigneurs du conservatorisme à la dérive libérale, et leur prépotence grandit à ce point qu'ils espérèrent annuler et enterrer les Encycliques pontificales au Congrès de Malines.

Pie IX indigné fit tonner le tonnerre du Syllabus. Encore une fois tout le monde se prosterna au pre-

mier moment, mais au second moment, on se tâta et on se rassura ; l'opiniâtre espérance reprit le dessus, et six ans après, les conjurés étaient assez nombreux et assez protégés pour former le noyau de l'opposition au concile du Vatican, cet intrépide concile qui voulait tout finir, et auquel la révolution coupa le temps.

De 1870 à 1880, le libéralisme s'est affirmé dans toutes les délibérations des Chambres avec l'adhésion de la droite, qui ne jurait que par lui ; si bien que le bon parti a tant baissé a tant perdu, qu'aujourd'hui il est débordé par la majorité effrayante de ses ennemis, et que ceux qui comprennent le mieux la distinction orthodoxe de la thèse et de l'hypothèse, sont réduits à se servir de l'arme libérale, qui blesse ceux qui en usent, sans pouvoir recourir aux armes de l'Église, que ses propres enfants ont mises hors de service. Il est évident qu'il vaut encore mieux invoquer le droit commun que de subir la persécution de Julien l'Apostat.

Mais le droit commun nous a donné la liberté de la presse ; la liberté de la presse nous a donné le suffrage universel ; et le suffrage universel, corrompu par la liberté de la presse, est un adversaire que nous avons rendu humainement invincible. Nous en sommes là, et il ne nous reste plus, comme dit l'Écriture, que nos mains pour les élever vers le ciel, qui fera de nous ce que sa justice tempérée par sa miséricorde voudra. Mais si sa miséricorde a pitié de nous d'une manière qu'elle sait, et que nous n'entrevoyons pas plus que des aveugles, quand le césarisme républicain aura son 1814, comme l'a eu le césarisme d'un

seul, nous le demandons itérativement, faudra-t-il recommencer une pseudo-restauration, ou ne vaudra-t-il pas mieux chercher dans les traditions chrétiennes et sociales de Rome une ligne de conduite que nous suivrons avec autant de docilité que nous avons mis d'empressement et de persistance jusqu'ici à nous en écarter le plus loin possible ? Alors il faudra étudier les doctrines romaines appliquées aux événements politiques, et peut-être pouvons-nous croire que ce livre ne sera pas inutile comme guide-âne à ceux qui auront besoin d'une instruction primaire. Ils trouveront dans ce volume la réfutation de tous les sophismes dont sont constellées les œuvres des plus bruyants coryphées de la secte libérale, soit dans le clergé, soit dans le laïcat.

A propos de laïcat, mot italien qui va devenir un mot français, et de laïcisation, qui restera un mot révolutionnaire, nous avons aussi des réflexions à présenter aux laïques de tous les partis demeurés chrétiens : leçons cruelles, car nous devons leur apprendre ce dont ils ne se doutent guère, que les plus nobles, les plus instruits et les plus généreux d'entre eux sont précisément ceux qui ont mis au jour avec la plus déplorable imprévoyance cette mesure anti-chrétienne et anti-française de la laïcisation, et qui l'ont appliquée à leur postérité.

Si les classes élevées qui avaient été victimes de la révolution, et qui demandaient un rempart contre son retour à la religion du Christ, avaient eu vraiment la foi et le zèle dont elles protestaient hautement, elles auraient donné leurs fils au clergé, et elles n'en

ont rien fait pendant le siècle entier qui nous séparera bientôt de la mort de Louis XVI ! Elles ont abandonné le recrutement de la cléricature à leurs fermiers , à leurs vassaux, aux quêtes pour les séminaires. Elles ont fait de la milice du Christ ce que d'autres font de la milice du siècle, elles s'en sont rachetées à prix d'argent. Mais de même que le climat d'un pays équatorial où l'immigration européenne ne se reproduit pas sur place, attaque la vitalité d'une colonie dans sa source, de même une nation qui ne fait pas renaître des lévites de l'élite de sa race, est un peuple qui n'atteindra pas la virilité spirituelle, qui n'aura jamais qu'une Église précaire, de faible complexion, capable de sauver des individus, mais incapable d'apporter à l'Etat le secours qu'il espérait d'elle.

Nous ne contestons pas que les gentilshommes et les riches n'aient beaucoup donné à l'Église, mais ils ne lui ont pas donné le principal, le décisif, la contribution volontaire du sang. L'argent, l'exemple, le respect, les plaidoyers de l'éloquence laïque, toute cette royale dîme que les gens de qualité apportent à l'Église ne suffit pas. Il ne suffit même pas d'offrir au Seigneur les filles de famille ; c'est fait, et abondamment. Nos couvents sont peuplés de religieuses de noble extraction dans une proportion qui correspond au dénombrement de leur classe. Mais les fils, nous attendons toujours les fils !

Ils répondent à cela que leurs fils n'avaient pas la vocation. Mauvaise raison ! L'Esprit-Saint n'a pas condamné les nobles contemporains à la vie militaire et cynégétique exclusivement. Il y a trop de vertus

dans leurs rangs pour qu'ils aient mérité une pareille excommunication. La graine des vocations cléricales a donc été semée dans leurs générations comme dans celles des couches inférieures. La prédestination à être des hommes d'Église existait chez elles, comme du temps où l'Église était riche. Seulement, il s'agissait de faire éclore ce germe, de faire lever cette graine. Or cette plante exotique, puisqu'elle descend du ciel, demande des précautions. Elle a besoin d'une serre établie dans des conditions spéciales, et si elle n'a pas l'atmosphère qui lui est propre, elle languit et meurt. C'est ce qui est arrivé. Sans une serre de reproduction, quelques rares et vigoureuses vocations ont bien pu se faire jour; mais il a été impossible d'obtenir un résultat sur une grande échelle. Une incubation multiple exige les soins les plus minutieux, les plus prolongés, les plus gênants. Partout où les grandes familles ont voulu s'assujettir aux précautions indispensables, comme en Vendée, en Poitou, en Bretagne, l'œuvre de la vocation a réussi proportionnellement, et les sujets qu'elle a fournis font la joie et l'honneur du sanctuaire. Leur petite phalange est une force au sein de notre détresse, comme elle est une consolation ineffable pour les parents qui ont amené à l'autel du Seigneur ces blanches hosties, qu'ils croyaient peut-être perdre, et qu'ils ont retrouvées au centuple.

Que ces heureux exemples invitent les bonnes maisons des provinces, où les traditions chrétiennes sont plus effacées, à imiter les contrées qui les ont entretenues avec plus de soin. Elles y trouveront des profits

*

inestimables. On parle beaucoup du relèvement de la France; et néanmoins, dans l'état de décomposition des partis, avec une presse qui détruit tous les germes du bien sur notre sol natal, comme l'herbe qui ne repoussait pas de vingt ans là où le pied du cheval d'Attila l'avait foulée, on se demande que faire, on ne voit rien et on se désole. Mais si, on peut faire quelque chose, et beaucoup. Faites des prêtres intelligents et désintéressés d'ambition. Avec leurs belles manières, que rehaussera leur candeur, vous verrez quel effet ils produiront sur ceux qui sont du dehors, comme dit l'Apôtre. Frappés d'admiration, et obligés de confesser que les hautes classes prennent leur foi au sérieux, les incrédules oublieront leurs sarcasmes et ressentiront des émotions fécondes. Un clergé recruté dans tous les rangs de la société, sans exception, flatterait leur orgueil national. Peut-être ce clergé deviendrait-il un jour le premier corps de l'État, et remplacerait-il ces modérateurs du pouvoir qu'on cherche et qu'on ne trouve pas dans nos constitutions, puisque jusqu'à présent ils l'ont tué par leur servilité ou leur opposition, au lieu de le modérer.

Nous ne voyons qu'une chose qui puisse souffrir dans vos châteaux de la réforme que nous vous proposons : la surcharge de luxe dont vous les avez remplis, en croyant les rendre plus aristocratiques, tandis que vous les assimilez aux goûts de vos concurrents du demi-monde, qui vous distancent encore. Que les habitudes du vrai grand monde redeviennent dévot et austères, et le corps, l'esprit, la forme, tout y gagnera. La laïcisation des fils de famille par leurs pères

rentrera dans l'abîme d'où la mollesse l'avait évoquée, et de plus beaux jours que les anciens jours, assez vantés comme cela, lui ront sur la France régénérée. C'est peut-être le secret que la Providence divine, si oublieuse de notre sort en apparence, voudrait nous faire deviner, et que nous devinerions effectivement, si nous ne consacrons pas l'activité de nos âmes chrétiennes à la recherche de la fortune, suivie de ses filles, les chimères et les catastrophes ! — Le cléricalisme, voilà le salut !

*Paris, 7 février 1882,
en la fête de la Prière au jardin des Olives.*

L'ESPAGNE ET LA LIBERTÉ

PAR

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT.

I

Une revue Suisse a fait paraître illégalement, d'après un jugement du tribunal civil de la Seine, un ouvrage posthume de M. de Montalembert, auquel il avait donné pour titre : *L'Espagne et la liberté*. Mais ce jugement ne supprime pas la publicité que cette œuvre regrettable à tous les points de vue a reçue dans le monde, la France exceptée, où il en existe cependant un certain nombre d'exemplaires. L'ouvrage dont a droit de se plaindre l'Église catholique, mère de M. de Montalembert, subsiste donc tout entier, et le scandale des faibles n'est pas moins à craindre, car jamais le culturcamp des Prussiens n'a obtenu de ses orateurs officiels un si séduisant plaidoyer. Singulière destinée de la France qu'elle soit réservée à apprendre à ses ennemis comment ils devraient habiller le mensonge, quand elle sort de sa vraie mission qui est de donner au triomphe de la vérité son dernier éclat !

Quoi qu'il en soit, il résulte de ces considérations que la dernière brochure de M. de Montalem

bert doit être réfutée par ceux qui aiment mieux l'Église que lui, sans qu'il soit besoin d'y mettre autant d'éloquence, et si sa réputation en souffre, ce qui est bien problématique dans l'état où les choses sont déjà venues, lui et les siens ne pourront s'en prendre qu'à lui-même.

Pourquoi, au lieu de détruire jusqu'au dernier vestige de ce malheureux écrit, en a-t-il conservé quelques exemplaires, comme un père trop tendre qui ne peut se résoudre à sacrifier le fils de sa pensée ? Pourquoi, au milieu des obsessions des vivants, a-t-il suggéré l'expédient de le faire éditer après sa mort ? Pourquoi a-t-il remis une épreuve entre les mains d'un homme qui avait perdu la confiance de la partie austère du clergé, et quand ce membre gangrené de l'état monastique n'a plus laissé de doute sur sa putréfaction prochaine, pourquoi ne lui a-t-il pas retiré l'exemplaire qu'il avait eu le premier tort de placer entre ses mains, et s'il ne le pouvait pas physiquement, pourquoi ne lui a-t-il pas défendu spécialement et nominativement, par un acte public, de le mettre au jour ? Il ne pouvait pas prendre trop de précautions après en avoir pris trop peu, et il ne devait pas lui suffire de faire assez pour la loi, envers un homme à qui toutes les lois étaient légères.

Le moine apostat ne pouvait pas manquer de raisons contre un codicille, lui qui n'en avait pas manqué contre les constitutions de son ordre et le droit canonique ; et si M. de Montalembert ne désirait pas, au plus caché de son cœur, que son testament politique parût plutôt par la main de son ancien ami, que de ne

pas paraître du tout, spéculant de la sorte, nous le disons à regret, sur une apostasie qui lui donnait des garanties meilleures contre les suggestions et supplications de sa famille, il a été d'une imprudence si naïve qu'il est juste qu'il en soit la victime. L'intérêt des enfants de l'Église réclame cette expiation, et la majesté de l'Église attend cette amende honorable.

Nous commençons donc la réfutation de *L'Espagne et la liberté*, en éloignant toutefois des regards de nos lecteurs le texte même de l'auteur qui n'a été que trop reproduit, mais en attaquant résolument la thèse, qui est, tout le monde le sait désormais, que l'Inquisition moderne de l'Espagne a perdu cette magnifique nation. Le comte de Maistre, que l'auteur des *Moines d'Occident* aime tant à citer, ne l'avait pas pensé, comme le prouvent assez ses *Lettres à un gentilhomme russe*, et à la suite de cet homme incomparable, nous ne l'avions pas cru davantage, comme il appert de nos lettres à M. Louis Veuillot. M. de Montalembert ne nous nomme pas, c'est vrai, nous n'en valions pas la peine, et d'ailleurs il pouvait lui être plus profitable que ses lecteurs ignorassent notre travail ; mais il n'a pas cessé de penser à nous ; il nous est bien permis d'en juger ainsi, puisque tous ceux à qui il est arrivé de lire son œuvre et la nôtre, conviennent que la sienne est un essai de réfutation de ce que nous avons écrit : ce qui nous donne un titre de plus à lui répondre.

Nous apprenons par le P. Marquigny, *Des Etudes religieuses*, que Pie IX, en apprenant la thèse soutenue à l'extrémité de sa vie par l'ancien orateur catho-

lique, s'était écrié : *e una bestemmia di frate liberale*. Nous espérons démontrer à ceux qui voudront nous suivre jusqu'au bout que cette parole, qui au premier aspect pourrait paraître une boutade dans la causerie familière d'un pape, est au contraire le jugement le plus adéquat porté contre l'œuvre qu'elle stigmatise.

Pour bien juger l'Espagne, il n'y a rien de plus irrationnel, de plus injuste, de plus opposé à la vérité que de la faire regarder d'un point de vue qu'elle a toujours complètement ignoré. Cependant notre adversaire prétend offrir le spectacle de la nation espagnole, pour en tirer un argument en faveur de ceux qui croient au triomphe de la vérité par la liberté. Laissez faire, laissez passer, que chacun suivant son goût répande le mensonge et la vérité, et les hommes, se dépouillant tout à coup des penchants du péché originel, reconnaîtront la laideur du mensonge, et tomberont à genoux devant la beauté de la vérité. Ce ne sera pas seulement un homme privilégié par ses vertus acquises, par ses vastes connaissances, et la fermeté de son esprit, qui aboutira à cette conclusion bénie, ce seront les familles, les cités, les peuples. Quelle défiance nous devons avoir d'un écrivain qui promet de nous faire circuler avec lui en Espagne et de nous initier à la connaissance de ses habitants, si nous avons constaté d'abord qu'il a regardé l'Espagne avec des yeux prévenus qui ne pouvaient voir que leurs fantaisies subjectives ! L'Espagne aurait eu, suivant lui, quatre siècles de libertés publiques analogues aux libertés modernes, du treizième au seizième, de saint Ferdinand et de Jaimes le Conqué-

rant aux rois catholiques Ferdinand et Isabelle, et pendant cette période, elle aurait été la plus illustre et la plus puissante des nations. Puis quatre siècles de despotisme, du seizième au dix-neuvième, et aucune nation ne serait tombée si bas que cet ancien pays de la grandeur héroïque !

Mais qui a changé la liberté en despotisme ? Une institution néfaste, l'Inquisition, et c'est M. de Montalembert qui lève cet épouvantail à l'aide duquel on voit et l'on fait voir tout ce qu'on veut aux victimes de la seule Inquisition réelle, l'inquisition révolutionnaire. Raisonçons cependant. De Jaimes et de saint Ferdinand à Ferdinand et Isabelle, il y avait tout de même une Inquisition en Espagne. — Oui, mais cette inquisition faisait à peine sentir son pouvoir ; on ne persécutait ni les Maures ni les Juifs. — Nous n'avons rencontré nulle part un portrait si bénin de l'Inquisition, et Jaimes le Conquérant, pas plus que saint Ferdinand, ne nous semblent avoir consenti à créer d'accord avec le Saint-Siège une Inquisition pour la forme. Si nous interrogeons la légende des anciens bréviaires, elle nous apprend que saint Ferdinand n'a laissé les hérétiques s'établir nulle part dans ses Etats, et qu'il tenait à honneur d'apporter sur ses épaules royales les fagots destinés à leur crémation. Elle nous dit de l'autre, de Jaimes I^{er} roi d'Aragon, qu'il avait des songes miraculeux, et qu'il fonda sous l'inspiration de la Sainte Vierge, avec le secours de saint Raymond de Pégnafort et de saint Pierre Nolasque, l'ordre de la Merci des Captifs, et qu'ensuite, accoutumé qu'il était à se trouver bien des

conseils de saint Raymond, il se laissa persuader par lui de fonder le saint office de l'Inquisition dans son royaume. On était alors au temps des Albigeois ; comment l'Inquisition, qui était si rigoureuse au delà des Pyrénées, était-elle si innocente en deçà ? C'est bien difficile à croire.

En effet, saint Raymond de Pégnafort était le second Général des Dominicains, l'ordre qui savait mieux manier les armes inquisitoriales. Pourquoi ce premier héritier de saint Dominique eût-il tant insisté sur l'établissement de l'Inquisition en Aragon, s'il ne comptait pas la faire fonctionner avec sa rigueur ordinaire ? — Mais on ne persécutait ni les Maures ni les Juifs. — Qu'importe, si on persécutait les mauvais chrétiens ? Les Maures et les Juifs n'étaient pas la nationalité espagnole, et si l'on persécutait la nationalité espagnole, n'était-ce pas suffisant pour empêcher les magnifiques qualités de cette grande race d'arriver à leur épanouissement ? Un peuple qui ne pouvait pas arriver à la vérité par la liberté, à la jouissance des droits de l'homme par le droit de parler et d'écrire comme bon lui semblait, pouvait-il être autre chose qu'une nation crétinisée ?

D'ailleurs, pourquoi aurait-on persécuté les Maures et les Juifs ? Commençons par les Maures. Ils possédaient alors la partie, sinon la plus grande, au moins la plus heureuse de l'Espagne, et ils devaient la posséder encore pendant quatre siècles. Dans cette situation, les Maures, qui pouvaient-être disséminés parmi les Espagnols du Nord, n'avaient guère envie de faire du prosélytisme musulman. Et s'ils y avaient pensé, leur succès eût été aussi probable

que celui des Prussiens, établis en France pendant l'invasion, qui auraient tenté de convertir des catholiques au culte évangélique inventé par un précédent Guillaume. Les Maures étaient les Maures, et en se tenant d'une manière inoffensive au milieu des chrétiens, ils avaient droit à cette tolérance que l'Eglise n'a jamais refusée aux dissidents tranquilles et respectant les lois du pays auquel ils demandaient l'hospitalité. S'ils avaient un caractère plus entreprenant, ils en étaient quittes pour aller rejoindre leurs compatriotes, et guerroyer avec eux contre les Espagnols.

Les Juifs étaient tout autant à l'abri de l'Inquisition que les Maures, par la bonne raison qu'ils n'étaient pas plus baptisés qu'eux, et que l'Inquisition ne prétend à exercer son pouvoir que sur les enfants de l'Eglise. Elle a aussi, il est vrai, des pouvoirs extraordinaires, relatifs à la loi absolue du sacrilège qui existe dans toute nation chrétienne assez heureuse pour posséder l'unité de culte. Mais, en dehors de ces cas criminels, elle n'a pas de juridiction sur les infidèles. Or, il ne pouvait manquer de se rencontrer des cas sacrilèges dans les rapports des Juifs avec les chrétiens. Une nourrice, qui avait déjà le tort de l'être en faveur d'un enfant des Hébreux, pouvait être forcée par ses maîtres de répandre son lait aux latrines les jours où elle communiait, et autres prévarications semblables dont l'histoire du moyen âge est pleine. Nous dire que l'Inquisition ne s'en préoccupait pas, c'est ignorer jusqu'aux faits contemporains, comme celui du petit Mortara, dont l'histoire prouve à elle seule combien le contact des Hébreux et des chrétiens fait naître de diffi-

cultés presque inextricables. Les Juifs ont donc été persécutés, en Espagne, quand ils le méritaient, pendant les quatre siècles d'or de l'Espagne, et l'Espagne ne pratiquant ni la liberté de conscience pour ses sujets, ni ne la donnant sans limite aux étrangers qui vivaient dans son sein, n'en a pas moins été puissante et glorieuse.

Aucune persécution n'est signalée par l'histoire contre les Juifs au quatorzième siècle. — On était cependant encore dans ce siècle, quand éclata la plus furieuse persécution en masse dont les Juifs aient été victimes au sein des populations chrétiennes, celle de 1399. L'Eglise ne l'ordonna pas, la pleura même; mais elle ne put contester que les Juifs avaient de grands torts au regard des chrétiens. Leurs usures avaient sucé la substance des familles indigènes; et quand on vit toute la fortune d'un côté et toute la misère de l'autre, la patience échappa à ce peuple que le soleil du midi semble brûler jusque dans l'âme. Mais à quoi bon parler aujourd'hui de cette grosse question de l'usure, qui suspend sur la tête de nos financiers des calamités effroyables, puisque ceux qui cherchent la pierre philosophale de l'union du riche et du pauvre s'obstinent à ne tenir aucun compte des lois de l'Ancien et du Nouveau Testament ?

Qu'importe après cela que le juge des Juifs et des Maures, quand ils plaidaient avec les chrétiens, fût un Maure ou un Juif ? Ces étrangers ne choisissaient pas eux-mêmes leur magistrat, et surtout ne l'imposaient pas aux chrétiens. Il fallait qu'il fût accepté par le roi d'Espagne, et si le roi s'apercevait de l'iniquité des

jugements rendus contre ses coreligionnaires, il n'attendait pas longtemps avant de prier les infidèles soumis à son sceptre de faire un choix plus impartial. L'immovibilité seule de leur magistrature eût donné une garantie constitutionnelle aux Maures et aux Juifs ; mais cette immovibilité, qui d'ailleurs eût été une injustice envers les chrétiens, n'existait pas, et, grâce à ce défaut, une forme de judicature qui ne manquait pas d'une apparence moderne, était au fond ce qu'il y avait de plus disparate avec les procédés actuels de la justice.

Ne nous arrêtons pas à ces détails de chronique locale qui peuvent faire admirer les recherches d'un bibliophile, mais qui ne font rien à la grande thèse que nous prétendons débattre. Que veut M. de Montalembert ? Que la première Inquisition d'Espagne ait été favorable à toutes les grandeurs, gloires, libertés, indépendances espagnoles, et que la seconde Inquisition d'Espagne ait été la langueur, le dépérissement et la mort de toutes ces félicités. Si cela est conforme à la vérité, il y a donc une grande différence entre les deux Inquisitions, puisqu'il y a une si énorme différence entre leurs effets. Rien n'est plus évident que ce dilemme. Cependant, si l'on y regarde de près, on trouve que la différence est minime, et qu'elle porte sur les formes extérieures, sans porter sur l'essence de l'institution. L'Inquisition moderne a eu une centralisation qui a manqué à l'ancienne, et, sous ce rapport, la seconde a été supérieure à la première, comme garantie de l'équité de ses jugements. Cependant on peut dire que la vertu des premiers

juges a rétabli la balance. Quand l'Inquisition fut établie au Sud et au Nord de l'Espagne par saint Ferdinand et saint Raymond de Pégnafort, les Frères-Prêcheurs étaient dans leur ferveur primitive, et ils apportaient à leur saint office de découvrir les ennemis de la foi cachés parmi les fidèles, le zèle qu'ils mettaient à toutes les fonctions de leur ministère. Ils furent, avec les fils de saint François d'Assise, les soutiens symboliques et réels de l'Eglise mère et maîtresse de toutes les autres. La centralisation n'était pas inscrite sur leurs états de procédure ; mais elle existait dans la flamme de l'Esprit-Saint qui circulait dans ce grand corps, et qui rattachait tous ses membres à la tête par les jointures des supérieurs, des provinciaux et du maître général.

Mais peu à peu la coutume, cette pétrification des plus beaux élans, menaça de son inertie l'Inquisition ancienne. D'ailleurs les hérétiques disparurent. Plus de manichéens, de vaudois, de patarins, et de tous ces mauvais sujets qui avaient provoqué la légitime défense de la chrétienté.

Les Maures, de plus en plus battus, jusqu'à la chute définitive de Grenade, devenaient de plus en plus obéissants. Les Juifs, qui profitaient ordinairement de la diversion des Maures pour tenter leurs mauvais coups, privés de cet appui, s'appliquaient plus docilement à suivre les règlements que les princes chrétiens leur avaient imposés. L'Inquisition ancienne, au milieu du quinzième siècle, sommeillait donc un peu. Elle chômait, comme nous dirions aujourd'hui, par l'absence des crimes et délits. De là la nécessité de renouveler l'or-

ganisme inquisitorial, quand de nouveaux dangers surgirent avec la prise de Grenade.

II

La générosité des vainqueurs offrit aux vaincus de résider en Andalousie, cette terre qu'on ne peut plus quitter quand on l'a connue, mais à certaines conditions que la prudence politique exigeait. Ces conditions seraient-elles exécutées ? N'était-il pas à craindre que ces vaincus par les armes éclatantes ne se préparassent une revanche par les armes perfides de la conspiration ? Ne seraient-ils pas tentés de s'allier aux Juifs remuants qui ne demandaient pas mieux que de chercher une protection contre les chrétiens, au lieu de se fier à la protection des chrétiens ? Des symptômes parurent çà et là ; ils devinrent plus fréquents et finirent par se coordonner. La nationalité espagnole était de nouveau menacée par des attaques souterraines. L'alarme prit les dominicains, ceux-là même qui géraient l'ancienne Inquisition, et il se rencontra parmi eux un homme de génie, Torquemada, qui fit accepter aux Rois Catholiques une réforme capable de mettre l'Inquisition au niveau des dangers mystérieux qui venaient de se révéler. Mais c'était bien toujours la même Inquisition que celle des vieux rois et des vieux saints. Seulement, les tribunaux convergeaient vers un centre judiciaire, celui de la junte suprême, ou tout simplement

la Suprême, qui siégeait à Madrid, et à la place de l'initiative individuelle et de la responsabilité isolée des premiers inquisiteurs, on mit la perfection d'une hiérarchie.

Quant à la législation inquisitoriale, M. de Montalembert croit avoir signalé une grande différence en vous disant que l'Inquisition de Torquemada n'accordait pas la confrontation des témoins et la communication des noms des témoins à l'accusé. D'abord, il aurait dû dire que cette aggravation du Code de procédure criminelle ne venait pas de Torquemada, mais de Ximénès, qui triompha à ce sujet des scrupules de Ferdinand et Isabelle. Ximénès est à ses yeux un moine absolutiste qu'il déteste. C'est possible, mais l'Église respecte en Ximénès un grand homme, un grand saint, et elle l'appelle volontiers le grand cardinal, surnom qui lui est resté devant la postérité. Constatons aussi que les Rois Catholiques, à qui l'on impute toutes les rigueurs de l'Inquisition, que l'on appelle, à cause de ce préjugé, l'Inquisition royale, étaient le plus souvent poussés par des ecclésiastiques à faire ce qui leur répugnait ; de manière que le clergé avait à remporter sur les préjugés royaux une première victoire de la foi, avant de remporter la seconde sur les ennemis de la foi.

Mais est-il bien vrai que le refus de communiquer le nom et la personne des témoins à charge fût une innovation imputable à la seule Inquisition moderne, et dont l'ancienne avait le droit de se laver les mains ? M. de Montalembert a regardé cette grande histoire de l'Inquisition d'un œil trop distrait et dédaigneux ,

sans quoi il aurait facilement découvert que l'ancienne Inquisition avait été réduite à user de tous les moyens qu'employait la nouvelle, quand le péril de la société l'exigeait. S'il avait parcouru les gros volumes que nous possédons sur la jurisprudence de l'Inquisition, il aurait vu, de ses yeux vu une multitude de Bulles et Brefs qui amplifiaient les pouvoirs des premiers inquisiteurs, quand les conspirations devenaient trop menaçantes; il aurait constaté en particulier que l'autorisation de procéder sans les formes ordinaires et sans confronter les témoins avait été accordée bien longtemps avant l'Inquisition moderne, à raison de la furie vindicative qui régnait alors et du risque qu'il y avait pour les inquisiteurs de manquer de témoins, parce que, sous le coup de l'intimidation, ils n'osaient plus rien dire. Ou bien, si les témoins étaient assez bons chrétiens pour fouler aux pieds cette peur, les inquisiteurs devaient craindre, à leur tour, que les hommes de bien ne tombassent sous les coups des hérétiques, qui se changeaient facilement en assassins.

Au fond, il n'y avait donc qu'une différence bien anodine entre l'ancienne et la moderne Inquisition. Dans la seconde, le silence des noms et l'omission de la confrontation des témoins étaient des règles permanentes, tandis que, dans la première, cette soustraction n'existait que pendant la période aiguë des insurrections, et nous prenons sur nous d'affirmer que le même apaisement des esprits, après l'administration de Ximénès, eût opéré le même adoucissement sur l'Inquisition moderne; mais ce fut le contraire qui arriva. On sait assez que, sous le règne de cette Inquisition, le

protestantisme, aux ordres de l'Angleterre, succéda aux Moresques et aux Judaïsants, et le philosophisme aux ordres de la France succéda sans interruption aux Calvinistes et aux Luthériens.

Puisque nous avons été amenés sur ce sujet, disons, sans plus attendre, que nous ne voyons pas du tout comment il serait nécessaire que le témoin à charge comparût devant l'accusé d'hérésie, pour donner au juge la preuve que l'accusé était vraiment coupable. D'abord il y avait peine du talion contre les faux témoins. Ensuite qui empêchait le juge de s'assurer de la véracité de la déposition, en confrontant l'accusateur principal avec les témoins qui le connaissaient, et qui pouvaient, par leurs renseignements, affirmer ou infirmer la sincérité de sa déposition ? Car si la confrontation entre l'accusateur et l'accusé était interdite, elle était au contraire commandée entre l'accusateur et l'ensemble des témoins qui avaient eu des rapports avec lui. La sagacité et la vertu des juges suffisaient à former leur conviction, dans beaucoup de cas où les nécessités de l'ordre public ne permettaient pas d'accorder plus de marge à leurs investigations, et quand, resserrés de la sorte, ils ne pouvaient pas arriver à se former cette conviction consciencieuse, ils en étaient quittes pour relâcher les incriminés, faute de preuves. Mais on veut toujours voir dans les inquisiteurs des hommes qui ne demandent qu'à brûler, et qui trouvent des hérétiques partout, et on ne réfléchit pas que ce qui pouvait le plus nuire aux inquisiteurs était le grand nombre des hérétiques ; et effectivement ce trop grand nombre d'hérétiques a tué l'Inquisition, qui a

dû être remplacée par les guerres de religion.

En résumé, l'Inquisition ancienne et l'Inquisition moderne n'avaient pas de différences essentielles, quoique le nouvel organisme de l'Inquisition ait reçu de Torquemada et de Ximénès des perfectionnements réels. Dans ces deux périodes, les hérétiques, les faux chrétiens, les blasphémateurs, les sacrilèges ont été également découverts et poursuivis par la haine publique, avant d'être par la vigilance des inquisiteurs. Le peuple espagnol ne connut pendant ces deux périodes aucune des libertés publiques si chères à M. de Montalembert, et si nécessaires à M. Thiers. Tous les droits civils et politiques de l'Espagnol dépendaient de son devoir chrétien, et il les a toujours perdus, soit qu'il se laissât aller à l'hérésie, soit qu'il tombât sous le coup de l'excommunication.

Cependant, parce que, dans l'Inquisition première, le refus de la communication des témoins a été intermittent, pendant qu'il était régulier sous la seconde, il s'en serait suivi, de cette clause si minime, des différences monstrueuses dans le sort de la même nation, quand on considère son histoire, soit en amont, soit en aval. De saint Ferdinand à Isabelle, l'Espagne a offert des vertus et des magnificences qu'aucun peuple n'a pu égaler, et d'Isabelle à Ferdinand VII, elle a été et plus vile et plus malheureuse, et plus odieuse et plus méprisée qu'aucun peuple du monde. Le Montesquieu contemporain, qui a prétendu faire l'histoire de la grandeur et de la décadence des Espagnols, a trouvé le pourquoi évident de ce contraste dans les différences des deux législations, dont l'une s'appelle :

Directorium inquisitorum, de Nicolas Eymeric, et l'autre : *De origine et progressu sancti officii Sacræ Inquisitionis*, de Louis de Param, deux gros in-folios, dont M. de Montalembert n'a lu ni l'un ni l'autre. A quelle puérilité ne se condamne-t-on pas pour garder un peu de popularité, même quand on ne peut plus en goûter la jouissance, puisqu'il s'agit d'un testament politique que la mort seule devait ouvrir !

III

Il faut dire toute la vérité : M. de Montalembert n'attribue pas seulement la décadence de l'Espagne à la naissance de l'Inquisition moderne, il en réserve une grande part au dépérissement des libertés publiques et des droits constitutionnels. Nous avons déjà mentionné les libertés publiques de 89. nous avons montré que les Espagnols, à aucune époque, n'en avaient eu connaissance. Restent donc les assemblées parlementaires, contenant dans des bornes très étroites l'autorité royale. Pour nous, nous n'avons jamais contesté la nécessité de maintenir la royauté non pas dans des bornes très étroites, mais dans les bornes de la justice et du salut de la nation. Mais comment s'y prendre pour arriver à cette fin ; car, de bonne foi, si le roi peut abuser, ce que personne ne nie, les corps délibérants qui seront chargés de supprimer ses abus ne pourraient-ils pas abuser à leur tour ? Parce que le

plus grand nombre se trouve du côté des Cortès, et le moindre nombre du côté du Roi et de son conseil. faudra-t-il dire que le plus grand nombre est plus infallible que le petit ? Ne venons pas encore aux parlements modernes, qui nous donneraient si beau jeu pour répondre à cette question ; tenons-nous en à l'histoire, à l'histoire de l'Espagne avant la prise de Grenade. Qui ne sait que des mouvements anarchiques se sont produits pendant cette période, au grand dommage d'un bon gouvernement, si bien que le peuple, lassé d'un chaos prolongé, a fini trop facilement par croire que le Roi tout seul serait une meilleure garantie de l'équité et du bon sens politique ? Et cependant quelle différence n'y avait-il pas, si l'on compare les Cortès de Castille et d'Aragon à nos conventions, assemblées nationales, chambres des députés et des sénateurs, et tout le régime parlementaire des temps modernes ?

L'idéal de nos assemblées est d'obtenir le produit le plus net du suffrage universel. Or, le suffrage universel n'admet ni naissance, ni hiérarchie, ni capacité, ni fortune, ni réputation de mérite, ni croyance religieuse. Il est le nombre brut et brutal. Il n'exclut que l'enfance avec raison, et le sexe féminin sans raison. Qui ne voit qu'avec ces données, la royauté n'est pas seulement limitée dans les bornes les plus étroites, mais que l'espace lui manque pour asseoir les quatre pieds du trône, et qu'elle est annulée complètement ? Dans ce système, les élections font le gouvernement, et le plus grand nombre des habitants font les élections. Que devient l'autre partie du peuple, la minorité, qui comprend d'ordinaire les deux tiers

ou les trois quarts de la nation riche et instruite ?

Sans doute, on a dit à cette minorité, pour la consoler de son ostracisme, qu'il lui restait le droit commun, les libertés publiques, et qu'elle pouvait en user. Mais qui explique et applique le droit commun ? Encore la majorité. Ce qui fait que la minorité n'a aucun droit commun, aucune liberté publique, à moins que tel ne soit le bon plaisir de la majorité. La minorité se trouve réduite en un esclavage que l'ancienne monarchie catholique, soumise au Pape, ne comportait pas. En effet, à qui en appeler de la décision de la majorité ? Hélas ! à personne. La majorité est le destin aveugle, qui passe et qui broie sans voir sous les roues de son char de bronze les victimes de la minorité rassemblées sur la voie triomphale.

Quoi qu'il en soit, M. de Montalembert est un partisan fanatique de nos assemblées parlementaires, vers lesquelles la France aspire de tous ses vœux, et qu'elle a tant de peine à se faire reconnaître ou restituer. Montrons-lui cependant que les Cortès espagnoles qui, de leur côté, ont eu bien des torts pendant le moyen âge, n'avaient cependant rien de comparable à nos assemblées politiques, auxquelles il veut absolument les assimiler. Les Cortès se composaient des trois classes de nos anciens États généraux, le clergé, la noblesse et le tiers. Or, aucun député de ces trois ordres n'était nommé par le suffrage universel, pas même par le suffrage censitaire. Le clergé choisissait les députés d'après sa méthode, de tout temps hiérarchique, c'est-à-dire que les cardinaux, les archevêques et les évêques avaient dans ces choix une part tout à fait prépondé-

rante. Quelques membres du clergé du second ordre pouvaient être élus malgré les désirs contraires des prélats, c'était possible; mais cette supposition se bornait à bien peu de chose, si l'on réfléchit qu'il fallait à ces opposants les voix des abbés les plus considérables, des dignitaires des chapitres, des supérieurs des ordres religieux, personnages qui confinaient, par leur position, à la prélature et devaient la soutenir.

La noblesse suivait dans ses choix les mêmes errements. Les élus pouvaient ne pas être agréables à la cour, mais ils étaient agréables à la noblesse, qui n'avait pas moins d'intérêt que le roi à consolider l'ordre social. Était-ce donc le Tiers-État qui pouvait balancer le clergé et la noblesse, lors même qu'on supposerait que tous ses élus fussent des adversaires des prêtres, des nobles et du roi? Mais il ne faudrait pas croire qu'il en fût ainsi en Espagne, parce qu'il en a été ainsi en France, quand Louis XVI a convoqué les États généraux. D'abord personne, en ce temps-là, n'avait même la pensée d'une révolution aussi radicale, et ensuite la royauté, le clergé et la noblesse exerçaient sur la bourgeoisie un empire qui renfermait la liberté des élections dans des limites étroites, aussi étroites que celles que les Cortès faisaient d'autre part à la royauté, à en croire M. de Montalembert.

Et cependant, malgré tous ces garde-fous, les Cortès d'Aragon et de Castille ont été bien loin d'être toujours sages. Que peuvent devenir les Cortès de Paris dans les conditions bien plus perturbatrices qui leur ont été préparées et pour ainsi dire commandées? En effet, quelle différence entre les chambres actuelles et

les anciennes représentations parlementaires ? Les Espagnols n'avaient qu'une religion et la vraie religion. Aucun Maure, aucun Juif, aucun excommunié, aucun hérétique, ne pouvait être ni électeur, ni élu. La religion conservait donc son empire incontesté sur les assemblées politiques, et le clergé était reconnu comme son organe officiel. Le Pape en personne intervenait au besoin, et comme il déliait les sujets du serment de fidélité au prince qui abusait de ses droits royaux, il cassait un parlement qui abusait de ses votes révolutionnaires contre un souverain fidèle aux engagements de son sacre. Cela explique comment les anciennes Cortès ont parlé pendant des siècles sans tomber dans la folie. tandis que nos assemblées, qui ne comptent pas cent ans d'existence, expirent dans l'impuissance du bien, la persécution du christianisme et la désagrégation des forces sociales.

IV

M. de Montalembert, battu sur la question des Cortès, se rejette sur le parlement britannique, et triomphe de la grandeur de l'Angleterre, qu'il attribue entièrement aux chambres haute et basse de Westminster. Cet exemple prouve bien, selon lui, le mérite intrinsèque des parlements, puisque, indépendamment de sa religion, qui est fausse, la Grande-Bretagne est devenue la première nation du monde.

Nous ne nions pas non plus ce phénomène digne de remarque ; mais nous disons que la puissance anglaise est un fait et pas un effet, et nous raisonnons ainsi : si la Grande-Bretagne était un effet procédant d'une cause, cette cause étant en religion le libre examen officiel, la nation devrait être, comme la France, une nation en décadence au lieu d'être en prospérité. Aucun catholique, fier de sa foi et capable d'apprécier le protestantisme, ne peut nier ce résultat. Cependant l'Angleterre est debout et elle domine les terres comme les mers. Quelle en est la cause ? cette cause est multiple, négativement et positivement. Elle se compose des fautes commises par les autres nations, et des qualités que l'Angleterre avait acquises d'ancienne date, et qu'elle a conservées en dépit de ses hérésies et de son régime de parole et de presse.

Les fautes des autres nations sont faciles à constater. A commencer par la France, où peut se trouver un plus affreux dédain de toutes les traditions que dans ses allures, une incrédulité plus répandue que chez elle, une impiété faisant assaut de cynisme plus crânement, une envie plus enragée de faire table rase pour tout recommencer à l'envers, une logique dans l'erreur et le mal, qui pousse ses conséquences à l'infini ? Et toutes les autres nations l'imitent plus ou moins, au lieu d'imiter l'Angleterre en ce qu'elle a de bon, quand ce ne serait que le maintien du respect. La propagande française, qui devrait rendre le monde tributaire de la France, si elle propageait le vrai, le bien et le beau, sème des germes pestifères dans le monde entier par ses mœurs, par sa littérature, par ses modes, par son théâtre. De quoi

languissent aujourd'hui l'Espagne, l'Italie, l'Autriche et même la Prusse, si ce n'est de leurs contrefaçons françaises ?

Voilà les fautes des autres nations. L'Angleterre, qui a la politique de les favoriser, a aussi le soin de les exploiter. Comment ? Au moyen des grandes qualités dont elle a formé son caractère, en admettant d'heureuses inconséquences qu'on ne peut assez admirer. Cette persécutrice du catholicisme en a retenu, sous un esprit nouveau et novateur, presque tous les attributs traditionnels qui font les peuples vigoureux et prospères. — Mais vous, catholiques, comment expliquez-vous cette contradiction ? — Plus facilement que vous ne supposez. Dans une Europe où il ne restait plus une nation catholique en tant que nation, il y avait une place à prendre, comme celle que les Romains avaient prise dans l'histoire ancienne, la place qui appartient aux qualités des hommes d'État : la prudence et le bon conseil, *prudentiâ et consilio*. Les Anglais sont les Romains du néo-paganisme. Ils ont adopté, dans leur intérêt terrestre, toutes les vertus que Rome a possédées si longtemps, dans le même but, et tant qu'ils y resteront fidèles, et tant que nous resterons infidèles à la politique catholique, qui est seule supérieure à nos rivaux, ils seront le premier peuple du monde.

Mais précisément comment peuvent-ils préserver l'intégrité de leurs coutumes britanniques, avec une presse aussi libre que la nôtre, des élections aussi agitées, et un parlement qui ne cesse de parler ? — Parce que leur presse se modère elle-même, parce que leurs élections font plus

de tapage que de démolition ; parce que le Parlement, négligeant de propos délibéré les principes sur lesquels on se diviserait, ne débat que des intérêts commerciaux, et il le fait avec l'expérience et la sagesse des conservateurs qui ont beaucoup à conserver. — Mais pourquoi les Français n'en font-ils pas autant, puisqu'il n'est pas besoin de professer la vraie religion pour aspirer aux vertus anglaises, et que la vraie religion leur est antipathique comme à leurs rivaux ? — Parce qu'il est trop tard. Tous les peuples ne peuvent pas être riches à la fois, et quand l'un d'entre eux l'est devenu, les autres doivent rester pauvres. Il suit de là que les Français n'ont pas une récompense suffisante à attendre de leurs vertus conservatrices. Alors ils aiment mieux se jeter dans les aventures et les utopies, dans cet aléa de la politique qui porte au sommet le favori de la fortune, pendant que les concurrents se débattent dans les bas-fonds de la misère et du mépris.

Mais pourquoi les Anglais que la chance n'a pas favorisés n'imitent-ils le désespoir des Français, qui jouent le tout pour le tout, et qui mettraient une torpille sous l'ordre social de leur pays pour s'enrichir de ses débris ?

— Parce que, pour se livrer à ce jeu de casse-cou, un désespéré ne doit pas être seul, il doit s'appeler légion. Il faut pour le tenter toute une classe d'hommes qu'on appelle précisément les déclassés, et quand cette classe se recrute difficilement, l'ordre social reste sur sa base, et

la masse imposante ne craint rien des assaillants. La saine politique consiste donc à diminuer chaque jour le nombre de ceux qui ont intérêt au renversement de ce qui existe. Mais, pour y parvenir, il faut d'énormes

moyens, il faut pouvoir offrir à quiconque serait tenté de se faire recevoir dans la grande conspiration une position honorifique et lucrative, en proportion avec l'éducation qu'il a reçue, et la capacité dont il est doué. Or, pour user de cette tactique, il faut être précisément le plus riche des États, afin de ne laisser aucune capacité inassouvie, et tel est le rôle de l'Angleterre qui, avec son petit peuple maritime et ses immenses colonies dont l'administration est un chef-d'œuvre, a des places à offrir à tous ceux de ses enfants qui en méritent, et dont elle fait ainsi des soutiens de l'ordre social, qui sans cela succomberaient à la tentation d'en être les contempteurs jaloux et redoutables.

La France, sous ce rapport, est dans la pire des situations. Elle n'a pas de places à donner, et elle surabonde, non certes de supériorités de premier ordre, mais de ces capacités turbulentes qu'il faut comparer aux régisseurs dont parle l'Évangile, qui ne veulent ni mendier, ni travailler, et qui cependant veulent vivre à leur aise. Quelle autre ressource ont-ils que d'invoquer la fraude? On vole la patrie dans les journaux, dans les clubs, dans les élections, dans le Parlement, et au bout d'un temps très court, la patrie ainsi volée en détail se sent au-dessous de ses affaires et dépose son bilan. C'est ce qu'on appelle une révolution, révolution commune chez nous et inconnue de la moderne Angleterre, parce que tout ce qui soutient le gouvernement de l'autre côté du détroit le démolit du côté opposé.

L'Angleterre ne doit donc pas sa prospérité à son Parlement, elle le doit à ce que les Anglais francisés

que le suffrage universel ferait entrer dans son Parlement avec des appétits sauvages, en sont exclus par la raison que nous venons de dire, ou, pour parler plus justement, à ce que cette espèce d'Anglais n'existe pas dans ce pays privilégié. Non qu'il y manque de radicaux et de socialistes, et de tous les ennemis de l'ordre social ; mais cette armée n'a ni généraux, ni officiers. Or, une multitude de soldats en expectative ne peut faire qu'une émeute passagère, et rentrer sous le joug de la police après une journée d'ivresse. Le Parlement français, au contraire, rempli de tous les éléments révolutionnaires qui sont mis à la porte du Parlement anglais, non seulement ne peut pas faire la fortune du pays, mais il en est l'obstacle le plus menaçant et le plus permanent. M. de Montalembert, en confondant les deux Parlements, a donc fait le quiproquo le plus risible du monde, ce qui ne serait rien ou peu, mais un quiproquo d'autant plus dangereux qu'il est déjà endémique dans notre malheureuse patrie, et que le talent et la religion de l'orateur ne peuvent que dilater et accélérer cette fatale contagion.

V

M. de Montalembert pousse l'anglomanie au point d'oublier l'Angleterre dont il vient d'admirer les merveilles, dès qu'il veut accuser un autre peuple au nom des exemples de ses chers Anglais. Ainsi, une de

ses grandes explications de la décadence de l'Espagne, après la prise de Grenade, se tire de l'union trop intime et trop absolue entre le trône et l'autel. Mais y a-t-il jamais eu nulle part une union plus intime et plus absolue du trône et de l'autel qu'en Angleterre, pendant la même période, depuis Henri VIII jusqu'à l'émancipation des catholiques en 1829 ? Une union qui absorbait l'Église dans l'État, au point que l'Église d'Angleterre en était détachée du siège apostolique, et que le Souverain anglais était à la fois le Pape de son Église et le roi de son État ! Au point que, non pas l'Inquisition qui jugeait au moins, mais que la persécution, qui tuait sans phrases les catholiques et les dissidents, n'a pas cessé de faire couler des ruisseaux de sang ! Et voyez la diversité des effets en Espagne et en Angleterre : le despotisme spirituel a vivifié l'Angleterre et abêti l'Espagne. C'est à n'y rien comprendre, à moins que le despotisme protestant n'ait aux yeux de l'auteur tous les mérites, et que le despotisme catholique ne puisse seul engendrer tous les fléaux.

Mais est-il bien certain que l'Espagne ait vécu quatre siècles dans le despotisme spirituel, et que l'autel y ait accepté une union trop intime avec le trône ? A qui cette accusation sacrilège et blasphématoire s'adresse-t-elle ? Elle s'adresse directement au Saint-Siège, non pas à un Pape en particulier, à quelques Papes même, mais à une longue série des successeurs de saint Pierre, avec qui Jésus-Christ a promis d'être et de rester jusqu'à la consommation des siècles. Cette série va de Sixte IV à Pie VII. On n'exagère donc pas la portée de l'accusation de M. de Montalembert en

disant que l'Église romaine est responsable du despotisme spirituel qui a conduit une grande nation, la plus grande des nations catholiques, par des degrés inévitables, au vide, au néant, à l'oubli, au discrédit universel. Et cette Église est d'autant plus coupable que non seulement aucun de ses Papes n'a réclamé contre cette union abominable du trône et de l'autel, mais que ses plus grands Papes l'ont proclamée sainte et fertile, comme Adrien VI, saint Pie V, Grégoire XIII et Sixte-Quint.

Après tout cela, vous croyez peut-être savoir à quel point l'Église catholique, votre mère, est solidaire de cet abrutissement de l'Espagne, et à quel point le réquisitoire de M. de Montalembert l'injurie, la calomnie dans ses notes essentielles de lumière et de beauté? Non, pas encore. Au plus fort de l'Inquisition d'Espagne, dans la forme moderne, l'Église a tenu peut-être les plus célèbres de ses assises, au moins par l'importance des questions portées à sa barre, par la durée et les vicissitudes de ses délibérations, la science et le nombre de ses évêques appelés pour être juges dans la foi. Eh bien! l'état de l'Espagne a-t-il été déféré par quelqu'un, prélat ou ambassadeur, à l'attention du concile œcuménique de Trente? A-t-on parlé des fautes qui compromettaient l'avenir, et des folies qui déshonoraient le présent de cette nation si digne de l'intérêt des Pères, puisqu'elle soutenait seule, à cette époque, les combats du Seigneur? Le chapitre de *Reformatione* a-t-il dit un seul mot de la fatale union? Non, les orateurs de l'auguste assemblée se sont tus comme des chiens muets, ils ont laissé se consommer le suicide

de cette nation au sang de laquelle ils devaient de siéger à Trente, et ils n'ont pas pressenti qu'il viendrait un autre concile, celui du Vatican, à la veille duquel Montalembert mourant leur reprocherait le plus grand crime qu'on pût commettre sur un peuple, qui avait eu le malheur de se confier imprudemment à l'Église.

Mais peut-être que Rome et le concile étaient mal informés? que les évêques qui étaient venus d'Espagne pour grossir ses rangs, étaient des évêques prévaricateurs, qu'un amour excessif du repos, de l'ordre apparent, condamnait au silence, comme les évêques qui siégeaient sur les chaires d'Angleterre, quand Henri VIII voulut consommer l'union absolue de l'Église et de l'État? Non, à cette époque, les prélats espagnols étaient renommés par leur vertu apostolique, étaient de vrais anges de leurs Églises. Ils étaient les plus grands docteurs en théologie, les plus grands canonistes, les plus grands maîtres de la vie spirituelle. Néanmoins aucun d'eux ne signala la situation de son pays comme un fléau, et ne demanda d'y appliquer la réformation qui était alors dans toutes les bouches. A côté de ces grands évêques, il y avait des abbés, des moines, moines d'Occident par excellence, ceux-là, des réguliers, un clergé immense, qui ont fourni à la sacrée congrégation des rites un nombre considérable de causes de canonisation, et tous étaient favorables à l'état de choses dont l'Inquisition était la pierre angulaire. Cette Inquisition des xv^e et xvi^e siècles attendit en vain des dénonciateurs parmi les orateurs du plus saint des Parlements. Les réquisitoires ne de-

vaient arriver que plus tard, se rencontrer hors de l'Église enseignante, et s'appeler Voltaire, Llorente et Montalembert. Quel danger, mon Dieu, que d'admirer la nation anglaise, quand on n'est pas capable d'analyser et de séparer ses éléments !

VI

M. de Montalembert a une telle foi dans la pondération parlementaire, qui est, selon lui, le bon génie du monde politique et religieux, qu'il en arrive à regretter la prise de Grenade, la dernière épopée de l'Europe, que tout le monde admirait en la personne de l'héroïque Isabelle. Il crie au Pape : Prenez garde ! Si vous chassez l'islamisme de l'Espagne, le catholicisme ne le rencontrera plus devant lui ; il a besoin de le rencontrer pour se maintenir lui-même en exercice. Et puis, si l'islamisme disparaît, les Juifs auront bien de la peine à subsister en Espagne avec leurs traditions propres. Comment voulez-vous que le catholicisme fleurisse, s'il n'est pas en lutte permanente avec des Maures et des Hébreux ? Mais voilà bien pis ; en train que vous serez de chasser tous les mécréants, vous voudrez bien aussi débarrasser les Espagnols des protestants, tandis que vous auriez dû leur en procurer de la graine d'Angleterre. Une flottille aurait apporté une jolie collection de ministres anglicans, presbytériens, puritains, quakers. Ces figures hostiles auraient

empêché l'amour du repos de s'emparer du clergé, et, en excitant sa résistance, auraient fécondé ses travaux, tandis que le monopole a tout perdu. Il est vrai que M. de Montalembert ne parle pas d'introduire quelques colis des œuvres de Voltaire par-dessus les Pyrénées; mais c'est pur oubli de sa part, et il aurait suffi de lui proposer pour qu'il approuvât, suivant son système, de favoriser toujours la lutte, comme si elle ne se présentait pas assez d'elle-même.

Nous ne nous arrêtons pas à réfuter ces extravagances; mais nous ferons uniquement remarquer que le grand Pie IX, jusqu'à ces derniers temps, n'a pas pensé comme M. de Montalembert, car il a fait tout ce qu'il a pu pour obtenir d'Alphonse XII une législation prohibitive du protestantisme en Espagne, et il a donné l'auréole des Saints au bienheureux Pierre Arbuës, commissaire de Torquemada en Aragon, et premier martyr de la sainte Inquisition moderne. Du reste, nous avons besoin de constater que nous n'accusons pas notre adversaire par voie de conséquences éloignées dont il aurait bien pu ne pas se rendre compte, ou qu'il aurait tirées autrement que nous. Non, il a su et bien connu la portée de ses injures, et il a écrit sans circonlocution : le jour où l'Église victorieuse a voulu abuser de la victoire, ce jour-là tout a été perdu ! — Jésus-Christ est la voie, la vérité et la vie, et l'Église qu'il a rachetée, empourprée de son sang, a été la voie qui conduit au vide, la vérité qui aboutit au néant, et la vie qui invoque la mort. M. de Montalembert a écrit tout cela, mais il n'y avait qu'un Loyson qui fût capable de le faire imprimer.

VII

Quittons ces misères, et contemplons les destinées de l'Espagne pendant les plus beaux temps de l'Inquisition. Nous allons voir comment elle s'est abandonnée à l'amour excessif du repos, et est tombée de la torpeur dans un assoupissement mortel. A peine le drapeau de Pélage flottait-il sur la tour de l'Alhambra que Colomb, qui avait aidé à cette victoire, songeait à emporter ce drapeau avec lui et à l'arborer au delà de l'Océan. Il découvrait les Indes occidentales et donnait à l'Espagne un monde nouveau. Un autre pays de la même Inquisition envoyait Vasco de Gama aux Indes anciennes, et complétait le tour du monde. L'Eglise victorieuse, qui avait voulu abuser de sa victoire, envoyait sur ces plages nouvelles ou renouvelées toute une armée de missionnaires qui, loin de redouter la liberté et l'initiative, allaient affronter toutes les discussions, tous les examens, toutes les recherches, chez les sauvages, les barbares, les païens de l'Inde, de la Chine et du Japon. Voilà le rôle qu'assumaient ces vainqueurs de la péninsule ibérique, qui chez eux descendaient au rôle abject et alternatif de persécuteurs et d'esclaves. Ce qu'ils ont fait dans ces régions immenses est luxuriant comme la végétation alors inconnue de ces magnifiques climats. Mais, pendant qu'ils faisaient de si incroyables événements dans le nouveau monde, ils étaient peut-être indolents dans l'ancien

où ils végétaient dans le discrédit universel ? Eux indolents ? ils faisaient tout , ils étaient partout ! Avec Charles-Quint, ils gouvernaient les Pays-Bas , portaient le sceptre du Saint-Empire, maintenaient l'Italie dans la subordination catholique, et pouvaient parler pour la première fois d'un royaume où les sujets et les souverains ne se couchaient pas plus que le soleil.

Mais au moins leur marine était absorbée par leurs expéditions trans-océaniques ? Pas du tout. Charles-Quint mit le siège devant Alger, et dévasta ce repaire de pirates. Philippe II, l'âme de la plus grande ligue navale que la mer ait portée, gagna avec saint Pie V et Venise l'incomparable bataille de Lépante. Or, pendant ce temps-là, la sainte Inquisition moderne faisait ses auto-da-fé en Espagne, et le bien qui en résultait était si évident que les amiraux espagnol, romain et vénitien avaient à leur bord une Inquisition, dite de mer, avec laquelle ils s'arrêtaient, quand il était nécessaire, dans les ports catholiques, pour y réprimer le blasphème, l'hérésie et les actes infâmes. Tels ont été les effets de l'abdication d'un peuple entre les mains du despotisme spirituel et temporel.

Avons-nous tout dit pour célébrer, comme elle le mérite, l'avidité des Espagnols, en fait de recherches, de libertés, de génie, d'initiative ? Oh ! non. Le protestantisme faisait contre l'Eglise catholique une ligue diabolique comprenant tous les États du Nord de l'Europe. Le Midi tenait bon en faveur du Pape. La rencontre des combattants devait avoir lieu en Autriche, en France et en Belgique. Philippe II était garanti par la mer, les Pyrénées et les Alpes. Il pouvait attendre,

si lui et son peuple avaient été aussi amoureux du repos qu'on le dit. Mais non, les Espagnols doivent être partout où la sainte Eglise est attaquée. Ferdinand, le frère de Philippe II, va tenter de réduire le protestantisme allemand. Il lui dira : tu n'iras pas plus loin, et il réussira. Le duc d'Albe obtint le même résultat dans les Pays-Bas, et le duc de Freitas n'abandonna Paris qu'après que la sainte ligue eut obtenu la conversion d'Henri IV. Philippe II va jusqu'en Angleterre, et il serait venu à bout, avec le cardinal Polus, de remettre cette île sous le joug maternel de l'Eglise romaine, si les Valois avaient été des princes catholiques et si les Belges avaient vu plus loin que le bout de leurs intérêts de clocher. Quel peuple anémique et atone que ces Espagnols, après un siècle et demi d'Inquisition et de régime anesthésique ! Mais est-il vrai que toute cette agitation extérieure ait été le fruit d'un despotisme intérieur ? C'est ce qui nous reste à examiner.

VIII

L'Espagne déployait dans son propre sein une vie encore plus exubérante que celle qu'elle faisait admirer aux étrangers, ses rivaux. Les institutions provinciales y étaient aussi variées que les instincts et les mœurs des populations, suivant leur race, leur climat et leur antiquité. Les privilèges de la Catalogne n'étaient pas les fueros de la Navarre, la loi de Castille

n'était pas le droit de l'Aragon. Les provinces reconquises avaient un gouvernement à part, calqué sur les besoins d'une incorporation laborieuse. Mais la Galice et Léon n'avaient pas perdu pour cela leur législation du temps jadis. La table rase n'a jamais existé que sous les gouvernements constitutionnels, où tout le monde est régi par la centralisation et habillé à la mode de la capitale. Et cette vie politique entourée de variété a été si profondément respectée par la monarchie espagnole, qu'elle s'agite encore aujourd'hui au bout de quatre siècles, et que ses instincts demandent satisfaction avec une indomptable énergie. Ceux qui reprochent à l'Espagne d'être un pays ingouvernable s'en prennent précisément à cet amour de la couleur locale, qui semble faire des Espagnols autant de peuples que de provinces. Or cette diversité serait-elle restée dans les goûts et les aptitudes, si les coutumes et les lois particulières qui les ont engendrées avaient été abolies, écrasées, livrées à l'oubli depuis Charles-Quint?

La France est plate comme une carte géographique de Lille à Perpignan, et de Lyon à Brest. Elle avait déjà cette uniformité, mère de l'ennui, en 1814 ; et cependant elle n'était dépouillée par la centralisation de ses attributs provinciaux, que depuis quatre lustres au lieu de quatre siècles. — Mais, dites vous, Charles-Quint n'a pas fait grâce à l'héroïque Padilla, à la tête de ses intrépides comuneros. — C'est vrai, il y a un point où la variété administrative est bonne et désirable ; mais il y a aussi un point où cette variété, en s'émiettant, tomberait dans l'anarchie. Vous-mêmes, qui demandez une Espagne

avec ses fueros, vous réprouvez comme révolutionnaire et impossible l'Espagne cantonale, dont la folie fanatique vient de succomber sous les murs de Carthagène. Le pouvoir central a ses droits, si la décentralisation a les siens, et au moment où Charles-Quint faisait tête à l'Europe au nom du catholicisme contre le protestantisme naissant et déjà furieux, il était à désirer que la balance penchât du côté du souverain. De nos jours on abuse de l'état de siège, et on en abusera de plus en plus à mesure que les libéraux détendront le pouvoir. Cependant l'état de siège a sa raison d'être, et on aurait déclaré l'Espagne en état de siège, durègne d'Isabelle à la paix de Westphalie, qu'on aurait pu justifier cette mesure par des motifs bien supérieurs à ceux qui suffisent aujourd'hui.

IX

Nous laissons à M. de Montalembert son goût pour la pondération. Pour nous, tout en nous croyant un esprit sain et libre, nous n'y attachons pas la même importance. Qu'est-ce qu'une cour et un parlement, et quelle différence y a-t-il entre eux ? Ce sont deux réunions d'hommes également faillibles et peccables, l'une minime et l'autre nombreuse. Voudrait-on nous faire croire que le nombre le plus grand soit plus rationnel et plus probe que le nombre le plus petit ? Mais vous n'avez donc pas lu l'histoire, qui montre à l'évi-

dence que les parlements ont fait autant de sottises que les rois ? — Supposons que les groupes gouvernementaux soient plus habiles et plus équitables à mesure de leur nombre, savez-vous où cette thèse vous conduirait ? Au socialisme tout droit. En effet, si les parlements sont plus éclairés et plus moraux parce qu'ils représentent les intérêts du Tiers-Etat, qui les a élus, comment voudrait-on empêcher les prolétaires, ouvriers, paysans, militaires, de se faire représenter à leur tour par le suffrage universel ? Or le suffrage universel, quand il sera bien au fait de la manœuvre électorale, quand il sera dressé par un exercice suffisant, c'est le socialisme à la tête de l'Etat. M. de Montalembert n'aura pas vu ce jour-là, il l'aura préparé. Les socialistes devront dire de lui comme Condorcet de Voltaire : Il n'a pas vu tout ce que nous avons fait, mais il a fait tout ce que nous avons vu.

Cependant il faut aux pouvoirs humains une limitation. Un instinct invincible nous le déclare. Mais où la prendre, puisque la pondération parlementaire ne vaut rien ? Il faut la prendre où Jésus-Christ, roi des rois l'a mise, soit dans l'Eglise, soit dans l'Etat. L'Eglise pondérée par le Saint-Esprit qui la surveille de près, et l'Etat pondéré par l'Eglise qui décide quand l'Etat abuse, quand il met un fardeau insupportable sur les épaules des peuples, quand il les entraîne dans la voie de l'hérésie et du matérialisme. Eh bien ! l'Eglise d'Espagne a-t-elle jamais cessé de prêcher cette doctrine, et l'Inquisition si favorable, dit-on, à Leurs Altesses, a-t-elle consenti à condamner les livres ultramontains qui subordonnaient le roi au pape, et qui reconnais-

saient à celui-ci le droit de délier les sujets de celui-là de leur serment de fidélité? Jamais. Et l'Inquisition a-t-elle approuvé les thèses gallicanes, que le Tiers présentait au cardinal Duperron, en 1614, et qu'il faisait accepter de son successeur, le trop mondain cardinal de Richelieu, qui aurait si bien voulu devenir primate de l'Eglise de France? Jamais ce tribunal, tour à tour persécuteur et esclave, cet espion de la royauté, comme on l'a appelé, n'a consenti à cette faiblesse universelle. Il a toujours écarté le gallicanisme politique avec le même zèle qu'il condamnait le gallicanisme ecclésiastique; il a maintenu les droits du Pape à la possession d'un pouvoir direct ou indirect, suivant la formule du *Syllabus*; et si tout le clergé catholique avait imité l'Inquisition, il n'y aurait jamais eu de révolution française. Car la révolution prend sa source dans le premier article, qui déclare que le roi ne doit aucun compte à ses peuples, parce qu'il ne tient que de Dieu, et de son épée.

Lisez tous les magnifiques in-folio qui sortirent, pendant le règne de l'Inquisition, des universités de Salamanque, de Alcalá de Henarez, de Valladolid, de Cordoue, de Madrid, de Valence; et partout vous verrez établie, dans les termes les plus clairs et les plus invincibles, la pondération de la royauté par l'Eglise, à la place de ce despotisme temporel et spirituel que la passion vous a fait voir. Quelle école théologique que l'Espagne sous l'Inquisition! Si vous parvenez à relever quelques universités en France, de quoi vivront-elles, si ce n'est des volumes de Suarez, de Molina, de Sanchez, de Mariana, et de mille autres que vous vous êtes empressés d'acheter à la liquidation

évolutionnaire des couvents, ou que vous avez demandés aux presses de l'abbé Migne qui ont eu l'honneur de les reproduire ?

Vous ne pourrez toujours pas dire que l'Inquisition ait engourdi la théologie qui n'a jamais été plus éblouissante. Mais elle a peut-être arrêté l'art de la peinture ? Murillo, Velasquez, Ribéra répondront. L'art dramatique ? Levez-vous, Calderon et Lopez de Vega ! Les romans de chevalerie ? Vous oubliez donc que le monde entier n'a rien à comparer à Cervantès. Voulez-vous de l'architecture ? Allez voir la cathédrale et les palais dont la décadence reste encore si fière. Or toute cette floraison artistique, littéraire, théologique est contemporaine de l'Inquisition. Vraiment, vous jouez de malheur.

Voyons maintenant si l'Inquisition d'Espagne, qui a été le fléau de cette nation pendant plus de trois siècles, a été en même temps l'objet de la juste horreur du monde chrétien, de la France, de la Belgique et de l'Allemagne, non moins que des peuples protestants.

D'abord, dans le monde chrétien, il faut compter pour quelque chose le Pape. Le Pape avait donc horreur de l'Inquisition d'Espagne ? Or on connaît la fameuse bulle de Sixte-Quint, cependant assez jaloux de ses droits : « Qu'il ne soit rien changé à l'Inquisition de ce pays, dont l'expérience a mis les heureux fruits dans le champ du seigneur au-dessus de tout doute ou incertitude ». Voilà un personnage chrétien qui mérite bien d'avoir sa voix comme un autre dans le débat qui nous occupe. On l'a entendue. Les Evêques de France, de Belgique et d'Allemagne comptent sans doute aussi

parmi le monde chrétien. M. de Montalembert connaît-il un seul des évêques français, belges, allemands, qui ait accusé l'Inquisition d'être un objet de cette juste horreur qu'il ressent et qu'il leur prête? Nous aimerions à voir un tel mandement auquel il aurait bien envie d'adosser son pamphlet.

Et puis il faut toujours en revenir à cet invincible argument: Quand le concile de Trente était rassemblé, il y avait un siècle que l'Inquisition d'Espagne commettait ses plus grandes horreurs. Les prélats espagnols étaient au concile mêlés aux prélats français, belges et allemands. Les monuments du Concile portent-ils trace seulement d'une observation amicale, personnelle, présentée dans une embrasure de croisée par un prélat étranger à un prélat espagnol au sujet de l'Inquisition? Comment arranger le silence universel avec cette juste horreur? Quant aux protestants, ah! c'est autre chose. Ceux-ci ont beaucoup crié, et ils avaient raison comme le voleur qui est pris la main dans le sac; car c'était une manière de détourner l'attention de leurs massacres, de leurs assassinats, de leurs exécutions, qui ne prenaient pas même la peine d'imiter la moindre procédure inquisitoriale, sans compter qu'elles étaient l'erreur et l'inquisition de la vérité.

M. de Montalembert a donc pour lui les protestants, auxquels s'adjoignent depuis 1682 un certain nombre de gallicans qui ne sont pas mécontents de mettre un grief de plus à la charge du Pape, fauteur de l'Inquisition. Après ces modérés, on arrive tout droit aux impies déclarés du XVIII^e siècle, aux préparateurs des droits de l'homme que l'Inquisition blessait beaucoup,

et aux enthousiastes des Etats-Généraux de 1789, qui ne ressembleront en rien à ceux de 1614.

X

Descendons au détail. Notre adversaire n'est pas mieux informé sur ces points particuliers que sur l'ensemble. Charles-Quint, dit-il, voulut substituer l'Inquisition à la juridiction des évêques, dans les Pays-Bas, parce que l'autorité épiscopale était trop indépendante. Mais si l'autorité épiscopale était trop indépendante, que ne résistait-elle à l'Inquisition, soit aux Pays-Bas, soit ailleurs ? Où a-t-on vu un trait de cette résistance ? La vérité historique est que ce fut le Pape, et non Charles-Quint, qui le premier a voulu que l'Inquisition fût organisée à part du gouvernement des évêques, qui, assurément, n'étaient pas suspects au Saint-Siège, mais qui avaient trop d'affaires pour prêter à celle-là l'attention suffisante dans les circonstances terribles où l'Eglise se trouvait. Le Pape fit plus, il soumit les évêques eux-mêmes à l'Inquisition, et celui qui donna la plus large extension à ce privilège inquisitorial fut l'incomparable saint Pie V. Il n'était peut-être pas un aussi grand orateur que M. de Montalembert, mais il avait la vue plus longue. Il est à croire que saint Pie V confia des fonctions si surprenantes à l'Inquisition parce qu'il avait remarqué qu'elle était bien plus inféodée à la papauté qu'à la royauté. Saint

Pie V connaissait amis et ennemis, et le thermomètre de chacun d'eux. Personne n'a eu un diagnostic aussi sûr que le sien. Aussi porta-t-il au comble les privilèges de l'Inquisition, parce qu'il savait qu'elle partageait son horreur pour le pouvoir absolu des rois.

Nous ne savons pas comment M. de Montalembert ose appeler à son aide l'histoire d'Antonio Perez, un libre-penseur par anticipation, doublé d'un Don Juan, dont nous avons dit assez long dans nos *Lettres sur l'Inquisition*, si ce n'est qu'il voulait plaire à M. Mignet, un académicien comme lui, qui a falsifié cette histoire sous prétexte de l'écrire. Antonio était un de ces hommes de la renaissance bien plus dangereux que les hérétiques, parce que, sous les apparences du culte public, ils étaient sceptiques, luxurieux et révolutionnaires. A propos de Perez, notre adversaire accuse l'Inquisition d'avoir consolidé tous les envahissements de la monarchie, et créé la centralisation qui est l'écueil et le cauchemar de l'Europe moderne. Mais, dans la réalité, l'Inquisition a cent fois résisté aux rois qui lui demandaient, comme à l'Église, ce qu'elle ne pouvait accorder ; et pour la centralisation, loin de la favoriser, elle était par elle-même et nécessairement décentralisatrice, par l'intervention continuelle de la cour de Rome, à qui elle devait compte de tout, et qui lui adressait de continuelles objections ou interrogations ; et enfin parce que l'Inquisition ne s'occupait ni de fueros, ni de politique, ni d'état civil, à moins qu'il ne se mêlât à ces différents organismes du pouvoir temporel un élément sacrilège, obscène ou hérétique.

Mais comment peut-on accuser l'Inquisition d'avoir

été défavorable à la décentralisation, quand, après quatre siècles d'inquisition, l'Espagne est encore le pays du monde où la vie provinciale offre le plus de résistance au nivellement administratif, le pays le plus décousu de l'Europe, où la centralisation a tant de peine à pénétrer et n'a pénétré pour un peu et pour la première fois que sous le pavillon étranger de l'indifférentisme et du philosophisme ?

M. de Montalembert se plaint qu'il sache trop bien pourquoi les catholiques doivent maudire la mémoire de l'Inquisition. Mais qui lui a appris ces motifs ? Sont-ce les papes, les docteurs de l'Église, les évêques, les théologiens ? Non, dit-il, mais les terroristes ont trouvé leurs maîtres dans ces inquisiteurs qu'une école déraisonnable voudrait réhabiliter. Mais alors pourquoi, pendant la terreur des terroristes, moins de deux ans, la France a-t-elle été si sombre, si morne, si inanimée, au point que le premier moment de sa respiration au 9 thermidor a été un transport de délire ; tandis que, pendant les deux grands siècles de l'Inquisition, aucun peuple n'a été plus vivant, plus alerte, plus gai, plus expansif, plus comique que l'espagnol ? Pourquoi Fouquier-Tinville expédiait-il les procès par cinquante, quatre-vingts et cent dans une audience, pendant que les procès d'Inquisition duraient des années et des années, au point de fatiguer les prévenus qui auraient mieux aimé, contre leurs intérêts, une justice moins minutieuse et plus expéditive ?

Est-il vrai qu'il faille désavouer et flétrir les supplices de l'Inquisition, en songeant à ces longues files de malheureux, d'êtres humains, rachetés par le sang de

Jésus-Christ et conduits au bûcher, à la lumière du soleil, par des monstres et des insensés qui osaient faire précéder d'un crucifix la marche de leur hideux cortège ? C'étaient cependant les cardinaux, et quels cardinaux ! Ximénès, Mendoza, Espinosa ; les évêques, les prêtres, les moines, les réguliers ; c'étaient les rois, les reines, dont Isabelle ; les magistrats, les officiers de terre et de mer ; c'était la nation catholique, et le Pape derrière elle ou devant elle, donnant l'exemple dans toutes les villes d'Italie et dans Rome même, qui composaient cette bande de monstres ou d'insensés. — Mais c'étaient des êtres humains qu'on allait sacrifier ? — Sans doute, et ces êtres humains avaient été rachetés par le sang de Jésus-Christ ; et si vous ne voulez pas qu'on tue des êtres rachetés par le sang de Jésus-Christ, vous voulez l'abolition de la peine de mort comme les terroristes, qui ont pour spécialité de crier plus haut que les autres contre la peine de mort, et de l'appliquer plus largement qu'on ne l'aurait jamais fait, Maintenant, ces êtres humains que vous appelez malheureux étaient-ils les plus malheureux ou les plus coupables des hommes ? Nous disons, nous, qu'ils étaient plus coupables que les vulgaires assassins, parce qu'ils tuaient l'âme au lieu du corps par l'hérésie, et qu'ils tuaient la société parce qu'ils tuaient la religion. Quand il n'y aura plus de religion dans le monde, quel vestige y trouvera-t-on encore de sécurité sociale ? Le crucifix marchait en tête du hideux cortège, c'est vrai ; mais c'était ainsi à Rome, comme en Italie, comme en Angleterre, sous Henri VIII, quand il était *defensor fidei*, comme en France, quand le

protestantisme naissant méritait encore d'être réprimé par les magistrats, au lieu d'être livré à la justice sommaire et trop aveugle des soldats.

XI

Notre adversaire voudrait bien éviter la solidarité de l'Eglise avec l'Inquisition ; mais il en rencontre partout les points de suture et les anneaux de jonction, de manière qu'il est lui-même, comme fils de l'Eglise, solidaire et complice de l'Inquisition, à moins qu'il ne veuille s'excommunier de l'une pour abjurer l'autre. Nous allons en avoir plus d'une preuve. Selon lui, ce qui doit nous indigner davantage, ce qui a plus encore énervé et démoralisé l'Espagne, ce sont les perfidies, les infamies de la procédure inquisitoriale durant tant de siècles : le secret, l'espionnage, la confiscation érigée en règle suprême et sacrée, la publicité des accusations accordée, mais la confrontation des témoins impitoyablement refusée, la dénonciation imposée comme une vertu et comme une obligation aux serviteurs contre leurs maîtres, aux enfants contre leurs parents.

Ah ! pour le coup, c'est trop fort. Jusqu'ici notre adversaire a paru s'en prendre plus à la personne des inquisiteurs, aux instincts sanguinaires d'une race allumée par le soleil du midi, qu'à la nature même de leur tribunal. Mais ici il accuse le Code inquisitorial

dans son essence : secret, espionnage, confiscation, publicité des accusations et clandestinité des accusateurs, obligation de dénoncer sans exception. Or, tout cela est approuvé formellement par l'Église, comme elle approuve les règles d'un grand ordre, les règlements d'un institut et les coutumes d'une congrégation. Il aurait bien fallu que le tribunal de l'Inquisition fît usage d'un Code de procédure criminelle inconnu de Rome ou désapprouvé par elle ! Mais le tribunal, qui prétendait juger les hérétiques, eût été, dans ce cas, le premier des hérétiques. Voyons donc si le Code inquisitorial a été aussi abominable que notre adversaire le prétend :

1° Le secret : mais y a-t-il une instruction possible sans secret ? 2° L'espionnage : mais si l'espionnage n'emploie que des moyens honnêtes, il est un devoir quand il s'agit des intérêts les plus sacrés de l'Église, de la patrie et des citoyens ; 3° La confiscation : mais quelle injustice y a-t-il à ôter aux conspirateurs les moyens de conspirer ? Or, le nerf de toute conspiration, comme de toute guerre, n'est-ce pas l'argent ? Les belligérants n'ont-ils pas toujours cherché à prendre le capital de leurs ennemis, soit avant la guerre, pour la prévenir, soit après, pour qu'elle ne recommence pas ? Et si la guerre était juste, condition rare, il est vrai, n'était-ce pas la politique la plus intelligente et la plus irréprochable ?

Mais aujourd'hui la confiscation est abolie, et cette abolition est regardée partout comme un progrès.

La confiscation est abolie : en êtes-vous bien certain ? Le clergé n'en sait rien, ou mieux sait le con-

trale. Partout la confiscation sévit contre lui, et évidemment elle ne cessera que quand il ne restera plus rien à confisquer. En Italie, en Prusse, en Russie, en France surtout, ne spolie-t-on pas le clergé ? Demandez plutôt à la commission du budget présidée par M. Gambetta. Qu'est-ce que cela veut dire ? Que les libres penseurs, hérétiques par excellence, estimant que les catholiques sont les ennemis de l'ordre social, parce qu'ils sont leurs ennemis, ne veulent pas laisser entre leurs mains une fortune qui servirait à répandre des doctrines par eux détestées. Retournez la proposition, et vous y trouverez la justification *ad hominem* des inquisiteurs.

La justice ne voudrait-elle pas qu'on laissât à chacun l'argent qui lui appartient, que ce chacun soit catholique, hérétique ou libre-penseur ? — Mais, en agissant ainsi, vous ne rétabliriez pas encore le droit commun et l'égalité entre les combattants ; car les hérétiques et les libres-penseurs sont protégés par les passions humaines, les catholiques, au contraire, sont desservis par elles ; de manière que si vous ne leur constituez pas d'autres avantages, par un privilège qui n'est au fond que le rétablissement de l'égalité en leur faveur, vous les abandonnez comme des brebis au milieu des loups. — Au fond, vous blâmez donc l'abolition de la confiscation ? — Expliquons-nous. L'abolition est venue de causes véreuses en général, mais elle a eu accidentellement d'heureux effets. Elle est le résultat de mauvais instincts, oui, parce qu'elle est née quand on n'a plus cru à la justice, quand les juges ont été rangés comme les autres parmi les suspects, quand on a cherché contre les tribunaux des

garanties qui devaient suppléer à leur probité, quand les mains de l'État n'ont pas paru assez pures pour manier avec modération l'arme périlleuse de la confiscation.

La liberté de la propriété entre bourgeois est une des libertés de 89, et on l'a conquise quand on n'a plus cru à la vertu des magistrats en face de la tentation qu'excite une riche proie à saisir ; de même qu'on a obtenu la liberté de la presse, quand on n'a plus cru à la vérité en elle-même, à un gardien intègre et impartial de la vérité, auquel seraient remis comme attribut de sa charge les ciseaux de la censure. La censure partielle et aveugle a effrayé tout le monde, et on a mieux aimé laisser dire des horreurs, que de laisser l'arbitrage de la vérité entre des mains qui pouvaient la confisquer, puisque nous parlons de confiscation. Mais cette défiance réciproque, en faisant abolir la censure, nous a mis dans le gâchis de la liberté de la presse, qui ne peut plus durer longtemps, si l'on veut garder un reste d'ordre. Alors il faudra user pendant quelque temps de la police d'un Fouché ou d'un Rovigo, à moins qu'on ne rende l'*index* à l'Église, la seule puissance qui ait des grâces suffisantes pour arrêter le mensonge et laisser passer la vérité.

Pour en revenir à l'abolition de la confiscation, en enlevant aux juges dans les affaires contentieuses un enjeu qui mettait leurs jugements sous le coup de soupçons irritants, elle a consolidé leur autorité dans l'opinion. A qui ne pouvait plus disposer d'une fortune quelquefois immense, les grands Seigneurs n'avaient plus à demander des arrêts qui fussent des services et des lâchetés. Mais il y a un revers à cette

émancipation. Inaccessible aux investigations de la justice, la propriété excite contre elle d'autres appétits et d'autres fureurs, parce qu'elle ne se donne pas toujours la peine de se justifier par le bon emploi qu'elle fait d'elle-même. Aujourd'hui, elle court les risques d'une confiscation aussi aveugle, que celle des tribunaux aurait pu être probe et rationnelle. La confiscation légitime est celle qui résulte des arrêts d'une magistrature chrétienne, à la tête de laquelle il faut placer l'Inquisition.

4° La publicité des accusations Nous ne savons pas trop ce qu'entend par là M. de Montalembert. S'il veut dire qu'on intimait aux accusés les accusations qui pesaient sur eux, de quoi se plaint-il ? S'il veut dire qu'on les diffamait en public avant leur condamnation, il a tort, historiquement parlant. Le secret était trop dans les mœurs de l'Inquisition pour qu'elle divulguât les fautes avant de les avoir constatées. Non, la publicité des accusations est un fruit de la liberté de la presse. Grâce aux curiosités qu'elle doit assouvir, un homme interrogé la veille par le juge d'instruction est un homme diffamé par cent reporters, et d'autant plus diffamé que l'accusation est plus diffamante ; car la curiosité croît d'autant plus au crime qu'il est plus incroyable. Il est vrai que, par exemple, ces journaux diffamateurs ne sont pas confrontés avec les accusés.

5° Parlons donc de la confrontation des accusateurs avec les accusés, impitoyablement refusée par les habitudes de l'Inquisition. Sans doute cette impossibilité de mettre en regard l'accusateur et l'accusé est très

regrettable, mais à qui la faute? Le refus de confrontation n'était pas porté dans les premiers statuts de l'Inquisition moderne, pas plus que dans ceux de l'ancienne; mais qu'est-il arrivé? Quand on a connu sous l'Inquisition moderne le nom des accusateurs, les accusés, pendant leur prison préventive et plus facilement après, n'ont pas manqué de le transmettre à leurs parents et alliés, nous ferions mieux de dire à leur race, car il s'agissait alors presque toujours de judaïsants et de mahométisants. Aussitôt, les instincts sanguinaires de ces races se mettant à fermenter, on voyait surgir des représailles épouvantables, et des inimitiés s'établir entre des familles pour ne plus s'éteindre de génération en génération. Premier inconvénient qui doit beaucoup toucher ceux qui ont tant l'horreur de verser le sang coupable, car il s'agit ici du sang innocent. Second inconvénient plus grave encore : l'intimidation rendait les témoins introuvables, et comme il ne peut pas exister un tribunal sans témoins, par le fait, la confrontation des témoins et des prévenus supprimait l'Inquisition. Et les morranos et les morisques l'avaient si bien compris, qu'ils n'ont jamais demandé aux rois espagnols l'abolition de l'Inquisition; mais ils ont profité de toutes les occasions où les monarques ont eu besoin d'argent pour leur offrir des sommes folles, les plus fascinantes, à la seule condition que le nom des accusateurs serait divulgué.

Maintenant est-il possible de rendre bonne justice sans confronter l'accusé et l'accusateur? Si cette justice bonne et consciencieuse était impossible en pareil cas, le Pape serait bien atteint dans son infaillibilité. Car

il a estimé juste le nouveau règlement de l'Inquisition relatif au secret du nom des témoins, et il en a fait une condition expresse, à la demande d'un homme qui passe plutôt pour un saint que pour un bourreau, le grand cardinal Ximénès. Mais dans l'ancienne Inquisition le Pape a fait mieux, il a commandé lui-même le secret du nom des témoins dans certaines circonstances plus critiques, où les haines de famille menaçaient la paix des cités. Il existe des bulles et des brefs à ce sujet, adressés entre autres aux inquisiteurs d'Avignon. Voilà la raison d'autorité, passons à la raison de raison.

Est-il donc absolument impossible qu'un juge sache à quoi s'en tenir sur la valeur d'une déposition, à moins que le dénonciateur ne soit mis en rapport avec le dénoncé ?

D'abord, en matière d'hérésie, il y a des cas où le dénonciateur ne fait absolument rien. Voilà un dénonciateur qui apporte un livre, un écrit, une correspondance, où il croit voir une hérésie de la part de l'auteur ; quel besoin y a-t-il que le dénoncé connaisse le dénonciateur pour avouer ou nier que le livre ait été composé par lui, que le manuscrit soit l'œuvre de sa plume, que les lettres aient été échangées entre lui et ses adeptes ? — Mais supposons d'autres cas. Il s'agit d'une conversation hérétique, et elle est rapportée aux inquisiteurs par un auditeur. Sans que cet auditeur soit présenté à l'orateur, l'inquisiteur ne peut-il pas s'enquérir des personnes qui ont assisté à ce discours de propagande hérétique en même temps que le dénonciateur ; et si ces témoins sont en grand nombre, s'ils

sont hommes de qualité et de probité, si leurs récits sont conformes, au lieu de varier et de se contredire, pourquoi l'inquisiteur ne pourrait-il pas arriver à la certitude que le discours hétérodoxe a été réellement prononcé ? Le père Loyson a prêché une doctrine perverse au cirque d'hiver au printemps de 1877 : serait-il nécessaire que l'accusateur de ce scandale fût présenté au père Loyson, si l'Inquisition existait encore, pour que l'inquisiteur eût science certaine que tels propos avaient été tenus par le renégat ? Evidemment non, puisque d'autres moyens de conviction abondaient. Ainsi il existe des cas où le juge peut se faire une conscience éclairée sur un crime, sans confronter les témoins et les criminels.

Mais n'y a-t-il pas aussi des cas où cette confrontation serait bien nécessaire pour tirer au clair la valeur d'un témoignage ? Certainement oui ; et alors que fera l'inquisiteur qui ne pourra pas avoir recours à la confrontation ? Il s'abstiendra de juger, parce qu'il n'aura pas l'évidence indispensable à un juge, et cette non-confrontation fera probablement échapper beaucoup de coupables à la justice, de manière que la non-confrontation, loin de multiplier les coupables parmi les innocents, fait amnistier des coupables aux dépens des innocents qui restent exposés à leurs embûches. Ainsi la non-confrontation est un obstacle apporté à l'exercice de la justice inquisitoriale, et c'est l'Inquisition qui perd à ce procédé au lieu d'y gagner, et M. de Montalembert, qui devrait l'en plaindre, a résolu de lui en faire un crime ! On n'est pas plus emporté par la passion.

Nous pouvons aborder maintenant la dénonciation

imposée aux serviteurs contre les maîtres, et aux enfants contre leurs parents. — Nul ne peut servir deux maîtres, ou il aimera l'un et méprisera l'autre. — Celui qui préférera à Dieu sa femme, ses enfants, ses parents, ne peut pas être le disciple de Jésus-Christ. Celui même qui ne les hait pas pour son nom n'est pas digne de lui. — M. de Montalembert a oublié ces deux textes quand il a osé parler comme il l'a fait de la dénonciation inquisitoriale. Remarquez que cette dénonciation est faite à l'Eglise ; qu'elle n'était pas faite à la police, pas même au gouvernement, mais à l'Eglise qui a la haute direction sur les âmes, sur la foi intérieure, l'Eglise qui est une mère avant la mère suivant la nature, l'Eglise qu'il faut sacrifier à sa famille, si on ne sacrifie pas dans un cas semblable sa famille à l'Eglise.

Brutus a dénoncé César, son père adoptif, et il sera admiré de tous les patriotes républicains ; et ces mêmes admirateurs n'auront que des paroles d'anathème pour celui qui dénoncera à l'Eglise ses parents qui conspirent contre sa liberté. La république ne mérite donc des vertus héroïques de la part de ses enfants, qu'à la condition de n'être pas la république chrétienne, la grande patrie des âmes rachetées dans le sang d'un Dieu !

Sans doute, il est dur de dénoncer un père ; il faut être bien sûr de sa culpabilité pour en arriver à cette extrémité ; mais quand l'évidence est inévitable, faut-il préférer la mort de la religion dans son pays à la mort de son père, qui d'ailleurs peut toujours sauver sa vie par un acte de repentir ? En tout

cas, M. de Montalembert ne serait pas de l'avis des anciens parlements qui prétendaient que l'épouse devrait dénoncer son époux, si celui-ci méditait un régicide, et qu'en pareil cas un confesseur devrait prévenir l'autorité judiciaire. Tout cela est en effet d'une morale exagérée, parce qu'il n'y a rien au-dessus des liens du sang que les liens de l'âme. Le gouvernement pourvoira toujours suffisamment à sa sécurité par les moyens que le glaive et le sceptre mettent à sa disposition.

XII

Au bas d'une page, M. de Montalembert s'empare d'un extrait d'un livre de M. Albert Duboys, qui joue dans cette circonstance le plus mauvais tour à son patron et protecteur littéraire, à celui qui devait même être son parrain, s'il y avait lieu, à l'académie française. M. Duboys a donc dit :

« Tous les ans on publiait dans les églises l'édit des délations, pour provoquer et imposer les dénonciations des actes ou propos contre la foi et l'Inquisition, et l'édit des anathèmes contre ceux qui ne les dénonceraient pas. »

Tous les ans on publiait, mais qui publiait donc ? Le clergé paroissial publiait cette loi criminelle, le clergé d'un bout de la péninsule à l'autre, des Pyrénées aux colonnes d'Hercule, publiait une loi inique, et il recommençait ce scandale tous les ans ! Où publiait-il ?

Dans les Eglises, le lieu sacré où se réfugient les consciences opprimées, quand elles ne savent plus où aller ; et le clergé souillait le temple du Seigneur de ses services policiers et sanguinaires ! Mais l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les autres, en savait-elle quelque chose ? Et comment voulez-vous qu'elle ignorât un crime général qui se répétait annuellement ? Cela commence à devenir fort, mais il y a mieux ; que portait cet édit des délations ? Que ces délations étaient faites au nom de l'autorité apostolique du Saint-Siège et de pas d'autre.

« Nos, los Inquisidores contra la heretica pravedad, deutados por autoridad apostolica, salud en nuestro Señor Jesu Christo, que es verdadera salud, y a los nuestros mandamientos, que mas verdaderamente son dichos apostolicos, firmemente obedecer, guardar y cumplir. »

Une loi criminelle de sa nature, publiée au nom du Saint-Siège pendant plusieurs siècles, dans un royaume où le soleil ne se couchait pas ! M. de Montalembert se doutait-il que M. Dubois lui faisait répéter une si amère sottise, si hérétique, si impie, si opposée à la parole du symbole de Nicée : *Credo unam sanctam, catholicam et apostolicam ecclesiam* ? Nous nous refusons à le croire. Mais alors pourquoi cette belle intelligence se fait-elle, les yeux bandés, à un aveuglé qui ne pouvait le conduire qu'à la fosse ?

Notre adversaire fait une peinture de l'Espagne, où l'on voit que le pays tout entier devient un vrai atelier de délation, de proscriptions et d'immolations. Tout le monde se soupçonne, se dénonce, s'accuse,

se poursuit à l'envi. — Qui ne croirait que l'Espagne a été, d'Isabelle à Philippe III, un vaste conciergerie ? Et, par le fait, il n'y a pas eu un pays plus joyeux au monde. Ce pays avait été triste et préoccupé auparavant, quand Torquemada s'aperçut du cauchemar que la perfidie judaïque, mêlée aux intrigues musulmanes, faisait subir à la race des vieux chrétiens espagnols. Mais une fois que ce charme maudit eut été rompu, qu'on eut découvert les faux chrétiens de la race d'Israël et de celle de Mahomet, qui suçaient les veines de la nation de Pélage, comme un horrible vampire ; qu'on les eut mis à part sous la surveillance de la police inquisitoriale ; qu'on eut banni ceux qui étaient tentés de les imiter, et conduit au supplice les fanatiques relaps et incorrigibles ; alors l'Espagne d'Isabelle, de Charles-Quint et de Philippe II respira à l'aise, répandit la sève exubérante de sa vie comme une immense irrigation, se para de fleurs et de moissons, et devint comme une fête continuelle. Après avoir vu l'Espagne de Madrid à Séville, il ne restait plus qu'à mourir. Pendant ce temps-là la France abou-tissait à la Saint-Barthélemy, l'Angleterre à Henri VIII, Elisabeth et Cromwell, l'Allemagne à la guerre de trente ans. Les seuls pays paisibles, lettrés, civilisés, pieux, sont l'Espagne et l'Italie. Le reste du monde fait horreur. Voilà l'histoire vraie à laquelle il faudra tôt ou tard revenir.

XIII

M. de Montalembert résume dans les traits suivants son portrait de l'Inquisition. L'Inquisition n'a épargné personne, pas plus les enfants du pays que les étrangers, pas plus les grands que les petits, pas plus les riches que les pauvres, pas plus le clergé et l'épiscopat même que les laïques, pas plus les réguliers que les séculiers, pas plus les Jésuites que les Augustins, ou tout autre ordre.

Mais si elle a vexé tout le monde, comment tout le monde ne s'est-il pas soulevé contre cette institution universellement exécrée pendant quatre siècles? C'est le plus grand des prodiges dont l'histoire fasse mention. Comment les rois qui la protégeaient n'ont-ils pas été enveloppés dans sa malédiction? comment n'ont-ils pas craint de la protéger, puisqu'en la protégeant, ils s'aliénaient tous les partisans de la dynastie, dans toutes les parties de l'Empire?

On dira à cela que les rois étaient absolus, et que personne n'osait leur résister. Mais ne sait-on pas que les rois les plus absolus ne peuvent s'exempter de plaire au moins à leur cour. Un roi ne peut pas être seul contre tout son royaume; et s'il y avait eu un roi d'Espagne si impolitique que d'affronter une désaffection unanime, comment n'aurait-il pas rencontré un Procida qui aurait ameuté toutes les vengeances contre l'Inqui-

sition, et renouvelé les vêpres siciliennes? Or, on ne voit rien de semblable dans l'histoire d'Espagne. Il semble, au contraire, que le peuple espagnol était tellement enthousiaste de son Inquisition, qu'il aurait poussé ses souverains à la maintenir, s'ils avaient paru hésiter un instant.

En effet, l'Inquisition n'était pas invulnérable, et quand l'opinion publique lui faisait défaut, il était très malaisé au souverain de la protéger. Il y a eu à Rome même des règnes pendant lesquels l'Inquisition était antipathique au peuple. L'exaspération grondait pendant un temps, et un jour le peuple se ruait sur la bastille du Saint-Office. La mort de Paul IV en sait quelque chose. Saint Pie V voulant introduire l'Inquisition espagnole dans le duché de Milan, Philippe II lui répondait : Je connais les Milanais, nous ne réussirons pas. Saint Pie V répétait : Essayez. Mais, suivant la prévision et contre le désir de Philippe II, l'essai fut malheureux.

A en croire M. de Montalembert, l'Espagne ne savait plus se soulever contre l'absolutisme, et l'Inquisition se trouvait bien de cette lâcheté contraire aux anciennes mœurs. Mais l'histoire ne confirme pas ces déductions. Quand le peuple espagnol était épris de quelques-unes de ces aspirations nationales qui éclatent dans la vie des peuples, il savait très bien le faire voir. Ainsi l'insurrection de la Catalogne, la réclamation des fueros au nord-ouest de la péninsule, et la guerre des comuneros. Nous pourrions en citer d'autres exemples ; et à propos des fueros, nous avons précisément sous la main les événements de Saragosse

pendant le procès d'Antonio Perez. Il est juste de dire que le peuple d'Aragon n'en voulait pas à l'Inquisition en elle-même ; mais l'Inquisition s'étant trouvée en conflit avec les privilèges locaux à l'occasion du grand justicier d'Aragon, à qui elle prétendait enlever Perez, devenu hérétique pendant les poursuites de Philippe II, le peuple, jaloux de sa constitution, n'hésita pas à se mettre en révolte, à violer les prisons de l'Inquisition et à faire une révolution si complète, qu'il ne fallut pas moins d'une armée de trente mille hommes de troupes régulières pour le faire rentrer dans le devoir. Or, trente mille soldats de ce temps-là supposent une armée de cent mille hommes de nos jours.

Et si l'Inquisition en elle-même, à part la question des fueros, avait été aussi odieuse aux Aragonais que notre adversaire le prétend, n'auraient-ils pas saisi une occasion sans pareille pour s'en débarrasser, et n'auraient-ils pas été secondés par tous les rangs de la société, grands et petits, riches et pauvres, clercs et magistrats, moines et soldats, ayant pour avant-garde des Jésuites et pour arrière-garde des Augustins ? Cela est absolument inexplicable. On nous fait une nation qui ne répond à aucune loi physiologique et politique de l'humanité.

Examinons maintenant s'il est bien vrai que les rois aient été mieux disposés que les autres en faveur de l'Inquisition, et même les seuls bien disposés en sa faveur. Isabelle s'est bien fait tirer l'oreille pour consentir à cette création, et cependant elle jouissait d'un grand crédit sur ses sujets. Si elle n'avait pas cru qu'elle suivait l'ordre de la raison, les conséquences de

sa foi, et les instincts légitimes de son peuple, elle n'eût jamais donné son consentement. Quand Charles-Quint est arrivé en Espagne, l'Inquisition n'était pas du tout dans ses bonnes grâces. Il avait contre elle les préjugés de son père autrichien et les rancunes de ses Gantois. Cependant il devint un protecteur résolu et, comme on dirait, fanatique de l'Inquisition. C'est qu'il avait changé d'air et respiré l'atmosphère espagnole.

Passons sur les princes de la maison d'Autriche qui suivirent Charles-Quint, et ne nous étonnons pas trop qu'un ou deux aient hérité des sentiments du chef de leur maison sur l'Inquisition ; l'impression était donnée. Mais on arrive à Philippe V, et avec lui à un changement de dynastie. Philippe V est bourbon, il est Français. Il arrive d'un pays où l'Inquisition a été peu pratiquée depuis la réforme, mal pratiquée, et à cause de cela pratiquée sans profit. Le fils de Louis XIV arrivait donc avec des instincts opposés. En France on aime mieux se battre contre les hérétiques que de les juger. Nous préférons aux juges les soldats et les chances du combat. C'est plus chevaleresque, mais plus prodigue de sang humain. C'était bien le moment de réformer l'Inquisition ; et si vous ajoutez que Philippe V, en passant les Pyrénées, qui s'aplanissaient sous ses pas pour ne plus se relever, avait vu venir à sa rencontre un peuple ennemi de l'Inquisition, dans toutes les classes de la société, comment voulez-vous que des vœux longtemps refoulés ne se fussent pas fait une issue proportionnée à leur captivité antérieure, et que le nouveau monarque ne les ait pas accueillis ? C'est absolument inexplicable :

Qu'est-il arrivé, au contraire ? Philippe V a été tellement imprégné des sentiments espagnols sur l'Inquisition qu'il est devenu inquisiteur comme ses sujets, et qu'il a commis des autodafés, au grand scandale des Français qui en furent les témoins et les historiens, et qui attendaient mieux de la culture civilisatrice de leur prince.

Il faut arriver jusqu'à Charles III, jusqu'au philosophisme du disciple de Tannucci, jusqu'au bourreau des jésuites pour rencontrer un monarque espagnol qui fasse fléchir les principes de l'Inquisition ; et il ne le fait pas, bien entendu, pour satisfaire aux vœux et aux exigences de son peuple, mais pour les entraver de la manière la plus maussade et la plus mortelle. L'Inquisition a eu en Espagne une popularité inouïe ; ses succès seraient inexplicables sans cette popularité. Le bon sens le dit, et M. de Montalembert le contredit. Qui croire des deux ?

Enfin est-il certain que l'Inquisition ait été favorable aux monarques absolus, et que les monarques absolus l'aient favorisée à cause de cette collusion ? Cette accusation est encore un contre-sens historique. Ceux qui accusent l'Espagne d'absolutisme ont un objectif d'horreur qu'ils proposent à tout le monde en la personne de Philippe II. Le fils de Charles-Quint a donc été le grand promoteur de l'Inquisition, et l'Inquisition a donc été la très humble et très sanguinaire servante du fils de Charles-Quint. Eh bien, pas du tout. Philippe II a été déferé à l'Inquisition par Paul IV, et l'Inquisition de Madrid, installée au pied du trône, a actionné Philippe II. Philippe, après quelque jeunes

vellités de résistance, a reconnu qu'il était insensé de lutter contre une force insurmontable ; car le bon sens politique poussait vigoureusement en cet homme, qui a été si voisin de la sainteté sans l'atteindre toutefois ; et presque aussitôt il a pris son parti, le bon, de s'humilier et de satisfaire le Pape. Telle a été la platitude de l'Inquisition devant la grande idole de l'absolutisme.

Plus tard, quelques théologiens de cour, il s'en fourre partout, proposent dans une soutenance des théories de droit régalien, qui sonnent agréablement aux oreilles des princes. L'Inquisition royale les condamne comme coupables envers les droits des peuples. Autre bassesse de sa part : la déclaration des droits de l'Eglise gallicane, qui devait fleurir au bout de cent ans dans la déclaration des Droits de l'Homme, cette servile déclaration d'un épiscopat qui tenait plus à ses richesses qu'à ses traditions, saintement libérales, remises en lumière par l'éloquence du Cardinal Duperron, fait horreur au peuple espagnol, ce peuple qui mène une vie misérable dans l'abjection de l'esclavage. On osait lui dire que les rois ne doivent rien à leurs peuples que ce qu'ils croient devoir leur accorder, et qu'ils n'ont point de juge sur la terre que leur épée, les procès entre les peuples et les tyrans devant être renvoyés au jugement dernier.

Qui s'élèvera contre cette doctrine, saluée, acclamée en France par toutes les classes de la société ? Ce sera l'Inquisition d'Espagne qui se chargera de la réfuter dans de longs et savants volumes, qui n'auront peut-être pas le style de Bossuet, mais qui n'auront pas non plus sa courtoisie. Ce sera Roccaberti, le grand

inquisiteur, qui ne voudra pas confier à un autre qu'à lui-même cette sainte mission. Louis XIV eût exilé Roccaberti, Philippe IV le fit nommer cardinal.

Qui se serait attendu que M. de Montalembert aurait travesti aussi impudemment la vérité ? Mais, avec l'Inquisition, le fanatisme se croit tout permis. Il aveugle subitement un grand écrivain qui a passé sa vie à redresser les torts de l'histoire, de la politique, de la philosophie ; il en fait un faussaire, un sophiste, un radical, un énergumène ; et pourquoi ? C'est que l'Inquisition est l'apogée sociale de la foi d'un peuple. Vous voulez corrompre à l'aide de votre talent, dans l'esprit du peuple, ce qui est excellent en soi, et votre punition immédiate est de devenir un écrivain de la pire espèce.

On ne s'étonnera plus maintenant d'entendre notre adversaire s'écrier : Les plus avisés comme les plus puissants croient se mettre à l'abri en s'enrôlant parmi les familiers du Saint-Office, et en rachetant ainsi, sans y réussir toujours, leur sécurité personnelle au prix de leur honneur et de leur dignité ; tellement qu'à la longue, l'horrible vampire finit par engloutir la société tout entière, à titre d'instrument quand ce n'est pas de victime. Cette monstrueuse institution ne cesse de fonctionner que lorsqu'il ne lui reste plus rien à faire, et qu'elle a définitivement substitué le vide, la mort, le néant, à la vie, à la force, à la gloire de la première des nations du moyen âge, de celle qu'on peut à bon droit appeler la perle du monde catholique.

Nous avons à dire à M. de Montalembert que, si les plus puissants et les plus avisés des Espagnols avaient

été des familiers hypocrites du Saint-Office, ils se seraient bien vite reconnus entre eux, et ils n'auraient pas manqué de conspirer contre l'Inquisition au lieu de la servir. Toutes les bonnes conspirations commencent par se glisser au cœur de la place qu'elles veulent trahir et livrer à l'ennemi. L'Inquisition n'a pas eu un autre sort dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Alors les plus puissants et les plus avisés avaient réellement le respect humain de l'Inquisition qu'ils redoutaient, et, sous prétexte de l'améliorer, ils entreprirent de l'éteuffer. Mais ces hypocrites n'en voulaient pas à l'Inquisition au nom de l'Église qu'ils désiraient sauver d'une compromission honteuse, comme aurait fait M. de Montalembert; c'étaient moins des Espagnols que des cosmopolites imprégnés du philosophisme à la mode.

Ils s'appelaient Urquila, Raymond de Salas, marquis de Roda, comte de Ricla, comtesse de Montijo, Macanaz, Llorente, colonel Calzada, Nicolas d'Azara, marquis d'Avilès, don Paul Olavide, Campomanès, Florida Blanca, Jovellanos et comte d'Aranda. Ils entraînèrent avec eux Charles III, que son horrible conduite envers les jésuites disposait à toutes les mesures contraires à la religion; et en effet l'Inquisition baissa dans l'estime des peuples à partir de cette époque, et l'institution s'en détériora. C'est que la révolution française se préparait au delà des Pyrénées comme en deçà. On y mettait encore des formes, on ne criait pas contre la religion qu'on voulait supplanter, mais contre l'Inquisition et ses suppôts, comme aujourd'hui on respecte l'Église, mais on répudie le cléricalisme et le monachisme. Quand

les choses sont mûres à ce point, on se lasse vite de porter le masque, on le jette bas un beau matin, et l'on déclare cyniquement ce que l'on avait au fond du cœur dès le premier jour. Les hypocrites de la veille sont les premiers à rire d'eux-mêmes sous le nom de « comédiens de quinze ans ».

Mais qu'à une époque où tout le monde était chrétien dans la nationalité espagnole, où il n'y aurait eu de détesté et de détestable que la forme moderne de l'Inquisition, où la haine et la répugnance auraient été sévèrement localisées en face de ce seul grief, que tout le monde et, parmi tout le monde, les plus avisés comme les plus puissants aient cherché à se mettre à l'abri des coups de l'odieux tribunal, en s'enrôlant parmi ses familiers, au lieu de s'enrôler contre lui sous le drapeau de leur honneur et de leur dignité, c'est de la dernière invraisemblance, et il faut trop de simplicité pour le croire.

Comment les rois qui se montraient jaloux, à certains moments de mauvaise humeur royale, des privilèges de cette institution, et les papes aussi qui lui reprochaient, dit-on, ses intempérances de zèle et l'insoumission aux ordres du Saint-Siège, n'auraient-ils pas mis leur double autorité en commun pour entreprendre, contre une institution devenue insupportable, une campagne sincère et définitive ? Et elle aurait infailliblement réussi, car l'Inquisition était une œuvre très difficile à conduire ; au fait, tous les peuples en ont essayé, et les Espagnols seuls y ont réussi. Oui, si tout le monde ne s'y était pas prêté, les grands comme les petits, les riches comme les pauvres, le clergé comme

l'épiscopat, les réguliers comme les séculiers, les laïques puissants et avisés comme les paysans naïfs et dociles. L'Inquisition, au lieu de durer quatre siècles, eût duré quatre ans.

XIV

Mais d'où venait que les Espagnols avaient une estime si générale, si unanime de leur Inquisition ? Ils avaient donc une foi bien supérieure à celle des Français, à celle des Allemands, à celle même des Italiens ? Nous ne sommes pas éloignés de leur accorder cette supériorité. Cependant nous devons avouer que les Espagnols étaient placés dans de meilleures conditions que tout autre peuple pour se rendre bien compte des effets politiques, soit de l'unité de foi, soit de la variété de l'hérésie. La monarchie espagnole était bien vaste, on pourrait dire éparse. Cependant elle avait deux principaux centres d'action, l'un dans la péninsule, l'autre dans les Pays-Bas. Ces deux théâtres jouaient en même temps leur drame national ; et les spectateurs, qui étaient aussi les acteurs, pouvaient voir et comparer la facilité du gouvernement, la beauté de la religion unique pratiquée par un peuple généreux, et l'impossibilité de gouverner un autre peuple, d'ailleurs riche et industrieux, ayant de grandes qualités morales et religieuses, mais qui avait laissé pénétrer dans ses entrailles la peste du libre-examen.

On le sait, la guerre des Pays-Bas a englouti les meil-

leurs armées espagnoles, dilapidé les trésors que les galions d'Amérique amenaient à Cadix comme l'or d'Ophir, coupé en deux un peuple qui était uni par le sang de ses princes, et rendu difficile, exigeant, processif, fantasque, sous des apparences calmes, la moitié de ce peuple, quoiqu'elle fût restée fidèle à la foi. Evidemment les Espagnols devaient savourer les fruits de l'Inquisition quand ils comparaient leur état et l'état des provinces désunies ; ils devaient être disposés à mettre à haut prix la paix sociale que procure l'Inquisition, et au fond ils devaient trouver qu'ils l'achetaient encore à bon marché. Les Espagnols avaient une foi plus vive que la nôtre quand nos ancêtres vivaient sous le sceptre voluptueux des Valois, nous pouvons le confesser ; mais ajoutons qu'ils avaient aussi une expérience plus frappante sous les yeux et sous la main. Leur foi avait le mérite et la faiblesse de saint Thomas.

S'il fallait en croire l'historien fantaisiste que nous combattons, l'horrible vampire n'aurait cessé de pressurer la nation espagnole qu'après avoir sucé la dernière goutte de son sang, et substitué le vide, la mort et le néant à la vie, à la force et à la gloire. — Interrogeons encore l'histoire appuyée sur des faits. L'Inquisition a langué avec le règne de Charles III et a fini avec le règne de Charles IV. Le peuple espagnol épuisé devait être alors bien anémique, bien agonisant, bien près de la mort et du néant ; et néanmoins c'est le peuple qui, en 1808, sous les princes les plus débiles et les plus incapables, abandonné à lui-même sans autre boussole que sa foi, se lèvera comme un lion pour combattre l'aigle napoléonien, et offrira l'exemple d'une

résistance opiniâtre qu'aucun autre peuple n'a donnée à cette époque. Il décida en fait de la chute de l'empire, comme si ce sang généreux et bouillant ne pouvait avoir d'égal à sa puissance destructive que les frimas de la Russie. Voilà ce qui restait dans les veines de l'Espagne, après avoir abreuvé le vampire de l'Inquisition.

Cependant vous êtes obligé d'avouer que le peuple espagnol a considérablement baissé, et que dans la balance de l'Europe, depuis un siècle, il ne compte plus que pour zéro, ou peu de chose. — C'est vrai, mais c'est absolument abuser de l'histoire que d'en rendre l'Inquisition responsable. L'Espagne était tellement vouée au principe catholique qu'elle devait suivre la même destinée que ce principe à travers les nations européennes. L'apogée de l'Espagne a été le règne de Philippe II. Quand l'Armada a été vaincue par les tempêtes, parce que les défaillances des autres nations catholiques ne méritaient pas une victoire de Lépante au nord, l'Espagne n'avait plus qu'à s'abaisser, temporairement parlant, devant le principe protestant qui montait à l'horizon. Philippe III fut obligé de demander la paix au roi d'Angleterre. Il perdait chaque année un peu de son territoire colonial que le protestantisme envahissait. Philippe IV signa au traité de Westphalie, qui donnait une assiette définitive au protestantisme dans le concert européen. Autre degré d'abaissement de l'Espagne : la marine anglaise mieux outillée, plus aventureuse que la marine espagnole, prend l'habitude de vaincre partout, et tarit la source des richesses que le génie de Colomb avait découverte au delà

de l'Atlantique, au profit de sa patrie d'adoption.

Entre le protestantisme et le catholicisme, le philosophisme naquit bientôt. Au milieu du dix-septième siècle, Bossuet entendait déjà les bruits sourds de son avènement. Après la déclaration de 1682, la diplomatie ne reconnut plus aucune autorité directrice au Pape sur le mouvement de la république chrétienne. Cette force internationale devait devenir bientôt naturaliste, indifférente, incrédule ; les gouvernements qui s'accordèrent à ces nouvelles mœurs avec moins de scrupules furent aussi les plus habiles à en profiter. Ceux, au contraire, qui ne pouvaient pas se façonner à ce langage exotique, qui n'entendaient rien à ces principes sans traditions, furent comme des êtres incompris et étrangers au milieu de cette transformation sociale, et de là à devenir des dupes et des victimes, il n'y avait pas loin.

Les Espagnols n'ont pas été les victimes de l'Inquisition, mais les victimes du protestantisme vainqueur, du philosophisme triomphant, et de l'indifférence en matière de religion, où sont tombés les esprits les plus puissants comme les plus avisés de ce triste monde moderne. Voilà comment la perle du monde catholique, la première des nations du moyen âge, a été la dernière des nations de l'âge révolutionnaire, et comment l'or pur de sa couronne s'est changé en un vil plomb démagogique. Les lamentations de Jérémie pourraient à peine égaler les malheurs présents et futurs de cette satanique apostasie politique du dix-neuvième siècle, apostasie qui fera pleurer longtemps les petits fils de ceux qui l'ont consommée. Puissent nos descen-

dants ne pas pleurer seulement des larmes inutiles, qui les conduiraient au désespoir, mais verser des larmes utiles qui les conduiront au repentir et à la lumière du christianisme retrouvé !

XV

Au lieu de concentrer ses reproches sur le code inquisitorial, M. de Montalembert aime à les disséminer, absolument comme les journalistes qui sautent quotidiennement d'un sujet à un autre. Il passe en revue avec une rapidité effrayante une foule d'accusations qu'il ne se donne pas la peine d'établir, et que personne ne cherchera à établir après lui, parce que le débat contradictoire demanderait des volumes, et que la nature déchue aime mieux croire le mal tout de suite que de passer tant de temps à le vérifier. Nous nous bornerons à citer quelques exemples de la manière de l'auteur, et alors nous prendrons la peine de le serrer de près.

« Sainte Thérèse elle-même ne fut pas toujours à l'abri, pas plus que le noble et saint Barthélemy de Las Casas. Mais qui pourrait oublier les odieuses, les implacables poursuites contre l'admirable, l'éloquent frère Louis de Grenade, contre le doux et charmant frère Louis de Léon, contre l'illustre et innocent archevêque de Tolède, Carranza, reconnu innocent à Rome, après dix-sept ans de captivité, et mort dix-sept jours après son acquittement, contre le noble et

vénérable octogénaire Talavera, le premier archevêque de Grenade reconquise, lui aussi absout par le Pape, mais non pas avant d'avoir été, comme il l'avouait au roi, indignement outragé dans le sanctuaire de sa conscience et le vif de son honneur. »

Sainte Thérèse ne fut pas toujours à l'abri de l'Inquisition ; et pourquoi en aurait-il été autrement ? Avant que la sainte eut fait ses preuves, quand l'Espagne était remplie du bruit de ses réformes et de l'éclat de ses grâces surnaturelles, qui empêchait de soupçonner qu'il pouvait y avoir là-dessous de l'illuminisme, et quelle négligence coupable n'eût-ce pas été que de ne pas se donner la peine d'y regarder ? L'Inquisition est faite pour cela, et elle regarda en effet, et elle s'assura très vite que sainte Thérèse était parfaitement orthodoxe. Personne ne trouva le procédé plus naturel et plus équitable que la sainte, et aucun auteur dans ses œuvres ne dit plus de bien qu'elle de l'Inquisition.

Sainte Thérèse elle-même ne fut pas toujours à l'abri, pas plus que le noble et saint Barthélemy de Las Casas. — Saint Las Casas ! une canonisation montalembertine que l'Eglise ne ratifiera pas. Qui ne connaît les excès de cette tête étroite et de ce large cœur ? Cet homme d'imagination a tout commencé et n'a rien fini ; ou plutôt l'évêque consécutif de Chiappa et de Cusco a fini par revenir en Espagne au milieu de sa carrière abandonnée, pour se plaindre jusqu'à sa mort. Des plaintes, toujours des plaintes ont été par le fait le grand résultat de cette vie de 91 ans. Or Barthélemy, pendant qu'il essayait de son Icarie, avait publié plusieurs ouvrages, où il proposait des méthodes de

civilisation aussi impraticables que celles de Cabet. L'Inquisition devait l'interroger, car elle ne surveille pas que les méchants; les fous dangereux sont aussi de son ressort. Barthélemy jeta feu et flàmme contre la violation de sa liberté et de son génie. Cependant l'Inquisition se borna à lui demander son manuscrit et à en garder le dépôt. En quoi elle se montra trop débonnaire, car le saint de M. de Montalembert en avait une copie par devers lui, que ses admirateurs firent imprimer à l'étranger par un procédé tout loysonnien.

Venons à l'admirable et éloquent frère Louis de Grenade. Il était dominicain, et il avait pour intime confrère Louis de Roxas, qui, à la tête de toute une dynastie luthérienne de Roxas, hommes et femmes, fut brûlé par l'Inquisition de Valladolid. Quand on demanda à ce malheureux où il avait appris la justification par la foi sans les œuvres, il répondit : Dans les œuvres mystiques de l'admirable et éloquent Louis de Grenade. Cette réponse donna à penser au procureur fiscal; d'autant plus que frère Louis de Grenade, en ce temps-là, se portait caution d'une illuminée, religieuse portugaise, qui prétendait aux stigmates, et n'était qu'une intrigante de la pire espèce, comme on peut le voir dans l'admirable et éloquente vie de Dona Luisa de Carvajal, par lady Georgina Fullerton. Là-dessus l'Inquisition fit comparaître Louis de Grenade, et elle trouva sa tenue si modeste, ses réponses si ingénues, sa docilité si parfaite, que cet abominable tribunal le renvoya sain et sauf, avec toutes les marques d'estime et de vénération.

L'Inquisition fut-elle plus inhumaine envers le doux et charmant frère Louis de Léon ?

C'était, en effet, un jeune religieux augustin, un charmant poète espagnol. Seulement il avait entrepris une glose poétique du livre le plus difficile de la Bible entière, le Cantique des Cantiques. De bons juges prétendaient qu'il y avait dans ce poème des visées protestantes. La chose valait la peine d'être tirée au clair, car Louis de Léon professait dans une université, et le protestantisme faisait rage autour de l'Espagne. Au bout de cinq ans, le danger était bien amorti, peut-être même le livre était-il plus imprudent que digne d'un sérieux reproche. Frère Louis fut remis en liberté et il remonta dans sa chaire. M. de Montalembert dit dans une note : « Après sa sortie de prison, il n'écrivit plus rien. » Rien est de trop. Louis de Léon écrivit un commentaire sur le psaume 26, et il fit une règle pour les religieux de son ordre dont il fut vicaire-général au chapitre de Madrid. — Mais sa santé avait été bien altérée par sa détention. — Possible; cependant les prisons de l'Inquisition furent les meilleures du système pénitentiaire de l'époque, au point que Jeanne d'Arc en avait réclamé le bienfait, et frère Louis de Léon poursuivit son existence jusqu'à l'âge de 65 ans.

L'illustre et innocent archevêque de Tolède n'a pas été reconnu innocent à Rome après dix-sept ans de captivité. Au contraire, il a été reconnu coupable et condamné par Grégoire XIII. En tout cas, il ne s'agit pas ici de l'Inquisition d'Espagne, mais de l'Inquisition romaine, qu'il faudrait incriminer à son tour, quoiqu'on fasse semblant de n'en vouloir qu'à

celle d'Espagne. Enfin, comment l'auteur des *Moines d'Occident* peut-il oublier que le procès de Carranza est le fait du plus grand moine d'Occident, tout simplement de saint Pie V ?

Reste l'octogénaire Talavera, qui avait le malheur d'avoir dans ses veines du sang juif, d'où il pouvait filtrer quelques préjugés favorables aux morisques de Grenade. Le Pape voulut savoir par lui-même ce qu'il y avait de vrai dans ces appréhensions, et l'Inquisition fit une enquête, qui ne découvrit rien de grave. Le Pape trouva que Talavera était resté orthodoxe, et l'Inquisition le tint pour bon orthodoxe, quoi qu'elle soit habituellement accusée de préférer son opinion à celle du Pape. C'est avec ces compilations sans bonne foi et sans bonne critique, que M. de Montalembert mange de l'Inquisition comme le *Siècle* mange du jésuite. Ainsi le veut la liberté. Peut-on rien voir de plus triste que cette passion ? Et sur quoi s'appuie-t-elle ? Sur la science de M. Albert Duboys, lauréat de l'Académie des sciences morales et politiques, en 1863 : un écrivain souvent absurde, un corps littéraire rationaliste, une année de désolation pour la doctrine. Pas d'autres preuves.

XVI

« Mais, dira-t-on, toutes ces horreurs ne se sont pas consommées sans résistance, sans protestations. Hélas ! je les connais, ces pauvres petits efforts, qui font grand

honneur à leurs auteurs , mais qui n'ont rien pu, rien de sérieux ou de durable, contre le fléau. Je sais aussi tout ce qu'ont dit et écrit de très excellents catholiques et de très orthodoxes théologiens, en Espagne et hors d'Espagne, contre les excès et les crimes commis au nom du droit divin des rois et des princes. Je sais que, en plein règne de Philippe II , des religieux tels que Melchior Cano, Louis Vivès, surtout l'illustre jésuite Mariana, si sottement et si injustement calomnié, et après eux d'autres trop oubliés, ont énergiquement protesté contre l'abus des théories absolutistes. Je sais surtout que des Papes, peut-être trop sévèrement jugés sous d'autres rapports, tels que Sixte IV, Léon X, Innocent X, sont intervenus pour réprimer les excès de l'Inquisition espagnole et lui arracher d'innocentes victimes. Mais tout cela n'a pas suffi, tant s'en faut, pour relever le plus grand des États catholiques d'une incurable décadence, ni pour dégager l'Eglise elle-même d'une solidarité à jamais déplorable. Je concède à qui veut que l'Inquisition a étouffé en Espagne le protestantisme dans son germe ; mais je défie quiconque de nier qu'elle lui ait donné dans l'Europe entière l'appui de l'opinion publique, les sympathies de l'humanité outragée, et qu'elle ait créé dans les deux mondes, pour l'impiété, pour la haine et le discrédit du catholicisme, un aliment inépuisable. »

Encore beaucoup trop de confusions. Ces prétendues horreurs n'ont rencontré effectivement que de pauvres petits efforts de protestation et de résistance. Les hommes justement atteints et convaincus, ou même plus simplement, justement soupçonnés, ont

cherché à se justifier et à jeter le blâme sur leurs accusateurs ; cela s'est toujours vu et se verra partout. Mais ces efforts n'ont rien pu de sérieux et de durable, parce que le cœur de ces hommes était mauvais, et ressemblait à celui de tous les mécontents qui ne trouvent de succès que dans les temps de troubles et de désordres. C'est ainsi que les protestations dont parle notre auteur sont mortes sans écho. Il n'y a pas autrement à s'en occuper.

Nous passons à d'autres protestations qu'on a le front d'adjoindre aux premières, et qui n'ont rien de commun avec elles. M. de Montalembert connaît tout ce qu'ont écrit de très orthodoxes théologiens contre les excès commis au nom du droit divin des princes. Ne semble-t-il pas sous sa plume que ces indignations contre ces indignités soient des exceptions, et qu'on soit heureux d'en rencontrer de pareilles ? Mais, heureusement, il n'y a pas un théologien romain qui n'ait parlé des crimes commis au nom du droit divin dans les mêmes termes. Notre théologie retentit de cette voix éloquente et permanente, qui fait trembler les despotes sur leurs trônes et qui leur prédit la fin de leurs outrages. Mais jamais aucun théologien, et surtout en Espagne, n'a compris l'Inquisition parmi les crimes commis au nom du droit divin des rois, et c'est cependant ce qu'il faudrait à notre adversaire, s'il avait le moindre souci de la logique. Oui, en plein règne de Philippe II, Melchior Cano, Louis Vivès, Mariana, Jean de Sainte-Marie, Marquez et le vénérable Palafox, malgré ses toquades contre les jésuites, ont protesté non seulement contre l'abus des théories

absolutistes, mais encore contre les théories absolutistes, qui sont toujours un abus. Et pourquoi n'auraient-ils pas protesté en plein règne de Philippe II ? Comment n'auraient-ils pas été provoqués à protester en plein règne de Philippe II, puisque Philippe II protestait le premier contre ces théories absolutistes ? M. de Montalembert va-t-il donc confondre le plein règne de Philippe II avec le plein règne de Louis XIV ? Louis qui prétendait ne devoir aucun compte à ses sujets avant le jugement dernier, et Philippe qui reconnaissait à la sainte Église le droit de juger sa conduite, et en certain cas de despotisme précisément, celui de déposer soit lui-même, soit ses descendants ? Ou bien voudriez-vous dire que le Pape s'entendait avec Philippe II, et que, donnant donnant, le Pape permettait à Philippe de faire tout ce qu'il voudrait, à charge par lui de laisser le Pape en faire autant ? Vous ne le dites pas peut-être, mais vous le faites supposer partout. Quels dommages vous causez à l'Église après l'avoir tant secourue, comme si vous vous repentiez à la fin de vos jours de vos beaux jours !

Sixte IV, Léon X, Innocent X sont intervenus pour réprimer les excès de l'Inquisition espagnole. — Oui, quand on leur a porté plainte, ils ont voulu savoir de quoi il s'agissait, et, en général, ils ont laissé l'Inquisition passer outre, parce que, tout étant bien et mûrement considéré, ils ont trouvé que l'Inquisition avait agi sagement. Et vous êtes réduit à en convenir vous-même, en avouant que l'intervention du Pape, quoique toute-puissante, n'a pas suffi, tant s'en faut, pour dégager l'Église d'une solidarité à jamais déplorable.

Ainsi ces Papes que vous avez eu l'intention de vanter, au fond n'ont pas mieux valu que l'Eglise elle-même qui acceptait une solidarité à jamais déplorable. M. de Montalembert aurait bien mieux fait que les Papes, et il aurait sauvé l'Eglise. Cependant Jésus-Christ n'a promis à aucun orateur l'assistance qu'il a promise au prince des Apôtres. La puissance du génie y aurait donc suppléé?

L'auteur veut bien convenir que l'Inquisition a sauvé l'Espagne du protestantisme. C'est déjà un magnifique éloge qui lui est presque exclusif. Mais l'Inquisition a donné dans l'Europe entière l'appui de l'opinion au protestantisme. Nous ne le croyons guère. Car la première inquisition, la plus précoce, la plus aveugle, et la plus impitoyable dans ses moyens, a été partout en Europe l'inquisition protestante. Avant que les bûchers n'aient été allumés en Espagne contre les protestants, les protestants avaient déjà poursuivi par le fer et par le feu les catholiques en Angleterre, en Suède, en Allemagne, en Suisse, avec l'aveu de Luther et de Calvin. Comment des supplices auxquels tout le monde recourait, et avant qu'il ne pût être question de représailles, pouvaient-ils donner l'appui de l'opinion au protestantisme contre le catholicisme, et comment ceux qui condamnaient avant de juger, pouvaient-ils obtenir les sympathies de l'humanité outragée contre ceux qui condamnaient après avoir jugé? C'est impossible, et néanmoins, nous en convenons, cela s'est vu. Mais M. de Montalembert n'en connaît pas le mystère, bien facilement explicable. On ne cherchait alors, comme aujourd'hui, qu'un prétexte

contre l'Eglise. L'opinion publique est ainsi faite quand elle est abandonnée à elle-même. A plus forte raison quand elle est conduite par ses courtisans attitrés.

Et si l'opinion publique, la fausse opinion publique, celle que notre adversaire appelle si justement, sans s'en apercevoir, l'*impiété*, n'avait pas trouvé dans l'Inquisition l'aliment inépuisable dont elle avait besoin, elle en aurait choisi un autre; car les prétextes, les semblants, les épouvantails ne manqueront jamais à l'impiété. Vouloir lui arracher ses cris de guerre est une occupation stérile et puérile comme celle de vider la mer dans un creux de sable, sur le rivage.

Notre adversaire a trop de respect pour l'opinion publique, une courtisane, et pas assez pour celle de l'Eglise, la légitime épouse du Christ.

XVII

Il est temps de laisser pour ce qu'elles valent toutes les chicanes de M. de Montalembert, et de porter contre lui l'accusation capitale. Il a osé prétendre qu'un peuple était tombé dans une décadence irrémédiable pour s'être abandonné naïvement à la direction de l'Eglise; il a averti les autres peuples de se tenir sur leurs gardes, et il a suivi ou précédé Bismarck dans la campagne du *culturkampf*. Voilà où pouvait en venir un des plus illustres défenseurs de l'Eglise, faussé par le libéralisme, ulcéré par le Syllabus, lié par la conjuration de Mgr Dupanloup, et enragé par la pré-

vision du dogme de l'Infaillibilité. Il avait commencé par être l'ami de Lamennais, et si sa digne et pieuse famille ne l'avait sauvé de l'abîme par ses prières à Dieu et à lui, il mourait comme Lamennais.

Sa marotte semblera cependant bien permise à beaucoup de gens : il détestait l'Inquisition ; ce que tout le monde à peu près se permet impunément. Mais pour lui, plus son esprit était élevé, plus il était tenu à défendre toutes les vérités catholiques, et pour avoir voulu en détacher une seule de son *Credo*, toutes les autres se sont égrenées rapidement, jusqu'à la sainteté de l'Eglise *inclusivè*. La logique dans un grand homme aboutit à tout ou à rien. Exemple terrible que nous devons charitablement exposer au pilori, pour le salut de ses égaux en génie et en témérité. De ces hommes il en reste peu, il est vrai, mais il pourra en paraître dans l'avenir, et d'ailleurs derrière les maîtres il reste une école et des écoliers trop nombreux.

XVIII

Ils n'adorent pas l'« idole du Vatican », c'est vrai, mais ils s'agenouillent avec une dévotion janséniste devant la tombe d'Orléans, comme on le devine par le panégyrique ampoulé que M. de Lacombe a inséré dans un *Correspondant* du 10 octobre, une date fatale pour les catholiques libéraux. On peut voir dans ce procès de canonisation extra-consistoriale, avec quelle dextérité subreptice et obreptice la moitié de la vie du

héros est passée sous silence, et combien de mensonges y complètent les lacunes du récit. Nous citerons le plus impudent de tous.

A propos de l'affabilité impartiale de Mgr Dupanloup, l'écrivain dit : « En même temps qu'il aimait l'Église, il aimait tous ceux qui la servaient. Il allait à eux comme ils allaient à lui. Dès que les services rendus à l'Église lui apparaissaient manifestement, son cœur était gagné. » Voilà comme on écrit l'histoire d'un homme qui a été le plus exclusif, le plus dédaigneux, le plus vindicatif des chefs d'école. Il ne reconnaissait de mérite à personne avant d'avoir regardé s'il portait sur son front le signe du libéralisme, mais aussi, dès qu'il s'en était assuré, cette cocarde suppléait à tout. Comme Mgr Dupanloup est allé vite, avec le cœur sur la main, à ces hommes qui avaient cependant rendu des services manifestes à l'Église, et que l'Église vénère sous les noms de Gaume, de Guéranger, de Ségur, de d'Alzon, de Mgrs Mermillod, de Dreux-Brézé, Berthaut, Cousseau, Gerbet, plus les cardinaux Gousset, Pitra et Pie ! Qui ne connaît l'infamie du silence du *Correspondant* à la mort de l'évêque de Poitiers ? Mais aussi pourquoi était-il mort cardinal, pendant que son rival était mort sans l'être ?

Nous ne parlons pas des laïques non libéraux, quels qu'ils fussent, contre lesquels sa rancune n'avait pas de bornes. Mais nous n'avons pas dit assez. Ses antipathies ne s'arrêtaient pas même au pied du trône pontifical. Il est vrai que Pie IX était bien anti-libéral, et qu'il ne perdait pas une occasion de le dire. Il avait cependant rendu quelques services à l'Église,

ce qui n'empêcha pas que Mgr Dupanloup ne lui ait toujours fermé son cœur, et qu'il n'ait déblatéré contre le chef aimé de l'Église partout où il allait, et il allait partout. On peut voir à ce sujet les confessions étonnantes de M. l'abbé Rouquette, le factotum de l'évêché d'Orléans.

Le Pape n'ignorait rien, mais avec sa bonhomie très fine, il se plaisait à répondre aux injures par des compliments. Cependant il ne faudrait pas nous donner ces compliments comme des bulles *ex cathedra*, et surtout il faudrait les traduire exactement du latin en français. C'est ce que ne fait pas M. de Lacombe dans le passage du Bref suivant adressé à son patron incomparable. En décembre 1871, après sa soumission au concile trop longtemps attendue, celui-ci adressa au Pape la demande d'user par continuation du privilège de conférer les grades théologiques. Le Pape accéda à son désir dans les termes les plus gracieux, qui étaient autant une espérance qu'une récompense : « *Et summa doctrina tua, et pastoralis vigilantia, et singulare tuum juventutis in spem ecclesiæ succrescentis purissimis doctrinis instituendæ studium, et cætera tua in rem sanctam merita.* » Le Correspondant traduit ainsi ce passage : « La science consommée de l'évêque, sa vigilance pastorale, son soin particulier pour élever la jeunesse dans les plus pures doctrines, et tout ce qu'en toute chose la religion lui doit. » Passons la première partie, mais nous ne pouvons pas accepter que *et cætera tua in rem sanctam merita* soit l'équivalent de *tout ce qu'en toute chose la religion lui doit*. Pie IX n'a jamais dit que la religion fût l'obligée de Mgr Dupan-

loup en toute chose. Il a simplement dit : *vos autres mérites relatifs à la religion*. Ce qui est beaucoup plus modeste ; mais le fanatisme ne peut se satisfaire que par son exagération.

Un dernier mot : est-il vrai que l'école libérale représentée par MM. de Montalembert, Lacordaire, de Ravignan, Dupanloup et de Falloux ait donné à la France la liberté religieuse, d'où est sortie la liberté d'enseignement, et en particulier l'enseignement des jésuites et autres réguliers que la République du 4 septembre vient de dissoudre ?

C'est parfaitement vrai, mais il est parfaitement vrai aussi que ces messieurs ont été la cause des décrets qui abolissent leur œuvre en ce moment. En prêchant le droit commun et la liberté en tout et pour tous, il est assez facile de faire à l'Église une part quelconque dans un monde où elle était auparavant persécutée. Mais la liberté donnée à tous aveuglément travaille d'un autre côté à la perte des âmes, pendant que l'Église travaille du sien au salut des âmes. Malheureusement la proportion de ces deux activités en sens contraire est comme de cent à un. Quand un certain nombre de générations auront été élevées dans cette balance si cruellement inégale, il est inévitable que les mauvais instincts ne finissent pas par se compter, et que se trouvant si supérieurs aux bons instincts, ils n'aient pas la tentation d'abuser de leur force. C'est ce qui arrive aujourd'hui, et ce qui arrivera toujours, quand on s'abandonnera à ce que Louis Veuillot a si bien nommé l'*Illusion libérale*.

Il ne faudrait pas néanmoins que le libéralisme de

MM. de Montalembert, de Falloux, Lacordaire et Dupanloup se vantât d'avoir donné les trente années qui vont de 1850 à 1880 à l'enseignement clérical. De 1850 à 1870, l'enseignement des jésuites n'a pas vécu du droit commun et de la liberté. Il a vécu du coup d'État du 2 décembre et de la protection de Napoléon III. De manière qu'en bonne foi, on ne peut attribuer à la liberté appliquée au profit de l'Église que les années qui courent de 1871 à 1880. Or, on sait combien ces années ont été chétives, disputées, contrariées, combien les grands prôneurs de la liberté, de l'égalité et de la fraternité poussaient depuis longtemps à la suppression de la liberté catholique, et avec quel enthousiasme et quel délire d'apostasie ils y ont procédé, dès que le suffrage universel, qui devait nécessairement leur permettre de le faire, a prononcé son

« Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas. »

Mais, dira-t-on, aujourd'hui les catholiques vexés, volés, expulsés, acclament le droit commun et se réclament de la liberté. Le droit commun et la liberté ont donc du bon ?

Ils valent certainement mieux que la persécution, mais ils ne peuvent rien sauver. Ils peuvent tout au plus reculer la catastrophe, et c'est déjà beaucoup, quand on est réduit là, d'obtenir un sursis. On fait donc bien de le demander et de l'exiger au nom de l'argument *ad hominem*. Peut-être que, pendant ce précieux intervalle, la Providence, ayant le temps d'évoluer, nous accordera un miracle. C'est tout ce qu'on

doit espérer ; mais du libéralisme, rien de durable.

On voit par tout ce qui précède, que le libéralisme qui a fait dire à M. de Montalembert tant d'indignités contre sa mère l'Église catholique, a été pour cette reine outragée, malgré le talent de l'orateur qui plaidait sa cause, d'un bien mince secours.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

AU CONCILE DU VATICAN

PAR M. EMILE OLLIVIER.

I

En présence de cet ouvrage vraiment considérable, nous nous trouvons comme le poète du cardinal de Richelieu, qui disait de lui :

Il a fait trop de bien pour en dire du mal,
Il a fait trop de mal pour en dire du bien.

Il y a en effet dans le livre de M. Ollivier, avec beaucoup de talent, d'études et de sincérité, beaucoup de mal mêlé à beaucoup de bien. Nous devons parler de l'un et de l'autre, et comme le bien domine dans notre souvenir et dans notre reconnaissance, nous commencerons par le bien.

L'auteur ne sait pas seulement énormément de choses qui tiennent à la théologie, au droit canon, à la jurisprudence, à l'histoire ; il en connaît encore plus sur la politique contemporaine, et au fait il a été ministre et président du conseil sous Napoléon III, pen-

dant le concile du Vatican. D'où il résulte que son livre, qui montre partout de rares mérites, a un mérite unique par rapport aux renseignements qu'il contient. C'est au point que tous ceux qui avaient commencé de leur côté à ébaucher une histoire du concile, seront obligés de refaire leur travail après avoir lu l'auteur, s'ils tiennent à être complets. Et cependant il ne nous a pas livré toutes les confidences qu'il possède, tant s'en faut. Grand Dieu, que serait-il advenu s'il avait commis cette indiscretion, cette trahison plutôt ! Il nous parle d'un personnage qui, sur un symptôme mal interprété, avait compris que son nom allait être livré à la publicité, et qui en fut pris soudain d'un accès de colique. Qu'arriverait-il des autres qui pourraient être dans le même cas, et peut-être dans un cas plus grave ? Que M. Ollivier garde ses derniers secrets, nous l'en conjurons, et que nous n'ayons pas d'apoplexies à déplorer.

Mais ce qu'il a lâché, nous le gardons, et nous ne voyons aucun danger à en faire usage. La première observation à laquelle nous nous arrêterons, est l'envie, la haine, la vengeance que la presse ultramontaine a inspirées aux membres les plus ardents de la minorité du concile. Elle est la bête noire de tout le parti, et chaque fois qu'il lui arrive quelque désagrément, une clameur sort de toutes les bouches : C'est la faute de l'*Univers* ! Nous ne prétendons certes pas que le premier des journaux catholiques soit infaillible et irréprochable. Mais s'il avait tous les torts qu'on lui impute, que ne s'adressait-on au Pape pour lui faire donner des avis, auxquels la rédaction n'eût pas pu

refuser d'obtempérer sans se mettre en contradiction avec elle-même, ce qui eût été un suicide ?

Mais il est à croire que si l'on était mécontent de l'*Univers*, on était encore plus défiant de Pie IX, et peut-être n'avait-on pas tort. En effet, dans le second volume de *L'Église et l'État*, on lit un magnifique Bref du Pape à M. Louis Veuillot, où il lui témoigne toute la confiance que d'autres lui déniaient. Mais alors comment en finir avec l'*Univers*, si Pie IX fait la sourde oreille aux vœux gallicans et libéraux ? Il ne restait plus à invoquer que le pouvoir temporel, et M. Ollivier nous apprend avec quel empressement on s'est jeté de ce côté.

En partant pour l'Italie, il était naturel, bienséant, *organique* même, d'aller faire ses adieux aux Tuileries. On donnait des conseils, on en recevait d'autres, mais le refrain de ces conversations était sans faute le *delenda Carthago*, qu'il faut traduire ainsi : supprimer l'*Univers*, parce que cette citadelle est une amie de Rome compromettante. L'empereur n'était pas incapable de supprimer l'*Univers*, il l'avait bien prouvé. Mais à cette époque, au lieu d'avoir auprès de lui le fameux Persigny qui était d'une ignorance crasse au regard de tout ce qui n'était pas une conspiration à ourdir ou à éventer, Napoléon avait mis à sa droite un esprit bien autrement étendu, souple, riche, délicat, éclectique, celui qui a écrit le livre dont nous nous occupons ; et le conseil d'exterminer l'*Univers* par un coup brutal, itératif, ne fut pas suivi. Le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel également sollicités et également impassibles, que restait-il à faire au sujet de cette vie

dure et de cette pérennité insupportable du journal ? Il restait la maigre consolation d'exhaler des plaintes que le vent emportait. L'auteur nous en donne des échantillons divers, qui devraient peut-être passer sous les yeux de nos lecteurs. Mais comme ils disent tous à peu près la même chose, un seul suffira. Il est vrai que nous choisissons au meilleur endroit.

Mgr Darboy s'exprimait ainsi dans une lettre du 16 février 1870, qu'il adressait à M. Ollivier à propos des sujets qu'il fallait préférer pour l'épiscopat :

« Pour moi, je souffre plus que je ne saurais l'exprimer de voir des journalistes intrigants et brouillons mettre la main sur la partie humaine de l'Église, et nous engager aux yeux des peuples dans une voie qui n'est pas la nôtre, et je supplie les honnêtes gens, ceux surtout qui gouvernent la France, de ne pas se désintéresser des affaires ecclésiastiques. C'est votre droit, c'est votre devoir d'intervenir. »

On sent, sous ces paroles, l'indignation d'un prélat qui regarde la presse ultramontaine comme un des plus grands fléaux, peut-être le plus grand qui puisse affaiblir l'Église. Mais quel mal peut donc commettre cette presse à qui l'on fait cet excès de puissance et cet excès d'horreur ? Elle vit de la manière la plus précaire, elle n'a que des capitaux chétifs et mal assurés, des traitements de rédaction inférieurs à tous les autres journaux. Un arrêt des pouvoirs civils qui ne l'aiment guère, peut la supprimer, la suspendre, la vexer de cent manières. Qui empêche aussi beaucoup d'abonnés, en la voyant si mal traitée par certaines autorités ecclésiastiques, de songer à l'abandonner ? D'ailleurs leur fan-

taisie seule, et sans autre raison que l'ennui du sérieux dans un journal, suffirait à amener un pareil résultat. Les évêques peuvent l'attaquer par leurs mandements, par des articles spéciaux, par des lettres officielles, comme c'est le cas précité, par une concurrence gallicane et libérale, comme le *Moniteur catholique* de Mgr Sibour, par des remontrances au clergé qui la lit, par la défaveur des abonnés dans les nominations épiscopales. Le Pape surtout pourrait la tuer d'un mot, s'il maintenait ce mot. Et c'est cette presse qui de tous les dangers est le plus dangereux !

Vous dites que les journalistes ultramontains sont des intrigants et des brouillons. — Comment intrigueraient-ils et brouilleraient-ils, ceux-là qui n'ont ni argent, ni place, ni pouvoir, et qui ne peuvent rien que par les raisons qu'ils allèguent, quand on consent à les trouver bonnes ? Or, quel est ce public qui est capable de les goûter ? Le bien petit nombre, ceux qui sont sans crédit, qui pensent autrement que l'opinion, reine du monde, ceux qui croient que les privilèges de la Papauté sont le salut de l'Église et de la société humaine. Comme il est facile de mouvoir des intrigues et des brigues avec un personnel ainsi choisi !

— Mais aux yeux de ce bon peuple catholique ils nous engagent dans une voie qui n'est pas la nôtre. — Mais comment ce bon peuple catholique peut-il suivre des journalistes qui vont d'un côté qui n'est pas celui des évêques, si ces évêques ne s'engagent pas dans une voie qui n'est pas celle du plus grand nombre des évêques ? Ainsi, à le bien prendre, ce ne sont pas les journalistes qui entraînent le peuple catholique, mais la majorité

des évêques unis au Pape ; et quand on crie le plus haut contre les journalistes, au fond du cœur on incrimine des collègues plus nombreux et plus autorisés, qu'on jalouse sans oser les nommer. Et cependant les journalistes, qui ont le dos bon, restent les intrigants et les brouillons !

Aussitôt vous vous empressez d'ajouter que vous suppliez les honnêtes gens de vous venir en aide. Mais quels seront les honnêtes gens, si les lecteurs des journaux ultramontains ne sont pas les honnêtes gens ? Cependant il y en a d'autres que vous leur préférez. Ce sont les honnêtes gens qui gouvernent la France. Avec ceux-là, il sera impossible d'intriguer sans doute ; qui l'aurait cru ? Cependant, s'ils voulaient vous écouter, vous leur offririez un beau moyen de changer l'esprit de l'épiscopat français.

II

Un des plus honnêtes, parmi les honnêtes, mais un esprit obsédé des plus opiniâtres fantômes révolutionnaires, M. Ollivier, notre auteur, avait écrit à Mgr Darboy pour lui demander des renseignements sur quelques ecclésiastiques parisiens qu'il se proposait d'élever à l'épiscopat. L'archevêque lui répond :

« Monsieur le Ministre, je regrette particulièrement d'être si loin de vous, dans la circonstance où vous me faites l'honneur de me consulter ; j'aurais beaucoup plus à dire que je ne puis écrire. Il y a un point de

vue général où Votre Excellence voudra se placer pour apprécier le mérite des prêtres qu'il s'agit de nommer évêques, et pour se décider dans le choix. L'épiscopat est très digne d'estime. Toutefois personne n'ignore qu'il existe entre nous des différences qui répondent aux mots plus ou moins bien faits d'ultramontanisme et de gallicanisme. Ces différences portent soit sur certains privilèges du Pape, comme l'infaillibilité, par exemple, l'étendue et l'exercice de la juridiction pontificale, soit sur le caractère des rapports de l'Eglise avec la société moderne, et les institutions générales de l'Europe. Nous formons ainsi deux camps à peu près également nombreux ; peut-être qu'à l'épreuve ceux-là seraient plus nombreux qui pensent que la magistrature et le clergé de notre pays ont rendu service à la société et à la religion, en tempérant leur mutuelle action par ce système de pondération qu'on a nommé le gallicanisme, et en prévenant ainsi au seizième siècle une scission religieuse, qui s'est produite chez d'autres peuples, précisément à cause de la situation trop dépendante que la cour de Rome leur avait faite.

« Rien ne me paraît plus conforme aux vues d'une sage politique que de tâcher d'avoir un épiscopat et par conséquent un clergé compacte, unanime et marchant d'un même pas dans le sens de son époque et de son pays. Les dissentiments religieux sont toujours un grand malheur et un embarras politique. Il est digne du gouvernement de l'empereur et des hommes éminents qui le représentent, d'atténuer ces dissentiments et de les faire disparaître, si on peut. Pour moi, je souffre plus que je ne saurais l'exprimer de voir des

journalistes intrigants et brouillons mettre la main sur la partie humaine de l'Eglise, et nous engager aux yeux des peuples dans une voie qui n'est pas la nôtre, etc. Pour atteindre régulièrement et peu à peu le but que j'indique, il faut, puisqu'il y a parmi nous deux camps, choisir des évêques animés d'un même esprit, de l'esprit qu'on préfère. A mon avis, ceux-la doivent être préférés, toutes choses égales d'ailleurs, qui croient que la société n'a pas moins besoin d'être consolée que d'être instruite, qu'il faut la plaindre et la servir encore plus que la blâmer et la craindre, qui veulent marcher d'accord avec leur temps et le gouvernement de leur pays. Si cette manière de voir était partagée par Votre Excellence, il ne conviendrait peut être pas d'accueillir au moins en ce moment les candidats qui vous ont été signalés. Je dis en ce moment pour deux raisons. Tel ou tel d'entre eux pourrait passer plus tard sans grand inconvénient, si huit ou dix choix d'une autre nuance étaient faits de suite, et marquaient ainsi la voie où le gouvernement veut se maintenir. Quand la règle sera bien établie, les exceptions pourront se produire avec moins de dommage. Les dissentiments dont je parlais vont prendre, par suite des décisions du concile, un caractère aigu qui forcera chacun de nous à donner sa mesure, évêques et prêtres, en sorte que c'est sagesse d'ajourner des promotions sur le caractère desquelles on n'est pas absolument fixé, comme c'est le cas pour les quatre candidats dont il s'agit. »

Il est certain que si les hommes qui gouvernaient alors la France avaient suivi ces conseils, et s'ils avaient

eu dix ans devant eux au lieu d'avoir dix mois, les prélats mécontents de la presse ultramontaine et de la direction romaine auraient pu faire non pas seulement dix choix d'une couleur gallicane et libérale, mais vingt et quarante, et obtenir un clergé compacte et unanime à marcher dans le sens de son époque et de son pays. Mais ce revirement se fût-il opéré sans intrigue ? c'est une grosse question. D'autres honnêtes gens que ceux qui gouvernaient n'auraient-ils pas été contristés, et le Pape aurait-il dû être satisfait qu'on écoutât plutôt les conseils de l'archevêque de Paris que les recommandations du nonce apostolique ? Et si la presse ultramontaine avait éventé ces intrigues, et en les éventant les avait dissipées, elle n'aurait jamais été plus abominable aux yeux de Mgr Darboy ; mais n'aurait-elle pas mérité l'absolution du Pape ? Car enfin le Pape n'est pas obligé de croire qu'il entend moins bien les intérêts de l'Eglise qu'un archevêque qui habite une grande capitale, qu'il soit plus salubre aux âmes de marcher dans le sens d'un gouvernement, quoique moderne, que dans le sens de son gouvernement ecclésiastique. Il n'est pas obligé non plus de convenir que ses prédécesseurs avaient préparé le démembrement de grandes portions de la chrétienté, en leur faisant une situation trop dépendante de la cour romaine, et que quand la Papauté condamnait le gallicanisme des évêques et surtout celui des parlements, elle récompensait par des sévices ceux qui rendaient à la société et à la religion des services considérables, dont il avait le tort de ne pas comprendre la merveilleuse pondération.

Tel était devenu l'archevêque de Paris, qui, un an plus tard, devait goûter d'une façon si amère le caractère de cette société moderne, dont il n'avait rien à craindre, parce qu'il la servait plus qu'il ne la blâmait, et qu'elle savait bien qu'il voulait marcher d'accord avec elle.

D'un autre côté, les décisions du concile devaient donner le caractère le plus aigu aux dissentiments des prêtres et des évêques, ce qui n'annonçait guère une intention de soumission loyale, et c'était par le parti que prendrait chacun, qu'on aurait la vraie pierre de touche à appliquer aux personnes, pour savoir si elles convenaient à l'épiscopat.

Tant de subtilité, tant d'intrigues, tant d'ambition, et il ne faut pas le contester, tant de talent, pour imprimer à l'Église une marche humaine, et trouver la mort la plus cruelle au lieu du triomphe ! Mort très cruelle sans doute, mais mort très heureuse, si la prison où le prélat a gémi longtemps a été, comme nous aimons à le croire, illuminée de ces lumières divines, * souvent visibles, plus souvent intérieures, qu'on lit dans la passion de plusieurs saints martyrs !

III.

Puisqu'on impute tant de griefs à la presse ultramontaine et qu'on se donne si peu la peine de les prouver, cherchons à notre tour en quoi ils pourraient consister. Où va cette presse, et quel dommage peut-

elle causer là où elle va ? Elle s'adresse d'abord au Pape, qui la lit avec intérêt et qui lui délivre souvent des témoignages de satisfaction. Tout cela est notoire. Si elle tentait d'intriguer et de brouiller, elle serait bien mal venue dans ces hautes régions, et sa correction ne se ferait pas attendre.

Elle s'adresse ensuite aux évêques, et à ce second degré de la hiérarchie, elle cause, il faut le dire, des impressions diverses. Mgr Darboy prétend que l'épiscopat est à peu près divisé en deux camps égaux. Nous croyons cette statistique erronée, mais en l'acceptant pour vraie, il resterait à expliquer comment un si grand nombre d'évêques nous témoignent leur confiance, et nous prodiguent leurs encouragements. Un journal religieux qui aurait soulevé contre lui la moitié du corps épiscopal ne pourrait pas prospérer. S'il est devenu florissant, c'est une preuve qu'il avait déplu à un très petit nombre d'évêques, et qu'il ne leur déplaisait que parce qu'il plaisait à un trop grand nombre de leurs collègues.

Ah ! par exemple, si la presse ultramontaine voulait exercer une action sur les nominations épiscopales, on devrait dire que ce terrain lui étant d'une souveraine importance, elle pourrait être tentée d'intrigues et de brouilles. Mais on sait parfaitement qu'il n'en est rien, et que si elle se mêlait de mettre un nom en avant, elle lui ôterait toutes les chances qu'il pourrait avoir eues. Toute sa politique à cet égard ne peut aller plus loin que le silence absolu. Voyons si nous découvri-
rons sa culpabilité sur un autre point.

Nous ne déguiserons pas qu'un journal romain se

répand très largement dans les rangs innombrables du clergé, et qu'il y est goûté avec un enthousiasme qui ne cherche pas à se contenir. Si l'évêque est lui-même dans ce courant d'idées, tout est pour le mieux et va sans intrigue comme sans brouille. Mais si l'évêque est gallican et libéral, le journal ne peut-il pas brouiller le clergé avec son évêque ? C'est possible en plus d'un cas. Mais comment le Pape se plaindrait-il qu'on préconise les prérogatives de son siège dans un diocèse où d'autres chercheraient à leur mettre une sourdine ? Le clergé secondaire doit-il être forcé de penser comme son évêque plutôt que comme le Pape, et les évêques circonvoisins qui pensent comme leur chef ? Cette intolérance ne peut se supposer sans une intrigue inqualifiable.

Mais, même dans ce cas, comment un journal romain pourrait-il intriguer contre un évêque, particulariste si l'on veut, mais après tout en communion avec le Saint-Siège ? Et quels ressorts pourrait-il faire jouer ? L'évêque et le gouvernement ont toute l'influence diocésaine ; l'ultramontanisme ne conduit à aucune faveur, et tout l'agrément qu'il peut procurer à ses partisans est de les priver des postes supérieurs, et trop souvent de les réduire à l'exil, errants à la recherche d'un évêque mieux disposé.

Néanmoins, avec si peu de ressources, convenons que les ecclésiastiques ultramontains exercent un grand pouvoir dans leur diocèse. On l'a bien vu à la fin du concile, où, de l'aveu de M. Ollivier, plusieurs prélats de la minorité passant à Paris, venaient se condouloir auprès de lui de l'opposition qu'ils allaient

rencontrer dans leurs diocèses, au point de douter s'ils pouvaient tenter cette rentrée trop peu triomphale. Mais que cette force surprenante de l'opinion romaine est pure de toute immixtion de brouille et d'intrigue ! Elle n'est que la force surnaturelle qui persiste quand même dans les êtres faibles, pauvres, ingénus, à la merci d'une autorité hostile, mais qui est humble toujours, et prête à reconnaître les égards dus aux supérieurs au moment où elle aurait plus besoin de s'en exempter. Quel plus beau spectacle peut-on désirer sur la terre, que cette faiblesse qui se sacrifie pour l'honneur du Pape, et que cette autorité qui rougirait d'elle-même, si elle osait frapper ceux qui lui déplaisent pour des causes justes ! Tant que le clergé du second ordre conservera cette noble attitude, non seulement il ne brouillera rien, mais Dieu se servira de lui pour convertir les cœurs des pères en faveur de leurs fils, et remettre l'ordre dans la hiérarchie.

Les évêques gallicans et libéraux n'en voulaient pas seulement aux journalistes et aux prêtres ultramontains, ils n'étaient pas moins indisposés envers ceux des laïques qu'on appelle catholiques militants, comme s'ils menaçaient l'Église du fléau du laïcisme. Sans aucun doute le laïcisme n'est pas un fléau imaginaire. Il a fait ses preuves d'anarchie en Suisse, en Allemagne, sous le nom de vieux-catholiques ; et dans d'autres pays encore, on a essayé de faire choisir les pasteurs par les brebis. Mais ces laïques si fiers de leurs droits qu'ils prétendent tenir de la primitive Église, ne se montrent pas ultramontains, tant s'en

faut, puisqu'ils sont plus arrogants envers le Pape qu'envers leurs évêques. Ces catholiques qui veulent être catholiques malgré la papauté et l'épiscopat, et régenter l'Église en supplantant ceux que l'Esprit-Saint y a préposés, nous laissent assez voir ce qu'ils sont, des brouillons et des intrigants. Mais peut-on mettre sur le même rang les catholiques pieux, fervents, généreux, qui s'intéressent aux destinées de l'Église ici-bas, qui souffrent pour elle une persécution plus ou moins déguisée, et qui ne craignent pas d'apporter dans les luttes du sanctuaire le poids de leur opinion et de leurs vœux ? Les simples catholiques, quand ils ont l'esprit de soumission, sont-ils donc sans aucune valeur dans l'Église ? Ce serait aller contre toute la tradition que de l'oser dire.

Mais, dites-vous, ils ne connaissent pas la théologie. — Peut-être, car maintenant qu'on étudie tout, on néglige la reine des sciences ; mais il leur reste toujours le droit de la connaître, et le seul reproche qu'on puisse leur faire est qu'ils n'en usent pas assez. Cependant ont-ils absolument besoin d'être docteurs pour être dévoués au Pape ? Dans ce cas, le Pape Pie IX eût été bien coupable, car il a reçu les félicitations de laïques innombrables au sujet des grands actes de son pontificat, sans s'inquiéter de leur savoir en théologie. A la manière dont ils s'exprimaient sur ses prérogatives, il reconnaissait en eux le sens catholique que le Saint-Esprit donne aux simples fidèles, et qui est l'antipode de l'esprit brouillon et intrigant.

C'est pourquoi les journaux romains pendant le concile accueillirent avec les souscriptions des catholi-

ques militants l'expression naïve de leur foi et de leur amour, dont ils faisaient précéder leurs nom et domicile sur les listes qu'ils ouvraient. Ces souscriptions, illustrées d'interjections enthousiastes, étaient très mal vues de la minorité, nous apprend M. Ollivier, et semblaient un abus insupportable à ceux qui croyaient tenir toute la trame de la doctrine et de la politique au concile. Mais tout libéraux qu'ils étaient, ils oubliaient que la voix du peuple pouvait être la voix de Dieu, et que le Seigneur aime à se faire une louange parfaite des acclamations qui éclatent sur les lèvres des enfants, qu'ils soient enfants par l'âge ou par la candeur primitive de leur âme.

IV

Cependant il est vrai de dire que les intrigues n'ont pas manqué au concile du Vatican, et c'est à la sincérité de l'auteur de *L'Eglise et l'Etat* que nous en devons le récit complet, moyennant les documents qu'une aveugle passion déposait entre ses mains. Mais, hélas ! de quel côté faut-il chercher le foyer des intrigues que nous n'avons pas pu rencontrer jusqu'ici ? Qui a flatté l'empereur et ses ministres, pour ajouter le poids de la couronne impériale à la faiblesse des arguments, à la légèreté des allégations, à la fantasmagorie des périls qu'on faisait miroiter dans un avenir prochain ? Qui a demandé le retrait des troupes françaises, dont

l'effet immédiat eût été de donner le concile en proie à la révolution italienne ? Et si l'empereur était trop modéré, malgré l'emportement de ses conseillers ecclésiastiques, pour commettre une faute et un crime sans compensation, qui lui a suggéré de rappeler l'ambassadeur de France, par cette considération que ce rappel aurait donné aux prélats de la majorité une peur bleue du départ des soldats ? Écoutons un homme aussi digne de foi que M. Ollivier sur ces tristes révélations :

« Au nom de la minorité, on nous disait : nous comprenons vos inquiétudes au sujet du *schema de ecclesia*, mais c'est du *schema* sur l'infailibilité que vous devez avoir surtout souci. Il s'agit de savoir si la constitution séculaire de l'Eglise sera détruite ou conservée, si le pouvoir souverain deviendra purement personnel, ou restera sagement tempéré par la participation à la souveraineté d'un corps aristocratique, et par le concours contenu de l'élément démocratique. Sous le nom de cette infailibilité personnelle, absolue, séparée, qu'on veut ériger en dogme, se cache le gouvernement absolu des consciences dans des mains italiennes, et au profit des congrégations religieuses ; c'est une véritable révolution. L'Eglise avec laquelle la France a fait ses concordats n'existait pas dans les conditions nouvelles qu'on veut introduire ; nos pères ne les auraient jamais acceptées. Il est donc bien évident qu'il ne s'agit pas d'une controverse purement dogmatique et spéculative, la question touche à l'indépendance, à la dignité, au repos des nations. Le nouveau dogme est demandé à un concile qui n'est pas libre, et qui est profondément divisé.

« Qui ignore, en Europe, les inconvénients de la salle conciliaire, les dispositions restrictives des règlements, l'habile composition de la majorité, le refus de faire droit aux réclamations quatre fois réitérées des évêques les plus autorisés, la pression exercée par la cour romaine et les journaux ultramontains? Quant à la division du concile, elle s'est manifestée par des faits authentiques déjà acquis à l'histoire. Cent quarante évêques, parmi lesquels ceux qui occupent les plus grands sièges de l'Église, ont protesté contre les projets d'un parti, et contre l'introduction du *schema* de l'infailibilité. Un bon nombre d'autres évêques qui se sont abstenus d'apposer leur signature à la protestation, sont cependant dans les mêmes sentiments que les signataires, et l'on pense que le nombre des opposants montera à 200, c'est-à-dire à la moitié du total des Pères, distraction faite des prélats romains, des vicaires apostoliques et des chefs d'ordres religieux qui votent par privilège.

« Malgré cette opposition si considérable à tous les points de vue, la majorité numérique s'est déclarée et se déclare décidée à user de la force du nombre et à s'imposer à la minorité. Qu'advient-il dans une situation aussi tendue? La minorité abdiquera-t-elle? On ne peut le penser. Si ce fait se produisait après l'éclat et la profondeur des divisions, on pourrait soupçonner la liberté et accuser la sincérité de cette abdication. Mais ce serait faire injure à la minorité, composée d'hommes si éminents, de croire qu'elle consentirait à se renier elle-même. Non, elle persévérera, et après des discussions dans lesquelles brillera la soli-

dité de ses doctrines, elle refusera ses votes au décret de la majorité. Alors, quoique les décrets dogmatiques portés à la majorité des votes soient invalides, ou au moins douteux, puisque l'unanimité morale est la loi de la votation dogmatique, la majorité et le Pape poursuivront l'exécution du décret. Quel sera le résultat pénal de cette exécution ? On ne peut l'envisager sans épouvante. Ce sera un schisme. Les évêques opposants n'admettant pas la validité du décret, s'ils veulent être conséquents avec eux-mêmes, ils en appelleront à un vrai concile, à un concile libre. De son côté, le Souverain Pontife se croira en droit de procéder contre eux par les voies canoniques et l'excommunication. De ce conflit sortira une agitation profonde des consciences, les passions religieuses s'allumeront, et le monde sera en feu.

« Un gouvernement sensé, le gouvernement d'une nation catholique, peut-il rester impassible en face de telles éventualités ? Le gouvernement de la France, sans la permission duquel les évêques n'auraient pu ni se réunir, ni délibérer, peut-il assumer devant le monde et devant l'histoire la responsabilité d'un concile qui par son organisation, sa composition, sa direction, par les principes qui l'inspirent et les passions qui l'animent, loin de produire le moindre bien, déchaînera pour de longues années les tempêtes religieuses ? La raison, d'accord avec la conscience, conseille d'amener par tous les efforts légitimes une prompte prorogation, seul moyen qui reste de conjurer tant de maux.

« Il faudrait envoyer un ambassadeur extraordinaire

avec mission de la demander au Souverain Pontife, en se fondant sur l'absence de la vraie et complète liberté, sur les divisions qui ont éclaté, sur l'agitation qui se produit dans l'opinion publique, sur les dangers imminents d'un avenir très prochain. Il faudrait en outre déterminer les gouvernements d'Autriche, de Bavière, de Prusse, de Belgique, d'Espagne, d'Italie, à appuyer cette demande, exhorter aussi les évêques de l'opposition à réclamer de leur côté la prorogation, en proposant au Souverain Pontife et au concile les moyens de rendre fructueuse la reprise des travaux par une préparation sérieuse, libre, vraiment épiscopale, donner des avertissements sévères aux congrégations religieuses d'hommes, et surtout à la plus active et à la plus puissante d'entre elles, véritable artisan des projets qui menacent la paix religieuse, étendre les avertissements à la presse odieuse de l'ultramontanisme, provoquer une interpellation à la Chambre et la clore par un ordre du jour significatif. Cela serait préférable à des notes diplomatiques secrètes, qui n'ont pas obtenu l'approbation publique des représentants de la nation.

« Après ces demandes et ces avertissements, il resterait à agir suivant les circonstances qui se produiront, de manière à convaincre Rome des volontés énergiques du gouvernement auxquelles elle ne veut pas croire. Cette sage et ferme conduite mériterait les applaudissements du monde et sauverait la liberté religieuse, la religion, l'Église des plus redoutables périls qu'elles aient jamais connus. »

Quel douloureux programme nous venons de faire entendre à nos lecteurs ! Voir de si hauts personnages

accuser leurs collègues auprès de César, et plus que leurs collègues, les voir s'en rapporter à des laïques pour redresser des ecclésiastiques, entrer jusqu'au cou dans la politique au point d'indiquer aux ministres les moyens qui étaient à leur disposition pour entraver le concile, et, il faut le dire, se montrer plus experts dans ces fonctions profanes qu'ils pourraient ignorer, que dans les fonctions sacrées qu'ils devraient savoir ; en un mot, livrer l'Église à l'État dans un temps où l'équilibre des deux pouvoirs n'est que trop rompu au détriment du premier, n'est-ce pas un spectacle navrant ? Et qui pourrait le croire, si les preuves n'en étaient pas au-dessus de tout soupçon ?

Que sont devenus tous ces esprits révolutionnaires, qui reconnaissaient ouvertement pour l'Église la nécessité d'un 89, que le mot ait été dit ou non par un autre ? Sont-ils éliminés par la mort, purifiés par le repentir, ou restent-ils parmi nous comme un levain conservé pour une occasion plus propice ? On ne sait à quoi s'en rapporter, et l'on craint de porter un jugement téméraire. Cependant il faut veiller, et qui le ferait commodément, si ce n'est cette odieuse presse ultramontaine à qui ils ont bien raison d'en vouloir ? Car c'est elle qui surveille leurs mouvements, et qui, grâce à Dieu, exerce la police avec autant de loyauté qu'on en use peu contre elle.

Au fait, que font les journaux religieux ? Ils citent des actes indéniables, et ils professent des maximes qu'on ne peut contredire de front. Ils font la lumière amie de la vérité, partout où l'on voudrait amasser des ténèbres amies du mensonge. Ces journaux n'ont

aucun pouvoir officiel ou officieux, et ceux qui les appellent odieux ont tous les pouvoirs entre les mains. N'est-il pas évident que si ces journaux s'émancipaient tant soit peu, ils se feraient rappeler à l'ordre sur-le-champ ? L'existence de la presse catholique, qui n'a jamais été interrompue par le pouvoir hiérarchique, est une preuve évidente de son innocuité. Mais comme elle déjoue tous les mauvais desseins, elle est la seule qu'on ait en exécution, quand il y aurait tant d'autres choses à exécuter !

Nous disons la seule, nous avons tort. La haine qu'on lui a vouée est partagée entre elle et la compagnie de Jésus, dont on parle comme M. Ferry ! Où ne roule-t-on pas quand on a l'imprudence de poser le pied sur une pente trop inclinée ?

V

Nous allons en avoir une nouvelle preuve dans la lettre de Mgr Darboy. La faction avait écrit au ministre, le chef de la faction s'était réservé d'écrire à l'Empereur en personne. On va voir en quels termes il le fit ; mais, en lisant ces pages, nous prions nos lecteurs de ne pas oublier qu'elles ont été expiées par la passion de la Roquette.

« La résolution des ministres ne répondait pas à l'attente des évêques de la minorité, et ils tentèrent un nouvel effort pour nous entraîner à un acte qui nous rangeât d'une manière ostensible de leur côté. Mgr Dar-

boy se fit leur interprète, et s'adressa directement à l'empereur. »

« Sire, je prie Votre Majesté de permettre que j'appelle respectueusement son attention sur l'état présent de l'affaire qui retient ici les évêques français. La marche qu'elle a suivie jusqu'à présent a d'abord été signalée avec vérité par le *Moniteur* du 14 février dernier, article sur la *Situation des choses à Rome*. Elle vient d'être décrite plus complètement dans une brochure intitulée : *Ce qui se passe au concile*, et qu'on aura placée sans doute sous les yeux de Votre Majesté. Les détails qu'on pourrait y ajouter sont de nature à confirmer ces révélations si tristes, et à fortifier l'impression pénible qui en résulte. En outre, la situation se caractérise par les deux faits suivants : à la communication du gouvernement français, en date du 20 février, le gouvernement pontifical a répondu en lançant le *schema*, ou projet de définition sur l'infailibilité. Au *memorandum* récemment présenté par M. de Banneville, il a répondu en mettant à l'ordre du jour la délibération sur le *schema*.

« Il paraît assez difficile d'en rester là, et si l'on ne peut prendre l'agressive, il faut au moins tâcher de faire une retraite à la Moreau. Aussi M. le ministre des cultes vient d'inviter M. de Banneville à ne plus parler du concile ni au cardinal Antonelli ni au Pape, et à ne point accepter désormais qu'ils lui en parlent. L'ambassadeur m'ayant communiqué confidentiellement cette lettre, la pensée m'est venue que le gouvernement de Votre Majesté pourrait y ajouter un acte qui aurait une portée considérable. Il consisterait à

rappeler M. de Banneville, sans lui donner de successeur à présent, le premier secrétaire de l'ambassade restant chargé par *interim* des affaires de France. Le rappel serait une sanction des mesures précédemment adoptées, n'engagerait pas le gouvernement dans une lutte, et pourtant serait ici d'un grand effet.

« Mon désir est de ne pas être indiscret, et de ne parler de ces choses que dans la mesure où c'est nécessaire pour servir Votre Majesté, avec l'attachement plein de respect que je lui ai voué. Par ce que je viens d'indiquer, Sire, le gouvernement de Votre Majesté maintiendrait et même sanctionnerait ce qu'il a cru devoir faire au sujet du concile, il ne contristerait pas, il honorerait au contraire M. de Banneville, qui a tiré de Rome le parti qu'on en peut tirer. Il donnerait un appui moral à la minorité engagée dans une lutte où elle se comporte bravement, et il contribuerait peut-être efficacement à faire retirer ou ajourner la question malheureuse qui inquiète et divise tout le monde. Dans huit jours la discussion sur l'infaillibilité est ouverte ; près de cent évêques sont inscrits pour parler sur le *schema* en général. Un plus grand nombre encore parleront sur les différents chapitres dont il se compose. Nous ne finirons pas avant le mois de juillet. On peut donc encore arriver à temps pour empêcher ce qui se prépare ici. (21 mai.) »

Parmi les réflexions amères que suggère cette lettre, la première nous porte à comparer le style du grand aumônier écrivant à l'Empereur, et celui qu'employait l'archevêque de Paris en écrivant au Pape. On arrive facilement à conclure que si Mgr Darboy avait pris ce

ton obséquieux, ou un ton simplement poli dans sa correspondance avec Pie IX, il n'en aurait jamais reçu les bulles et brefs qui ont été livrés à la publicité. Mais comme il est contradictoire d'être à la fois gallican et libéral, tout ce que fait, dit et écrit cette faction hybride est aussi un monde renversé, et tend à renverser le monde.

La presse catholique, comme on l'a vu, revient encore sous la plume de Mgr Darboy, et toujours comme la grande coupable, cause de tous les malheurs et digne de tous les châtimens, même quand ils ne seraient pas libéraux. Mais à côté des journaux ultramontains, il y avait une autre presse, celle-là digne d'estime, digne d'être recommandée à l'Empereur, et qui méritait peut-être l'honneur d'une collaboration secrète et éminente. C'était d'abord le *Moniteur universel* dans l'article : *La situation des choses à Rome*, et ensuite une grosse brochure : *Ce qui se passe au Concile*. Il n'y a qu'un malheur dans ces diverses estimations, c'est que la presse ultramontaine a reçu les félicitations de la majorité, et que le volume qui plaisait tant à Mgr Darboy a été condamné unanimement par le concile, tout de suite après la proclamation de l'infailibilité, comme un odieux libelle qui ne méritait que le mépris.

Il y a donc des prélats qui se sont précipités aux pieds de l'Empereur, comme étant le seul être qui pût sauver l'Église du péril où l'avait jeté le grand nombre des évêques unis au Pape. C'était de leur part un gros acte de courtisanerie, et une preuve de leur confiance, minime dans l'assistance du Saint-Esprit. De quelle manière le Saint-Esprit les en a-t-il récompensés ? En

donnant à l'Empereur une sagesse qu'ils n'avaient pas eux-mêmes, en faisant voir clair à ses ministres dans une question où des évêques s'étaient illusionnés; en sorte que le salut de l'Église est vraiment venu de l'État, mais de la manière la plus opposée à celle qu'on lui proposait.

L'Empereur a fait répondre à la minorité et à Mgr Darboy qu'ils voyaient de travers, qu'ils faisaient fausse route, qu'ils voulaient l'entraîner dans un abîme qu'ils s'obstinaient à ne pas voir, quitte à l'abandonner avec le sans- façon le plus leste, après l'avoir compromis avec acharnement. Celui qui tenait la plume était M. Emile Ollivier, dont les lettres sont des chefs-d'œuvre de bon sens, de saine théologie, de convenance parfaite. Ils ont dévoré cet affront sans en devenir plus circonspects, car à ceux qui ne supportent pas un mot de blâme du Pape, la réprimande n'a rien d'amer quand elle vient de César.

Il est vrai que les lettres impériales n'étaient rigoureuses que sur un point, et qu'elles dédommageaient les destinataires sous d'autres rapports. Nous avons dit que la minorité était à la fois gallicane et libérale. M. le président du conseil était bien fait pour deviner tous les torts du gallicanisme, qu'il avait étudié quand son éducation était achevée; mais il ne pouvait apprécier sainement l'école libérale dans laquelle il avait été nourri dès le jeune âge. Il admirait donc les libéraux dans les gallicans, tandis que nous, nous aurions répudié les uns autant que les autres. Cette admiration était un dédommagement pour les prélats compromis. On va voir que M. Oli-

vier ne la ménage pas à ces grands et éloquents évêques, qui ne comprenaient pas l'Église, mais qui étaient d'une force supérieure sur l'organisation de la société moderne. En quoi nous ne comprenons pas trop M. Ollivier, car si la société moderne était si parfaite, il fallait réformer l'Église à l'image de la société moderne ; et alors le gallicanisme, avec sa pondération aristocratique et démocratique, était beaucoup plus parallèle à la société moderne, que l'ultramontanisme, qui faisait de l'Église une autorité une et sans contrepoids terrestre. Quoi qu'il en soit, M. le président du conseil nous dit :

« La résistance que des évêques illustres, éloquents, savants, honorés dans la chrétienté entière, opposaient à l'exagération des idées d'autorité papale, ne pouvait réussir ; elle était en contradiction avec des données théologiques certaines, elle se heurtait contre le flot des traditions toujours grossi depuis des siècles, qui conduisait la constitution de l'Église à la monarchie pure comme à sa forme naturelle. Sans nous associer aux entraînements, aux illusions, aux inconséquences de ces prélats, nous devions, à cause de l'intelligence qu'ils avaient des idées modernes, leur conserver nos sympathies, et surtout ne pas nous ranger parmi leurs adversaires. »

Combien les ministres étaient loin d'une pareille ingratitude, on va le voir dans une lettre de M. de Banneville à M. Ollivier (18 mai) :

« Je suis donc très à l'aise pour observer l'attitude qui m'est prescrite, et pour me conformer aux instructions qui me sont adressées. Je pense n'avoir rien à

changer au langage que j'ai constamment tenu à nos évêques : vis-à-vis d'eux, nous n'avons pas cessé de dire quelles sont les idées qui ont nos sympathies, et quelles sont celles que nous repoussons. A ceux d'entre eux qui représentent dans le concile les idées libérales, le sentiment du temps où nous vivons, nous devons le témoignage de notre confiance et nos encouragements. Plus que jamais nous devons placer les autres en face de la responsabilité qui les attend. »

VI

Quel rôle jouait Mgr Dupanloup au milieu de ces prélats si intelligents des idées modernes ? Evidemment, Mgr Darboy était le *leader* du parti ; mais à côté de sa diplomatie discrète et puissante dans le cabinet des Tuileries, le parti avait besoin, vis-à-vis du gros public, de présenter un homme remuant, sonore, paradant, et ce rôle appartenait de droit à l'évêque d'Orléans. Cependant Mgr Dupanloup ne négligeait pas non plus d'intervenir, quand il le pouvait, dans les conseils du ministère, et nous en trouvons la preuve dans les papiers de l'auteur à propos de la nomination des évêques. Nous y lisons ce qui suit :

« Me permettez-vous, Monsieur le ministre, puisque j'ai l'honneur de vous écrire en toute confiance, de vous prononcer des noms qui, je le crois, ont été déjà sous vos yeux ? Je n'insiste pour aucun d'eux, je ne tiens

à aucun d'eux, parce que, par la grâce de Dieu, je suis ici personnellement tout à fait désintéressé, et ne cherche, comme vous-même évidemment, Monsieur le ministre, que le suprême intérêt de la religion et de la France. M. l'abbé de la Taille, curé de Pithiviers, frère d'un conseiller à la cour impériale, et parent de plusieurs dignes magistrats ; deux autres de mes grands vicaires seraient en ce moment d'excellents évêques, aussi sûrs que possible : M. l'abbé Desbrosse et M. l'abbé Bardin. En les perdant, je sacrifierais certainement d'admirables auxiliaires ; mais les intérêts de l'Église de France, si menacés par la violence d'un parti qui peut perdre l'Église et l'État, ne me permettraient pas d'hésiter sur un tel sacrifice. Je sens bien, et je le dis *en toute simplicité*, Monsieur le ministre, que je puis paraître assez impropre pour faire des recommandations de cette nature à l'Empereur. Mais vous êtes là, Monsieur le ministre, et c'est ce qui rend ma confiance moins téméraire. Dans la vérité, j'aurais horreur de proposer à votre choix des hommes qui, en étant parfaitement les hommes de l'Église, ne donneraient pas à l'Empereur les sérieuses garanties qu'il a le droit de demander. »

Nous ne sommes pas assez simples pour admirer la « toute simplicité » de cette lettre. Mais nous ne nions pas la parfaite dextérité, à laquelle M. Ollivier fut peut-être pris, sauf à s'en repentir plus tard, comme nous le verrons. Le point sur lequel nous voulons insister est cette préoccupation permanente de Mgr Dupanloup, au sujet d'un parti violent qui est sur le point de perdre l'Église et l'État, qui trouble tant de diocèses et remplit le monde des plus tristes agitations religieuses.

En dressant cet acte d'accusation toujours prolongé et jamais terminé, il ne paraît pas qu'il soit jamais venu à la pensée du requérant qu'il était, lui en personne, ce parti violent, qui menaçait l'Église et l'État, et qui brouillait tout en France, en Europe, et jusqu'en Amérique. L'aveuglement de la passion peut aller jusque-là. Combien ne faut-il pas se défier du jugement de ces esprits qui ne peuvent supporter la contradiction, qui veulent commander à l'autorité au lieu de lui obéir, et combien il est prudent de se mettre en garde contre les retours qui suivent trop souvent leurs plus belles promesses ! Ces retours, il est juste de s'y attendre; et sous ce rapport, il nous semble que M. Olivier a été pris en défaut, quand il s'est exprimé contre Mgr Dupanloup avec une véhémence qui égale celle de son antagoniste.

« Dans sa soumission, Mgr Dupanloup dépasse la mesure, comme il l'avait dépassée dans son attaque. Dès février 1871, répétant le refrain universel de l'épiscopat dissident, il rappelle au Pape que s'il avait écrit et parlé contre l'opportunité de la définition, il a toujours professé la doctrine, non seulement dans son cœur, mais dans des écrits publics. Pendant la lutte, il n'avait pas songé à ces écrits ; maintenant il en cite des extraits avec complaisance. Il ajoute qu'il promulgue la constitution *Pastor æternus* sans craindre « ni les ombrages vainement suscités, auxquels le bon sens des vrais hommes d'État sait résister, ni les clameurs des ennemis de l'Église et du Saint-Siège ». Ah ! ceci est de trop, Monseigneur ! je suis de ces hommes d'État dont le bon sens a résisté à des ombrages vainement sus-

cités ; mais il n'a pas tenu à vous qu'il n'en fût autrement, car, à la veille de la définition, vous m'écriviez : « Ah ! Monsieur le ministre, étant ce que vous êtes, il me paraît difficile que vous ne sentiez pas comme nous, en ce moment, ce qu'il faut sentir, et quel honneur est engagé ici (30 juin) ».

« D'autres moins fermes que moi, vos amis, ont ressenti les ombrages que vous aviez suscités vous-même ; et maintenant qu'à votre passion de 1870 a succédé une autre passion qui vous l'a fait oublier, avec une désinvolture méprisante, vous raillez ceux qui se sont laissé entraîner par vous ! Même au point de vue d'humbles laïques comme nous, qui ne se targuent pas de donner sans cesse des leçons, CE N'EST PAS BIEN. »

Nous sommes obligé de rappeler au calme et à la tempérance le président du conseil, qui avait si bien prévu que s'il se prêtait aux excès de la minorité, et aux insinuations comminatoires du *memorandum* Daru, ledit *memorandum* n'en ferait pas moins naufrage ; que les mêmes évêques n'auraient rien de plus pressé que d'abandonner une pièce diplomatique dépourvue de succès, et de faire leur soumission au Pape sur le dos des ministres qu'ils auraient poussés et compromis. Ce n'était pas au moment où cette prophétie facile venait de s'accomplir, que M. Ollivier aurait dû se fâcher. Il eût été plus conséquent en rappelant à Mgr Dupanloup la justesse des raisons qu'il avait opposées à ses entraînements, et en lui faisant remarquer que, puisque son abstention était ainsi traitée, il pouvait se figurer comment le prélat l'eût malmené si la couronne impériale eût accepté avec la tiare la

guerre qu'on lui proposait. Le tout avec le sang-froid d'un homme averti et prévenu par la lucidité de son esprit. Nous n'ajouterons qu'un mot à ces réflexions, et ce sera aussi une prophétie de notre part. Nous garantissons à tous les agents des gouvernements civils qui seraient tentés de se mettre au service de passions épiscopales, qu'un pareil tort d'abandon et d'ingratitude leur est réservé, et qu'après tout, ils l'auront bien mérité, puisque, tout en écartant l'union de l'Église et de l'État, ils auront accepté une union bâtarde de l'État avec quelques dignitaires de l'Église plus ou moins schismatiques.

VII

Ces préambules nous conduisent à parler du fameux *memorandum* dont M. Daru a pris la responsabilité, après en avoir confié la rédaction à Mgr Dupanloup doublé de M. Cochin. Le représentant de l'Empereur témoigne au Pape et au concile l'effroi qu'il avait ressenti à la lecture du *schema de Ecclesiâ*. Si le Pape s'était contenté de résoudre les problèmes spirituels, il n'aurait rien dit ; mais le *schema* se mêle de questions qui appartiennent évidemment à la juridiction de l'État. Alors il se sent obligé de réclamer. On voit que c'est le vieux procès des tendances et des empiètements de la Cour de Rome qui recommence sous une forme à peine rajeunie. Mais le Pape peut répondre, et il ré-

pond effectivement toujours : Je ne me mêle que de choses spirituelles, et pour sauvegarder des intérêts spirituels.

Qui a tort, qui a raison ? Si le Pape doit s'en rapporter au pouvoir temporel, pour tracer la ligne de démarcation qui les sépare, il est bien à croire que le temporel plantera la borne au delà de quelques sillons spirituels, et alors nouvelle revendication et dispute interminable. Dieu ne peut pas avoir constitué dans un organisme pareil les rapports de l'Église et de l'État. Mais supposons un moment qu'à l'État appartient le droit divin de la délimitation du pouvoir spirituel. Au moins pour sauver les apparences, faudrait-il que l'État, que les États, en preuve de leur infaillibilité, fussent d'accord entre eux sur le point où la ligne doit passer. On nous parle beaucoup de consulter l'histoire et de faire droit à ses leçons. Nous acceptons. Eh bien ! que voyons-nous dans l'histoire ? Qu'à toutes les époques et chez tous les peuples, les prétentions du pouvoir temporel ont changé. La ligne n'était jamais placée au même méridien. Ici, elle accorde presque tout ; là, elle refuse presque tout, et entre ces deux extrêmes, toutes les stations intermédiaires.

Le même phénomène se reproduit à propos du *memorandum* Daru. Ce ministre l'avait adressé un peu étourdiment à la plupart des cabinets européens. La réponse de chacun d'eux diffère notablement. Mais la différence n'est nulle part plus accentuée qu'entre le cabinet des Tuileries et celui de Berlin. M. Ollivier démontre avec une grande vigueur de raisonnement que le dogme de l'infaillibilité papale est absolument

spirituel, qu'il ne touche à la politique par aucun point et par aucune conséquence, et que l'État serait injuste de prétendre s'immiscer dans les délibérations du clergé sur ce chapitre. Cette spiritualité absolue de l'infailibilité est pour lui comme un dogme qu'il appellerait laïque, puisqu'il en fait le principal fondement de toute sa politique au concile du Vatican.

M. de Bismarck, au contraire, écrivant au concile par la plume de M. d'Arnim, déclare que le *schema de Ecclesiâ* est peu de chose ; mais que la prétention intolérable de la Cour de Rome est de faire définir l'infailibilité ; l'infailibilité qui fait d'un Pape une espèce de divinité placée au-dessus de la tête de tous ceux qui ont besoin de traiter avec elle, presque aussi haut que le ciel l'est de la terre ; l'infailibilité qui peut trancher tous les débats par ce mot inflexible : vous avez nécessairement tort parce que je ne puis pas me tromper ; l'infailibilité qui change de fond en comble la constitution de l'Église, en introduisant sous forme de décrets dogmatiques une délimitation nouvelle et inconnue de l'autorité attribuée à chaque degré de la hiérarchie, et qui mettrait le gouvernement en présence d'évêques auxquels il supposerait telles prérogatives, et qui seraient obligés de lui répondre : oui, c'était vrai autrefois, mais ce n'est plus comme cela ; et ce gouvernement ne saurait plus à qui il aurait affaire, ni quand il devrait s'adresser au Pape, ni quand il voudrait conférer avec les évêques de son territoire. Ainsi, à aucun prix, M. d'Arnim ne veut laisser au concile la faculté de définir l'infailibilité, faculté que M. Ollivier lui reconnaît sans coup férir. Telle est la belle ligne de démarcation

entre l'Église et l'État, ligne droite, invariable, rationnelle, mathématique, dit-on, si l'État est chargé de la tirer.

A cela qu'a répondu le cardinal Antonelli ? Que le temporel était subordonné au spirituel, comme le corps à l'âme, comme la vie du temps à celle de l'éternité ; et que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, si l'âme conduit le corps et si les avantages du temps sont ajustés à ceux de l'éternité. Il est donc clair que la solution des matières mixtes appartient en dernier ressort au pouvoir spirituel. — Mais alors, direz-vous, mieux vaudrait la séparation absolue. C'est chimérique, répond le Pape à M. Ollivier en personne ; et puisque vous invoquez l'histoire, feuilletons-la, et vous apprendrez que nulle part l'État n'a été indifférent à l'Église, qu'il s'en est toujours occupé, soit pour l'embrasser plus ou moins étroitement, soit pour la vexer plus ou moins cruellement. — Mais nos nationaux ne voudront jamais accepter des tendances qui porteront atteinte aux bases de l'existence civile du pays. — Eh bien ! le Saint-Siège se prêtera à ces faits rebelles qui, par inertie ou par collision, s'opposeront à l'application des lois canoniques. Vous obtiendrez des indults autant que la charité en exigera ; mais nous devons maintenir intact l'enseignement des vrais principes, afin que la lumière brille toujours, et que les imaginations n'aillent pas s'égarer dans de vains systèmes, qui amèneraient des catastrophes bien plus réelles, bien plus formidables, si ces vains systèmes venaient à s'installer dans les constitutions politiques des peuples.

On ne pense pas assez à cette nécessité impérieuse d'affirmer les vrais principes, même et surtout quand le malheur des temps les rend absolument inapplicables. Il serait cependant bien facile de voir ce qui arriverait, si ces principes ne brillaient pas au firmament de l'Église. Il faut partir de ce point, que le seul système social proposé par l'Église répond, et suffit à tous les besoins de la vie des peuples. L'Église n'est divine que parce qu'elle embrasse un ensemble de législation qui va du particulier au général, de l'individu à la famille, de la famille à la cité, de la cité à la patrie, et de la patrie à tous les États chrétiens ; et tous les États sont appelés à le devenir. Il suit de là que chaque fois qu'on a répudié la constitution sociale proposée par l'Église, l'Église charitable a bien pu offrir des adoucissements, ayant toujours une main maternelle tendue aux princes qui ne pouvaient pas, ou croyaient ne pas pouvoir proposer à leurs sujets l'obéissance aux lois ecclésiastiques ; mais ce que l'Église ne pouvait pas faire, c'est que l'état anormal plus ou moins, et aujourd'hui l'état extrêmement anormal dans lequel les peuples insoumis à son autorité se plaçaient volontairement, pût leur plaire longtemps ; c'est que l'expérience ne leur fit pas trouver mille défauts à un état de choses qu'ils avaient désiré et dont ils attendaient leur félicité. De là des réclamations incessantes, les plaintes d'un parti qui se croit, et qui est peut-être sacrifié à un autre, le mécontentement de diverses conditions sociales, l'envie de changer de situation, et une espérance vague de révolution, qui s'empare de tout le monde.

Mais cette révolution, mal définie, qui enthousiasme les populations et qui promet le paradis terrestre, satisfèra-t-elle mieux que l'état précédent les aspirations légitimes du cœur humain ? Hélas ! non, les révolutions ne sont magnifiques que dans la perspective du passé ou de l'avenir. L'épreuve, l'expérimentation leur est fatale. Les hommes qui les avaient préparées avec le plus de zèle tombent de déception en déception ; et puisqu'ils reconnaissent qu'ils sont dupes, ils interrogent du même coup pour savoir où pourrait bien être le vrai salut. Voulez-vous donc que l'Église, que tout le monde a le droit d'interroger, n'ait rien à répondre à ces anxiétés nationales, sous le prétexte dont vous avez abusé, qu'elle n'a point à se mêler de politique ? Alors, à qui les peuples iront-ils, si l'Église n'a plus les paroles de la vie présente et future ? Faudra-t-il qu'ils retournent aux charlatans qui ne les ont peut-être trompés que parce qu'ils se trompaient de bonne foi eux-mêmes ? Non, plus les crises de l'humanité sont grandes, moins l'Église divine a le droit de se déclarer incompétente et de refuser de s'en occuper. C'est au contraire le moment où elle attendait les peuples pour leur dire : le salut a toujours été entre mes mains, seulement vous n'avez pas voulu le recevoir ; vous n'avez cessé de demander des exemptions à mes lois générales, je les ai accordées à votre manque de foi et à la dureté de votre cœur. Plus tard, vous ne m'avez plus rien demandé, et vous avez pris de vous-mêmes toutes les licences qu'il vous a plu. Rien ne vous a réussi dans cette voie.

Revenez pleinement à ma constitution sociale, met-

tez votre honneur à la pratiquer sans exception, et vous comparerez avec les systèmes de vos publicistes et de vos socialistes. Et cette constitution sociale, vous ne pouvez pas en prétexter cause d'ignorance. Ouvrez mes livres et mon histoire, elle y est consignée et enseignée en fait et en droit. Tout est prêt, quand, après avoir tout révolutionné dans des hommes ignorants et impuissants, vous voudrez tout restaurer dans le Christ. — Nous le répétons, l'Église qui n'aurait pas le droit de parler ainsi, manquerait à ses devoirs envers l'humanité, et ne serait pas descendue des cieux pour la sauver. Ce qu'on appelle ses empiètements, c'est sa mission.

VIII

On nous objecte que nous voulons revenir au moyen âge, que nous n'abandonnons rien du pouvoir indirect, si justement rejeté à l'unanimité par les puissances temporelles depuis trois cents ans; et que, puisque telle est notre arrière-pensée, nous avons grand tort de ne pas produire notre thèse envers et contre tous, au lieu de faire un acte d'hypocrisie en parlant au nom de l'hypothèse chaque fois que nous sommes pressés par nos accusateurs. Le *memorandum* le dit bien : « il est insupportable que, dans les quarante mille paroisses de France, on enseigne une manière de croire et une manière d'agir tout opposée. »

Cette objection vaut la peine qu'on l'examine. La

critique nous reproche donc de tenir compte à la fois des doctrines et des faits. C'est cependant ce que tout le monde fait, et nos contradicteurs un peu plus que les autres. Ils ont une doctrine idéale, dont ils cherchent à se rapprocher, et une politique opportuniste à laquelle ils se plient, sous peine de sortir de ce monde, comme dit saint Paul. Dans quelle mesure combinent-ils les faits et la doctrine ? Rien n'est plus arbitraire que leur pratique ; et c'est ce qui fait horreur dans leur histoire, quand on voit à quel point des hommes partis de l'honnêteté doctrinale ont pu se laisser entraîner à l'effusion du sang au nom de la politique. Tandis que, dans l'Église, la combinaison des faits et des lois se fait dans une proportion humaine, dont le Saint-Esprit règle la mesure. Nous sommes donc garantis contre tous les excès où tombent les pouvoirs que le Saint-Esprit n'assiste pas, et nous pouvons être mitigés ou sévères suivant les cas, sans diminuer la vérité ou la charité dont le monde a un égal besoin. De ce côté encore l'avantage reste tout entier à l'Église.

Mais si nous avons le malheur de voiler la vérité, ou pis encore, de l'abdiquer, nous serions coupables d'un crime de lèse-humanité. Parlons du pouvoir indirect, puisqu'il vous tient tant au cœur, et apprenez ce que vous deviendriez sans le pouvoir indirect. Vous auriez d'abord le parti des couronnes et des évêques de cour, qui voudraient vous faire croire que César est un Dieu humain à qui il faut obéir dans tous les cas, et quoi qu'il commande, au détriment de vos intérêts nationaux, politiques, financiers, militaires, en un

mot de tous les intérêts dont un gouvernement est chargé. Si vous avez été lésés, délaissés, ou trahis par le chef de l'État, vous pourrez porter plainte contre lui, mais au jugement dernier. On a pu faire accepter ces maximes, quand les peuples étaient plus naïfs, et qu'ils trouvaient dans les qualités royales des compensations qu'il serait injuste et ingrat aujourd'hui de ne pas faire entrer en ligne de compte. Mais à l'avenir la thèse du pouvoir inamissible et sans contrôle ne trouvera plus de partisans.

Alors vous vous abonnerez au régime parlementaire ; c'est-à-dire que le pouvoir indirect passera aux mains de la bourgeoisie, car le pouvoir indirect, étant nécessaire à la balance des droits nationaux, existera toujours quelque part. Mais les mains de la bourgeoisie pourront-elles le garder après l'avoir accaparé ? Qui garantit que la bourgeoisie ne se servira pas du contrôle qu'elle s'est arrogé, soit contre le prince, soit contre l'aristocratie, soit contre le peuple ? Le peuple surtout, le plus mal partagé dans le contrat social, ne demandera-t-il pas à la longue sa part du pouvoir indirect, de cette surveillance du gouvernement, qu'il y soit poussé soit par des injustices réelles, soit par l'instinct de la convoitise, soit par la voix de ses tribuns qui exploitent sa détresse au profit de leur ambition ? Ces fractions du pouvoir indirect qu'on arrachera à la bourgeoisie ne prépareront-elles pas le suffrage universel ? C'est infaillible, et cela est toujours arrivé, sauf l'apparition passagère d'un soldat heureux.

Mais quand le suffrage universel sera aux mains du peuple, quand la majorité qui fait la loi appartiendra

au grand nombre des gens les moins instruits et les moins propriétaires de l'État, que pourra devenir l'État, et la bourgeoisie avec lui ? Ou la raison n'est plus nécessaire pour faire mouvoir une nation, ou l'anarchie va commencer. Car la liberté de la presse ne peut pas enseigner la raison. La raison sera nécessairement étouffée par la liberté de la presse qui fera appel aux passions de la partie du peuple la plus nombreuse, la plus souffrante, la plus ignorante et la plus avide. Dernière conclusion, ôtez le pouvoir indirect aux mains augustes du Pape, vous ne le supprimerez pas, vous le remettrez aux mains non pas de la bourgeoisie, mais de la multitude, non pas vile, comme la bourgeoisie l'appelle, mais incapable de raison et capable de violence.

Ainsi, dans tous les cas le pouvoir indirect triomphe. Il ne vous reste plus que la faculté de choisir entre le pouvoir indirect ecclésiastique et le pouvoir indirect laïque, suivant l'expression à la mode, l'un descendu du ciel avec l'union de l'Église et de l'État, l'autre inventé par Satan avec la séparation de l'Église et de l'État. Rendons grâces au cardinal Antonelli d'avoir si formellement rappelé le dogme du pouvoir indirect à la fin du dix-neuvième siècle, dans sa réponse au *memorandum* Daru. Il ne pouvait pas le remettre sous les yeux des libéraux d'une façon plus opportune, quoique plus importune.

IX

M. Ollivier, dont le pouvoir indirect est le caucemar, qui deviendrait probablement catholique, s'il pouvait opérer à l'Église l'ablation du pouvoir indirect, M. Ollivier oppose à tout ce que nous venons de dire une lettre de saint François de Sales. Nous devons d'abord transcrire ce fragment :

« Au moment où Bellarmin coulait dans l'airain de son style cette théorie du pouvoir indirect, où Suarez la présentait comme certaine et commune chez les catholiques, saint François de Sales, avec son bon sens plein de finesse, refusait même de l'examiner. Il déplo-rait qu'on fit de cette dispute un jouet et sujet de par-lerie, qu'on déchirât ainsi la très sainte unanimité des catholiques, et quoiqu'il chérît tendrement et vénérât selon son mérite le cardinal Bellarmin, il n'hésitait pas à le blâmer de s'être engagé dans cette controverse.

« S'il faut dire le mot que j'ai dans le cœur, la matière me déplait extrêmement. Je hais par inclination natu-relle, par l'appréhension tirée de mes ordinaires consi-dérations, et comme je pense, par l'inspiration céleste, toutes les contentions et disputes qui se font entre les catholiques, desquelles la fin est inutile, et encore plus celles desquelles les effets ne peuvent être que dissen-sions et différends, mais surtout en ces temps pleins d'esprits disposés aux controverses, aux médisances, aux censures et à la ruine de la charité. Non, je n'ai pas

même trouvé à mon goût certains écrits d'un saint et très excellent prélat (cardinal Bellarmin) èsquels il a touché du pouvoir temporel du Pape sur les souverains. Non que j'aie jugé si cela est ou s'il n'est pas, mais parce que, en cet âge où nous avons tant d'ennemis dehors, je crois que nous ne devons rien émouvoir au dedans du corps de l'Église. La pauvre mère poule, qui, comme ses petits poussins, nous tient dessous ses ailes, a bien assez de peine à nous défendre du milan, sans que nous nous entrebecquetions les uns les autres, et que nous lui donnions des entorses. Enfin, quand les rois et les princes auront une mauvaise impression de leur père spirituel, comme s'il les voulait surprendre, et leur arracher leur autorité, que Dieu, souverain père, prince et roi de tous, leur a donnée en partage, qu'en adviendra-t-il, qu'une très dangereuse aversion des cœurs? Et quand ils croiront qu'il trahit son devoir, ne seront-ils pas grandement tentés d'oublier le leur? » (Lettres 822 et 823.)

Nous commençons par confesser que l'autorité de saint François de Sales nous est directement contraire. Ce serait pour nous un grand embarras, si nous n'avions pas à lui opposer l'autorité de Bellarmin. Bellarmin, en effet, ne lui cède guère en sainteté, et il ne lui cède rien du tout comme théologien. C'est à ce point que, quand il s'est agi de proclamer les titres du grand et bon évêque de Genève à l'auréole de docteur de l'Église universelle, le promoteur de la foi devant la congrégation des Rites a fait une objection sérieuse prise du sentiment que le confesseur-pontife avait exprimé sur le pouvoir indirect, et sur son immortel

champion au sein du Sacré-Collège. Il est vrai que le Pape a déclaré que la sacrée congrégation pouvait passer outre, non pas que l'objection ne fût pas valable, mais parce qu'elle était complètement rachetée par d'autres mérites du saint. Mais le Pape a été loin de déclarer que l'opinion de Bellarmin ne valait pas celle de saint François de Sales, et plus loin encore de faire un mérite au futur docteur d'avoir adopté une opinion contraire à celle de l'immortel cardinal.

Cela dit, et étant couvert par tant d'autorités prépondérantes, nous aurons la hardiesse d'examiner à fond l'opinion du saint et doux prélat, ami de la paix. Il y a plusieurs parties de la thèse telle qu'il la pose, sur lesquelles nous avons le bonheur de partager son impression. Faire de cette dispute sur le pouvoir indirect un jouet et sujet de parlerie, déchirer ainsi la très sainte unanimité des catholiques pour le plaisir de parler, tout cela est indigne et déplorable. C'est bien l'inspiration céleste qui lui a mis au cœur l'appréhension de toutes les disputes dont la fin est inutile, et surtout quand ces discussions disposent aux médisances, censures et ruines de la charité. Nous osons dire que sur tous ces points Bellarmin ne pensait pas autrement que saint François. Où commence donc la division ? Pas même sur le point doctrinal du pouvoir indirect, car le futur docteur déclare ne pas vouloir s'occuper de savoir si cette opinion est vraie ou fausse. Mais la division commence sur ce point qu'il ne faut rien émouvoir au dedans de l'Église, quand elle a tant d'ennemis au dehors.

Rien et jamais, quand l'Église est attaquée du dehors, c'est peut-être beaucoup dire, et peut-être aussi

que la paix ne s'en trouverait pas mieux. Qu'en général il faille se taire en pareille occurrence, c'est avoué de tous les partis chrétiens; et s'ils étaient portés à l'envie de remuer, comment ne deviendraient-ils pas sages devant cette charmante comparaison de la mère poule qui attrape des entorses de ses poussins pour la récompenser de ce qu'elle les défend si anxieusement du milan? Mais arrivons au cas le plus critique: ne faut-il pas parler et affirmer, quand il est évident que les princes vont prendre une mauvaise impression de leur père spirituel, le Pape, comme s'il voulait leur arracher l'autorité que Dieu leur a donnée en partage, et quand ils croiront que le Pape trahit son devoir, en leur donnant une forte tentation de ne pas remplir le leur? Certainement les dangers exposés par saint François sont terribles, et il faut de graves raisons pour les braver, comme, par exemple, d'éviter des dangers plus terribles encore. Or, nous prétendons que c'est précisément le cas, quand il s'agit de la controverse sur le pouvoir indirect.

Si vous n'attaquez pas une pareille controverse, vous laissez croire aux princes que Dieu leur a donné en partage une autorité dont il est le premier distributeur et le dernier juge; qu'ils doivent bien en user sans doute, mais que, s'ils en usent mal, ils ne sont responsables de leur mauvaise gestion qu'à Dieu qui la leur a confiée, et qui seul s'en fera rendre compte dans l'autre monde. Eh bien! cette idée est très fausse, très préjudiciable aux princes, qu'elle émancipe pour un temps indéfini; très préjudiciable aux peuples, qu'elle peut réduire au désespoir, et très préjudiciable à Dieu, qui aurait

donné des droits politiques illimités, et qui les aurait entourés de si peu de garanties, soit pour préserver les princes de leurs propres emportements, soit pour protéger les sujets contre la tyrannie. Cette thèse du pouvoir divin des rois, envisagée de la sorte, ne pourra jamais être acceptée définitivement des peuples chrétiens. Mais alors quelle tentation vous ferez planer sur ces peuples ! N'auront-ils pas la pensée de surveiller leurs princes, si le Pape ne les surveille pas ? Il paraît bien qu'au ^{xviii}^e siècle, aucun prince n'a conçu cette possibilité.

Mais comment saint François de Sales n'a-t-il pas entrevu cette marche des affaires et ce développement de la constitution des États ? Ah ! certes, ce n'est pas sur cette cécité partielle qu'il peut invoquer l'inspiration céleste, dont il a reçu sur d'autres points de si abondantes lumières. En effet, il était évêque de Genève, et cependant il ne présentait pas la doctrine de Claude et de Jurieu ; il vivait en Savoie, et rien ne lui disait que la terre de son duc, auquel il craignait tant de déplaire, serait foulée cent ans plus tard par l'auteur du *Contrat social*. Tous les peuples étaient mûrs pour la révolte. Combien n'est-il pas regrettable que saint François n'ait pas dit à son prince : inquiétez-vous peu de Bellarmin, mais surveillez l'esprit protestant, qui exercera sur vous le pouvoir indirect et direct, qui fera mieux que de vous déposer, qui vous décapitera, vous et les autres souverains. Il vous faut être jugé par le Pape ou par le peuple ; comment ne préférez-vous pas la juridiction du Pape, juridiction calme, prudente, clémente, instruite, conseillée par le plus au-

guste Sénat, et assistée par le Saint-Esprit ? Travaillez donc à répandre la légitimité de son pouvoir indirect, et soyez le premier à offrir de vous y soumettre. S'il est difficile de s'arranger avec le Pape, n'est-il pas impossible de s'arranger avec le peuple soulevé ?

Evidemment Bellarmin prévoyait cette évolution du protestantisme, et le but de sa doctrine était de remparer l'Église contre les reproches qu'auraient pu lui adresser les princes, si elle ne les avait pas avertis avant qu'ils ne tombassent dans de pareilles extrémités. Bellarmin avait la seconde vue prophétique ; saint François se renfermait dans le présent et ne s'occupait que de la paix du présent. Il ne demandait même pas mieux que de l'escompter aux dépens de l'avenir. Comme homme d'État et comme théologien, Bellarmin paraîtra aujourd'hui bien supérieur à l'admirable saint qui ne trouvait pas ses écrits de son goût. Dieu est le maître de ses dons, et les distribue quand et comme il veut.

Mais revenons à ces princes du xvii^e siècle qui prenaient si vite une mauvaise impression de leur père spirituel, et qui se laissaient aller à une si dangereuse aversion de cœur à son égard. C'est vraiment un aveuglement inexplicable que celui qui leur faisait croire qu'en plein protestantisme, maître de la moitié de l'Europe, après le traité de Westphalie, on reconnaîtrait leur droit divin d'exploiter les peuples suivant leur bon plaisir, sans qu'il vienne à personne la pensée de limiter leur droit ou d'abrégier leur vie. C'est cependant ce qui arriva, et c'est ce qui a mis les héritiers de leurs trônes dans l'état où nous les voyons, en attendant qu'on supprime les trônes, et qu'on les remplace par

les fauteuils de la république, république tantôt césarienne et tantôt démagogique, rarement chrétienne.

Quelle gloire pour l'Église romaine que d'être innocente de cette situation, qui finira Dieu sait quand ; et quel malheur pour le pouvoir des princes que d'avoir contrarié l'expansion de sa doctrine, qui seule pouvait sauver le monde ! Dieu nous garde d'accuser d'un défaut de concours saint François de Sales, qui, après tout, n'a pas nié l'enseignement de l'Église, et s'est pour ainsi dire borné à recommander la prudence. Mais le véritable coupable, le grand coupable, c'est Bossuet, à qui nous ne pardonnerons jamais d'avoir abusé du génie que Dieu lui avait donné. Il lui était si facile de suivre la ligne tracée par le cardinal Duperron, et de la faire aboutir ! Mais pour remplir cette mission, pour être le dernier Père de l'Église et son plus magnifique défenseur, il aurait fallu avoir des vertus héroïques, plus rares encore que le génie, quand elles devraient marcher de pair avec lui !

X

Pouvons-nous espérer désormais que M. Ollivier, en y réfléchissant davantage, calmera l'irritation que lui causait le pouvoir indirect ? Nous confessons que personne ne serait plus digne que lui de cette conversion. Aux motifs que nous venons de lui suggérer, nous pouvons en ajouter d'autres. Ne pouvant accepter le pouvoir indirect, il a été conduit à demander la

séparation de l'Église et de l'État. C'est la grande thèse de son premier volume. Il croit que cette séparation est possible. Nous tenterons de lui démontrer, pour en finir avec lui, que cette dissection est impossible, sans causer la mort des deux moitiés de l'humanité, le corps et l'âme.

Ce qui l'effarouchera en abordant notre thèse, ce sera le spectre du bras séculier. Mais il apprendra, à mesure qu'il nous lira, que le bras séculier est tout ce qu'il y a de plus libéral au monde, et même la seule constitution libérale de l'État. En effet, quel pouvoir est plus libéral que celui qui ne peut agir qu'en persuadant? Or l'Église ne dispose que de la persuasion. M. Ollivier nous accordera bien que l'Église n'a jamais eu d'armée à elle, qu'elle n'a jamais voulu en commander, qu'elle n'a jamais porté l'épée, qu'elle l'a toujours déléguée à un laïque pour qu'il la portât. Mais pour qu'un homme de guerre ait consenti à tirer l'épée en son nom, comme Lamoricière, il fallait qu'il le voulût bien, qu'il fût persuadé de l'éminence du rôle social du Pape, et que ses agents divers le fussent comme lui. Or, pour opérer cette persuasion, et la maintenir à travers toutes les hésitations et oppositions, l'Église n'avait que sa parole, ses vertus et ses miracles. L'Église est donc le pouvoir le plus libéral qui ait paru sur la terre, et, nous avons le droit de le dire, le seul qui y paraîtra.

Aujourd'hui, pourquoi l'Église est-elle persécutée? Parce qu'elle n'a pas pu persuader les dernières couches sociales, qui avaient été dépravées par la bourgeoisie, qui a déjà commencé d'expié son crime.

Et quand sera-t-elle délivrée de la persécution ? Quand elle aura converti par les moyens les plus libéraux ceux qui croient pouvoir se passer de ses bienfaits, et qui reviendront à elle par le chemin toujours battu de l'enfant prodigue. Encore une fois, cette touchante économie de la religion ne doit pas échapper à un esprit aussi droit, aussi mûr et aussi probe que celui de M. Ollivier.

XI

Nous avons examiné avec M. Ollivier divers rapports de l'Église et de l'État, que nous n'envisageons pas de la même manière. Mais nous ne devons pas nous en étonner, parce que la synthèse qu'il s'est faite de ces rapports est radicalement différente de celle que nous propose la théologie. Notre auteur ne veut à aucun prix de la subordination de l'État à l'Église, et la raison qu'il en donne est que l'État représente la nature et l'Église, la grâce. Or, la nature et la grâce, dit-il, sont juxtaposées et non subordonnées. Donc, il doit en être de même de l'État et de l'Église. Mais nous nions chacune de ces propositions, et la conséquence qui en résulte.

M. Ollivier aurait pu se défier de son raisonnement, sans qu'il fût besoin de l'en avertir, puisqu'il convient lui-même de cet axiome de saint Thomas : *ipse ordo naturæ in finem salutis*. En effet, si l'ordre de la nature doit coopérer au salut de l'humanité, il ne lui suffit

pas d'être indifférent ou étranger à l'ordre de la grâce. Il ne doit pas gêner cet ordre, et il doit plutôt l'aider que le contrarier. Comment pourrait-il lui rendre de pareils services, s'il ne lui était pas subordonné? Car enfin l'ordre de la grâce voit plus loin que lui dans l'affaire du salut. L'ordre de la nature doit donc s'en rapporter à l'ordre de la grâce, et comment le pourrait-il faire, s'il n'abdiquait pas ses pensées obscures devant une intelligence plus clairvoyante?

M. Ollivier dit à cela que si la foi est parfaitement sûre de ce qu'elle sait par audition, la raison n'est pas moins certaine de ce qu'elle sait par intuition. Nous accordons cette égalité relative au nom de la foi autant qu'au nom de la raison. Mais si, pour établir une synthèse, il faut invoquer une vérité dont la raison ne verra qu'une partie, et la plus facile, et la foi l'autre partie, mais la plus abstruse, et néanmoins la plus nécessaire, par exemple l'idée de la divinité, dont la raison ne connaît que l'unité, tandis que la foi en connaît la trinité, laquelle devra soumettre son raisonnement à l'autre, celle qui ne voit que le Dieu un, ou l'autre qui voit le Dieu trine? Tant que la fin du salut n'aura besoin de raisonner que d'après l'unité divine, nous comprenons, nous accordons l'égalité de la foi et de la raison. Mais quand la fin du salut aura besoin de la trinité divine, comment la raison pourra-t-elle admettre les déductions de cette trinité, si elle réclame l'égalité au lieu de la subordination? C'est impossible, et un philosophe comme M. Ollivier devrait admettre plus facilement que : celui qui sait moins doit dépendre de celui qui sait plus.

Mais nous allons plus loin, nous prétendons, sans nier les prérogatives de la raison, qu'elle ne peut pas suffire à la constitution du droit, soit pénal, soit public, soit privé, à moins d'un secours de la révélation. M. Ollivier s'indigne de cette rigueur, et nous objecte que la raison est maîtresse des premiers principes, et que sans l'Église le peuple français a pu, par l'oracle de Robespierre, reconnaître l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la distinction du bien et du mal, les peines et les récompenses après la mort. Sans doute ; mais ces nues vérités sont plus utiles pour nous faire sentir le besoin d'un droit public et privé que pour le constituer. Les points lumineux sont trop éloignés les uns des autres, l'obscurité est trop grande dans les espaces qui les séparent. La sagesse s'y égare plus souvent qu'elle ne s'y reconnaît, et on sait en particulier ce qu'elle a découvert de moralité dans le code pénal de Robespierre.

On répondra que Robespierre a abusé du droit naturel, comme d'autres du droit théologique, et que les erreurs d'un philosophe ne sont pas les erreurs de la raison. Nous pourrions nous défendre en disant que Robespierre n'était pas seul, et que le peuple français qui, plus heureux que celui de nos jours, professait et proclamait au moins la religion naturelle, pensait comme son mandataire, et acceptait sa législation au moment où il abolissait la législation chrétienne. Il aurait pu, dans une circonstance aussi solennelle, donner, par la voix de ses législateurs, une forme plus humaine à l'organisation pratique de la fameuse déclaration des droits de l'homme, si cette bonne organisation avait dépendu de la raison. Mais nous abandon-

nous les sages de la France moderne pour ce qu'ils valent, et nous allons volontiers avec M. Ollivier aux sages de la Grèce et de Rome, pour chercher auprès d'eux notre instruction. Notre auteur prétend qu'ils ont créé, non seulement le droit d'une civilisation particulière, mais le droit éternel de la civilisation. C'est bien pompeux ; n'est-ce pas exagéré ?

Parlons d'abord de la législation grecque, représentée, si l'on veut, par Aristote, Platon et Lycurgue. Qui en voudrait aujourd'hui ? Ce n'est pas M. Ollivier, à coup sûr. Cependant, que de belles choses dans Platon, Aristote et Lycurgue ! Nous ne le nions pas ; mais il y a infiniment plus d'erreurs monstrueuses dans leurs œuvres que de vertus morales, parce que la raison abandonnée à elle-même voit clair sur un petit nombre de vérités nécessaires à informer la civilisation, voit clair-obscur sur un plus grand nombre de points, et ne voit absolument rien du tout sur la plupart des redoutables problèmes sociaux.

Vous nous vantez la jurisprudence romaine. Laquelle ? Est-ce la loi des Douze Tables ? Nos ouvriers se trouvent bien malheureux, et ils n'ont pas tort. Mais quand ils comparent leur sort à celui que subissaient leurs ancêtres du monde romain, ils sont émerveillés de leur émancipation, et ils ont raison. Quant au droit romain des Pandectes, des Novelles et des Institutes, nous prétendons qu'il y a là un alliage chrétien, mal manipulé sans doute, mais qui suffit à rendre ce droit bien supérieur aux produits de la raison pure, et dont elle ne pourrait se vanter que par usurpation. En un mot, nous ne connaissons pas de prétention plus exor-

bitante que celle-ci : La raison suffit à la constitution du droit pénal, public et privé.

Nous avouons que M. Ollivier n'ose pas trop fouiller l'histoire des Grecs et des Romains pour honorer sa thèse, ou du moins qu'il profite de la perspective lointaine pour faire une apothéose à ses héros sur des nuages. Mais il s'attache davantage à des noms moins fabuleux et plus rapprochés de nous, qui s'appellent Machiavel, Montesquieu et Benjamin Constant. Il fait bien ; mais il reste à savoir si la supériorité relative des légistes qui ont vécu au milieu de la civilisation chrétienne appartient à leur raison, ou si elle emprunte largement, sans le dire, à la foi de leurs contemporains.

On pourrait faire sur ces auteurs un travail qui demanderait de la patience, mais dont on serait récompensé par les plus utiles résultats. Ce serait de compter par le menu, dans ce qu'ils ont énoncé, ce qui revient à la révélation et ce qui demeure acquis à la raison. On verrait que les auteurs favoris de M. Ollivier ont presque toujours travaillé sur des données chrétiennes, le sachant ou l'ignorant, et que la raison leur a le plus souvent servi à dénaturer l'excellente matière première sur laquelle ils opéraient. Cette expérience serait une preuve de plus que la raison est inférieure à la révélation, et que la révélation succomberait si elle était forcée de céder à l'examen de la raison.

XII

Jusqu'ici M. Ollivier nous paraît faible dans son argumentation ; mais il a pour lui un texte de Suarez dont il a raison de se prévaloir, tant il semble lui donner gain de cause. Le voici : *Homines juxta naturæ ordinem, non revelationibus sed naturaliratione reguntur in his quæ civilia sunt*. Cependant, si l'on regarde ce • texte de plus près, on verra qu'il répète plutôt un *truism* qu'il n'apprend quelque chose de nouveau. Les hommes sont conduits par la raison naturelle en ce qui regarde les lois civiles, oui, volontiers, mais quand on les considère seulement suivant l'ordre de la nature. C'est très vrai et trop facilement vrai. Cela prouve bien qu'il y a un ordre de la nature, et que cet ordre de la nature peut produire des lois civiles indépendantes de la révélation, nous l'avons avoué et nous l'avouons encore ; mais nous ajoutons que ces lois civiles sont tellement rudimentaires, tellement insuffisantes à produire une civilisation digne de ce nom, que les peuples qui n'auraient pas d'autre organisme légal, loin d'avoir une constitution parfaite, suivant les prétentions de M. Ollivier, végéteraient dans l'état social le plus infime. Si M. Ollivier veut que Suarez lui vienne en aide dans son projet de séparer l'Église de l'État, il devra lui faire dire : *Homines in ordine christiano positi non revelationibus sed naturali ratione*

reguntur in his quæ civilia sunt. Mais ce texte, il devra l'ajouter à Suarez, car il aura parcouru toutes ses œuvres avant de le trouver. Un seul exemple suffira pour lui épargner ce vain travail : La loi la plus universelle qui ait régné sur l'univers est celle qui prescrit le repos du septième jour. Or, cette loi des lois n'a aucun fondement dans la raison et a tout son fondement dans la révélation.

Notre auteur met donc en principe ce qui est en question, quand il s'écrie avec un air de triomphe : « De ces données théologiques, se déduisent des conclusions juridiques certaines ». Les conclusions juridiques ne peuvent être certaines qu'autant que les données théologiques le sont. Or, nous ne l'accordons pas, nous le nions au contraire, et nous ne pouvons pas faire autrement pour rester théologien.

La marotte de M. Ollivier est de prétendre que, dans l'état normal de la civilisation, l'homme se meut dans deux milieux différents, dont chacun est réglé par une autorité propre, qui est en même temps souveraine. Il y a, dit-il, une législation de l'État pour l'homme citoyen, et une législation de l'Église pour l'homme fidèle. Cependant il ne devrait pas oublier ce dont il est convenu lui-même, que la fin dernière de l'homme est sur-naturelle, et que l'ordre de la nature doit conduire avec l'ordre de la grâce l'homme à la fin du salut : *Ipse ordo naturæ in finem salutis*. S'il était conséquent, il devrait commencer sa thèse par prouver que les lois de l'Église et les lois de l'État concordent entre elles, en se complétant, et que, dans aucun cas, il n'y a conflit entre les lois civiles et les lois ecclésiastiques, mais seulement

distinction dans l'union. Or, non seulement il n'offre pas de faire cette épreuve, qui sans aucun doute échouerait au premier essai ; mais dans toutes ses déductions, ce qu'on aperçoit le plus clairement est que l'État et l'Église légifèrent chacun de leur côté, et qu'ils ont rarement cessé de dire sur le même sujet et le même rapport le oui et le non, rendant ainsi impossible au fidèle et au citoyen, réunis dans un même homme, la double obéissance. Il montre en action le dilemme de l'Évangile : nul ne peut servir deux maîtres, il suivra l'un et méprisera l'autre. Mais le bizarre de son argumentation est qu'il veut faire de ce dilemme la base de la concorde du sacerdoce et de l'empire.

Le manichéisme serait donc la loi de la société civile et de la société religieuse, et cependant un Dieu unique resterait l'auteur et le conservateur de cette double société ; mais il lui aurait plu de fonder l'ordre sur une discorde perpétuelle. Voilà où l'on arrive, quand on a pris le parti de se gendарmer d'avance contre toute idée de subordination de l'État à l'Église, comme si cette subordination était le plus grand fléau qui pût visiter le monde, tandis que, devant un esprit non prévenu, cette subordination se présente comme le seul moyen de l'harmonie des choses humaines.

Il est bien entendu que nous ne contestons pas à M. Ollivier que l'état normal de la société soit historiquement rare, et que habituellement la force des choses entraîne à des concessions, qui, regrettables en soi, ont pour but d'éviter un plus grand mal. Ici nous n'envisageons que la thèse métaphysique, sans sortir des idées pour descendre aux actes. Si vous acceptez

la thèse sur ce terrain idéal, nous prétendons sans sourciller qu'entre l'Église et l'État doit exister une subordination, afin qu'il y ait unité et paix dans cet homme dont vous avez dit qu'il était « corps et âme indivisiblement unis », et qui par conséquent ne peut séparer le fidèle du citoyen sans être divisé contre lui-même, et souffrir l'état le plus violent et le plus anti naturel qu'on puisse imaginer.

Quand M. Ollivier traite de l'autonomie absolue de l'État au nom de la philosophie, il a encore quelques apparences de raisonnement ; mais quand il veut faire parler la théologie, il perd jusqu'aux apparences. Ainsi il a besoin de montrer que les lois religieuses découlent de la révélation, et les lois civiles de la simple raison, et sur ce, il invoque saint Thomas qui a dit : *Ordinatio rationis ad bonum commune ab eo qui curam habet communitatis promulgata*. Mais qu'est-ce que cela prouve ? Nous admettons parfaitement que la loi civile est une ordination rationnelle faite pour le bien commun, et par le chef de la communauté ; mais qui nous dit que la raison ne peut pas raisonner d'après la révélation que l'Église lui propose et explique, et faire une loi civile d'autant plus raisonnable, qu'elle découlera des motifs révélés combinés avec les motifs rationnels ? Saint Thomas dit-il que la raison ne peut se servir que des seuls éléments fournis par la raison pour faire une loi civile raisonnable ? Nullement, et c'est cependant ce qu'il devrait dire, si la raison ne pouvait pas se servir de la révélation pour légiférer.

XIII

Il convient à M. Ollivier de supprimer les matières mixtes entre l'Église et l'État, et de les remplacer par les matières communes. Nous ne le chicanerons pas sur le mot qu'il préfère, d'autant plus que mixte et commun disent absolument la même chose. Le monde en a à foison de ces matières communes, et c'est ce qui fait la grande difficulté, si les deux pouvoirs peuvent légiférer à l'insu l'un de l'autre. Mais pour l'auteur, il n'y a aucune difficulté. « Chacun des deux pouvoirs établit sa propre législation, sans s'occuper de la législation parallèle. Ceux qui veulent avoir les effets civils aussi bien que les effets religieux se mettront en règle avec les deux pouvoirs », et tout est dit. C'est en effet très commode, quand on peut se mettre en règle avec les deux pouvoirs ; mais quand on ne peut se mettre en règle avec un pouvoir qu'en ne se mettant pas en règle avec l'autre ? A cette difficulté, l'auteur a une réponse très simple : « Dans ce cas-là, abstenez-vous ».

Mais ce que vous dites là est plutôt désespérant que simple. Par exemple, j'ai envie de me faire religieux, et l'État ne veut pas qu'il y ait de religieux. Je serai donc obligé de renoncer à une vocation qui a sa source dans l'Évangile, et qui a couvert l'Occident de ses moines plus admirables et moins libéraux que M. de

Montalembert ne les a décrits. — J'ai envie de me marier. C'est plus grave encore. Car [enfin, si la patrie peut vivre un certain temps sans moines, elle ne vivra qu'une génération si le mariage est interdit par la conscience, et si tous les citoyens écoutent la conscience, ce qui serait bien désirable. C'est néanmoins ce qui arriverait si l'État rendait le mariage religieux impraticable, en prohibant le mariage religieux avant le mariage civil, et en mettant le mariage civil au prix d'exigences contre la foi, comme serait un serment du *Test*, ou toute autre déclaration de même nature, par exemple, reconnaître que le mariage civil est le vrai principe constitutif du lien conjugal.

Au lieu de résoudre ce premier problème, M. Ollivier en pose un second encore plus cruel. Tout à l'heure il ne pouvait pas y avoir de conflits entre l'ordre de la nature et celui de la grâce, parce que tous deux sortent d'un Dieu unique, si bien que l'on pouvait dire : *Ipse ordo naturæ in finem salutis*; et à présent M. Ollivier nous annonce qu'il y aura des conflits interminables entre l'Église et l'État, si l'on veut s'en tenir à l'égalité entre l'Église et l'État; et cependant cette égalité, au moins, serait, selon lui, d'une nécessité rigoureuse; car la supériorité de l'Église sur l'État détruirait la cité et la patrie.

Nous demanderons en quoi l'État serait détruit, s'il était souverain dans toutes les matières de législation et d'administration qui ne sont pas mixtes, et qui sont bien aussi nombreuses que les mixtes, et s'il était obligé de s'entendre avec l'Église sur les matières communes, et,

en cas de conflit, d'accepter la solution de l'Église. L'Église serait plus grande que l'État, dit-il ; mais cela n'est-il pas juste, comme il est juste que, dans le composé humain, l'âme tienne plus de place que le corps ? Cependant l'État n'en subsistera pas moins, comme le corps ne subsiste pas moins et même subsiste mieux après son union subordonnée avec l'âme.

M. Ollivier, qui parle tant d'unité, propose au fond la révolte des membres contre l'estomac, ou plutôt contre le cœur et le cerveau. Tout son livre est plein de déférence et d'admiration pour l'Église. Son caractère et son intelligence témoignent partout de cette généreuse inclination. Néanmoins, ses principes sont ceux des communards, qui n'avaient pas son talent, mais qui avaient plus de logique que lui.

Pour nous, nous avons l'honneur de penser comme Bellarmin, qui a dit : « Quand la matière est temporelle, non relative au salut des âmes, la loi pontificale ne peut abroger la loi impériale, mais l'une et l'autre doivent être respectées, celle-ci dans le for ecclésiastique, celle-là dans le for civil ; mais si le salut des âmes est en jeu, la loi impériale ne peut être observée. » M. Ollivier trouve que cette définition de Bellarmin est excellente, sauf cette réserve : *non relative au salut des âmes* ; mais cette réserve est précisément toute la théorie du pouvoir indirect, qui est effectivement la question entre lui et nous. Ainsi l'autorité de Bellarmin ne peut lui servir en rien ; aurait-il le droit d'invoquer celle de saint Thomas ? Voyons le texte du docteur angélique :

Matrimonium autem in quantum est officium naturæ

statuitur lege naturæ, in quantum est sacramentum statuitur jure divino, in quantum est officium communitatis statuitur jure civili. Et ideo ex qualibet dictarum legum potest aliqua persona effici ad matrimonium contrahendum illegitima.

Nous admettons bien le texte de saint Thomas, mais nous ne croyons pas qu'il signifie ce que M. Ollivier prétend lui faire dire. Que le mariage voulu par la nature soit réglé par le droit naturel, c'est évident ; mais ce qui l'est moins, c'est que la raison indique suffisamment, quand elle est seule à légiférer, ce que doit être le mariage d'après le droit naturel. De très bons philosophes et des gens de bien non moins recommandables ont cru que le droit naturel du mariage n'était pas opposé au divorce et à la polygamie. Cependant la raison, aidée par la révélation, a reconnu que le divorce et la polygamie n'étaient pas permis par la loi naturelle.

Le mariage, en tant que sacrement, est régi par la loi divine. C'est tout ce qu'il y a de plus certain à enseigner et de plus facile à pratiquer. Enfin le mariage est réglé par la loi civile en tant qu'il est un acte social. C'est encore une conséquence légitime des rapports de l'Église et de l'État. Mais une personne sera-t-elle inhabile au mariage, quand elle aura satisfait à la loi naturelle et canonique, et qu'elle n'aura pas satisfait à la loi civile ? Oui, si l'Église a accédé à la loi d'incapacité proposée par l'État, non dans le cas opposé. Et saint Thomas ne dit pas du tout le contraire. Que la loi civile ait des représentations à faire à la loi canonique dans un intérêt social, nous l'admettons ; et qu'il y ait des cas où l'Église puisse et doive faire droit à ces

postulats de l'État, nous le reconnaissons encore ; mais qu'elle doive y faire droit toujours, nous le nions résolûment. Autrement l'Église ne serait plus maîtresse de ses sacrements, et l'État déciderait malgré elle des personnes auxquelles elle peut et ne peut pas les administrer. L'État deviendrait maître du sacrement, ce qui implique une iniquité et une impiété.

Au résumé, il y a une loi naturelle et une loi civile qui peuvent statuer sur le mariage ; mais c'est à la condition que l'Église éclairera l'une de ses évidences plus parfaites, et qu'elle redressera l'autre, quand il lui arrivera de statuer sans consulter suffisamment le salut des âmes. Saint Thomas n'a jamais dit autre chose. Fénelon non plus, quoique M. Ollivier lui fasse l'honneur, dont l'archevêque de Cambrai ne voudrait pas, d'avoir résolu mieux que saint Thomas et Bellarmin le problème de la législation multiple du mariage. Nous ne nous y arrêterons pas, parce que l'auteur a découvert un autre archevêque qui lui paraît avoir surpassé même Fénelon.

XIII

Cette gloire suprême revient à Mgr Sibour ; qui l'aurait cru ? Nous allons bien voir.

« Les matières mixtes doivent se régler d'un commun accord entre l'Église et l'État, ou bien elles ne sont pas réglées du tout, et chaque pouvoir sépare dans

ces matières l'élément qui lui est propre et l'organise à son gré. » M. Ollivier ne comprend pas mieux Mgr Sibour, qu'il n'avait compris saint Thomas et Bellarmine, ou bien l'archevêque de Paris aurait émis une erreur, ce que nous ne regardons pas comme impossible. Cependant nous voulons nous en tenir au parti le plus vraisemblable. Mgr Sibour a parlé du fait, quand il a dit que chaque pouvoir séparait dans ces matières l'élément qui lui était propre et l'organisait à son gré. S'il avait parlé du droit, il aurait dit une nouveauté impardonnable, comme on le comprendra aisément en examinant les conséquences qui en découleraient.

En effet, il s'ensuivrait que l'État pourrait refuser de régler d'un commun accord toutes les matières mixtes ou communes, puisque l'auteur tient à son mot. Dans cet état, toutes les matières mixtes auraient deux solutions contradictoires : ce qui placerait le citoyen et le fidèle dans une guerre intestine sans trêve ni repos. Et ce serait là l'œuvre voulue de Dieu, afin de procurer le salut de l'homme au nom de la loi naturelle comme au nom de la loi révélée ? M. Ollivier dit d'un air triomphant : « Le code civil règle la législation matrimoniale, sans craindre de se mettre en opposition avec les préceptes ecclésiastiques. » Mais il est trop modeste et devrait dire, d'après le prétendu principe de Mgr Sibour : le pouvoir civil règle toute sa législation, sans craindre de se mettre en opposition avec les préceptes ecclésiastiques.

Nous voilà loin du commencement de ce chapitre, où nous devons trouver de si belles choses ; car il était exposé au début que la raison ayant le même auteur

que la foi, la raison et la loi ne pouvaient pas ne pas marcher en cadence comme deux jumelles.

Cependant M. Ollivier n'a aucun soupçon qu'il puisse se fourvoyer, car il ajoute incontinent : « Le droit incontestable de l'Église et de l'État de statuer à part, et par conséquent d'une manière contradictoire sur les mêmes matières, n'a pas d'inconvénient au point de vue pratique. » Comment n'a pas d'inconvénient au point de vue pratique ? Mais au contraire, c'est au point de vue pratique que cette contradiction des deux lois a les inconvénients les plus saillants. L'Église déclare aux conjoints de l'État que leur mariage n'est qu'un concubinage. L'État leur déclare au contraire que son mariage est valide, que les conjoints sont obligés de s'y conformer, ou qu'ils y seront forcés *manu militari*. Quel plus grand inconvénient pratique peut-il y avoir pour chacun des deux époux ? Cependant M. Ollivier va leur déclarer avec un cynisme surprenant que ce grand inconvénient n'en est pas un, parce que l'Église n'oblige que la conscience, ce qui est comme si elle n'obligeait pas du tout. Selon notre auteur, il n'y a que le gendarme qui oblige à quelque chose, et l'Église n'a pas de gendarme ; donc l'Église doit être regardée comme n'obligeant pas. On ne voudrait pas nous croire si nous ne citons pas : « Le dissentiment entre l'Église et l'État sur une matière quelconque ne peut pas se traduire en désordre dans la cité, en hésitation dans les arrêts de la justice. L'État seul ayant les moyens d'imposer sa volonté, et sa loi étant seule invoquée devant les tribunaux, le dernier mot lui appartient par la force des choses. »

Nous aurions supposé que cette citation mettait à nu tout ce que M. Ollivier pouvait dire de plus extravagant ; nous avons tort, car il ajoute : « L'Église acquiesce à cette conclusion, puisqu'elle condamne la révolte contre les pouvoirs établis, et qu'elle prescrit l'obéissance même aux lois mauvaises. »

Mais où et quand l'Église a-t-elle donc fait cet acquiescement ? — Elle l'a fait le jour où elle a condamné la révolte aux pouvoirs établis.

Nous ferons d'abord observer à M. Ollivier que l'Église n'a pas condamné la révolte dans tous les cas possibles ; mais il est vrai qu'en général elle condamne la révolte. S'ensuit-il qu'elle acquiesce à votre conclusion, que le dernier mot appartient en tout à l'État par la force des choses ? Nullement, il s'ensuit que l'État a la force ; il ne s'ensuit pas qu'il ait la conscience, qui est plus forte à elle seule que toutes les forces et tous les États.

Mais l'Église prescrit l'obéissance, même aux lois mauvaises des pouvoirs établis. — Vous vous trompez étrangement. L'Église permet aux fidèles de supporter de la part de l'État la proclamation d'une loi dont ils ne voudraient pas profiter, par exemple, la loi mauvaise du divorce ; mais elle ne pourrait pas permettre aux fidèles d'user de la loi mauvaise. Autrement les apôtres n'auraient pas dit : il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Et M. Émery lui-même, à qui M. Ollivier veut faire dire qu'on doit l'obéissance aux lois mauvaises, a dit qu'on ne pouvait pas profiter de la loi du divorce, et qu'on pouvait résister contre cette loi jusqu'à prêcher contre elle.

Cependant notre auteur a paru un moment vouloir revenir au langage de la raison, lorsqu'il a dit : « Si la contrariété de la législation civile et de la législation ecclésiastique n'entraîne pas de trouble matériel, elle n'est pas sans produire un malaise moral. » Nous pourrions d'abord faire remarquer que le malaise moral engendre nécessairement, après un temps plus ou moins long, un trouble matériel ; mais nous aimons mieux remercier l'auteur de l'aveu qu'il en fait lui-même, quand il dit que « le trouble purement moral dégénère promptement en trouble matériel ». Que doivent faire l'État et l'Église pour empêcher ces troubles d'origine diverse ? M. Ollivier conseille les concordats, et il a raison. Mais il oublie que les concordats ne sont autre chose que l'État et l'Église cherchant à s'entendre sur les matières mixtes. Or, si l'État ne veut pas entendre les raisons de l'Église sur tous les points, le concordat ne portera que sur quelques points, et le désaccord continuera sur la plupart des matières mixtes. Alors nous retombons dans le malaise moral, et par suite dans le malaise matériel, que l'auteur entrevoit, et dont il convient qu'on ne peut pas trop s'effrayer.

« Alors il ne resterait plus pour trancher les difficultés nées entre l'Église et l'État qu'un moyen : la force. La force morale du côté de l'Église, la force matérielle du côté de l'État ». C'est entendu ; mais, encore une fois, que ferez-vous des malaises moral et matériel ? La question n'a donc pas fait un pas, et elle n'en fera pas un, à moins que vous n'acceptiez la subordination de l'État à l'Église, le pouvoir indirect, ce salut des nations, que votre aveuglement appréhende

comme le déshonneur et la ruine de l'ordre social. Tant que vous n'aurez pas vaincu ce préjugé, vous resterez enfermé dans une impasse, et il n'y aura de différence entre les pires ennemis de l'Église et vous que leur logique impitoyable, tempérée par la loyauté de votre cœur.

XIV

Où peut conduire la répugnance d'une seule vérité dans un siècle comme le nôtre, qui manie la logique comme un instrument de haute précision ? On aboutit à un but entièrement opposé à celui qu'on se proposait et qu'on espérait au point de départ ; on détruit l'équilibre qu'on prétendait rétablir, et on apostasie la foi politique sur laquelle on avait engagé sa vie, et pour laquelle on se croyait capable de subir la mort.

Reprenons. Quand le ministre du 19 janvier a pris la plume pour écrire *l'Église et l'État*, il avait dans le cœur l'amour de l'Église, l'amour de l'État, l'amour de la révolution de 89, et il se croyait certain de faire entrer ces trois amours dans un. Néanmoins, il a conclu à la suprématie de l'État sur l'Église, qui est le principe d'où sont sorties toutes les persécutions depuis Néron jusqu'à Bismarck. Il est ami philosophique et politique de MM. Jules Simon, Dufaure et autres législateurs du centre gauche, et, en fin de compte, il vote avec MM. Gambetta, Ferry, Frère-Orban et Bara. Il fait évacuer la religion des écoles, et les religieux des couvents. On lui a même

ait l'honneur d'aller chercher dans ses livres des textes à l'appui de ces horreurs.

M. Ollivier veut l'État grand, fort, libre et autonome. C'est même pour lui procurer ces avantages qu'il jalouse l'Église. Mais si l'État secoue le joug de l'Église, s'il répudie une législation chrétienne, parce que l'Église a nécessairement l'œil sur la confection des lois chrétiennes et sur leur exécution, l'État sera-t-il, par le fait, libre de tous les jougs en même temps que de celui de l'Église? Non, l'État dépendra du peuple au lieu de dépendre du clergé; et quelle différence de joug! Car le peuple qui poussera l'État et qui le renversera, s'il ne marche pas, ne sera pas le peuple intelligent, moral, laborieux, économe, mais le peuple du suffrage universel, celui qui flotte au gré de tous les vents d'abord, et qui n'accepte un gouvernement ensuite qu'à la condition qu'il obéira à toutes les mauvaises passions. Que devient dans ces conditions l'État pur et généreux, rêvé par le ministre de Napoléon III? Il ne reste plus à cet homme de désirs, comme dit l'Écriture, qu'à pleurer sur ses illusions envolées.

Enfin, M. Ollivier est l'enfant de 89, l'enthousiaste de 89, le panégyriste de 89, le citoyen et le soldat de 89, jusqu'à la mort. En effet, 89 devait être la liberté comme principe, la liberté comme fin, la liberté comme moyen et la liberté comme remède, la liberté pour tous et la liberté pour chacun. Et maintenant, avec un pouvoir autonome et indépendant de l'Église, tous ceux qui ne pensent pas comme l'État sont frappés d'incapacité civile dans le partage qu'il fait de ses

immenses faveurs ; ils sont frappés d'ostracisme dans l'éducation de leurs enfants , ils sont traités comme des réfractaires dans la pratique de leur religion, et il leur reste pour toute consolation la liberté de se plaindre. Mais ces plaintes de la presse non officieuse vont bientôt ennuyer nos néo-aristocrates, comme il arriva bien des fois depuis 89, et il leur sera facile de prouver qu'il serait prématuré de donner la liberté d'écrire avant que tous les partis soient d'accord avec l'État. C'est à quoi se résument la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, quand l'Église a perdu la tutelle de ces célestes vertus.

Or, M. Ollivier trouve très bon que l'État « n'aille pas à confesse ». Qu'il se contente donc du despotisme dont le spectacle l'écœure, ou plutôt que, éclairé par l'expérience des dix dernières années, il comprenne, il aime, défende l'union hiérarchique de l'Église et de l'État. C'est le vœu que ses qualités sympathiques mettent au cœur du clergé et des catholiques français.

*Ragionevole ritorno alla scienza politica
del medio evo : Retour raisonnable à
la science politique du moyen-âge ,
par M. l'abbé Antoine Cardone, de
Naples.*

I

Si l'on veut écouter les propos des touristes qui ont été s'asseoir sous les pins-parasols pour contempler la ville et la mer de Naples ; ou, ce qui est plus grave, si l'on en croit trop facilement l'histoire du royaume de Naples et de ses révolutions politiques, ce peuple méridional est léger, insouciant, paresseux, gâté par les faveurs de son climat, incapable de s'appliquer à l'étude et même à sa religion, qu'il prend par le côté extérieur, au risque d'ignorer Dieu et de se faire un jeu du culte de la Madone.

Mais, au contraire, si vous ouvrez certains livres, comme ceux, par exemple, de Vico, de Filangieri, de Spedalieri, et avant tout les œuvres de saint Thomas d'Aquin, vous arrivez promptement à conclure que les esprits les plus vastes, les plus ingénieux, les plus généralisateurs, les plus aveugles aux beautés de la nature, et les plus inondés des lumières de la métaphy-

sique, sont des enfants de ce sol trop charmant, où fleurit l'oranger. L'ouvrage que nous annonçons est fait pour ajouter une preuve de plus aux réflexions qui précèdent, et non la moins étonnante. L'auteur, le titre de son livre le dit, est un prêtre napolitain ; mais on devait au moins supposer qu'un homme qui a tant lu, qui a tant comparé, qui sait le français, l'anglais et l'allemand, était un prêtre qui avait vieilli dans les bibliothèques. Mais non, il s'agit d'un prêtre dans la première période de son sacerdoce, d'un séminariste de la veille, d'un débutant qui peut, dans sa préface, remercier ses compatriotes et ses maîtres des encouragements qu'il en a reçus, au nom de ses juvéniles labeurs : *giovanili fatiche*. On dit que M. l'abbé Cardone n'est pas seulement un écrivain de premier ordre, mais un orateur du même rang. Les églises de sa ville natale l'ont entendu avec ravissement, et, pendant un de ces derniers carêmes, il a réuni, dans la cathédrale de Palerme, une foule qui ressemblait beaucoup, pour le nombre et la qualité, aux auditeurs que le P. Lacordaire a tenus si longtemps attentifs et ravis au pied de la chaire de Notre-Dame.

II

Assez sur l'auteur, venons au livre. De quoi s'agit-il ? Peut-être de la plus grande question qui puisse être agitée, et certainement la plus difficile. La plus

grande question est bien, il est vrai, de savoir quelle est la meilleure des religions. Mais quand on demande quelle est la meilleure des politiques, on suppose la première question résolue, parce que le rôle de la meilleure des politiques est de se superposer à la meilleure des religions. Et c'est ici que la discussion politique l'emporte en difficulté sur la discussion religieuse ; la connaissance de la religion est par nature et par le bienfait, nous dirions presque par le devoir de Dieu, plus facile, plus évidente, d'une évidence qui s'accommode à tous les esprits, à tous les degrés qu'ils occupent dans la hiérarchie des intelligences, pendant que la politique est une science abstraite, contestable, et dont le souverain maître a réservé les secrets aux cœurs les plus droits et aux plus hautes intelligences.

Or, c'est une pareille thèse que le jeune abbé Cardone n'a pas hésité à aborder. Mais nous disons trop peu. On peut traiter de la politique d'un pays en particulier, et tout en restreignant ainsi la question, la difficulté du sujet n'est pas encore mince. Mais ici il s'agit de bien autre chose. L'abbé Cardone entreprend de nous faire connaître quelle est la meilleure politique, non seulement d'une nation européenne, mais de toutes les nations européennes ; ce qu'il appelle l'Ethnarchie chrétienne, dont le moyen âge a donné les premiers linéaments, et dont nous devons achever l'édifice dans les siècles suivants par un établissement réfléchi et complet, si la réforme protestante, en disloquant l'Église, n'était venue rendre chaque nation à son égoïsme et faire des États chrétiens une famille de frères ennemis.

On voit que l'entreprise de l'auteur a beaucoup de rapport avec l'ouvrage du comte de Maistre. Cependant ce n'est pas une imitation. M. de Maistre a parlé en homme du monde, avec ses intuitions profondes et sa sublime éloquence. Il a marché à son but d'un trait rapide qui enjambait d'un sommet à l'autre. Nous ne disons pas qu'il a négligé les vestiges de la tradition et les faits de l'histoire, parce que nous ferions mieux de dire qu'il les connaissait peu, et que, dans le temps et les circonstances où il écrivait, il ne pouvait pas mieux les connaître.

Notre auteur, au contraire, est familiarisé avec le dossier immense de la cause qu'il veut plaider et gagner. Il commence la science politique avec Aristote, et en apprend tout ce que la raison humaine peut produire. Il reprend le Stagyrite, qu'il combine avec saint Thomas, et il applique les principes des deux sommistes, autant qu'ils peuvent l'être, à une société devenue surnaturelle par sa conversion sociale au christianisme. Pour cette œuvre, il se sert très abondamment et très ingénieusement d'un opuscule de l'angélique docteur, qui est encore peu exploité parmi nous : *De regimine principum*. Cela peut provenir de ce que l'authenticité de cet écrit, plus récemment venu à la lumière, a été contestée; mais l'auteur résout très bien la difficulté. Le *De regimine principum* est tout à la fois authentique et apocryphe. Il est de saint Thomas dans sa première partie, et il est resté inachevé, comme tant d'autres travaux du même génie, dont la main s'est glacée à cinquante ans.

Un de ses disciples choisis aura fini l'œuvre. L'ad-

jonction de cette seconde partie est même facile à reconnaître. Non seulement le style l'indique, mais on y donne la mention d'événements que la chronologie place après la mort du divin docteur. Notre auteur donne d'autres preuves de l'authenticité de la partie qu'il réclame pour la plume de saint Thomas, et ces preuves étaient les plus difficiles à faire valoir. Il a été rechercher dans tous les livres qui appartiennent certainement à l'*Angelico* les propositions qui composent la première partie de l'opuscule, et il les a trouvées complètement. Nous sommes donc tenus à défendre les principes du *De regimine*, sous peine de manquer à l'honneur du maître, et de perdre nous-mêmes l'honneur d'être thomistes.

Mais nous ne sommes pas obligés pour cela de prendre les propositions de saint Thomas dans le sens de ceux qui, ne s'étant pas placés dans le milieu synthétique du saint, et au contraire partant des données rationalistes et libérales du xix^e siècle, croient comprendre le grand docteur catholique du moyen-âge, parce qu'ils en traduisent fidèlement en français quelques propositions isolées. C'est le malheur qui est arrivé à M. Feugueray, un universitaire qui a fait une thèse de son travail sur saint Thomas, et qui en aura été récompensé par le bonnet de docteur ou par un laurier académique. Mais le bonnet ou la branche perdront bien un peu de leur lustre et de leurs feuilles, en passant sous les animadversions incisives de l'auteur.

Il s'entend mieux avec le docteur Stalh, quoique protestant, et en général avec les historiens allemands,

qui, comme on sait, avaient fini de réhabiliter nos plus grands Papes, et gagné leur procès, quand les galli-cans de la Restauration en étaient encore à Fleury, à Noël Alexandre, à Mgr Frayssinous, et que M. Gos-selin de Saint-Sulpice se croyait bien hardi de les excuser, en prétextant que les peuples avaient forcé les Papes à se mêler de ce qui ne les regardait pas. On pense bien que le jeune Napolitain, qui procède d'après les principes théologiques, ne pouvait guère s'accommoder avec les légitimistes régaliens et les catholiques libéraux, auxquels il dédie la conclusion de sa première partie : *Una parola contra i regalisti ed i liberali.*

III

Mais il consacre une discussion bien plus ample au système, qui en effet en vaut mieux la peine, de la *Monarchia dantesca*. Nous nous y arrêterons avec lui, et nous partirons de ce point que Dante est le plus grand poète que l'Italie ait produit. Le chantre de la *Comédie divine* s'est trouvé tout à fait digne d'une épopée immense comme l'œuvre du Verbe divin. De manière que si le poète, en passant publiciste, vient à faillir, si le Dante devient le gibelin Alighieri, nous en parlerons encore avec respect, nous excuserons ses fautes, ne pouvant pas les couvrir, et nous ne permettrons jamais qu'on cherche à éclipser la gloire d'un poème inimitable, avec un pamphlet dû à la mauvaise hu-

meur du patriote et aux susceptibilités de l'exilé.

Dans cette situation d'esprit, ce qu'il fallait à Dante, peu confiant dans l'efficacité d'un docteur qui n'avait que le langage de la vérité et du droit à faire entendre, c'était un chef militaire qui commandât aux événements contraires, et aux volontés humaines ignorantes et rebelles. Voilà pourquoi Dante malheureux, et pressé de ne plus l'être, invoquait l'autorité de cette autre moitié de Dieu, qui est l'Empereur. Mais précisément cette moitié était en duel avec la moitié qui est le Pape, et le Pape n'invoquant pas le secours de l'épée impériale en Italie, elle était condamnée à rester au fourreau. Or la bénédiction du Pape ne suffisait pas à résoudre les conflits, et Dante, qui ne pouvait plus les supporter, voulait que cette épée se suffît à elle-même et qu'elle se mît au clair, sans attendre que Samuel en finisse avec ses délais. De là le livre *de Monarchia*, plaidoyer d'un grand homme assurément, qui invoque des raisons à sa hauteur, mais des raisons impossibles.

Les voici, car il est trop curieux de les connaître. En tout cas, les démocrates et les républicains n'y trouveront rien dont ils puissent faire leur profit : « Il n'y a qu'un moteur dans l'univers, par conséquent il ne doit y avoir qu'un moteur dans la politique. L'unité de régime est cause de tout bien politique. La pluralité des princes expose les peuples à la multitude des conflits. Le peuple romain a été créé par la nature elle-même pour l'empire. Aristote remarque en effet qu'il y a des peuples qui naissent pour obéir, et d'autres pour commander. Si le peuple romain a conquis le

monde, c'est qu'il avait droit de le faire ; Dieu lui-même l'avait décidé. En effet, si l'empire romain n'avait pas été un empire légitime, le péché d'Adam n'aurait pas été expié par le Christ. Cependant le Christ l'a expié. Mais il faut savoir que la punition n'est pas seulement une peine infligée au coupable ; elle suppose de la part de celui qui l'inflige, une juridiction légitime. La peine infligée sans droit n'est pas une punition, mais une injustice. Si donc le Christ n'avait pas souffert sous un juge légitime, il n'aurait pas été puni, ni le péché expié. »

« Maintenant, le juge légitime devait avoir une juridiction sur le genre humain, parce que le genre humain tout entier était puni dans la chair du Christ devenu notre fidéicommiss. Mais Tibère-César, dont Pilate était le vicaire, n'aurait pas eu une juridiction sur le genre humain, si l'empire romain n'avait pas été légitime. En conséquence, que ceux qui se disent les enfants de l'Église cessent de se montrer hostiles à l'empire romain, puisqu'ils voient le Christ lui-même lui rendre hommage, au commencement et à la fin de sa vie. Le sacerdoce et l'empire viennent chacun directement de Dieu. L'empire ne peut pas procéder de l'Église, puisqu'il l'a précédée. Les deux puissances sont indépendantes, puisqu'elles ont une fin diverse : la temporelle conduit l'humanité au paradis terrestre, et la spirituelle au paradis céleste. Le paradis de la terre est la paix universelle que l'épée de César peut seule donner. C'est pourquoi l'empire romain est l'élu de Dieu au même titre et dans les mêmes conditions que le Pape. »

Telle est l'argumentation du grand poète théologien,

malheureusement gibelin. Mais telle qu'elle est, si on peut en admirer l'ingéniosité, il est encore plus facile de voir qu'elle ne peut servir de rien aux ennemis actuels de la Papauté et de ses plus hautes prérogatives. En effet, quel parti nos libéraux incrédules pourraient-ils tirer de ce principe qu'il ne peut y avoir dans le monde qu'un empire, parce qu'il n'y a qu'un premier moteur dans l'univers? parce que la pluralité des princes expose à la multiplicité des conflits, parce que le peuple romain a été créé et mis au monde avec une mission divine, celle de commander à perpétuité à tous les peuples qui viendront l'habiter? et enfin, ce qui est le comble, parce que, si l'empire romain perpétuel et universel n'était pas de droit divin, Jésus-Christ, en mourant sur la croix, n'aurait pas pu racheter les péchés du monde!

Qu'il faille un moteur unique, c'est bien vrai, et nous l'admettons parfaitement, puisque nous le reconnaissons en Dieu le Père éternel d'abord, et ensuite en Jésus-Christ, quand la plénitude des temps fut venue, puisque Notre-Seigneur est ensemble pontife et roi. Mais ce moteur unique ne pourrait-il pas décomposer sa force centrale et la répartir harmoniquement, de manière à produire une pondération parfaite? Alors la pluralité des princes, et à plus forte raison des républiques, ne sera plus la cause d'une multitude de conflits insolubles; et c'est ce que nous disons de la subordination des princes à l'empereur, et de l'empereur au Pape, premier représentant de l'unité du Christ.

Quant à la mission divine de l'empire romain, qui, au lieu d'être saint, était alors païen, il faudrait un

miracle pour la prouver, comme toute mission divine. Or, quel miracle est allégué par Dante en faveur de l'empire fondé par Romulus ? Les victoires romaines. Mais les victoires servent à prouver la force, et non le droit.

Quant au raisonnement tiré de la mort du Christ, exécutée par l'ordre d'un gouverneur romain, il est trop poétique, trop fantaisiste plutôt, pour que nous le prenions au sérieux. L'argument de Dante serait plus solide, quand il objecte que l'empire ne peut pas procéder de l'Église, parce qu'il l'a précédée, si nous n'avions une distinction à lui opposer. Certainement l'empire romain n'est pas issu de l'Église, quand il était païen ; mais l'empire romain païen, transformé par la conversion de Constantin en empire romain chrétien, est postérieur à l'Église, et par conséquent il peut procéder d'elle.

Une raison meilleure encore que la précédente, puisque tous ceux qui ne sont pas ultramontains l'empruntent à Dante, et il y a encore des gallicans qui le font depuis que l'infailibilité pontificale a été proclamée, est ainsi conçue : Les deux puissances sont indépendantes, puisqu'elles ont des fins diverses. — D'abord, nous demanderons au poète que devient son moteur unique du monde, maintenant qu'il allègue deux puissances indépendantes l'une de l'autre, et deux fins diverses ? — Cependant il dit mieux qu'il ne croit en parlant de fins diverses, parce que des fins peuvent être diverses sans être opposées, et quand elles ne sont pas opposées, elles peuvent être subordonnées, ce qui est le cas. La fin temporelle de l'humanité, ou le

paradis terrestre, comme il l'appelle, était subordonnée à la fin spirituelle, ou paradis céleste ; et c'est ce que nous affirmons.

Mais nous nions que l'épée de César puisse seule donner la paix universelle. Quand l'épée de César sera seule, elle donnera la guerre universelle. Pour donner la paix universelle, cette épée a besoin d'être subordonnée à la force morale et spirituelle, qui réside dans le Pape.

La *Monarchia* de Dante ne doit donc être considérée que comme un accès de mauvaise humeur, de la part d'un génie qui était bien fait pour comprendre et goûter le plan divin, mais qui, étant vexé par les circonstances civiles au milieu desquelles il avait à vivre, sacrifiait trop facilement l'abstrait au concret. Mais on aurait tort de prétendre avoir le droit de commenter la *Divina Commedia* par la *Monarchia*. La *Divina Commedia* est un poème, et le plus beau des poèmes, et la *Monarchia* est une brochure politique. Dans l'épopée catholique, on pourrait trouver quelques tercets reprochables ; la boutade est l'explosion subite d'un caractère aigri. Mais l'épopée catholique est sublime, admirable, orthodoxe dans son ensemble, et dans la presque totalité de ses parties. Pie IX, si grand Pape et si grand Italien, avait bien raison de la savoir par cœur, de la citer partout et de la regarder comme un évangile en vers.

IV

L'auteur en a fini avec le poète florentin. Ne trouvant pas dans un César unique le lien ethnarchique à la recherche duquel il s'est mis, il se demande où on pourrait le trouver ailleurs. En premier lieu, il s'adresse aux républiques qui sont nées à la fin du dernier siècle, après une longue incubation du germe déposé par la Réforme, et il examine si elles pourraient fournir le lien ethnarchique dont elles se vantaient si bruyamment à leurs débuts. Elles disaient qu'après la mort de tous les tyrans, qui devaient monter sur l'échafaud de Louis XVI, tous les peuples deviendraient libres; que de leur liberté écloreait une multitude de républiques; et que de l'enchevêtrement de leurs intérêts, naîtrait enfin ce fameux lien ethnarchique. Mais, par le fait, il n'y a eu de nouveau au monde qu'une succession de guerres et de massacres, d'émeutes et de pillages, qui ont dépassé tout ce que racontait l'histoire. Tel est le fait douloureux que nous avons à enregistrer. Mais ce fait n'était pas un hasard des circonstances; il avait sa raison d'être dans l'esprit anti chrétien de ces républiques. Elles avaient adopté le libre examen des protestants; et de même que ce libre examen avait fait un chaos de la Bible, il devait faire du droit public une anarchie sanglante. Loin de chercher là un lien ethnarchique, on y trouverait plutôt la dissolution des derniers rapports qui rattachaient les nations les unes aux autres.

Ne voulant pas revenir au pouvoir indirect des

Papes, les hommes d'État modernes, ayant d'ailleurs en exécration les républicains français, ont pensé à un autre moyen de maintenir les nations dans une solidarité pacifique, et ils ont appelé cette ingénieuse machine l'équilibre européen. Mais comment faire fonctionner l'équilibre européen, si on n'a pas un moyen coercitif d'empêcher chaque nation de dépasser la quotité de forces internationales qui lui a été allouée ? Or, ce moyen, personne ne l'ayant, on a dû recourir à la guerre, qu'on voulait précisément éviter. Alors qu'est-il arrivé ? La jalousie et la défiance se sont emparées de chacun des associés. Parce que le voisin augmentait son état militaire, l'autre voisin n'a eu d'autre ressource que d'augmenter le sien ; et comme on ne peut pas mettre beaucoup d'hommes sous les armes sans beaucoup d'argent, il a fallu multiplier les impôts, pendant qu'on diminuait le travail, afin d'être prêt à s'entre-détruire au premier mot belliqueux qui serait prononcé. Ainsi l'équilibre, qui devait donner la paix, n'a donné que l'incertitude et la misère, tout en dévorant les ressources de l'État. Et ces gens qui croient connaître seuls les secrets de la haute politique, osent bien se moquer de la trêve de Dieu du moyen-âge !

Pour conclure ce long chapitre, dit l'auteur, arrivons à un dilemme auquel ne pourra pas échapper le détracteur de la politique chrétienne. Ou l'on veut à la tête de l'ethnarchie un chef politique sans aucune dépendance, ou l'on croit nécessaire que ce chef ait des comptes à rendre. Dans le premier cas, on joindra au despotisme l'abrutissement de la nature humaine. Si au contraire le chef est obligé de rendre des comptes,

il faut trouver un tribunal supérieur à son rang. Maintenant, ou ce tribunal sera celui de la force et du nombre, ou il sera un tribunal plus élevé que l'humanité, quoique siégeant au milieu des hommes. Si vous vous adressez au tribunal de la force et du nombre, vous mettez la démagogie au-dessus du gouvernement. Ainsi vous ne pouvez plus trouver une soumission raisonnable qu'en vous adressant à un chef spirituel. En deux mots, il faut se soumettre aux canons du droit ecclésiastique, ou aux canons d'airain de l'insurrection populaire.

On voit que M. l'abbé Cardone a une manière assez française de s'expliquer, quoique s'exprimant en excellent italien.

V

Après avoir prouvé l'inutilité des moyens proposés par la politique moderne, il est temps de dévoiler le moyen véritable à l'aide duquel on peut procurer le lien ethnarchique des nations chrétiennes. Nous disons que ce moyen consiste dans le respect du droit que le chef de l'Église a d'ordonner les nations chrétiennes vers une fin spirituelle.

Que ce droit appartienne au Souverain Pontife, nous le prouverons par saint Thomas, qui a dit dans son *De regimine principum* : « Celui à qui appartient le soin de la fin dernière, a droit à l'obéissance de ceux à qui est commis le soin des fins antérieures, et ce ministère

appartient au successeur de Pierre, auquel tous les rois chrétiens doivent être soumis, comme à la personne de Notre-Seigneur. » Et ce n'est pas seulement dans l'opuscule cité, mais dans la Somme théologique que le saint docteur affirme le droit du Pontife romain. La même chose est répétée par saint Bonaventure, qui s'exprime ainsi : « Les Papes peuvent écarter les rois du trône pour des causes majeures, comme, par exemple, quand leur méchanceté l'exige, et que l'intérêt souverain de la république le demande ». Paul III en donnait une excellente raison, malgré Mgr Dupanloup, quand il disait en déliant les Anglais du serment de fidélité qu'ils avaient fait à Henri VIII, que Notre-Seigneur avait dit à Pierre comme à Jérémie : « Je t'ai constitué sur les royaumes, avec le pouvoir d'arracher et de détruire, d'édifier et de planter ». De son côté, l'Église chante dans sa liturgie de la fête de saint Pierre : *Tibi tradidit Deus omnia regna mundi*.

Saint Bernard confirme cette doctrine en parlant ainsi à Conrad, roi des Romains : « Le devoir, l'honneur, la prérogative du premier roi chrétien qui est l'empereur, est d'être le bras droit, l'épée de la chrétienté, pour défendre le corps, et spécialement le chef, et seconder son influence civilisatrice tant au dedans qu'au dehors ». — Le Souverain Pontife a dans les mains les rênes pour guider le monde vers son terme dernier et sublime. — Mais, dira-t-on, le bien que le Pape peut procurer est un bien spirituel, tandis que l'ethnarchie, en devenant chrétienne, ne cesse pourtant pas d'être une société terrestre. — A cela il est facile de répondre que l'enseignement de l'Église est parfaitement propre à

garantir l'esprit national ; et que l'esprit national dans une nation chrétienne se développe bien mieux dans sa plénitude, à la condition de rencontrer autour de lui, au lieu de nations incultes, des nations imprégnées du même esprit chrétien que lui. Cantù montre très bien que la force intrinsèque du christianisme apporte aux nations chrétiennes réunies une somme plus grande de civilisation qu'elles n'auraient jamais atteinte dans leur isolement. A leur puissance générale, se joint une noblesse dans les desseins, produite par l'unité des croyances et des sentiments. Dans une telle association, la diplomatie devient une correspondance amicale, un moyen de faire prospérer les intérêts communs, une protection assurée aux faibles contre les violents.

Maintenant il faut prouver que le respect du droit pontifical peut opérer le bien ethnarchique et le consolider, par conséquent donner le plus grand bien international. Pour cela, il faut que l'arbitre suprême de l'ethnarchie soit exempt d'intérêts particuliers, et pourvu d'une vertu plus excellente que celle des gouvernements civils, puisqu'il doit être chargé de les corriger. C'est ce qui fait dire à Joseph de Maistre ces paroles remarquables : « Il ne peut y avoir de société sans gouvernement, et de gouvernement sans souveraineté, de même qu'il n'y a pas de souveraineté sans infaillibilité ; si bien que quand l'infaillibilité n'existe pas, on est obligé de la supposer dans le souverain ». Cela posé, où trouve-t-on cette vertu élevée, impartiale et infaillible ? En celui qui est le chef de l'Église, en qui la société humaine et la société céleste viennent aboutir, et qui unit l'homme à Dieu. L'autorité suprême

de l'Église est infaillible dans l'enseignement, et aussi infaillible que possible ici-bas dans le jugement. C'est donc entre ses mains qu'il faut placer le lien ethnarchique. Nous allons examiner l'exercice de ce droit papal pendant le moyen-âge.

VI

Les Souverains Pontifes romains ont toujours travaillé à établir au-dessus des rois particuliers un saint Empire romain, qui avait la fonction de défendre l'Église : *Defensor Ecclesiæ*. Cette dignité fut d'abord donnée par eux aux empereurs grecs, ainsi que le reconnaît Basile de Constantinople dans sa lettre à Louis II d'Occident. Mais il arriva un temps où le Pape s'aperçut que les empereurs d'Orient n'étaient plus en mesure d'accomplir cette fonction, la plus noble et la plus difficile de toutes. Opprimé qu'il était par les invasions des Lombards, le Saint-Siège ne trouva pas dans l'empire de Byzance la force nécessaire pour le soustraire à ce joug accablant. Alors il prit le parti de porter ailleurs sa politique et ses bénédictions.

La nation française répondit très bien à l'intention du Pape saint Etienne contre Astolphe, roi de cette nation barbare, dans la personne de Pépin ; et une autre fois cette même nation, dans la personne de Charlemagne, vint au secours d'Adrien et de Léon III contre Didier, digne fils de son indigne père. Ayant obtenu

par ce moyen la paix et la liberté, le Pape Léon, le jour de Noël de l'an 800, crut qu'il était juste de transférer la charge, le titre et la couronne du Saint-Empire à Charlemagne. Le continuateur du livre *De regimine principum* dit fort bien : « Tant que les princes de Constantinople défendirent l'Eglise romaine, comme fit Justin par l'épée de Bélisaire à l'égard des Goths, et Maurice à l'égard des Lombards, l'Eglise favorisa ces princes. Mais quand ils se montrèrent impuissants, comme au temps de Michel, l'Eglise songea à se pourvoir d'un autre protecteur. Néanmoins le Pape n'entendait pas priver les princes grecs de leur souveraineté sur leurs sujets propres, et comme tels ils furent reconnus du Saint-Siège jusqu'au schisme de Photius. »

En avançant dans les temps plus rapprochés, les Carlovingiens reçurent également du Pontife romain la couronne du Saint-Empire. Ainsi arriva-t-il de Louis, de Lothaire, de Charles-le-Chauve et de Charles-le-Gros, en qui finit la dynastie carlovingienne. Après eux, la couronne impériale passa au roi de Lombardie et au souverain de la France orientale, pour retourner au roi d'Italie Berengier. En 963, Jean XII, cherchant un chef politique digne de ces fonctions, le trouva dans la personne d'Othon-le-Grand. Mais pour le plus grand bien de l'Eglise romaine et de la famille chrétienne, le Pape ne voulut jamais s'obliger à reconnaître dans la postérité d'Othon un droit héréditaire à la couronne impériale, déclarant qu'il resterait toujours le maître de choisir celui qui lui semblerait le plus propre à cet honneur suprême. Et c'est pourquoi, après la mort d'Othon II, la couronne impériale revint au roi de

France. Jean XII était un triste Pape, et nonobstant, sous son règne, la vitalité des traditions romaines ne fléchit pas, comme on vient de le voir.

C'est donc d'après un choix personnel et chaque fois respecté, que Othon III, Henri II, Conrad, Henri III, Henri V, Lothaire, Frédéric I, Frédéric II, Henri VII, furent sacrés empereurs par le Pape. Mais, par contre, le pape n'accorda pas la couronne impériale aux autres souverains qui régnèrent en Allemagne à cette époque, comme Conrad IV, Henri Vayse, Guillaume de Hollande, Richard de Cornouailles, Rodolphe de Habsbourg, Adolphe de Nassau et Albert d'Autriche.

Mais non seulement le Pape donne la couronne impériale, il l'ôte aussi toutes les fois que le sujet couronné se montre déloyal et infidèle à son mandat. Et par le fait, l'histoire prouve que cette déchéance, accompagnée de l'excommunication, ressortit toujours ses pleins effets, non pas toujours immédiatement, mais au moins dans un délai assez court. Et comment la Papauté a-t-elle pu avoir raison de tyrans qui avaient de leur côté toute la puissance militaire? Elle triompha par le respect que tout le monde portait au droit du chef de l'Église, comme au suprême arbitre de l'ethnarchie des nations chrétiennes.

VII

Passons aux Décrétales des Papes, et voyons si leur droit de conférer l'empire et de le retirer venait d'un

concert européen, comme le voulait M. Gosselinj de Saint-Sulpice, pour apaiser les gallicans ; ou s'ils n'affirmaient pas que l'office qu'ils remplissaient en pareil cas venait d'un droit divin. Innocent III n'ayant pas pu terminer à l'amiable la dispute des deux prétendants à l'empire, Philippe de Souabe et Othon de Brunswick, envoya un légat en Allemagne et se décida en faveur de ce dernier. On peut penser si cette sentence souleva des réclamations. Innocent III jugea à propos d'éclaircir les doutes, et de les apaiser en donnant la Décrétale *Per venerabilem*, dans laquelle il déclare que le droit de donner et d'ôter la couronne est un droit d'origine divine : *divinâ collatione*, et qu'étant l'arbitre suprême de la justice, il doit être supérieur à tous les pouvoirs de la terre. Quant aux droits des électeurs que l'on prétend lésés, ils n'ont aucun reproche à lui faire. Car de qui tiennent-ils le droit qu'ils invoquent ? Du Saint-Siège, et pas d'un autre. Donc, si le Saint-Siège trouve à propos de limiter ce droit dans quelques circonstances, le droit qu'ils gardent en général n'en est pas moins un bienfait, dont ils ne peuvent oublier la reconnaissance.

Mais il y a mieux : les princes allemands ne parlent pas autrement du droit des Papes que les Papes eux-mêmes. Voici en preuve la lettre d'Albert d'Autriche à Boniface VIII : « Reconnaissant que l'empire romain a été transféré des Grecs aux Germains en la personne de Charlemagne par l'autorité du Saint-Siège, et que le droit de choisir le roi des Romains a été concédé à certains princes, tant ecclésiastiques que séculiers, par le même Siège, duquel les rois et les empereurs reçoivent

le pouvoir du glaive temporel, je professe d'un cœur sincère et avec une pieuse dévotion que les rois des Romains, qui doivent être couronnés comme empereurs, sont choisis spécialement pour être les avoués de la sainte Église romaine et les défenseurs de la foi catholique. »

La première condition qu'Innocent III imposa aux électeurs de l'empire, fut que l'éluserait digne et idoine. Mais il en ajouta une seconde après les tentatives ambitieuses d'Henri VI pour transformer l'Allemagne impériale en royaume héréditaire : que les électeurs ne pourraient pas choisir deux empereurs successifs dans la même famille.

La Bulle *Ad apostolicæ* n'est pas moins probante que la Bulle *Per venerabilem*. A peine Othon de Brunswick, par la mort de Philippe de Souabe, arriva-t-il à soumettre toutes les nations d'Allemagne à son sceptre et à obtenir la couronne de l'empire, qu'oubliant les bienfaits du Saint-Siège, il commit tant et de tels excès qu'il fut excommunié un an après son couronnement, et ses sujets furent déliés de leur serment de fidélité. Les princes électeurs appelèrent au trône impérial le jeune roi de Sicile, Frédéric II, qui, à son tour, s'empressa d'oublier ses belles promesses, et fut anathématisé par Grégoire IX. Cette excommunication fut remise en vigueur par Innocent IV, et nous lisons ce qui suit dans sa Bulle *Ad apostolicæ* : « Quatre chefs d'accusation pèsent sur la conscience de Frédéric : ses serments violés, le sacrilège commis par l'incarcération des plus hauts dignitaires de l'Église, l'affront fait à la foi et à la morale de l'Église par ses relations avec les

Sarrasins, et sa conduite abominable avec des femmes de cette nation, enfin le joug tyrannique qu'il faisait peser sur les nations chrétiennes. » En conséquence, le Pontife, le 17 juillet 1245, parlant en qualité de Vicaire de Jésus-Christ, et rémemorant son droit divin, *jure divino*, de lier et de délier sans exception sur la terre, prononce la terrible sentence contre Frédéric, et le prive de la couronne impériale. En voilà assez pour prouver combien les Pontifes romains furent constants à revendiquer l'origine divine de leur droit sur les couronnes, et comment ils l'ont toujours exercé à l'avantage des nations chrétiennes.

Innocent III voulant amener Philippe-le-Bel à soumettre au Saint-Siège sa querelle avec Jean-sans-Terre, celui-ci opposa au Pontife qu'il s'agissait là d'affaires purement temporelles. A quoi le Pape répondit qu'il n'y avait pas de grandes affaires politiques qui n'eussent un côté moral, et il rappela à ce sujet les décisions de Théodose II et de Charlemagne, ainsi conçues : « S'il y a deux personnes en litige, et que l'une des deux accepte l'arbitrage du Saint-Siège, l'autre partie sera obligée de s'y soumettre ». Ce qui prouve que, dès la plus haute antiquité, les empereurs croyaient être dans la dépendance du Saint-Siège, chaque fois que cette autorité suprême faisait appel à leur obéissance.

En voilà assez pour prouver que le droit divin des Papes sur l'ethnarchie chrétienne a pour lui, non seulement l'argument théologique et philosophique, mais encore le témoignage de l'histoire. Nous devons dire, cependant, qu'autre chose est de parler du droit du

Pape, pendant le moyen-âge, sur un ou plusieurs États chrétiens, ou de parler de son droit sur toute l'ethnarchie chrétienne, parce que, si la fin prochaine dans le premier cas reste toute temporelle, la fin prochaine de l'ethnarchie chrétienne, prise dans son ensemble, est immédiatement religieuse. D'où il faut conclure que certaines affaires purement temporelles qui, pendant le moyen-âge, se traitaient d'accord entre l'Église et l'État, ne signifiaient pas que l'Église agît ainsi d'après un droit divin, mais seulement d'après le droit public des temps.

VIII

Pour terminer, nous ne demanderons pas ce qu'il faut penser d'un pareil état de choses à un auteur catholique. Nous nous contenterons d'invoquer le témoignage des protestants, et nous le prendrons dans le *Quarterly review* de l'année 1842. La célèbre revue d'Edimbourg s'exprime ainsi : « Parce qu'ils étaient soumis à la haute direction du Pape, il ne faut pas croire que les États du moyen-âge fussent moins heureux et moins libres. Car, en vérité, c'est précisément tout le contraire. N'était-ce pas une chose merveilleuse que de voir un empereur allemand, dans la plénitude de sa puissance, au moment même où il poussait ses soldats à exterminer les moindres germes des républiques italiennes, s'arrêter tout à coup et ne pouvoir pas passer outre ? de voir des tyrans armés de pied en cap,

comme Philippe de France et Jean d'Angleterre, suspendre leur vengeance et laisser tomber les armes de leurs mains? Et à la voix de qui, dites-moi? A la voix d'un pauvre vieillard qui habitait une ville lointaine, entouré de quelques soldats de parade, et en possession de quelques lieues d'un territoire contesté! N'est-ce pas là un spectacle fait pour élever l'âme? n'est-ce pas une merveille plus extraordinaire que celle des plus fameuses légendes? »

Arrivé à ce terme, notre jeune et savant auteur se livre à des vœux et à des espérances qu'il emprunte au comte de Maistre, à la *Civiltà*, et aux divers écrivains de notre temps qui ont uni la vertu au génie. Tout cela est très désirable et très pieux; mais tout cela arrivera-t-il? Nous croyons que la Providence seule le sait. Tout en lui laissant son secret, travaillons comme si nous le connaissions, puisque c'est notre devoir, qui, d'une manière ou d'une autre, sera toujours mieux récompensé que nous ne le mériterons.

IX

Si les préjugés se dissipent, si les illusions s'évanouissent, si les résolutions généreuses surgissent, l'abbé Antoine Cardone y sera pour sa grande part. On lui devra d'avoir dit la vérité tout entière sur le plan universel de l'Église, plan qu'elle n'abandonnera jamais, quoi qu'il lui arrive de fâcheux, malgré la

timidité des uns, les frayeurs des autres, les hauts cris de ceux-ci, l'appel au ridicule de ceux-là.

Et c'est là, de la part de l'auteur, une qualité maîtresse. Car, pour dire la vérité tout entière, il faut l'apercevoir dans son ensemble et dans la liaison de ses parties. Or la plupart des esprits sont trop bornés pour arriver à cette vue synthétique ; et parmi les intelligences plus vastes qui seraient dignes de comprendre, il en faut retrancher toutes celles dont le cœur est faible devant les événements ennemis, ou qui ont une position à ménager. Ces thèses gigantesques ne font la carrière de personne, et la déferaient le plus souvent. Et aussi combien de fois M. Cardone n'a-t-il pas dû entendre des conseils comme ceux-ci : prenez garde, vous vous rendez impossible ! Néanmoins il a tenu à rendre hommage à la vérité plénière. Nous l'admirons plus pour sa bravoure que pour son talent. Il a fait ce qu'il devait, eu égard aux facultés que Dieu lui a départies si abondamment. Il en adviendra pour sa personne ce qu'il pourra. Et s'il lui en advenait moins des honneurs temporels auxquels aurait droit de prétendre sa vie déjà si ornée et si considérée de ses compatriotes, qu'il se console : l'honneur au singulier lui restera, et l'élèvera au-dessus de tous les honneurs qui flattent l'ambition ordinaire.

**Della vita et delle opere del R. P. D.
Gioachino Ventura, ex-generale dell'
ordine dei Teatini, pel P. D. Paolo
Cultrera. Palermo, 1877.**

I

Le P. Cultrera, à présent vicaire général de Céfaltù, est le neveu du célèbre Père Ventura, et Théatin comme son oncle. Il a été élevé par lui, lui a servi de secrétaire en Italie, et a été appelé auprès de lui en France. On voit que personne n'était mieux préparé à remplir les fonctions d'historiographe, et nous devons ajouter que personne ne les eût mieux remplies. Son livre *Della vita et delle opere* est un chef-d'œuvre dans le sens littéraire le plus absolu. Mais le P. Cultrera portait en lui-même une grande tentation : il était parent, compatriote et confrère. Aura-t-il su échapper aux préjugés et aux passions de ce triple népotisme ? C'est ce que nous allons examiner, et nous avouons tout d'abord que nous ne l'espérons pas.

Nous en trouvons une preuve dès le début. Le P. Ventura avait fait ses études chez les Jésuites de Palerme, avec un éclat singulier. Il aimait ses maîtres, et il en était recherché. Ces sentiments le conduisirent,

malgré sa famille, au noviciat de la Compagnie. Tout allait bien, quand un certain P. Vouillet, évidemment d'origine française, vint prendre les rênes de l'Ordre en Sicile. Ce Père, dont la raison était altérée, brouilla tout, et une trentaine de jeunes gens au désespoir quittèrent l'Institut. Le jeune Ventura, qui était du nombre, n'avait nullement envie de se séculariser. Il passa chez les Théatins. Il eût mieux fait de rentrer dans sa famille, d'écrire au Général pour se faire ouvrir un autre noviciat, et par ces moyens de rester Jésuite. Ce n'est pas l'opinion de l'auteur, qui estime que sa sortie fut un grand bonheur, et que les Théatins convenaient bien mieux aux besoins de son esprit. Nous, qu'aucune rivalité ne stimule, nous nous permettons de croire que le P. Ventura, resté Jésuite, n'aurait jamais commis les pas de clerc très irréguliers que les constitutions plus anodines des Théatins ne l'empêchèrent pas de faire.

II

Le P. Ventura entra dans la carrière quand éclata à Naples la révolution des Carbonari de 1820. Il eut sous les yeux une assemblée constituante, des clubs et des journaux. Evidemment ce spectacle séduisit son imagination, mais sans la corrompre. C'est là le beau côté de la vie du P. Ventura, et il ne s'en est pas départi jusqu'à la mort. Il fit alors sa première brochure politique. Le journal constitutionnel napolitain avait vili-

pendé les réguliers comme la république française le fait aujourd'hui. Le jeune théatin lui répondit vigoureusement et fit sensation. On accusa l'*audacieux Sicilien* d'injure et d'outrage à la constitution. Son audace fut l'objet d'une interpellation au Parlement, dont il fut sauvé par l'entremise d'un député influent, le marquis Dragonetti.

Malgré tout, le goût du journalisme avait pris racine en lui, du journalisme religieux, bien entendu, et il fonda un *Univers* italien qui s'appela l'*Encyclopédie ecclésiastique*. Ces allures tout à fait modernes à Naples en 1820, quoiqu'elles lui servissent à combattre pour la religion, ne déplurent pas à ceux qui en usaient contre la religion, au contraire. Une espèce d'instinct sympathique s'établit entre les libéraux et lui; et quand ceux-là, traqués par la police du prince de Canosa, durent brûler toutes les pièces compromettantes de leurs affiliations secrètes, beaucoup d'entre eux préférèrent les remettre aux mains délicates du P. Ventura, qui fit respecter en sa personne le silence professionnel.

A un esprit de cette trempe, Lamennais au delà et par-dessus les Alpes devait faire des signes muets et compris. L'effet ne manqua pas. Le P. Ventura traduisit le premier volume de l'*Indifférence*, qui convenait en effet à beaucoup de ses compatriotes. Mais il eut le malheur de traduire aussi le second volume qui faisait beaucoup de tapage, et qui contenait à coup sûr des doctrines bien différentes de celles de saint Thomas. Un religieux italien aurait dû mieux les connaître qu'un abbé de Saint-Malo, en 1822, époque où personne ne les connaissait en France. Peu à peu le

P. Ventura devenait un *afrancesado* de l'autre péninsule, et on commençait à l'appeler le Bossuet d'Italie.

Un tel personnage devait aboutir à Rome; nous l'y trouvons en effet en 1824, attaché à la rédaction du *Journal ecclésiastique*. Il y donna des articles dans le goût des apologistes français de cette époque : *De la disposition des esprits en Europe par rapport à la religion*. Le haut enseignement vint aussi le chercher, et il commença un commentaire sur le droit public. Ce sujet, traité à la grande manière des théologiens des xvi^e et xix^e siècles, parmi lesquels Lamennais et de Maistre, devait peu convenir aux cours européennes, faciles à effaroucher, et toutes plus ou moins gallicanes. Une d'elles, trop puissante, pria Léon XII de suspendre la publication de ce cours, qu'on imprimait au fur et à mesure des leçons. Le Pape dut obtempérer.

Dès que le P. Ventura l'apprit, il donna un maître trait de son caractère. Il fit dire à Léon XII qu'il renonçait à sa chaire, à ses titres, à ses honoraires. Si la gravité des personnes ne nous retenait, nous dirions en style populaire « qu'il envoya tout promener ». Supposez que le théatin fût resté jésuite, et vous supposerez facilement que son supérieur eût empêché ce coup de tête.

La révolution française de 1830 fit écho à la révolution italienne de 1820. C'est le même volcan souterrain qui a plusieurs cratères, lesquels font éruption à leur tour. Le P. Ventura, toujours dans sa ligne, trouva le premier à Rome les raisons qui devaient faire

accepter Louis-Philippe. Le roi quasi-légitime ne dut pas lui en savoir mauvais gré.

A cette époque, le brillant *Avenir*, journal rédigé par MM. de Lamennais, Gerbet, Lacordaire, de Montalembert, vit le jour. Rome fut stupéfaite, scandalisée de l'audace des apôtres du libéralisme chrétien. Le P. Ventura, qui en tenait et qui en gardait sa part, n'était cependant pas homme à rester d'accord en tout point avec le grand maître de la secte en France. Cette passivité n'allait pas à son caractère; elle eût d'ailleurs froissé les convenances de son milieu. Il écrivit à Lamennais, et lui demanda des modifications. Lamennais répondit, comme de juste, par de nouvelles exagérations, et les deux amis se brouillèrent. Mais ils se réconcilièrent quand les *Pèlerins de l'Avenir* arrivèrent à Rome, et même trop bien; car, quoique le P. Ventura abaissât beaucoup le thermomètre des erreurs lamennaisiennes, Grégoire XVI jugea qu'il en conservait encore assez pour être dangereux. Il le pria d'aller prendre l'air de la campagne.

III

Un peu plus tard, le Théatin se réconcilia avec le Pape, rentra à Rome, où il s'occupa d'éloquence sacrée avec beaucoup de succès, sans se permettre aucune allusion politique, quoique ayant toujours le goût et le besoin des réformes. Nous devons nous arrêter un instant

sur celle qu'il entreprit au sujet des études classiques, et dans laquelle son caractère du pied de l'Etna se fait encore sentir. Le phénomène qui avait frappé son esprit est celui-ci : « Comment se fait-il que le XVIII^e siècle, qui a fait tant de ravages dans le monde par son impiété, ait été cependant élevé par des corporations religieuses ; et qu'en Italie et à Rome particulièrement, où des ecclésiastiques irréprochables ont le monopole de l'éducation, on trouve à peine dix élèves sur mille qui, en sortant du collège, conservent la foi ? »

Le P. Ventura découvre la cause de ce phénomène dans l'usage des classiques païens, en quoi il exagère beaucoup la proportion de l'effet à la cause. Les classiques païens sont certainement pour une part dans les conséquences que nous déplorons, mais ils sont loin d'être tout. Ils y sont pour quelque chose, parce que ce n'est pas faire grand honneur à sa foi, que de dire qu'elle a dominé dans le monde pendant dix-huit siècles, et qu'elle n'a pas laissé une littérature qui pût servir de modèle à ses enfants, tandis que les classiques païens seraient le produit d'un petit nombre de siècles et de républiques, et surpasseraient infiniment les écrivains de la vraie religion.

Cependant le vice de la méthode d'enseignement, qui est pour beaucoup dans l'incrédulité moderne, n'y est pas pour le principal, parce que, selon nous, les causes de cette incrédulité sont multiples, et que les plus puissantes agissent en dehors des collèges. L'ascendant politique et économique des protestants en Europe, plus apparent que réel, à partir du congrès de Westphalie, celui de l'Angleterre en particulier, et la décadence des

nations catholiques comme industrie, comme finances, comme marine, comme armée, sont une tentation infiniment plus féconde d'incrédulité. Qui ne comprend que le commerce incessant qu'ont les peuples entre eux, doive produire deux effets sur les catholiques humiliés par leur infériorité nationale : le doute de la supériorité de leur religion, et l'indifférence de la pratique religieuse qui est si commode dans le monde cosmopolite. Des familles beaucoup trop nombreuses ont donné congé à la religion, par suite des sophismes et des séductions que nous venons d'indiquer. Comment les fils échappés du collège en auraient-ils emporté la force héroïque qui leur était nécessaire pour résister à l'exemple des parents ?

Nous ajouterons une dernière cause, et non la moins efficace. Quand les nations protestantes ont rompu avec le Pape, elles ont motivé leur défection surtout par la doctrine théologique de la prépondérance du suprême pontificat dans la république chrétienne ; et les nations catholiques, fidèles au Pape dans leur confession de foi individuelle, ont eu le malheur de donner raison au protestantisme, en l'imitant dans ses diatribes contre les prétentions et empiètements de la cour de Rome. A partir de ce moment, l'histoire de l'Europe a été un dédale inextricable ; et le besoin de trouver un contre-poids à l'autorité royale a jeté les esprits dans les voies d'un constitutionnalisme où la foi devait s'obscurcir chaque jour. Le gallicanisme est la cause la plus active de la sécularisation des familles et de l'incrédulité des fils de famille. Devant cette influence, pâlit singulièrement celle d'Horace et de Virgile, de Cicéron et de

Salluste. Le gallicanisme a engendré la souveraineté du peuple, quoiqu'il en parût l'opposé, et la souveraineté du peuple a réduit le Pape à la condition de sujet. Le Pape n'est plus qu'une voix d'électeur perdue dans l'océan tumultueux du suffrage universel. Le génie de Bossuet aurait découvert cent fois cette fin des temps, si un cœur de courtisan n'avait pas battu dans sa poitrine. De là les malheurs de la France, que nous expions depuis cent ans, et que nous expierons combien d'années encore ? Dieu seul le sait.

IV

A cette époque de sa vie, le P. Ventura subit un accident qui paraissait de mince importance, et qui en eut beaucoup. On était en 1846, et « l'audacieux Sicilien » jouissait dans toute l'Italie d'une réputation bien méritée et assidûment entourée. Sa famille de Palerme, fière de lui, avait grandement envie de le recevoir, et lui n'était pas indifférent au plaisir de paraître devant ses compatriotes avec les rayons qui ornaient sa tête. Il céda aux désirs des siens. Ses supérieurs lui avaient accordé un voyage de quelques semaines, comme on fait en religion. Mais au cours du voyage, à Naples, il se démit le bras dans une chute, et arriva dans cet état douloureux à Palerme. On l'envoya aux eaux de Termini-Imerese pour faire une cure ; et en somme, le séjour dans sa chère patrie et dans la patrie à laquelle

il était cher, se prolongea pendant quatre mois. Il avait eu le temps d'entendre les plaintes que les Siciliens exhalaient contre les Napolitains.

Quand il revint à Rome, il trouva sur le Saint-Siège le séduisant Pie IX, hélas ! non moins séduit que séduisant. On devine tout de suite quelle attraction dut porter l'un vers l'autre Jean Mastai et Ventura, et quelle dose d'esprit d'innovation le second dut ajouter à son enthousiasme pour le premier.

V

Autre cause d'exaltation : le grand Irlandais O'Connell mourait à Gênes en léguant son corps à l'Irlande et son cœur à Rome. Rome lui devait des obsèques royales, et devait au P. Ventura l'honneur d'occuper la chaire dans cette circonstance glorieuse. En effet, tout se passa ainsi. L'orateur divisa son discours en deux points, et les deux points furent également émaillés, constellés du grand mot de liberté auquel les auditeurs font dire ce qu'ils veulent. O'Connell fut un grand citoyen modèle parce qu'il se servit de la religion pour rendre à son peuple la liberté, et il fut un chrétien modèle parce qu'il se servit de la liberté de son peuple pour faire triompher la religion.

L'orateur expliqua en quoi consiste la liberté des pays catholiques, et il développa ces deux autres points : que la résistance passive à la tyrannie est celle qui

préfère les moyens moraux et les armes spirituelles à la force matérielle ; et que l'obéissance active est celle qui invoque les moyens que la conscience, la justice et la légalité mettent aux mains des peuples tyrannisés. On entrevoit facilement où un si beau sujet, et dans un pareil temps, devait entraîner un tel orateur. Pendant qu'il exposait les nobles sympathies qui unissent la religion et la liberté, une joie inexprimable brillait dans les yeux des romains. Il semblait que chacun s'écriât en dedans :

C'est donc vrai que la religion n'est pas ennemie de la liberté ! C'est donc vrai que nous pouvons être libéraux sans cesser d'être religieux ! L'orateur s'aperçut de cette disposition de son auditoire, et il y mit le comble par ce beau mouvement d'éloquence : « Non, mes chers Romains, vous ne ressemblez en rien à ce que quelques vils calomniateurs veulent vous faire paraître. Non, non, vous n'êtes pas ennemis du trône pontifical, vous n'êtes ennemis ni du clergé ni de la cause de l'ordre. Vous aimez sans doute une honnête liberté, mais vous aimez aussi la souveraineté du chef de l'Église et la religion. »

A ces paroles si peu prophétiques, l'auditoire ne fut plus maître de cacher son hypocrisie. Un murmure de mensongère, joyeuse et universelle approbation, parcourut tous les rangs de l'assemblée, et ne céda que devant le rappel à l'ordre de l'orateur admiré. C'en était fait ; les romains, parfaitement maîtres d'eux-mêmes, faisaient ce qu'ils avaient résolu de faire ; mais le P. Ventura était grisé, et pour longtemps.

Cependant, au delà de l'auditoire et en dehors du

pays, le P. Ventura rencontra des censeurs. « Ses intentions si pures de concilier la religion et la liberté, les intérêts des peuples et la solidité des trônes, furent méconnues », dit le P. Cultrera, qui garde le bandeau sur les yeux, malgré tout. Et comment eût-il pu accuser les imprudences de l'oncle, quand il les voyait excusées par un évêque français, que ses talents, enfouis jusque-là comme sous un boisseau au pied des Alpes, allaient transporter sur le chandelier de l'Église de Paris? Mgr Sibour, qui se trouvait à Rome, écrivit au P. Ventura la lettre que voici, en lui permettant de la publier :

« Cette grande et sainte politique, mon Révérend Père, vous l'avez formulée avec autant d'éloquence que d'exactitude dans votre belle oraison funèbre de O'Connell. Ce fut plus qu'un discours, ce fut un événement. Votre parole puissante a allumé dans le cœur des romains les flammes du plus pur patriotisme. Elle a réveillé dans la Ville Éternelle des échos depuis des siècles endormis. Mais, bénie par le Pontife suprême, elle a franchi les limites du temple et de la cité, et des hauteurs du Vatican, elle a pu se faire entendre non seulement de l'Italie, mais du monde entier. Nous y avons tous lu le manifeste d'une pensée suprême, qui ne cherche pas à s'environner de mystère et qui veut être éclatante comme la vérité. Oui, il faut que, désormais, on ne puisse plus semer dans les âmes, entre la religion et la liberté, de divisions funestes à l'une et à l'autre. Il faut qu'on sache que les peuples comme les individus grandissent, que les conditions de la vie et de la prospérité

des nations changent selon leur âge, et qu'il y a une émancipation légitime que la religion sait bénir et consacrer. »

A la distance où nous sommes de ces chimères sonores, il est facile de se rendre compte que Mgr Sibour, évêque républicain de Digne, translaté pour cette raison au siège de Paris par le général Cavaignac, en approuvant et encourageant le P. Ventura, représentait parfaitement l'aveugle de la parabole qui conduit un aveugle. En effet, ils sont tombés tous les deux dans la même fosse. Ni l'un ni l'autre n'avaient une vue nette des hommes et des choses. Le P. Ventura croyait avoir sous la main des romains attachés à Pie IX. à la vie et à la mort, parce que c'était leur tactique de le faire croire; et Mgr Sibour s'était épris de ces fameuses illusions de l'*Avenir*, qui représentaient les peuples comme des personnes politiques passant de l'enfance à l'âge adulte, et arrivant à une majorité qui méritait l'émancipation. Mais il y avait dans ces pompeuses formules deux termes que personne n'entreprenait de définir, et il faut avouer que ce dédain de la logique était beaucoup plus commode.

A quoi reconnaît-on qu'un pays est majeur, et quelle est l'émancipation qu'on doit accorder à cette époque climatérique de sa croissance? Comment prouver que le peuple français était majeur parce qu'il faisait la révolution de 1848, un gâchis sans exemple, qui, il est vrai, ne fut pas détrempé dans le sang, parce qu'il eut la chance de ne pas durer longtemps, grâce au réveil du bonapartisme. Cependant va pour la majorité de 1848; mais à quelle émancipation avait-

elle droit ? Sans doute aux libertés publiques sans aucune restriction. Alors la liberté de la presse se plaçait en tête et engendrait le suffrage universel ; et les deux ensemble faisaient du pays entier un Parlement en permanence : Parlement des communes, Parlement des départements, et Parlement de la capitale, qui siègeraient bien toute l'année, sans pouvoir dire tout ce qu'ils avaient à dire. Enfin, qui régira cet océan tumultueux de paroles ? Rien, puisque un Parlement est la fête de la liberté de penser. Ce qui fait qu'en supposant qu'un peuple fût réellement devenu majeur, ce qui arrive si rarement, le jour de son émancipation serait celui de sa décadence ; car il retomberait dans l'enfance, non de la naïveté, mais des manies furieuses.

Aujourd'hui le P. Ventura et Mgr Sibour verraient cela aussi facilement que nous, qui n'avons d'autre mérite que d'ouvrir les yeux. Mais alors ils se croyaient grands hommes parce qu'ils s'étaient inféodés au parti libéral, et ils se félicitaient l'un l'autre avec une gravité et une emphase également dignes de commisération. Voilà donc le P. Ventura sur une pente plus inclinée ; sa descente va s'accélérer suivant les lois physiques. Nous allons le considérer sortant de ses occupations professionnelles, et jouant avec délices le personnage politique.

VI

La première fantaisie dont il s'occupa fut de changer les armes de la Ville Éternelle. Il y aurait beaucoup à

dire sur le besoin d'opérer ce changement, qu'il croyait se faire vivement sentir. Mais admettons-le : était-ce une raison pour mettre sur les nouvelles armoiries la Liberté faisant pendant et équilibre à la Religion ? La religion n'a pas besoin de pendant, et moins du pendant de la liberté que d'un autre. La religion est tout ; elle est la loi surnaturelle et naturelle ; et la liberté, quand on veut aller au fond, n'est que l'accomplissement équitable de lois vraies. La liberté n'a aucun droit d'usurper un si grand poste sur le même plan que la religion, et il fallait l'atmosphère surchauffée où se plaisait alors le P. Ventura pour accueillir une pareille prétention.

Du reste, les armoiries nouvelles firent fortune, au milieu de cette population de trompeurs et de trompés. On les suspendit aussitôt dans les quartiers de la garde nationale, qui n'en respecta pas plus pour cela la religion et la liberté, comme on va voir.

Le 17 juillet 1847, le peuple romain, dans son adoration postiche de Pie IX, poursuivait sans trêve ni merci un certain Minardi. Ce Minardi était en effet un être bien abominable : un espion de l'Autriche, l'un des rares pays catholiques qui restent en Europe, un membre d'une société secrète, qui avait pour but, devinez ? de renverser Pie IX et de le faire périr de mort. Quelle drôle de société secrète ! Néanmoins le P. Cultrera en parle très sérieusement. Trente ans devraient cependant prescrire et refroidir ses ardeurs. Le peuple voulait donc faire prompt justice de ce misérable agent de la conspiration jésuitico-autrichienne. Minardi, croyant encore au droit d'asile, s'était réfugié dans l'église de Saint-André della Valle,

précisément l'église du P. Ventura. Le ministre de la police, Mgr Morandi, demanda la garde nationale, qui sortit en effet de ses quartiers, mais qui refusa de prêter main-forte à la religion et à la liberté, malgré les nouvelles armoiries de Rome. La religion était ici en cause, puisqu'il s'agissait de violer un sanctuaire, et la plus sainte des libertés devait protéger contre la fureur populaire un malheureux réfugié qui réclamait des juges. Mais rien n'y faisait, ni du côté de la force armée, ni du côté de l'émeute, qui n'avaient pas plus souci l'une que l'autre de la religion et de la liberté.

Alors le P. Ventura sortit de son couvent, et essaya de son éloquence pour voir s'il lui serait aussi facile de calmer le peuple que de l'exciter. Il y fit son plus long discours, mais l'expérience ne lui réussit pas. Pendant trois heures le peuple refusa de lâcher sa proie, et il ne se retira que fort avant dans la nuit, quand l'envie de dormir lui porta un conseil plus efficace que la parole d'un religieux. Néanmoins le tribun théatin continua de croire, avec Mgr Sibour, que les Romains adoraient le Pape, et que la religion ne leur était pas moins chère que la liberté.

Pour montrer l'universalité de ses connaissances, en ce temps-là, le P. Ventura rédigea un projet de chemin de fer dans l'État pontifical. Ce projet, venant d'un ingénieur sous le froc, fut fort applaudi, et non moins inexécuté, comme cela devait arriver.

Passant à de plus hautes théories, le P. Ventura s'occupa de la consulte d'État, et demanda pour elle la voie délibérative dans le vote des impôts. Le nouvel homme d'État, improvisé et imprévoyant, croyait donc

que la consulte, maîtresse des impôts, accorderait ceux que le Pape lui demanderait raisonnablement ? Il ignorait donc la théorie du refus de l'impôt, ce moyen tout-puissant des révolutionnaires ? Mais, dit le P. Cultrera, toujours jeune, consentir et refuser l'impôt était une liberté qui faisait partie de l'ancien régime pontifical depuis Sixte-Quint. — Expliquez-vous. — Il y avait alors un collège des clercs de la chambre pontificale, dont les membres étaient appelés à Rome de chaque province de l'État ecclésiastique, et qui délibéraient sous un président sur les projets d'impôts. — Mais, mon Père, on était alors à la fin du moyen-âge. La Papauté avait de profondes racines dans le respect des peuples. Les députés étaient des clercs, et non des négociants laïques. La liberté de penser n'avait pas encore exercé sa contagion sur les esprits. On pouvait attendre des clercs de la chambre, des observations sages et un jugement impartial entre les besoins du Pape et la condition économique de ses sujets. Vos consultants présentaient-ils tous ces caractères en 1847 ? Quelle utopie de comparer des choses si disparates et des hommes si dissemblables !

VII

Le 16 décembre 1847, quelques personnages haut placés vinrent trouver le P. Ventura, et lui demandèrent ce qu'il pensait de la situation politique de Rome.

Le Père leur répondit : « Comme souverain temporel, la situation du Pape est insoutenable. Son pouvoir n'avait que l'appui de la popularité ; il en a déjà perdu les trois quarts, et l'autre quart lui échappera des mains dans moins d'un mois. La révolution vient de triompher en Suisse. Dans quelques semaines elle triomphera infailliblement en Sicile, elle se reproduira à Naples, et elle fera le tour de l'Italie. Dans l'état d'isolement où il se trouvera, le trône pontifical ne peut manquer de tomber. Voilà la situation. »

Cette réponse était très juste, mais elle était la condamnation la plus énergique de la conduite du P. Ventura. Qui avait conseillé au Pape de se jeter dans les bras de la popularité ? Qui lui avait garanti les bonnes et solides qualités de cette popularité ? Qui s'était enivré des applaudissements, quand les auditeurs de Saint-André *della Valle* juraient de leur attachement inséparable au Pape et à la liberté ? Et aujourd'hui le P. Ventura s'aperçoit que le mouvement romain est purement révolutionnaire sous un masque religieux, et qu'il se rattache à un mouvement général qui embrasse l'Italie, la Suisse, et bientôt l'Allemagne et la France !

Maintenant qu'il sait à quoi s'en tenir, vous devez supposer qu'il a horreur de ce qu'il a fait, qu'il se repent amèrement et qu'il va changer de discours et de conduite. Hélas ! non. Les mêmes personnages lui disent : « Vous nous avez décrit l'état de choses ; maintenant que faut-il faire pour détourner la tempête ? » Il répondit : « Donnez le plus vite possible une constitution. » Ce qui revient à dire : La révolution va vous

dévorer. Si vous voulez échapper à ses dents, jetez-vous entre ses griffes.

Le Théatin continue : « La constitution venant d'en haut, elle sera ce qu'elle doit être pour ne pas compromettre le pouvoir du Pape et pour assurer au peuple une sage liberté. » Et nous, nous disons : Si le peuple, tel que vous l'avez sous vos yeux, voulait se contenter d'une sage liberté, comment ne répudierait-il pas la révolution cosmopolite dont vous avouez vous-même qu'il est solidaire ; et puisqu'il ne le fait pas, comment ne voyez-vous pas que le peuple conspire contre le trône pontifical ? — Non pas, « mais cette constitution, portant le nom béni de Pie IX, se recommandera de son prestige, et sera reçue avec enthousiasme par les Italiens ». — Mais vous disiez tout à l'heure que le prestige du Pape était aux trois quarts envolé, et qu'il ne fallait plus compter sur la popularité. Tenez, mon Père, engagé comme vous l'êtes, et ne voulant pas vous désavouer, vous ne pouvez plus que tourner dans un cercle vicieux.

Les hauts personnages susdits écoutèrent avec attention ces réflexions et les procédés proposés par le P. Ventura ; mais ils conclurent en disant que sa proposition n'était pas acceptable. — « Tant pis pour vous, répliqua vivement le Père », et il se retira aussitôt. Le Père Cultrera trouve ce « tant pis » magnifique, car il termine ainsi : « Les événements qui commencèrent à se dérouler en Italie donnèrent complètement raison à la prophétie politique du P. Ventura. » Illusion libérale double : Tel oncle, tel neveu.

VIII.

La révolution sicilienne du 12 janvier 1848 fut et devait être la perte du P. Ventura. Elle prit les armes d'un bout de l'île à l'autre, et jura de ne pas les déposer avant d'avoir réuni un Parlement, et libellé une constitution. Naturellement le fils bien-aimé et exalté de la Sicile vint au secours de son pays, avec ses deux armes de bonne trempe, sa langue et sa plume. Il publia une brochure sous ce titre : « La question de la Sicile résolue dans l'intérêt vrai de la Sicile, de Naples et de l'Italie ». A Rome, parce qu'il y restait encore du sens commun, à Naples, pour d'autres motifs que nous allons déduire, cette brochure fit le plus mauvais effet. Le religieux sicilien proposait la séparation administrative de l'île, sous la couronne du Bourbon de Naples. « Les Napolitains ne voulaient pas de cet expédient, dit le P. Cultrera, parce que cette séparation les aurait privés des profits de toute espèce qu'ils tiraient injustement et tyranniquement de la Trynarchie. » Nous ne dirons rien de ces griefs, que nous ne connaissons pas et que nous n'avons pas besoin d'apprécier. Nous sommes même disposé à croire que tous ces griefs étaient parfaitement légitimes et fondés en raison comme en droit. Mais nous croyons aussi que, dans l'état des partis, la question n'était pas là pour le moment.

Nous l'avons dit et nous le maintenons, quoi-

que l'oncle et le neveu n'y aient rien vu, dépouillés qu'ils étaient du discernement des esprits et de la scrutation des cœurs : Sous les formes apparentes des événements qui se succédaient en Italie, il y avait un gouvernement révolutionnaire et occulte, qui voulait une patrie une, avec les principes de la centralisation française. Ce gouvernement, qui avait ses représentants dans toutes les régions de la péninsule, ne pouvait que voir avec peine un nouveau démembrement de l'Italie, quand il y en avait déjà trop, et que son projet était de les effacer l'un après l'autre. Voilà pourquoi l'on cria tant à Naples contre la constitution sicilienne, et comment les plus radicaux napolitains firent chorus aux reproches qui arrivaient de toute la péninsule. Le P. Ventura, lui, caressait un projet en soi présentable, quand il souhaitait que l'île s'administrât elle-même, tout en reconnaissant un roi Bourbon, auquel elle payerait un tribut, et qui régnerait sur elle sans la gouverner. Il cite à ce sujet le double exemple du Hanovre, qui relevait dans ces conditions du trône d'Angleterre, et de sa patrie elle-même qui avait appartenu à l'Espagne avec un régime spécial. Mais il comptait sans son hôte, la révolution cosmopolite, et c'est la révolution cosmopolite qui a fini par l'emporter. Il n'avait pas observé les temps et les moments, lui qui se vantait volontiers de connaître la maxime politique : le choix du moment est tout.

Rien n'est plus facile que de faire une révolution ; mais rien n'est plus difficile que de la faire réussir. Si vous n'avez pas combiné tous les éléments du succès, et écarté tous les éléments de déconfiture, il vaut mieux

ne pas faire de révolution. C'est à quoi le P. Ventura n'a pas su se résigner, et c'est ainsi qu'il a gâté sa carrière, et engagé ses facultés admirables dans une éclipse qu'on ne peut assez déplorer. Nous en verrons d'autres preuves.

IX

Comme il ne doutait de rien en politique, d'autant plus qu'il ne l'avait jamais étudiée, et qu'il avait le plaisir d'être le premier religieux qui s'en occupât, il entreprit aussi de faire un projet de loi électorale. Tout ce qu'il en dit est superficiel, et comme le résidu, dans son esprit, de la lecture des journaux français de l'époque. Il ne veut pas des élections censitaires, en premier lieu, parce que un sou de plus ou de moins dans le cens ne peut pas donner un droit aussi majeur que le vote, ou l'enlever à un citoyen. Raison d'un novice qui vise à un effet oratoire.

En second lieu, la loi censitaire enlève le vote à un grand nombre de pères de famille qui ne possèdent rien que leurs vertus. En troisième lieu, cette loi pousse nécessairement à s'enrichir pour arriver au cens voulu, et alors elle favorise la spéculation, les jeux de bourse, et toutes les intrigues modernes dont le Théatin parle avec l'aisance d'un boulevardier. Ne voulant pas de la loi du cens, le P. Ventura pose ainsi le problème : « Trouver le moyen de concilier la réalité de la représentation du pays avec la nécessité de l'ordre et les

principes de la moralité publique ». Or le suffrage universel vaut encore moins à ses yeux que l'élection censitaire, parce qu'il ouvre l'urne électorale au prolétariat privé de passé, de présent et d'avenir, et qu'il remet le sort de l'État entre les mains des couches sociales corrompues, ignorantes, et faciles à séduire. Très bien ; alors quelle sera la base du droit électoral ? Le Père répond : la paternité. La formule est celle-ci : « Tout père de famille est électeur, et tout élu est éligible ». Il se figure qu'il a fait une découverte incomparable ; cependant, si rien n'est moins compliqué que sa formule, rien aussi n'est moins simple.

Son projet suscite des demandes sans compte et sans nombre, et aucune ne reçoit de réponse. Les prêtres et les moines sont-ils exclus du vote, et les prêtres et les moines qui ont des enfants, comme le P. Loyson, sont-ils électeurs ? Pour être père de famille, faut-il être marié devant l'Église, ou le mariage civil suffit-il ? Les hérétiques, les musulmans et les juifs perdent-ils leur droit de père de famille ? Ceux qui ne croient pas en Dieu sont-ils électeurs, s'ils ont des enfants ? Ceux qui sont veufs sans enfants continuent-ils d'être pères de famille ? Supposons que ces questions soient résolues dans le sens libéral, comme on doit s'y attendre, ne pouvons-nous pas dire que le droit électoral paternel pousse au mariage d'une manière désordonnée, comme le droit électoral censitaire pousse à l'agiotage d'une manière désastreuse ?

Le P. Ventura ne veut pas du suffrage universel, parce qu'il ne veut pas remettre les rênes de l'État entre les mains d'une classe ignorante, corrompue et indis-

ciplinée. Mais les pères de famille quelconques offrent-ils des conditions suffisantes de lumière, de probité et de sagesse ? Enfin supposons que les pères de famille soient éclairés, conservateurs et moraux au sens naturel, qui garantit au P. Ventura qu'ils ne répudieront pas la souveraineté temporelle du Pape ? C'était précisément le cas en Italie en 1848, et c'est ce qui fit rejeter son projet, qui d'ailleurs méritait de l'être pour cent autres motifs. L'infirmité du Théatin comme homme d'État est patente pour tout le monde, excepté pour son neveu, qui vivait avec son oncle dans une illusion de famille. Semblable en ce point à beaucoup de grands hommes réels, le P. Ventura ne revendiquait pas la supériorité qu'il avait en théologie et en éloquence sacrée ; mais il était très jaloux qu'on reconnût en lui les facultés créatrices d'un conducteur des peuples. Arrivons à la chute définitive. Elle était si bien préparée, qu'on pouvait la dire inévitable.

X.

Le nouveau gouvernement Sicilien, en vertu d'un article de sa constitution et par un décret parlementaire du 13 avril 1848, déclara Ferdinand de Bourbon et sa dynastie déchus à perpétuité du trône de Sicile. Le gouvernement révolutionnaire, qui avait toutes les sympathies de « l'audacieux Sicilien », et qui le savait, le nomma son ministre plénipotentiaire près la cour

de Rome. Le P. Ventura fit bien de consulter le Pape avant d'accepter, et nous devons dire à sa louange qu'il le fit une seconde fois, quand il fut question de le nommer membre de la constituante romaine. Dans les deux cas, le Pape, qui le voyait si bon ami de la révolution, sans cesser d'être catholique, grâce à l'illusion libérale, fit bien de lui répondre qu'il pouvait accepter, s'il croyait en tirer quelque parti au profit de l'Église.

Le ministre de la Sicile révoltée ne pouvait pas manquer d'en être l'apologiste. Il publia un long Mémoire sur la reconnaissance de la Sicile, comme État souverain et indépendant, dans lequel en s'appuyant, dit le P. Cultrera, sur la constitution (un fort appui) et sur les principes les plus incontestables du droit public, il prouva la légitimité des actes du Parlement de son pays. Discutons avec l'auteur les principes du droit public. Il fait une exposition lumineuse de l'origine du pouvoir du souverain, et des cas dans lesquels il était permis au peuple de le déposer. Nous sommes trop romain pour ne pas accepter l'origine de la souveraineté, telle que l'exposent les grands théologiens anciens et modernes, et pour nier qu'il y ait des cas dans lesquels il est licite de déposer un roi tyrannique. Mais nous nous permettons de douter que la Sicile en 1848 fût dans un de ces cas.

D'abord il n'y a jamais une grande certitude qu'un peuple ait eu le droit de se révolter, tant que le Saint-Siège n'a pas commandé ou approuvé ou laissé faire ce mouvement; et en 1848, vis-à-vis de Ferdinand, le Pape non seulement s'est abstenu de prononcer la

déchéance, mais il a traité le Bourbon comme tout autre chose qu'un tyran. Passons outre, et voyons dans quelles conditions le peuple, en dehors du Saint-Siège, aurait raison de se révolter. Il faut d'abord que les griefs soient énormes, surtout s'il ne s'agit pas de la religion, et c'était le cas de la Sicile. Supposons que les griefs fussent énormes, insupportables comme ceux que Moïse reprochait à Pharaon, et qu'il ne s'agît pas seulement de querelles de clocher et d'antipathies de races. Le P. Cultrera l'affirme, et nous sommes tout disposé à le croire, d'autant plus que l'aristocratie napolitaine était entichée de droits régaliens qui allaient jusqu'à l'idolâtrie gallicane, moins Louis XIV. Mais, pour faire une bonne révolution, ne faut-il pas que l'état des esprits soit rassurant ? Si les meneurs du peuple cachent leur jeu, si, en prenant pour texte des griefs véritables, ils ont eux-mêmes des principes de gouvernement pires que ceux du roi qu'ils accusent, surtout s'ils veulent l'amoindrissement et la spoliation de la religion, faut-il détrôner un prince qui avait des torts, pour donner le pouvoir à des révolutionnaires qui centupleront les torts royaux ? Or, que la Sicile de 1848 fût menée par les francs-maçons et les libres penseurs, cela est évident d'après les événements qui se sont succédé, et cela prouve que le P. Ventura a été aveuglé par ses compatriotes, quand il a plaidé qu'ils étaient dans un de ces cas d'insurrection reconnus légitimes par les théologiens romains.

Il n'avait mis qu'un mois pour composer son fameux *Mémoire*. La rapidité de son travail prouvait l'exaltation de son esprit plus que la solidité de ses

arguments. Sur la question des griefs que les Siciliens affirmaient et que les Napolitains niaient, le Théatin de Palerme publia encore un volume intitulé : *Les men-songes diplomatiques*. On lui avait adressé une masse de pièces justificatives. Il les accepta de confiance et les donna un peu pêle-mêle. Plus tard il apprit qu'il avait été induit en erreur sur des points importants, et dans une maladie qu'il croyait mortelle, il fit amende honorable au roi de Naples. C'est qu'on voit plus clair à la mort qu'on ne voyait dans la fleur de la vie.

XI

Pendant qu'il y avait au midi de l'Italie, un religieux qui s'essayait à faire l'homme d'État, un abbé philosophe céda à la même tentation au nord de la péninsule. Nous avons nommé Gioberti, personnage un peu hybride, prêtre laïcisé avec qui n'avait rien de commun la vie régulière du Théatin. Gioberti vint à Rome dans cette fatale année 1848, et fut étonné de ne pas rencontrer « l'audacieux Sicilien » parmi les personnages accourus au-devant de lui. C'est que le P. Ventura avait bien l'imagination aussi éprise de transformations politiques que son émule de Turin, mais le premier avait conservé la simplicité du cœur que le second avait perdue. Alors Gioberti prit son parti de venir saluer le P. Ventura. La conversation fut pénible, comme elle devait l'être, et ces deux grands

réformateurs ne purent s'entendre sur aucune réforme. Cependant Ventura, naïf malgré tout, continua de mettre en Gioberti une confiance qui ne pouvait manquer d'être trompée.

Il ne savait plus comment tirer le Pape du mauvais pas dans lequel il l'avait engagé pour sa grande part. Une idée lumineuse, et qui aurait été féconde au temps de Jules II, lui traversa l'esprit : mettre ce Pape à la tête d'une confédération italienne. Mais il fallait faire agréer de tout le monde cette fédération. Plusieurs acceptèrent le projet, probablement parce qu'ils étaient certains qu'il ne pouvait pas aboutir ; et quant à Gioberti, auquel Ventura avait écrit, il répondit tard, et donna de mauvaises défaites. Pouvait-il en être autrement ? Non, car lui aussi pensait à une fédération. Seulement il entendait que son maître en fût le chef à la place du Pape ; et c'est bien ce qui est arrivé, parce que tel était le plan de la révolution dont Gioberti avait le secret, et dont Ventura était la dupe.

XII.

Ce peuple romain que le P. Ventura avait si bien proclamé ami de la liberté et de la religion, comme un homme qui se porte fort pour ceux qu'il commande, ce peuple romain, si différent de ce qu'il se montrait, en était venu à ce point qu'il n'y avait plus de sécurité pour Pie IX à Rome. Le 2 mars 1848, le Pape s'é-

chappa de sa capitale avec une adresse et un bonheur inouïs, et se réfugia à Gaëte. Le P. Ventura resta après le départ du Pape, et nous convenons qu'il lui était difficile de faire autrement. Mais s'il restait, au moins devait-il se taire. Que pouvait-il attendre désormais d'un peuple qui lui avait prouvé qu'il ne le connaissait pas du tout, quoiqu'il eût eu la prétention de le guider à travers les péripéties de son *résorgimento*? Mais non, amoureux de sa belle parole, le religieux voulut encore parler, et son dernier discours mit le comble à ses déportements politiques. La catastrophe fut totale, et il n'a jamais pu s'en relever que par l'humiliation et le repentir.

Trois jours après le départ de Pie IX, le prédicateur fourvoyé convoqua les révolutionnaires à Saint-André *della Valle*, et leur fit un sermon délirant. C'était le panégyrique des morts qui étaient tombés sur les barricades de Vienne, en donnant l'assaut à la monarchie catholique d'Autriche. Un pareil acte dans une église romaine, après l'exil de Pie IX, était un acte de sacrilège et de complicité abominable. Quand le P. Ventura était débordé par la révolution italienne, au moins était-il chez lui, il pouvait avoir la prétention de connaître ce qui se passait autour de lui. Quoique cette prétention fût bien malheureuse, au moins elle s'expliquait. La bonne foi au commencement était possible, quoiqu'elle accusât une grande légèreté de caractère. Mais à l'époque où nous sommes, le temps de la bonne foi était passé. L'ignorance la plus invincible eût été vaincue par le spectacle qu'il avait sous les yeux. Et c'est dans cette situation d'esprit que cet

homme, qui n'avait rien compris à la révolution de son pays, veut juger sainement des événements qui se passent à Vienne, se constitue l'arbitre entre le peuple soulevé et la maison d'Habsbourg, et en définitive consacre du haut de la chaire et bénit une révolution dont il ne connaissait pas un des ressorts, et que tout devait lui indiquer comme une conséquence des révolutions sataniques de Rome, de Paris et de Berlin ! Le P. Ventura marchait depuis longtemps dans une voie périlleuse ; ceux qui le considéraient avec affection tremblaient à chaque pas qu'il faisait en avant ; mais ceux qui craignaient le plus pour son honneur, n'auraient pas osé prophétiser une fin aussi lamentable.

La mesure débordait. Quelque déférence qu'on eût pour lui en cour de Rome, il n'était plus possible de différer la punition. *Le discours sur les Morts de Vienne* fut déferé à la sacrée Congrégation de l'Index, et il y fut examiné avec la patience et la lucidité que cette haute magistrature apporte à tous ses arrêts. Le 30 mai 1849, l'œuvre oratoire du P. Ventura était clouée au pilori, comme un avertissement salutaire donné au clergé qui serait tenté de se laisser entraîner au cours fangeux des révolutions.

XIII

- Pendant que le Pape frappait d'ostracisme la doctrine du P. Ventura, le bon peuple romain, qui l'avait tant applaudi en chaire, menaçait de frapper d'ostracisme

sa propre personne. La malheureuse victime de la faveur populaire s'en aperçut à temps, et se réfugia d'abord à Civit -Vecchia, puis   Montpellier. Le r le politique du P. Ventura, qui avait  t  pitoyable, se termine   cette date, et fait place   d'autres occupations qui ne furent pas sans grandeur et sans fruits de b n diction. Par un bien rare privil ge de la gr ce, le religieux se retrouva intact, quand il d posa la livr e ridicule du tribun.

Le premier acte de l'exil  fut de souscrire   sa condamnation, et il le fit en termes larges et pr cis qui ne laissaient rien   demander de plus   son ob issance. Combien il se montra sup rieur dans cette circonstance   Gioberti,   Lamennais,   Rosmini m me, ses confr res en r volution, et   tous les hommes de la m me marque, qui pleurent beaucoup sur la crise de l' glise, « *Sulle piaghe della chiesa* », et qui ne comprennent pas qu'ils sont la plus dangereuse de ses plaies ! Gioberti se la cisa de plus en plus. Lamennais prit une attitude de Lucifer, et Rosmini, plus pos , n'en bouda pas moins jusqu'  la fin de ses jours. Ventura oublia son malheureux pass , plus que son neveu lui-m me, et, comme saint Paul, se porta en avant pour rendre   l' glise qu'il avait contrist e, des services dignes de la consoler.

XIV

Pass  de Montpellier   Paris, il y v cut en catholique int gre dans sa foi et en religieux fervent dans les

pratiques de sa règle. Pour une âme aussi surnaturelle, un des plus grands soucis qui devaient la crucifier, était l'état dans lequel croupissait l'infortuné Lamennais, l'ami des premiers beaux jours de sa jeunesse. On ménagea une entrevue entre le P. Ventura et Lamennais, et toute liberté fut laissée à leur discussion. Mais il se trouva que, au fond du cœur de Lamennais, il n'y avait plus un seul atome de foi. Il osa présenter au P. Ventura deux objections contre le christianisme, auxquelles le religieux fidèle n'aurait jamais pu s'attendre, tant elles étaient élémentaires. La première fut la transmission injuste du péché originel, et la seconde l'éternité des peines pour un péché d'un moment.

Ainsi, cet homme qui avait philosophé toute sa vie sur la religion, et l'avait intrépidement défendue pendant la plus longue partie de son existence, arrivait à la fin, avec les deux seules difficultés qui viennent à l'esprit de chaque homme quand il devient adulte. Ces deux difficultés, Lamennais les avait parfaitement englouties, quand il se convertit à Londres, aux derniers jours de sa jeunesse. Il n'y pensait plus pendant qu'il écrivait la bibliothèque de ses œuvres catholiques. Mais quand Grégoire XVI eut refusé, par l'Encyclique *Mirari vos*, d'adopter le plan qu'il avait inventé pour le salut compromis de l'Église, ces impossibilités préalables lui parurent foudroyantes d'une évidence invincible ; et le grand philosophe les proposa à son vieil ami du cloître comme une trouvaille merveilleuse qui couronnait les travaux immenses d'un homme de génie. Son amour-propre blessé n'avait

pu inventer rien de plus fort. O jugement du Seigneur des Seigneurs !

XV

Le P. Ventura passa dix années à Paris au milieu des occupations les plus saintes et les plus convenables à son état. Il prêcha avec beaucoup d'éclat et de profit pour les gens du monde. On peut dire qu'il remplaça le P. Lacordaire, qui venait de prendre sa retraite à Sorrèze, aussi loin que possible de la capitale du nouvel empire, auquel il faisait un crime du 2 décembre, le seul bien que d'autres lui attribuaient. L'orateur italien, mieux avisé par rapport à la France, n'eut point de ces scrupules ; il prêcha à la chapelle des Tuileries comme dans les autres églises, et toujours avec le même succès. Les infirmités vinrent le visiter vers l'époque que le psalmiste assigne aux jours de l'homme sur la terre. Elles préparèrent une dernière maladie plus grave, qui le conduisit à sa fin édifiante. Il mourut à Versailles, dans les bras de l'évêque, Mgr Mabile, avec toutes les consolations de la religion, et avec tous les honneurs chrétiens qui étaient dus à des vertus persistantes et à des erreurs expiées.

XVI

Nous laisserons donc en paix le P. Ventura dans son sépulcre glorieux. Mais nous ne pouvons nous dispenser de demander raison au P. Cultrera de la passion par trop *népotienne*, avec laquelle il a cru devoir plaider la cause de son oncle, en dépassant certainement ce que la parenté demandait de lui, et com-mettant, comme on dit en droit, un *ultrà petita*. En agissant ainsi, il nous semble que le P. Cultrera a été bien moins excusable que le P. Ventura. L'oncle pen-sait dans le feu de l'action, le neveu a écrit dans la paix de la retraite. Comment a-t-il pu juger si mal les événements à distance, et comment l'état actuel du monde, qui est la conséquence la plus logique des évé-nements qu'il décrit, n'a-t-il pas reflété sa lumière sinistre sur les yeux de l'historiographe ? Quand même l'affection et la reconnaissance lui auraient fait garder jusqu'à présent ses opinions libérales et révolutionnai-res, comment le tonnerre qui gronde et la foudre qui va suivre, ne fait-elle pas tomber les écailles de ses yeux ? Nous ne pouvons omettre de manifester notre étonnement, et ce que nous appellerions notre scan-dale, s'il ne s'agissait pas d'un homme de si bonne vie et mœurs et d'un écrivain d'un si grand talent. Mais précisément ces belles qualités deviennent un danger, quand elles endossent la responsabilité de préjugés funestes, et qu'elles tendent à les perpétuer.

Il est plus clair que le jour que l'Église se prépare à un grand combat, qu'elle ne recherche pas, mais qu'elle recevra bravement. Que devons-nous désirer dans ces circonstances critiques, sinon que la division ne se glisse pas dans nos rangs pour les affaiblir, que les erreurs soient détruites, et que nous marchions tous sous les auspices de la croix et la bannière du Saint-Siège, avec les forces unies de l'esprit et du cœur ?

Or le livre du P. Cultrera serait capable de troubler la belle ordonnance des pavillons d'Israël, et nous croyons être plus fidèle à la mémoire de son héros, en dénonçant les défauts du panégyriste, qu'en lui donnant des éloges qui deviendraient un piège pour les esprits mal gardés. Nous nous résignerons donc à dire son fait à l'auteur comme nous le pensons, et nous appuierions, s'il le fallait, sur une parole sententieuse qu'il a mise dans la bouche du P. Ventura, à son arrivée en France. Considérant ce qu'il laissait en Italie de désastres et de mécomptes, par rapport à sa carrière ecclésiastique, le fils privilégié de Palerme, non encore dégrisé des fumées de l'ambition, disait : « J'ai vu trop loin, et j'ai parlé trop tôt ! » Qu'il ait parlé trop tôt, c'est incontestable ; mais rien n'est plus contesté que sa prétention d'avoir vu trop loin. En théologie, en philosophie, en éloquence, le P. Ventura a vu loin, très loin, nous en tombons d'accord. Mais en politique, le pauvre Père n'a été qu'un myope qui en conduisait d'autres, sans compter les pires des aveugles, ceux qui ne voulaient pas voir.

A vingt ans, de distance, on ne peut pas accu-

ser le P. Cultrera d'avoir parlé trop tôt. Il a eue le temps de tourner sa langue autant de fois et plus que ne l'exige le sage. Il est donc obligé de tenir un langage correct. Il n'est pas moins obligé de voir clairement l'ordonnance des objets, parce qu'il voit de loin, et qu'il peut embrasser la perspective entière, ce qui ne lui était pas facile, quand il était sur la scène à côté de l'acteur. Et s'il fausse l'histoire en si belle position de la rectifier, il est responsable de la confusion qu'il introduit dans les intelligences de ses compatriotes, parce que la réflexion à laquelle il est tenu lui ôte tout droit aux circonstances atténuantes.

Nous croirions avoir beaucoup fait pour la renommée du P. Ventura et pour l'honneur du P. Cultrera, si nos reproches, d'ailleurs pleins de respect et d'affection, avaient la vertu d'engager l'auteur à donner, de son bel ouvrage, une édition revue et corrigée par lui-même. La littérature chrétienne offre beaucoup d'exemples d'une pareille résolution, à la suite du grand Augustin.

L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

NOTES ET SOUVENIRS

L'histoire commence à s'expliquer sur Mgr Dupanloup, non pas la grande histoire qui doit parler par la bouche de M. l'abbé Lagrange, pas même encore celle qui sera racontée par les Mémoires des contemporains et qui portera des noms d'auteur, mais la petite histoire qui babille sous le voile de l'anonyme, et qui répète des... historiettes. Anecdotes fort curieuses, du reste, et qu'on n'a pu observer que de très près. Quel peut être ce témoin intime ? Probablement une manière de secrétaire aux fonctions hybrides, un familier bon pour tout faire. S'il a pu voir bien des choses qui échappaient à des regards plus officiels, il aura eu aussi le mérite de les raconter avec une franchise rustique, qui peut nous convenir, mais que l'illustre défunt n'approuverait certes pas.

En supposant que nous nous laissions tenter par l'occasion de l'*habemus confitentem reum*, nous aurions beaucoup à moissonner dans ce champ ensemencé par la main de la naïveté, avec une profusion que ne rete-

naient ni le talent, ni la modestie. Par respect pour l'évêque et pour nous-même, nous n'en ferons rien ; mais nous ne pouvons nous dispenser d'y glaner certains traits qui importent spécialement à nos revendications théologiques.

Les partisans de Mgr Dupanloup ont beaucoup reproché à Pie IX de n'avoir pas compris le caractère de l'évêque d'Orléans, et de lui avoir fermé ses sympathies.

On faisait accroire ainsi que le Pape était l'agresseur ; mais l'auteur prend soin de nous expliquer que le Pape se défendait tout simplement. Le premier qui ait témoigné de l'antipathie à l'autre, était, et de beaucoup, Mgr Dupanloup. Immédiatement après le retour de Gaëte, Pie IX imprima aux affaires ecclésiastiques et civiles une tournure qui n'allait pas du tout à l'évêque d'Orléans. Le Pape était, à cette époque, non seulement l'adversaire du libéralisme, il l'avait toujours été, mais il était dégoûté des libéraux ; et Mgr Dupanloup continuait de les aimer, de s'en servir, et de croire qu'il avait inventé la manière de s'en servir. L'antagonisme est toujours resté aussi aigu, parce que aucun événement n'a pu persuader le Pape de l'habileté de Mgr Dupanloup, et que aucun événement, pas même le 16 Mai, n'a pu dépersuader de son propre mérite l'école de la Roche-en-Brénil. Ouvrons les pages de l'auteur ; nous y lisons ce qui suit :

« A vrai dire, Mgr Dupanloup a moins de goût pour la *personne* de Pie IX. Ses amis savent bien qu'il ne partage pas ses vues politiques. Il n'a pas de larmes assez tristes quand il décrit avec une émotion

profonde l'état dans lequel Pie IX a reçu l'Église des mains de Grégoire XVI, et l'état dans lequel il la légua à son successeur. L'Italie, l'Allemagne, la Suisse, passent tour à tour devant ses regrets. Il ne peut s'empêcher de croire et de dire que la mémoire de Pie IX comme homme politique portera devant l'histoire une immense responsabilité. L'évêque d'Orléans, qui avait *ces longs regards en avant*, dont parle Bossuet, a pu prévoir ce qui se passe. »

Ceux qui ont lu la *Crise de l'Église*, ou qui ont pu lire seulement notre *Apologétique pontificale*, se souviendront que cette page est tirée textuellement du pamphlet distribué aux cardinaux à leur entrée au conclave. Nous profitons de cette occasion pour apprendre à nos lecteurs que l'anonyme est enfin connu. L'auteur de la *Crise* est feu M. l'abbé Guthlin, un commensal de l'évêché d'Orléans; et tout est pour le mieux dans cette découverte, qui donne satisfaction à la conscience chrétienne. Le coupable n'appartient plus au tribunal du Vicaire de Jésus-Christ, et il n'est plus besoin de s'en occuper.

Revenons sur nos pas : l'auteur explique à sa manière la divergence radicale des vues entre Pie IX et son patron. Mgr Dupanloup avait les longs regards en avant de Bossuet, et Pie IX était myope. L'anti-Pape se dessine peu à peu dans les appréciations du parti. Quel bonheur pour l'Église si Pie IX était resté évêque d'Imola, et si Mgr Dupanloup était monté sur le siège de saint Pierre !

Passons au *Syllabus*. Jusqu'ici on avait toujours dit en bon lieu que le *Syllabus* ne touchait en rien

aux doctrines chères aux catholiques libéraux ; seulement que le *Syllabus* ne pouvait pas se passer d'un commentaire, et que le commentateur juré était l'évêque d'Orléans, comme en fait foi le bref d'éloges que le Pape a décerné à la brochure : *La Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre*. On peut consulter M. de Falloux à ce sujet, et vingt autres publications. Mais tout cela n'était que bravade et bon pour amuser le tapis. L'auteur va manipuler les cartes à son tour, et nous en montrer le dessous.

« En ce qui concerne l'évêque d'Orléans, voici exactement ce qui se passa : il eut ses motifs pour être persuadé que dans la pensée des théologiens qui avaient rédigé le *Syllabus*, dans l'esprit surtout des polémistes qui l'avaient conseillé, qui y avaient poussé, le libéralisme catholique était un objectif principal, et que lui-même, l'évêque d'Orléans, était manifestement visé. Il en eut une émotion profonde, une véritable anxiété. Contrairement à toutes ses habitudes, il laissa parler le plus grand nombre de ses collègues, il attendit. Enfin, le soir de la Noël, il dit à ses amis : J'entre en retraite dès ce soir. Il s'enferma, en effet, et sortit après huit jours, avec son explication à lui, qui ramena soudainement l'opinion en montrant tout ce que le *Syllabus* avait d'inoffensif. Le Pape reçut le premier exemplaire de ce travail, qui était un vrai tour de force et d'habileté parlementaire ; car le fait nu était celui-ci : le *Syllabus* était en partie contre l'évêque d'Orléans, et il fallait l'évêque d'Orléans pour l'interpréter, le défendre, le laisser passer sans révolution dans l'opinion publique ! Les amis de l'évêque d'Orléans, et il en

avait de sérieux à Rome, et dans la cour même du Pape, lui transmirent immédiatement la satisfaction de Pie IX sur cette intelligente manœuvre ; car c'en était une, et l'on sait ce que l'esprit public en pensa. Ils lui firent savoir que le Pape allait lui envoyer un bref de félicitations. Quinze jours se passèrent, et rien n'arrivait de Rome. Au bout de ce temps, et peut-être un mois après, l'évêque d'Orléans reçut en effet un bref modifié, j'allais dire mutilé, dans lequel le Pape, le félicitant d'avoir commenté son Encyclique avec tant d'éloquence, lui disait qu'il était assuré qu'il en donnerait à son clergé et à ses fidèles le sens absolu, *germanam sententiam*. Que s'était-il passé dans les coulisses de la cour pontificale ? Mgr Dupanloup avait fait son devoir, et il ne se découragea pas. Il était en droit de s'attendre à ce qu'aucune restriction ne serait mise plus tard aux remerciements qu'il recevrait. »

Mais le Pape, de son côté, s'est aussi cru en droit de mettre une restriction à ses compliments. N'y aurait-il des droits que pour Mgr Dupanloup ? Il ne croyait pas à l'infailibilité du Pape, à plus forte raison devait-il croire que le Pape pouvait remanier un bref qui devait être adressé à un évêque isolément.

Le concile allait s'ouvrir, et c'est au concile que l'opposition de Mgr Dupanloup au Pape va atteindre son paroxysme. Aussi l'auteur n'ose-t-il presque rien dire de ce qui s'est passé *pendant* le concile. Il renvoie à ses notes très copieuses qui paraîtront plus tard. Mais il est plus explicite sur *avant* et *après* le Concile. Le Pape avait eu, au sujet du concile, une conversation avec Mgr Dupanloup, d'où « ressortent deux

conclusions, suivant l'auteur. Si la première idée d'un concile œcuménique n'appartient pas à l'évêque d'Orléans, du moins elle lui a été communiquée très prématurément, et elle lui a paru surabondamment utile et opportune ». Si le prélat avait pu prévoir qu'une idée si opportune tournerait à une définition si inopportune !

« La préoccupation principale et la satisfaction qu'il y goûtait, résidèrent dès ce moment dans les garanties et les consolations que cette consultation de l'épiscopat du monde entier donnerait au Saint-Père, si justement anxieux dans le gouvernement de l'Église universelle. » — Le Saint-Père pouvait bien recevoir des consolations de l'épiscopat. Mais qui avait mission de donner les garanties ? le Pape à l'épiscopat, ou l'épiscopat au Pape ? C'est évidemment sur cette alternative que le prélat s'était fait de grandes illusions avant le concile. Quand elles tombèrent, que n'eut-il le courage de les reconnaître pour ce qu'elles étaient ?

Après le concile, on s'attendait naturellement que Mgr Dupanloup, élu à l'Assemblée nationale, ferait à Bordeaux l'acte de soumission qu'il n'avait pas fait avant de quitter Rome.

« Le bruit s'est répandu que l'évêque d'Orléans a des chances d'être nommé ministre de l'instruction publique et des cultes. En conséquence, ils sont tous après moi pour me supplier, dans un but de grande édification, d'obtenir de l'évêque d'Orléans qu'il publie enfin son adhésion à l'infailibilité. L'aimable Mgr Capri vint me voir à Bordeaux à ce sujet. Il me dit : « Son influence religieuse, politique, sociale, son

influence à tous égards sera infiniment plus grande quand il aura fait cet acte. »

« C'est évident; mais l'évêque d'Orléans est un homme qu'on ne pousse pas ainsi, sous peine de le faire reculer. Quand les journaux ultramontains se seront tus à son endroit, alors il partira de lui-même avec la liberté et le mérite de son initiative. Mais croyez-moi; ni vous, ni moi n'y pourrons rien, tant que des ardeurs aussi contraires ne seront pas éteintes. J'ai cependant parlé à Monseigneur de tous ces vœux. Evidemment il cherche le joint. »

Les évêques jansénistes se sont probablement dit la même chose avant d'obéir: qu'on cesse de nous tracasser, de nous interroger, de nous pousser. Quand les jésuites se tairont à notre égard, alors nous pourrons nous soumettre à la constitution. Nous voulons avoir au moins le mérite de notre initiative. C'est pourquoi, tant que le tapage durera, nous ne nous soumettrons pas. Et comme le tapage a été naturellement d'autant plus grand que le retard de l'acte d'obédience se prolongeait davantage, les jansénistes ont fini par rester jansénistes.

Nous avons toujours cru que, dans des circonstances analogues, le tapage ne devait compter pour rien. La voix de l'Eglise suffit pour le dominer; et quand elle demande à ses enfants, à ses pasteurs, le mot suprême du chrétien, *credo*, il n'y a rien autre chose à entendre et rien autre chose à répéter. Il paraît que nous nous trompions, et qu'on avait droit de chercher le joint qui concilie l'honneur et le devoir, Mgr Dupanloup étant le chef du *parti de l'honneur*. Nous demandons un

chapitre sur ce joint aux maîtres de la vie spirituelle, qui traiteront dorénavant de l'obéissance canonique, car il manque dans tous les traités que nous connaissons.

« L'évêque d'Orléans, sur cette grave question de l'infailibilité, était descendu dans sa conscience. Avant, pendant et après, il lui a obéi. Il aime bien cette parole de saint Paul : *Gloria nostra hæc est, testimonium conscientiae nostræ*. Conscience, tout est là pour lui. »

La conscience qui s'interroge dans l'isolement est sujette à illusion. Il n'y a que deux manières de l'éviter, l'obéissance et le miracle. Quand on obéit à l'autorité de l'Église, du Pape, de l'évêque, le joint est trouvé, on a obéi à sa conscience. Mgr Dupanloup s'avouait un autocrate dans son administration diocésaine. Si un de ses prêtres était venu lui dire : Monseigneur, sur cette grave question de l'amovibilité des desservants, je suis descendu dans ma conscience, et j'obéirai à ce qu'elle m'a dit : je n'accepte pas mon changement ; comme il eût été le bienvenu, et que Monseigneur aurait vite trouvé le joint de l'interdire ! — Saint Paul pouvait dire : Le témoignage de notre conscience, voilà notre gloire, parce que les miracles qu'il opérât quotidiennement montraient assez que sa conscience n'était pas illusionnée. Mais Mgr Dupanloup, qui retardait le moment de sa soumission, différait encore bien davantage de faire son miracle.

Un peu plus loin, l'auteur témoigne d'une vue plus nette de la situation morale de Mgr Dupanloup. Il aperçoit bien que sa conduite au Concile du Vatican, avant, pendant et après, a sa racine dans une erreur

capitale, le libéralisme catholique, et il se demande comment on pourrait bien l'en absoudre.

« Au fond, que reprochent à Monseigneur les hommes qui, prenant cette discussion par le côté où l'intelligence domine, et qui, ayant eux-mêmes une notion exacte des principes et des termes, regrettent sincèrement de ne pouvoir donner à l'éminent prélat un hommage sans restriction ? Dans cette fatigante question du libéralisme catholique, tout gît en ces deux mots : la thèse et l'hypothèse. »

« Tout consiste à savoir si Mgr Dupanloup admet le fait social des libertés modernes comme des principes absolus et indéclinables. Voilà la thèse... Ou bien si, étant données les circonstances de lieu, de temps, de révolutions opérées, de renversements produits, Monseigneur pense que les libertés modernes peuvent et doivent être admises ; et voilà l'hypothèse. Les vrais amis de Mgr Dupanloup, ceux avec qui il a pu verser les tristesses de son âme sur les tolérances devenues nécessaires aux temps infirmes et tourmentés que nous traversons, ceux-là savent à quoi s'en tenir sur les leçons du maître. Espérons que ceux qui ne l'ont pas jugé ainsi finiront par rendre justice à ses écrits et à sa vie. G... »

« J'apporte à Monseigneur ces deux pages ; il les garde un quart d'heure, les lit et me les retourne en me disant : Merci de vous occuper ainsi de moi ; mais il n'y a rien à faire en ce sens. Tout essai de justification spontanée par mes amis ou par moi manquerait de dignité. »

Le fait est que le signataire G... n'avait pas trouvé le joint entre la franchise et le décorum, et il devait

être particulièrement embarrassant pour Monseigneur de s'entendre dire qu'il avait toujours distingué, ainsi que ses amis, entre la thèse et l'hypothèse, et qu'ils n'avaient accepté que cette dernière. C'était oublier tout ce qu'il avait écrit dans la *Pacification religieuse*, tout ce qu'ils avaient dit au Congrès de Malines, tout ce qui les constituait à l'état de secte dans l'Église, tout ce qui avait épuisé la patience du Saint-Père, et nous avait valu le *Syllabus*. Monseigneur a donc eu une sincérité qui manquait à son secrétaire, quand il lui a répondu : Il n'y a rien à faire dans cesens. — Mais nous comprenons moins son zèle de la vérité, quand il ajoute : Tout essai de justification par mes amis ou par moi manquerait de dignité. O dignité peu digne !

Un côté moins sérieux de l'affaire et vraiment plaisant, c'est que l'auteur, qui tout à l'heure savait si bien ce que c'était que le libéralisme catholique, puisqu'il distinguait trop bien au gré de Mgr Dupanloup entre le libéralisme catholique défendu et le libéralisme catholique permis, c'est que, un peu plus loin, ce même auteur, ayant l'honneur d'être admis à l'audience du Pape, ne sait plus rien de ce que peut signifier « ce logogryphe ». Laissons-le parler.

« Le Pape : Je le sais, l'évêque d'Orléans est très éloquent. Mais il y a eu comme cela des petites choses avant le concile, et même après, qui ne m'ont pas fait plaisir. C'est dommage qu'il est dans ce libéralisme catholique. — Très Saint-Père, ai-je osé lui dire, puisque j'ai cette occasion une fois dans ma vie, permettez-moi de demander à Votre Sainteté ce qu'elle entend par le libéralisme catholique. Car, pour ma

part, depuis si longtemps qu'on en parle, je n'en ai jamais trouvé une définition qui pût me le faire connaître. »

On voit par ce trait, et par tant d'autres, que la secte a ses mots de passe, que tout le monde répète, depuis les coryphées jusqu'aux minimes, comme les jansénistes. Le jansénisme et le libéralisme catholique, suivant les adeptes de ces deux hétérodoxies, sont deux chimères qui occupent toute l'Église. Ainsi l'Église, assistée de l'Esprit-Saint, délaisserait beaucoup trop de périls réels pour s'occuper de deux chimères !

La conduite de Mgr Dupanloup pendant le concile, et la longue attente de sa soumission après, devaient naturellement indisposer le Pape contre lui. Cependant l'évêque ne manquait pas d'amis au Vatican qui désiraient lui ménager un rapprochement. Le Pape répondit : « Qu'il vienne, et nous verrons ». Il vint en effet. « Le lendemain, le Pape disait : Dupanloup est venu. Il ne m'a parlé de rien, je ne lui ai parlé de rien ; nous ne nous sommes rien dit. Eh ! que voulez-vous faire ? Alors les intimes de l'évêque lui exprimaient du regret. Eventrez la question, lui disais-je un matin ; demandez au Saint-Père ce qu'il y a d'obstacle entre vous deux. Et le prélat, relevant la tête avec dignité, me répondait : Voulez-vous, vous aussi, que je fasse des excuses ? Et de quoi ? De mon zèle à soutenir ses droits ? Que j'exprime des regrets ? Et de quoi ? De ce que je ne suis pas cardinal ? Que le Saint-Père me dise quels reproches je mérite, et je n'aurai pas assez de regrets pour déplorer un manquement, si j'en ai réellement commis. »

Nous ne pouvons nous empêcher de trouver ce ton bien cavalier vis-à-vis du Pape. — Voulez-vous que je vous fasse des excuses de mon zèle à soutenir vos droits ? — Mais il n'avait pas déployé le moindre zèle à soutenir le droit du Pape auquel le Pape doit tenir le plus, le droit de l'infailibilité qui lui appartenait effectivement. — Voulez-vous que j'exprime des regrets de ce que je ne suis pas cardinal ? — Non, mais que vous exprimiez des regrets de ce qui avait blessé le Pape dans vos agissements pendant le concile, afin que le Pape, heureux de vos regrets, puisse vous faire cardinal. — Je n'aurai pas assez de regrets pour déplorer un manquement, si j'en ai réellement commis. — Et comment pouvez-vous mettre un si conditionnel, et exprimer moins un doute qu'une certitude du contraire, quand le Pape croit que vous avez commis plus d'un manquement, et quand l'immense majorité de l'épiscopat le croit avec lui ?

Nous allons retrouver le même défaut chez un prélat romain de ses amis et de sa faction. Il parle ainsi :

« Pie IX m'a dit : Dupanloup a eu tort d'aller en Allemagne avant le concile, de chercher à influencer les évêques d'Amérique et les Orientaux. C'était trop d'agitation. A quoi j'ai répondu : Si l'évêque d'Orléans croyait que la définition ne pouvait faire du bien et qu'elle pouvait au contraire faire du mal, il y avait pour lui une obligation de conscience de s'opposer par tous les moyens possibles, voyages, réunions, discours, par tous enfin, à la définition. Il s'est soumis après comme moi, comme tous ; c'est l'important. Et Votre Sainteté est bien convaincue que le mérite de ceux qui

ont adhéré après, est au moins égal à ceux qui avaient fait de l'enthousiasme auparavant. »

Nous avouons ne rien comprendre à la théorie de l'obéissance, telle qu'elle résulte des paroles précitées du prélat italien. Il nous semble qu'il accuse bien peu charitablement les évêques de la majorité d'avoir voulu faire de l'enthousiasme, et d'avoir voté l'infailibilité pour faire plaisir au Pape. Les évêques fidèles ont voulu rendre hommage aux paroles de Notre-Seigneur : Tu es Pierre, et sur cette Pierre, etc., expliquée par les Pères, par la vie des saints, par la tradition, par la trame entière de l'histoire ecclésiastique, qui ne serait sans l'infailibilité qu'un duel permanent entre le fait et le droit. Pie IX ne nous semble pas avoir été plus à côté de la question, quand il a reproché à Mgr Dupanloup de s'être trop agité avant le concile. Ce n'est certes pas l'école sulpicienne qui nous contredira, elle qui avait appris à Mgr Dupanloup que « le bien ne fait pas de bruit, et que le bruit ne fait pas de bien ». — L'évêque d'Orléans devait empêcher la définition par tous les moyens possibles, puisqu'il la croyait mauvaise. — Par tous les moyens possibles, même ceux que la bienséance épiscopale devait répudier ? Alors la fin justifie les moyens. — Mais sa conscience lui en faisait une obligation. — Le prélat italien oublie que nous ne sommes pas protestants, et que nous ne jouissons pas de la liberté de conscience. Notre conscience catholique a des règles qui la dominent, et quand ces règles sont en désaccord avec les obligations qu'elle prétend nous imposer, ces obligations fantastiques de la libre-pensée tombent de plein droit. Il faut renoncer à sa fausse conscience.

Au reste, Mgr Dupanloup était le premier à sentir qu'il avait des fautes à se reprocher, fautes de doctrine et fautes de conduite, et il cherchait un joint qui réparât les unes et les autres aux yeux du monde, sans nuire à sa dignité, au contraire, qui l'accrût de beaucoup. Le chapeau de cardinal était depuis longtemps son objectif. M. de Falloux le nie dans ses *Mémoires* publiés par le *Correspondant*. Mais le diplomate ne comptait pas sur les indiscretions du secrétaire intime. Les voici :

« Quant au cardinalat, c'était différent. Il supportait qu'on lui en parlât dans l'intimité, qu'on relevât ses droits. Il l'eût accepté avec un vrai bonheur, et voici son motif. Cet homme qui avait été attaqué si violemment dans l'honneur de son intégrité doctrinale, portait avec une certaine peine le poids de cette accusation, venue de très bas, mais qui avait pu monter très haut. La promotion au cardinalat eût été, non pas l'amnistie, il n'en avait pas besoin, mais la plus haute justification de toute sa vie militante et doctrinale. A ce point de vue, il n'était pas indifférent, il y tenait. »

Nous le croyons très aisément, quoiqu'il ait affecté, en diverses circonstances, de trouver trop verts les raisins empourprés de Bosra. Mais il y avait une grande difficulté en cour de Rome. Le Pape était très vieux et infirme. Il n'était pas à espérer qu'il dépassât les années de Pierre à Antioche et à Rome. Un conclave pouvait s'ouvrir, et comment courir le risque d'y introduire celui qui avait déchaîné la tempête sur le concile du Vatican ? On prenait tout haut ses mesures contre cette éventualité.

« Le conclave est l'*ultima ratio* de tout, au Vatican et même au Quirinal. La preuve la plus manifeste et la plus regrettable du crédit donné à cette éventualité, c'est le refus du chapeau à Mgr Dupanloup. Le Pape serait enfin disposé, mais le Sacré-Collège, la *curia romana* ! No, no, è impossibile e perche ? Il agiterait le conclave ! On relève à ce sujet l'influence qu'il eut au concile sur les évêques orientaux, sur les Allemands eux-mêmes. »

Qu'y avait-il d'exagéré dans ces frayeurs ? Rien, puisque sans être cardinal, et sans avoir besoin d'un conclave, Mgr Dupanloup avait voulu faire un Pape à lui seul.

« Il a donc vu le cardinal de Naples sans nous. Il en est enchanté, ravi, il dit à tout venant son enthousiasme. Mais voici où la naïveté commence. Il faut en faire un Pape, dit-il. Il répète cela à Naples, à Rome, à Pise, à Turin, partout. Pie IX dit en riant : Il travaille à me remplacer avant que je m'en aille. »

Le chapeau fuyait donc comme l'eau vive devant les lèvres de ce Tantale. Et ce supplice devait durer autant que le règne de Pie IX. Mais après ce règne, un conclave avait eu lieu, auquel Mgr Dupanloup n'avait assisté que par la brochure de son vicaire général ; *La Crise de l'Église* ; et l'Église faisait éclater sa joie de l'élection de Léon XIII. Les règnes se suivent, dit l'auteur, et ne se ressemblent pas. Y aurait-il quelque chose à espérer du nouveau Pape ? Aussitôt l'agitation du chapeau recommence sur la plus grande échelle. Le chapeau est absolument nécessaire comme justification de toute la vie militante et doctrinale de l'évêque d'Orléans ; et

cette vie usée dans la fournaise, comme il disait, court rapidement à sa fin. Il s'agit de voir aussitôt le nouveau Pape; un voyage à Rome est rigoureusement indiqué. Quelle en sera l'issue? Tout dépend de la manière dont s'engagera, se poursuivra et s'achèvera la conversation entre le chef de l'Eglise et un évêque précédé de tant de renommée. Quel anxieux tournois, puisque le sort de l'un des deux interlocuteurs en dépend! Monseigneur entreprend le pèlerinage *ad limina*; mais il n'avait pas toute sa fine présence d'esprit; il le sentait. Un accès de goutte en était la cause. Il fallait combattre à la hâte cette ennemie qui paralysait le jeu de son intelligence. Le salicylate lui avait autrefois réussi pour une circonstance importante. Dans son impatience, et dans son imprudence, il doubla la dose, et il en mourut; il se tua, avant d'être cardinal. Il n'était donc pas arrivé? Comme ce mot résume bien la situation! Mais il fallait la connaître comme celui qui, seul peut-être, a eu le droit de le dire, Louis Veuillot.

ÉTUDE SUR SAVONAROLE

PAR LE R. P. BAYONNE.

I

Savonarole est-il un saint, ou un protestant de la veille ? Ce « frate » qui a eu tant de partisans et d'adversaires de son vivant, en a autant après sa mort. Le P. Bayonne, dont l'Etude va nous occuper, le tient pour saint, et pour un si grand saint, d'accord avec un de ses anciens collègues à l'Université de Paris, M. Oscar Larcher, dans un article quel' *Union* a peut-être inséré par mégarde, qu'on peut le comparer à saint Grégoire VII, dont le Bréviaire romain dit qu'on pourrait le comparer à saint Pierre. C'est une grande canonisation à coup sûr ; sera-t-elle ratifiée par l'Eglise, comme l'auteur le demande et l'espère ? Là est la question. Avant qu'elle soit résolue, si elle l'est jamais, nous voudrions peser le pour et le contre.

Que Savonarole ait été un religieux ascétique, de mœurs virginales, un grand prédicateur populaire, dévoré du zèle de la maison de Dieu, désireux de voir

la sainteté fleurir dans l'Eglise, particulièrement dans le clergé et dans le plus haut clergé, nous en sommes pleinement convaincus et nous pourrions ajouter : nous en sommes convaincus comme tout le monde. Mais cela ne suffit pas pour constituer un saint ; il y faut la réunion de toutes les vertus. Qu'une seule manque, et toutes les autres ne pourront pas la suppléer. Est-ce possible qu'on ait quatre-vingt-dix-neuf vertus sans avoir la centième ? Très possible. L'orgueil peut ruiner l'ensemble des vertus, et non seulement l'orgueil en face, mais l'orgueil en profil, dans un seul de ses aspects, par exemple, le défaut d'obéissance. Si Savonarole n'a pas été obéissant au Saint-Siège, Savonarole n'a pas été saint.

Le P. Bayonne a bien senti le défaut de la cuirasse de son saint : aussi s'est-il appliqué non sans passion à plaider l'extraordinaire obéissance de son client, qui, en effet, ne ressemble à aucune autre, mais qui avait le droit, dit-il, de n'y pas ressembler, parce que le Saint-Siège était alors occupé par Alexandre VI. On voit d'ici tout son plan. Peindre Borgia aussi noir qu'il l'a été, c'était trop peu, mais aussi noir que possible, et le lecteur se dira : En vérité, on ne pouvait pas obéir à un Pape semblable. Il n'était pas digne d'une obéissance aussi angélique que celle de Savonarole. Mais alors quelle obéissance méritait-il ? Une obéissance proportionnelle à la dégradation que ses vices et ses crimes avaient fait de sa dignité. Et là-dessus l'auteur entre dans des distinctions, des directions d'intention et des réticences mentales, à l'aide desquelles on pourra obéir en n'obéissant pas, ce qui est proprement la mé-

thode de son client. De cette manière, Savonarole qui était, d'après Luther, un protestant de la veille, sera, d'après Quesnel, un janséniste de l'avant-veille. Mais n'anticipons pas et reprenons la thèse du P. Bayonne : Savonarole ressemble à saint Grégoire VII, et Alexandre VI ressemble à l'Antechrist intronisé dans le saint des saints.

Personne ne justifie absolument Rodrigue Borgia ; mais les historiens qui n'ont pas besoin de le dénigrer, en parlent autrement que notre Dominicain. Nous ne voulons pas invoquer à ce sujet contre le P.^e Bayonne des témoignages qu'il aurait pu trouver parmi ses frères, mais il faut constater que les protestants eux-mêmes, et récemment Grégorovius, dans *Lucrece Borgia* ramènent les viles inventions des libellistes à des faits qui vengent le Pape de bien des calomnies.

Enfin, le P. Bayonne fait trêve aux mauvaises mœurs d'Alexandre VI pour s'occuper de sa mauvaise élection. Elle était, suivant lui, absolument simoniacque. C'est incontestablement un très gros mot. Burchard et l'Infessura ont pu le dire dans leur *Diarium*, mais il faut se défier de ces pamphlets dont les pamphlétaires au concile du Vatican aimaient à se servir. Il n'est pas facile de prouver que l'élection du 11 août 1492 fut simoniacque dans la rigueur du terme. Ah ! certainement elle ne fut pas pure et lucide comme celles de saint Grégoire VII et de saint Pie V. Alexandre VI ne fut pas élu comme ces admirables pontifes, dont il a été dit à propos de l'élévation de saint Remi au siège de Reims : *Raptus potius quam electus, inscius et invitus*. Mais de ces élections modèles à la simonie proprement dite il y a encore de la marge. D'ailleurs

cette simonie ne souillerait pas seulement le Pape, mais l'Eglise romaine tout entière, car, à l'élection d'Alexandre VI, il n'y eut pas un seul opposant, ni un seul abstenant. Julien de la Rovère ne fit pas moins que tous les autres cardinaux. Alexandre VI fut élu par adoration et acclamation, et tout le monde lui baisa les pieds.

Que peut-on alléguer quand on veut vicier l'élection du cardinal Borgia ? On dit que les conclavistes causèrent ensemble, et que Borgia témoigna des intentions où il était, s'il était nommé, de donner telle dignité à celui-ci, telle autre à celui-là. Mais d'abord ce procédé est bien différent de l'achat des votes, au moyen d'une somme d'argent, suivant les stipulations de Simon le Magicien. Et si vraiment les cardinaux auxquels Borgia faisait pressentir qu'il leur répartirait les grandes charges de l'Eglise étaient précisément ceux qui étaient désignés par leurs talents, par leurs états de services, comme les titulaires indiqués de ces hautes positions, il y avait là la reconnaissance d'un droit qui annonçait un règne équitable, plutôt qu'une vénalité criminelle et la subornation des consciences par l'appât des intérêts. C'était affaire à l'auteur de prouver le contraire, et il ne l'a même pas entrepris.

Une fois sur le trône pontifical, on ne parle plus des mauvaises mœurs du Pape ; mais sa vie ne fut pas toujours édifiante pour cela. Il eut, par exemple, le grand tort de donner le chapeau à César, et d'autres actes de sa part furent assez mal pesés dans la balance du sanctuaire. Tel était donc le Pape que Savonarole allait avoir en tête, quand il pré-

tendit commencer à Florence la réforme de l'Église dans son chef et dans ses membres. Ce Pape était d'ailleurs reconnu sans conteste par toute l'Église, et tout le monde lui obéissait comme au vrai Vicaire de Jésus-Christ en terre. Or, parmi ces subordonnés paisibles, il y avait des saints qui étaient beaucoup plus saints que Savonarole, et qui auraient eu meilleure grâce que lui à faire les dégoûtés, en présence d'un chef qu'on disait si répugnant. Nous n'en citerons que deux : saint François de Paule et sainte Jeanne de Valois, dont Alexandre VI approuva les instituts.

C'est très beau et très glorieux d'être réformateur, mais c'est aussi très difficile, surtout quand on se donne à soi-même la mission. Il y faut une mesure qui ne permet pas de faire le moindre faux pas. Savonarole a-t-il rempli toutes les conditions du vrai réformateur ? il nous semble que c'est là que sa vertu, grande par ailleurs, s'est démentie. Fascinant le peuple par sa parole, il lui était permis de l'avoir un peu redondante et d'être faible sur la logique, que le peuple n'apprécie pas. Il a usé de ces libertés du missionnaire, mais il en a abusé aussi ; surtout quand on lui a demandé, comme à tout réformateur qui s'annonce, de donner les preuves de sa mission. Le P. Bayonne nous cite plusieurs de ses raisonnements à ce sujet, qu'on lit avec peine, parce qu'ils ne sont que des pétitions de principes, quoique le panégyriste ne s'en soit pas aperçu. Le lecteur va en juger :

« Ce que je vous dis est aussi vrai que je touche le bois de cette chaire, comme vous pouvez le voir de vos yeux. Et si Dieu se trompe, je me trompe moi aussi.

Voyez avec quelle hardiesse je vous parle. Je vous tiens ce langage parce que je sais qu'il est impossible que Dieu se trompe et parce que je suis certain de ce que je vous dis. »

L'argument n'est pas fort, si même il y a un argument, et non pas seulement des paroles et du bruit. En voici un autre :

« Je reste joyeux au sein des tribulations, signe authentique que j'ai dans mon cœur un trésor qui le remplira d'allégresse. Viennent donc les tribulations tant qu'elles voudront ; je n'en dormirai pas moins mon doux sommeil. Cela est naturellement impossible à l'homme en proie à la douleur, et vous me prouvez assez que je suis soutenu par une force invisible. »

Mettons en forme ce dernier argument : quand viendront les tribulations, je dormirai en paix mon doux sommeil. Or, il est impossible à l'homme qui est en proie à la douleur de dormir son doux sommeil ; donc je suis soutenu par une force invisible. Mais attendez donc de savoir si, quand viendront les grandes tribulations, vous dormirez vraiment aussi paisiblement que vous le dites. On ne s'en est guère aperçu à toutes ces plaintes de fatigue insupportable, que vous avez portées en chaire, quand vous avez été un peu sérieusement menacé.

Après les raisonnements, Savonarole a voulu donner, pour preuve de sa mission, les miracles. Voici le premier qu'il ait fait, et qui paraît à notre auteur d'une force de conviction inéluctable.

Le matin du carnaval, selon l'invitation adressée publiquement par Savonarole à tous ceux qui croyaient en lui, une grande foule d'hommes, de femmes et d'enfants accourut à l'église Saint-Marc pour y communier dévotement de ses mains.

Après la messe, il prit le saint ciboire et se dirigea vers une estrade qui s'élevait devant la porte d'entrée. « Florentins ! s'écria-t-il en présence de la foule, voulant vous rendre encore plus certains de ma mission, j'adjure notre Dieu, un et trine, dont le Fils est ici présent, de me donner la mort si tout ce que je vous ai annoncé jusqu'à ce jour n'est pas vrai, si la censure dont j'ai été frappé est efficace et valide. Après un quart d'heure de silence et d'attente (comme il n'était pas mort d'apoplexie foudroyante), il descendit de l'estrade et rentra dans la sacristie, pendant que le peuple se retirait, tout frémissant d'admiration. »

Il n'y avait vraiment pas de quoi ; car le miracle de Savonarole consistait en un miracle qui n'était pas de lui, mais de Notre-Seigneur qui devait l'occire en un quart d'heure, et comme Notre-Seigneur ne fit pas droit à sa sommation, la conséquence en est, aux yeux du panégyriste, que Notre-Seigneur n'avait pas pu, pas voulu, et pas dû le faire, parce que la censure de Savonarole n'était pas valide. On ne se moque pas des gens avec plus de désinvolture. Cependant l'auteur, « tout frémissant d'admiration » comme les Florentins, continue de la sorte :

« Le soir, une immense procession partie du couvent de Saint-Marc parcourut les rues de la ville. On recueillit d'abondantes aumônes, et le deuxième *Brucia-*

mento delle vanità eut lieu sur la place de la Seigneurie au chant du *Te Deum*. Les *Compagnacci*, furieux, accablèrent d'injures les jeunes gens et les enfants, et, pires que des païens, ils profanèrent les petites croix rouges qu'ils portaient à la main. On revint néanmoins vers la place Saint-Marc. Mais là on arbora au centre l'image de Notre-Seigneur crucifié, entouré des enseignes des quatre quartiers, et on forma trois rondes : la première, composée des religieux sortis sans chape du couvent; chaque novice était accompagné d'un enfant vêtu en ange; la deuxième, des jeunes élèves et des jeunes laïques; la troisième, des prêtres et des vieillards, qui, dépouillant toute sagesse humaine et le front couronné de guirlandes, s'accompagnèrent chacun d'un homme d'âge mûr. On dansa joyeusement jusqu'au coucher du soleil, en chantant les Laudes. »

Pendant ce temps-là, Savonarole, d'un lieu retiré, contemplait les effets de son miracle du matin, et son cœur était rempli d'allégresse. A quatre cents ans de distance, le P. Bayonne aurait pu s'apercevoir que tout cela changeait un carnaval profane en un carnaval sacrilège.

Mais Savonarole n'est pas seulement thaumaturge, il est aussi prophète. Voyons ses prophéties après ses miracles et ses raisonnements.

Sa grande et irréfragable prophétie est l'arrivée en Italie de Charles VIII, qui devait sauver la patrie italienne, réformer l'Eglise et être le grand monarque providentiel. Examinons ces divers points. Savonarole n'a-t-il pu connaître que par des moyens surnaturels la descente des Français dans la péninsule pontificale?

On peut très bien dire qu'il l'a connue par des moyens humains, et qu'il ne fut pas le seul. Charles VIII venait d'hériter de son père Louis XI, qui avait hérité lui-même des Etats, droits et prétentions du bon roi René, duc d'Anjou. Or, parmi ces droits et prétentions était la possession du royaume de Naples, occupé alors par Ferdinand d'Aragon, qui fatiguait ses sujets de vexations intolérables, comme Charles d'Anjou, frère de saint Louis, avait fatigué les siens dans un siècle antérieur, et qui était menacé comme lui de Vêpres siciliennes. Dans une pareille occurrence, il n'était pas malaisé de deviner qu'un jeune prince, d'esprit aventureux, pouvait bien se préparer à inaugurer son règne par une brillante conquête, d'autant plus qu'il en paraissait déjà des symptômes indiscrets.

Florence, d'ailleurs, se trouvait dans une situation qui l'obligeait d'ouvrir les yeux sur les démarches de l'étranger, et de viser même au bénéfice d'une intervention. Les autres princes italiens ne voyaient pas sans appréhension sa constitution républicaine qui pouvait servir de modèle aux mécontents de leurs États, et ils devaient favoriser la rentrée de Pierre de Médicis dans son duché de Toscane. En se rangeant du côté du monarque français, Florence pouvait faire contre-poids à cette pression importune. Savonarole, républicain prononcé, quoique sans avoir rien de commun avec ceux d'aujourd'hui, devait donc désirer l'arrivée de Charles VIII, et annoncer que le roi de France prendrait les intérêts de la constitution qu'il avait octroyée au peuple dont il était l'idole.

Ce qui nous porte à croire que le Dominicain de

Saint-Marc n'a pas connu d'une manière surnaturelle les desseins de Charles VIII, c'est qu'il s'est mépris absolument sur le rôle que ce pauvre monarque allait jouer dans son pays. Charles VIII n'a fait aucun bien à l'Italie, au contraire. Son expédition a préparé celle de Louis XII et de François I^{er}, et a été probablement l'occasion et le modèle de celle des lansquenets du connétable de Bourbon.

Ainsi ce frère contrefait de la dame de Beaujeu a fait, le premier, du pays où croît l'oranger, le jardin public des peuples du Nord, et il y a acquis une célébrité de magot malingre et galant; mais bientôt aussi, ce que nous appellerions aujourd'hui le café chantant de l'Europe, s'est converti en cimetière des Français, sans que les Italiens aient retrouvé leur paradis terrestre.

Charles VIII n'a rien réformé, moins l'Eglise que toute autre chose, quoique Savonarole l'eût prédit et qu'il l'y conviât; et le seul signe de bon sens qu'il ait donné pendant son excursion dans la Péninsule a été de refuser de se mêler d'un sujet qui ne le regardait pas. Il n'a pas été ce conquérant victorieux, que Savonarole comparait à Cyrus et qu'il appelait solennellement l'envoyé du Seigneur, quand, après avoir tenu en suspens la curiosité de ses auditeurs, il consentit enfin à ouvrir sa prétendue cassette mystérieuse et à donner « le tour de clef » qui devait en tirer le secret des secrets. Charles VIII a bien été sacré empereur d'Orient à Naples par la plus fastueuse et la plus vaine des cérémonies; mais, au lieu de faire la conquête de Naples, son armée n'a conquis que la

maladie appelée alors le mal napolitain qui venait de naître, et qui a fait le tour du monde, à la honte et au détriment de la race humaine.

Tel est le roitelet dont est accouchée la montagne prophétique du Dominicain illuminé.

II

La volonté divine n'étant pas très bien manifestée dans la réforme de Savonarole, ni par ses raisonnements, ni par ses miracles, ni par ses prophéties, voyons si elle se dégagera plus clairement à la lumière de ses vertus. Nous ne serons pas exigeants à son égard, nous ne lui en demanderons qu'une, mais la vertu capitale d'un réformateur : la soumission au Saint-Siège.

Alexandre VI, qui était doué d'une haute raison, et qui a conduit avec une dextérité merveilleuse l'affaire dont nous traitons, croyait que Savonarole ne faisait pas l'œuvre de Dieu à Florence, et qu'il n'y avait là qu'un « frate », qui se grisait de la faveur populaire. Le P. Bayonne nous répondra qu'Alexandre était parfaitement aveuglé par la passion, et que la raison était tout entière du côté de Savonarole. Soit, nous n'avons besoin ni de convaincre le P. Bayonne, ni d'être convaincu par lui sur ce point.

Mais il y a une thèse qui nous est commune, et qui est avouée par nous deux. Alexandre était le Pape

accepté par toute l'Église et par Savonarole depuis nombre d'années.

Or, le Pape appelle à Rome celui qu'il croit un prédicant tapageur. S'il ne l'était pas, que n'accourait-il ? En pareil cas, c'est la meilleure méthode à suivre, la plus ancienne comme aussi la plus récente. Savonarole commence par faire la sourde oreille ; une autre fois, il est malade ; une autre fois encore, il ne peut abandonner son peuple. Comment abandonnerait-il ses brebis quand le loup les menace ? Le Pape est patient, mais il insiste. Savonarole allègue que les chemins ne sont pas sûrs. Le Pape lui propose un sauf-conduit et une escorte. Il répond : « D'après ma conviction et l'aveu général, mon éloignement amènerait le bouleversement de la ville entière et de tout mon couvent. Aussi des hommes recommandables par leur prudence et leur sagesse estiment que je ne saurais m'éloigner en sûreté de conscience. » Les mauvaises défaites de la désobéissance sont toujours les mêmes. Que de fois, depuis lors, on a entendu ce langage !

Alexandre VI, voyant que ses invitations ne profitaient à rien sur l'obstination de Savonarole, agit d'une autre manière pour ramener ce fils rebelle. Le prédicateur opiniâtre de Saint-Marc, afin d'être tout à fait chez lui, avait fondé une congrégation qu'il tenait tout entière dans sa main, et à laquelle il faisait passer les premières effluves d'un magnétisme qu'elle répandait ensuite dans la ville. Alexandre VI songea, pour briser cette organisation, à ramener les religieux de Saint-Marc au sein d'une ancienne congrégation de Lombar-

die dont ils avaient dépendu autrefois, et qu'il fusionnerait avec la congrégation romaine. Son plan était de faire de Savonarole, au moyen de ce remaniement, de chef indépendant qu'il était, un inférieur soumis à la volonté de ses nouveaux supérieurs ; et le premier acte que ces nouveaux supérieurs devaient faire était de lui intimier son changement de résidence, d'où il serait facile de l'amener à Rome, ce qui était le grand objectif de la politique du Pape.

Mais le prédicateur à la mode n'était pas homme à se laisser séparer de ses auditeurs. Toute sa force consistait dans cette conjonction. Son public affidé était comme l'ondoyante chevelure de Samson, et s'il se la laissait couper, il comprenait, mieux que le héros de l'Ancien Testament, qu'il se mettait à la discrétion des Philistins.

Rome n'était pour ce saint libéral qu'une marâtre et une ennemie. Les prétextes ne pouvaient pas lui manquer. Il n'avait pas pu quitter Florence parce que la République ne pouvait pas se passer de lui, et à plus forte raison il ne pouvait pas quitter Saint-Marc parce qu'il en était l'âme et la vie. Lui absent, le couvent tombait en dissolution, comme le corps séparé de de l'âme. Quel crime il eût commis en consentant à ce meurtre ! Saint-Marc était devenu le rendez-vous de jeunes patriciens qui lui devaient leur vocation, et qui ne la rempliraient que sous les yeux de leur père bien-aimé, comme ces hallucinés qui préfèrent le confessionnal au sacrement de pénitence.

Il y eut naturellement une émeute dans le couvent, à la pensée que Savonarole pouvait le quitter, et qu'on

pourrait y infuser un élément exotique. Le soi-disant homme de Dieu apaisa les esprits avec beaucoup d'onction, en leur permettant toutefois de faire au Souverain Pontife une pétition avec motifs à l'appui, qu'on aurait mieux appelée une protestation. On se figure de quelles larmes éloquentes était toute détrem-pée cette pièce collective. Tout cela est bien vieux et toujours nouveau, comme le cœur humain.

Alexandre VI, avec la patience d'un grand Pape, sinon d'un saint Pape, se retourna d'un autre côté. Pise, vassale de Florence, s'était soulevée contre sa suzeraine qui la maltraitait, et définitivement séparée d'elle. Le Pape fit entendre à la Seigneurie florentine qu'il ménagerait le rétablissement de l'ancien état de choses, si elle lui envoyait Savonarole, qu'il était de plus en plus urgent de soumettre à l'examen et au jugement du Saint-Siège. La proposition était séduisante, mais Savonarole, qui en fut averti, annonça que l'épée de Charles VIII réduirait mieux les Pisans rebelles que les négociations pontificales. On le crut, et on ne consentit pas à l'extradition du « frate ». De son côté, le roi de France soumit bien Pise, mais il la garda pour lui.

Il ne restait plus au Pape qu'un moyen de coercition contre Savonarole, qui continuait de déblatérer contre les scandales de la cour de Rome, avec des allusions d'autant plus perfides qu'il évitait de nommer les personnes ; l'orateur et les auditeurs se comprenaient si bien ! Ce moyen suprême était l'excommunication. Elle fut annoncée, puis lancée. Alexandre VI, très perspicace, n'en attendait aucun effet sur la cons-

cience cautérisée du religieux de Saint-Marc, mais il ne désespérait pas d'impressionner la république, qui pourrait pressentir un interdit jeté sur son territoire, à la suite d'une censure personnelle restée sans effet.

Au premier moment, Savonarole fut interloqué. Il descendit de chaire, et y fit monter à sa place le P. Bernardino di Pescia, son lieutenant et celui qui devait partager son sort jusqu'à la fin. Mais il ne tarda pas à se remettre de l'excommunication, comme les catholiques libéraux du *Syllabus*, eux qu'au premier moment l'acte de Pie IX avait atterrés. Il commença, dès lors, à entrer en explication sur cette terrible excommunication, et il trouva qu'elle n'était pas ce qu'un vain peuple d'*Arrabiati* et de *Campagnacci* pouvait en penser. Là-dessus il fit descendre son comparse de la chaire, et il y remonta.

Il paraît que parmi les partisans de Savonarole, parmi ceux qu'on appelait les *piagnoni*, ce qui signifie pleureurs ou pénitents, il s'en est rencontré qui non seulement pendant la vie du maître, mais longtemps après sa mort, se sont constitués les champions de l'innocence de Savonarole excommunié et impénitent, et qui ont donné des explications telles, que jamais l'excommunication ne serait valide... à moins que l'excommunié ne le voulût bien. Le P. Bayonne cite à ce sujet un P. Bartoli, fort curieux vraiment, parce qu'il suffirait lui seul à fournir Luther et Jansénius de tous les prétextes du libre examen. Ce Père est très verbeux, comme tous les radoteurs de subterfuges inventés par la mauvaise foi. Mais on peut réduire ses divagations

à ce fait principal : l'excommunication n'oblige pas, quand celui qui la fulmine cède à des motifs coupables, n'a pas connu la position et les intentions de celui qu'il voulait frapper, et quand sa sentence tournerait au plus grand préjudice de la société chrétienne, parce que la charité est le principe et la fin de toute la loi. Mais, dira-t-on, qui jugera de tant de questions délicates ? — Oh ! c'est bien simple : l'excommunié lui-même ; et s'il lui restait des doutes et des scrupules, il devrait invoquer le témoignage de ses partisans.

Que les choses se soient passées ainsi dans l'histoire de Savonarole, ce n'est pas douteux. Qu'à cause de cela, Savonarole, chaste et mystique, ait le malheur d'avoir une statue au pied de celle de Luther, qui fit brûler l'excommunication de Léon X dans les flammes de la place de Wittemberg, par les motifs que le prédicateur de Saint-Marc invoquait ; que Savonarole ait été un précurseur du protestantisme, sans le vouloir et surtout sans le prévoir, nous n'oserons pas dire qu'il l'ait bien mérité, mais nous nous servirons d'une expression populaire, et nous dirons qu'il ne l'a pas volé. La Providence a, aussi elle, ses patiences et ses punitions, et il nous semble qu'elle a permis cette autre excommunication pour venger celle d'Alexandre VI, méprisée.

Telle est notre manière de voir. Le P. Bayonne peut ne pas la partager. Mais ce que nous ne pouvons pas admettre, c'est qu'il endosse les arguments du P. Bartoli et qu'il approuve au dix-neuvième siècle, dans le siècle de la libre pensée, une théorie de l'obéissance

qui consacre l'anarchie dans les cloîtres comme dans la société civile, et qui arme des baïonnettes intelligentes contre tous les moyens de subordination dont l'autorité peut disposer. On a pu se faire illusion sur les ravages de ces arguties de la casuistique tant que le monde a reposé sur ses bases antiques ; mais depuis le protestantisme, le jansénisme et la Révolution, l'illusion n'est plus permise, et elle devient aussi dangereuse dans la pratique que l'emploi des matières les plus explosibles récemment inventées par la science.

Alexandre VI patienta encore avec un art dans le gouvernement des âmes que nous ne nous laissons pas d'admirer. De son côté, plus Savonarole était devenu désobéissant, plus il sentait le besoin de devenir révolutionnaire. Le duel entre le Pape et lui se tendait de plus en plus, et bientôt l'enthousiasme des Florentins ne suffirait plus à protéger suffisamment sa personne. Alors il résolut, comme d'autres, dans tous les temps, de se faire un peu Pape aussi lui, pour être moins inégal avec son adversaire. Il se mit en tête de rassembler à Pise un concile qui devait reprendre l'œuvre inachevée de ceux de Constance et de Bâle, dans un moment où il n'y avait qu'une seule obédience dans l'Église entière. On a les brouillons des lettres qu'il écrivit aux têtes couronnées ; ce qui mettait les laïques à la tête de la réformation de l'Église.

A ce moment-là seulement, Alexandre VI perdit patience. Il se décida à hâter, par tous les moyens, la fin d'une situation arrivée au paroxysme. Après l'excommunication éludée, un dernier ressort politique

pouvait jouer avec succès. Tous les Dominicains de Florence étaient subjugués par l'ascendant de leur illustre confrère. Mais il y avait d'autres religieux dans la république, et en particulier les Frères-Mineurs. C'est ainsi qu'on va voir la nécessité dans l'Eglise de la pondération des ordres religieux les uns par les autres. Ce que ne voyaient pas les Frères-Prêcheurs aveuglés, les Frères-Mineurs le voyaient très clairement. Ils entrèrent résolûment en guerre contre Savonarole, quoique aucun d'eux ne pût rivaliser avec son mérite oratoire. Dans ces conditions, les prédicateurs rivaux devaient en venir facilement au défi. L'un d'eux se souvint de saint Jean Gualbert de Vallombreuse, qui, voulant anéantir les prestiges diaboliques du clergé concubinaire et simoniaque, proposa à ses adversaires l'épreuve du feu. L'Ancien Testament nous montre un exemple analogue dans le défi du prophète Elie aux prêtres de Baal. Le franciscain François de la Pouille ne se sentait aucune disposition au rôle thaumaturgique, mais il faisait ce raisonnement : Si je puis entraîner dans les flammes le faux prophète, j'y périrai sans doute, mais il y périra aussi, d'où le peuple, tiré de son illusion, pourra conclure qu'il n'est pas l'envoyé de Dieu.

Savonarole, mis en demeure, n'osa pas reculer ; il annonça même que le feu deviendrait à son égard une créature innocente. Mais, au lieu de s'offrir lui-même, puisqu'il croyait au miracle, il délégua pour le remplacer le P. Bernardino di Pescia. Ce qui était assez piètre de la part d'un saint que M. le professeur Larcher compare à saint Grégoire VII. On dit à cela

que saint Gualbert n'entra pas dans le feu, mais qu'il y fit passer impunément un de ses disciples, saint Pierre, qui prit de là le surnom d'Igné. C'est bien différent; saint Gualbert ne demandait pas mieux que de se substituer à son fils spirituel, s'il y avait eu dans sa pensée le moindre danger, comme saint Benoît n'aurait pas envoyé saint Maur retirer saint Placide du lac où il était tombé, s'il avait cru que saint Maur ne pouvait pas marcher sur les eaux sans enfoncer. Et en effet, ni saint Maur, ni saint Pierre Igné n'eurent à se repentir de la mission d'obéissance qu'ils avaient acceptée; tandis que Savonarole doutait çà et là, dans ses discours, de sa puissance sur l'élément du feu, et il laissait mettre ses jours précieux à l'abri derrière le dévouement d'une âme... bonne pour une pareille expérience.

Quand on sut que Savonarole acceptait un remplaçant et qu'il garantissait en général le succès, il se présenta dix, vingt, cent, mille remplaçants. Le P. Bayonne en est tout attendri, et pose un moment sa plume pour essuyer un pleur. Pour nous, nous voyons là la preuve de l'épidémie morale qui sévissait à Florence. Les mères figurent toujours dans ces cas d'enthousiasme à haute dose. Un charmant enfant de douze ans, en costume noble, fut lancé par sa maman dans le jardin du couvent, où Savonarole se promenait avec les siens :

Mon Père, voulez-vous me faire la grâce de m'accepter pour entrer dans le feu à votre place ?

Savonarole, ému comme il devait, le caressa, le bénit et le renvoya à sa mère, avec charge de lui dire que

sa bonne volonté suffisait, et que la miséricorde divine en récompenserait la mère et l'enfant.

Il n'y avait donc plus que l'embarras du choix parmi ceux qui, croyant au miracle, volaient en désir à travers les flammes qui allaient s'allumer. On sait l'histoire. Le peuple italien est amoureux des grands spectacles. Les Florentins, dont les goûts pour le merveilleux étaient chauffés depuis si longtemps, devaient accepter avec avidité le duel à mort que deux ordres religieux leur offraient comme critérium de la vérité qu'ils annonçaient. On dressa sur la place publique deux immenses bûchers, séparés par un étroit couloir que devaient traverser dans sa longueur les deux concurrents préférés à tous les autres. Il y avait du monde autant sur les toits que par terre. Mais il fallut d'abord se préparer par des prières au miracle qu'on espérait plus qu'on n'y croyait. Elles furent longues du côté des Dominicains. D'un psaume à un autre, tout le psautier y passa. Puis vinrent les incidents, les tergiversations, l'impossibilité de s'entendre. Le temps se passa, le feu s'éteignit, une pluie subite y contribua beaucoup. En fin de compte, Savonarole défendit à son substitut d'aller au feu sans porter le Saint-Sacrement dans ses mains. Les Franciscains, comme il y comptait bien, y virent un sacrilège, et la seigneurie pareillement. Tout s'arrêta à cette difficulté imprévue.

Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui avaient brigué l'honneur de se faire brûler ou d'être miraculés au nom de leur prédicateur chéri, quand ils assistaient au sermon le jour précédent, personne ne

se leva et dit : J'y vais, moi, quand même et sans conditions. La nuit arrivait. La foule, qui était là debout dès le matin pour retenir ses places, mourait de faim et de fatigue. Comme à un signal donné, il se déclara un sauve qui peut général, accompagné de malédictions plus ou moins éclatantes à l'adresse de Savonarole. Ne leur avait-il pas donné le temps de fermenter ? La scène qu'il avait offerte au peuple, comme le jugement de Dieu, finissait par le dénouement le plus burlesque qu'aurait pu lui donner un saltimbanque de profession.

Ce n'est pas que l'épreuve par le feu ne soit un excellent moyen de faire reconnaître la légitimité d'une mission. Saint François de Paule, le contemporain et, suivant le P. Bayonne, l'ami de Savonarole, en avait donné l'exemple, quand l'autre ne pouvait en offrir que la parodie. Le saint homme de la Calabre ne pouvait pas pousser si loin la réforme des mœurs monastiques sans donner prise, aussi lui, aux imputations de singularité. Le Pape voulut en avoir le cœur net; il envoya auprès de lui un de ses camériers pour savoir au juste comment les choses se passaient.

L'officier pontifical visita le nouvel établissement, trouva beaucoup de bien, mais eut à faire des objections sur certains points de la règle. Le saint répondit avec beaucoup d'humilité, de justesse, d'esprit même, aux observations de son visiteur; cependant il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il ne le convaincrait pas par ses paroles. Aussitôt il courut à un brasier, remplit ses mains de charbons ardents et vint présenter au camérier l'argument péremptoire de l'épreuve du feu. En

effet, comme pour les enfants d'Israël dans la fournaise, le feu avait perdu sa vertu de brûler. Voilà le vrai thaumaturge, celui qui fait honneur à la religion dont il se donne comme l'envoyé. Nous ajouterons que saint François de Paule, qui connaissait bien les torts du Pape, des cardinaux et des princes, et qui les avait avertis plus d'une fois à ses dépens, vit toujours en la personne d'Alexandre VI le vicaire de Jésus-Christ, auquel il témoigna en toute circonstance la plus respectueuse et la plus affectueuse soumission.

Revenons à la gasconnade de Savonarole. La réaction commença immédiatement contre lui. Elle fut terrible, comme elle devait l'être. Après une si longue attente et des promesses si solennelles, la foule mobile ne pardonna pas au faux prophète la mystification d'un miracle manqué et d'une expiation escamotée. Savonarole fut décrété d'arrestation avec ses deux principaux acolytes. Le pied lui avait glissé sur le Capitole, où il avait accepté de monter : il devait tomber de la roche Tarpéienne.

Alexandre VI n'était pas fâché que Savonarole expiât dans le ridicule et dans la mort, qui était désormais son seul refuge, les longues tribulations qu'il avait causées à l'Eglise, et les dangers imminents que le concile anarchique de Pise pouvait lui faire courir. Cependant il ne voulut pas que les formes de la justice fussent abrégées ou violées à son égard. Il envoya à Florence deux commissaires apostoliques. Le P. Bayonne traita fort mal l'un d'eux : Ramolino, à qui il prête des étourderies dignes d'un écolier. Quoique le Pape n'employât pas de tels hommes, nous le croi-

rions peut-être sur parole, si l'autre commissaire n'avait pas été le P. Maître général des Dominicains, élu par les siens, défenseur-né d'un de ses confrères malheureux, et qui n'aurait pas manqué de se plaindre de Ramolino, si celui-ci y avait donné lieu. Or, le P. Bayonne n'en dit pas un mot ; c'est qu'il n'avait rien à en dire.

III

La mission surnaturelle de Savonarole ne peut se soutenir, nous l'avons vu, ni par ses raisonnements, ni par ses miracles, ni par ses prophéties, ni par la grande et grotesque représentation qu'il a donnée sur la place publique de Florence. Cependant cette mission extraordinaire ne manque pas de bonnes cautions et, comme nous dirions aujourd'hui, de références de la plus haute valeur. C'est sur ce terrain que le P. Bayonne triompherait, s'il pouvait triompher avec une si mauvaise cause. Il faut examiner de près cette partie de son plaidoyer, qui l'emporte sur toutes les autres.

Le premier témoin qu'il fait comparaître en faveur de Savonarole est saint François de Paule. Celui-ci, certainement le plus grand thaumaturge du quinzième siècle. Il produit de lui une lettre qui est tellement prophétique, qu'elle ne pourrait pas être plus minutieusement historique. Cette lettre serait une réponse à une autre du Frère-Prêcheur de Florence, que le fondateur

des Minimes aurait adressée à un tiers, le seigneur Simon Alimena, qui était son ami et son bienfaiteur, et qui devait la faire parvenir à destination.

Si la lettre est authentique, la cause est finie. Quoi-que Rome ait parlé, le procès d'Alexandre VI est cassé, et le procès de canonisation par un de ses successeurs, pour ainsi dire gagné. Mais est-elle authentique ?

Le P. Papebroch le nie hardiment, et avec de meilleurs arguments que ceux qu'il a employés dans d'autres circonstances semblables. La lettre dont il s'agit fait partie d'une collection de lettres de saint François de Paule, adressée au même personnage, et qui a été mise à l'index comme renfermant des choses ridicules, apocryphes, etc. Aussi le P. Bayonne ne prétend-il pas défendre la collection ; il ne défend que la lettre relative à son client. Et quel zèle le pousse à la défendre ? C'est qu'il a été bien près de la voir, cette admirable lettre. Mais quand il est arrivé en Italie, la famille qui devait la posséder venait de la perdre. Il suit la filière authentique de cette lettre jusqu'au cardinal Alexandrin, neveu de saint Pie V ; c'est bien, mais ce n'est pas assez. Il manque un siècle à la tradition. Qui nous dit que pendant ce siècle, le premier siècle, la lettre n'a pas été interpolée, arrangée, ou plutôt n'a pas été composée par un faussaire, un *piagnone* fanatique, qui aura parfaitement imité l'écriture grossière de saint François de Paule ? On sait à quel point la perfection de l'imitation scripturaire peut être portée.

Mais quelle raison avons-nous de soupçonner cette falsification ? Des raisons prises du texte même de cette lettre. Saint François écrit trente ans avant sa mort. Il est

le plus humble des hommes, « le minime des minimes serviteurs du béni Jésus », ce qui ne l'empêche pas de dire couramment dans sa lettre qu'il est déjà saint, et qu'il sera canonisé peu de temps après sa mort par Léon X. Saint Paul et saint François d'Assise ont bien dit, à l'extrémité de leur vie : La couronne m'attend, parce que alors ils avaient achevé de combattre le bon combat, Mais, trente ans d'avance, quand ils sont en plein dans les tentations du pèlerinage terrestre, nous ne connaissons pas de saints qui aient parlé de la sorte, excepté la sainte Vierge : *Beatam me dicent omnes generationes*.

Une autre réflexion : saint François de Paule était aussi bien avec Alexandre VI que Savonarole était mal. Il correspondait avec le Pape, qui répondait à ses observations respectueuses par une bienveillance marquée. Peut-être ne croyait-il pas le Pape aussi écœurant qu'il plaît à Savonarole et au P. Bayonne de nous le peindre. Quand le fondateur des Minimes apprit que les affaires de Savonarole s'embrouillaient, et que son supplice était la fin trop facile à prophétiser de tant de péripéties, comment n'est-il pas intervenu auprès du Pape en lui disant : Très Saint-Père, vous avez bien confiance en moi, vous me l'avez trop prouvé ; eh bien, je vous préviens que Savonarole est un saint, aussi digne d'être canonisé que moi, et que vous allez effacer l'honneur que vous avez eu de consacrer ma mission en jetant l'anathème sur celle du prieur de Saint-Marc. Or, on ne trouve pas trace de négociations semblables entre les Dominicains et les Minimes, entre le saint homme de la Calabre et le

Pontife de Rome, pendant tout le temps que dura la tragédie de Florence. Cependant on ne peut pas alléguer que saint François avait peur, s'il adoucissait Alexandre VI en faveur de Savonarole, de faire manquer la prophétie de sa persécution et de sa mort, qu'il avait dictée trente ans plus tôt. Non, les saints ne sont pas accessibles à de pareils sentiments de vanité. En tout cas, voici un échantillon de cette prophétie, miraculeuse entre toutes :

« Ce père saint est plein de zèle pour la foi catholique et pour l'état religieux; il se plaît beaucoup à vivre chrétiennement et à remplir les divins préceptes. Il réformera quelques couvents de son ordre et en fondera de nouveaux; il publiera des ouvrages d'une grande doctrine, -et prêchera des sermons d'une excellence incomparable. Beaucoup de pécheurs se convertiront au parfum de sa sainteté; il donnera l'habit religieux à un grand nombre, et établira une congrégation de prêcheurs, tous hommes de sainte vie. Il prêchera pendant un certain temps dans la ville de Florence, où il aura un très nombreux auditoire et un grand concours de peuple. Il sera envié, haï, accusé injustement près du Souverain Pontife, condamné à mort par de faux témoins et un procès falsifié, et pendu à un gibet entre deux de ses frères, comme Jésus-Christ béni entre deux larrons. Ensuite on brûlera son corps, dans la crainte que les peuples ne vénèrent ses reliques, et ses cendres seront jetées dans l'Arno, afin qu'elles ne soient pas recueillies par dévotion. Quelques-uns de ses disciples

en auront des parcelles qui feront des miracles. »

Plus nous relisons la lettre de saint François, plus nous la tenons pour apocryphe ; on doit lui appliquer le proverbe : Qui prouve trop, ne prouve rien.

Mais le P. Bayonne, à défaut d'un saint, peut se vouer à un autre. Il cite, par exemple, saint Philippe de Néri, incontestablement un grand et aimable saint. Or, le fondateur des Oratoriens d'Italie avait pour Savonarole un goût particulier et une tendresse de dévotion la plus touchante. Il a toujours gardé dans sa chambre une gravure de Savonarole dont la tête portait le nimbe de la sainteté. Cette auréole, par elle seule, ne signifiait pas grand'chose. L'imagerie populaire se fait pour tous les goûts. Le P. Bayonne a bien pu rencontrer dans ses recherches un portrait de « saint Jacques-Clément », orné de la même façon. Mais l'important et le probant est que cette gravure ait été affichée par saint Philippe de Néri dans sa cellule.

Ce n'est pas le seul témoignage qu'il ait donné de sa vénération pour Savonarole. Quand le cardinal Alexandrin, premier du nom, futur saint Pie V, fut placé par Pie IV à la tête d'une congrégation chargée d'examiner la doctrine du prédicateur de Florence, saint Philippe prit un extrême intérêt à ce que ses œuvres sortissent indemnes de cette épreuve ; il fit et fit faire de solennelles prières à cet effet. Lui-même s'enferma dans l'église de la Minerve, pendant les dernières délibérations, et quand il y apprit l'heureux résultat de l'enquête, il laissa éclater sa joie par les

manifestations les plus publiques. Savonarole fut cependant mis à l'index, mais avec cet adoucissement : *donec corrigatur*. En effet, il n'avait aucune prétention à altérer la tradition catholique, et, à vrai dire, il n'en avait aucun besoin. Ce n'est pas sa prédication qui était hérétique, c'était sa conduite, et s'il avait écrit un traité de l'obéissance calqué sur ses agissements, il eût été un hérétique complet. Mais au contraire, dans ses traités des vertus chrétiennes, dont le plus célèbre est le *Triomphe de la Croix*, il est fort édifiant et ne pouvait manquer de toucher le cœur d'un homme d'oraison, comme saint Philippe de Néri. Celui-ci avait encore un autre motif d'attraction vers lui.

On sait que l'apôtre de Rome avait un flair merveilleux qui lui faisait reconnaître les impudiques par une odeur fétide qui sortait de leurs corps, et les âmes pures, par le parfum qu'elles exhalaient. Si cette faculté surnaturelle existait déjà en lui dès sa jeunesse, quand il passait par les rues de Florence, il est certain que les *Arrabiati*, les enragés adversaires de Savonarole, durent mettre son second odorat à de rudes épreuves, et que les *Piagnoni* durent le consoler plus d'une fois de ces rencontres odieuses. De là à préférer Savonarole, à le vénérer comme un religieux pur, pieux, mortifié, il ne devait y avoir qu'un pas : saint Philippe le franchit aisément. Alla-t-il plus loin ? Le P. Bayonne ne le dit pas. Mais il nous présente une sainte qui alla certainement plus loin, puisqu'elle rendit un culte de dulia à Savonarole, et qu'elle l'invoqua formellement.

C'est sainte Catherine de Ricci, une des stigmatisées

de cette époque (car l'Église a toujours eu des stigmatisées dans son sein), et, par parenthèse, une des arrières-tantes de cet abominable Ricci de Pistoie, le père du gallicanisme italien. Sainte Catherine de Ricci était dominicaine, elle était Florentine, elle a vécu au milieu du scandale de la Renaissance, elle a assisté à la victoire des lettres païennes sur les lettres chrétiennes, et elle n'en a pas été aussi charmée que certains de nos contemporains; elle a détourné les yeux des statues licencieuses que les Médicis érigeaient sur les places publiques de sa ville natale, après les avoir fait venir à grands frais des villes grecques envahies par les musulmans. Comment ne se serait-elle pas rejetée du côté de Savonarole, qui avait en horreur tout ce qui provoquait la concupiscence? Les femmes ont encore un plus grand besoin que les hommes de ministres du Seigneur qui n'aient rien à démêler avec la chair, d'hommes de Dieu qui soient, comme Louis de Gonzague, des anges dans la chair ou des hommes sans chair. Et quand elles vivent dans un temps où le clergé offre de nombreux exemples de corruption, comme c'était le cas pour Catherine, là où elles sentent la virginité, là va leur cœur entraîné par un aimant irrésistible. Rien donc de plus facile à expliquer que le goût de Catherine pour Savonarole, car il était vraiment un saint, si toutes ses admirables vertus avaient eu l'obéissance au Pape pour couronnement de son édifice spirituel. Mais un être tout lumineux de chasteté peut être celui qui dira avec le plus d'orgueil : *Non serviam*.

Ainsi entraînée par le plus intègre des attraits, mais

non le plus prudent, et ne voyant probablement pas la question d'obéissance comme nous la voyons aujourd'hui, Catherine passa de l'admiration pour Savonarole à l'invocation. Elle eut tort. Nous devons invoquer les saints canonisés par l'Eglise, et non ceux qu'il nous plaît de canoniser. Aussi son culte pour son compatriote et son frère en religion fut-il une grosse affaire, quand il s'agit de canoniser Catherine elle-même. Le procès manqua s'arrêter là. Benoît XIII, un dominicain, fut obligé d'intervenir, et de donner un Bref par lequel il était enjoint aux commissaires de passer outre, et de n'estimer le culte indiscret de Catherine, ni comme une faute ni comme une vertu. Le Pape lui tint compte de sa bonne foi. Cette décision nous semble infirmer beaucoup l'autorité que le P. Bayonne prétend tirer de la sainteté de Catherine de Ricci en faveur de son client.

Mais le P. Bayonne n'a pas seulement des saints morts et canonisés en sa faveur, il a aussi de savants et pieux personnages vivants, et parmi ceux qu'il cite avec plus de confiance, il a droit de faire une place d'honneur à l'approbation que le T. R. P. Monsabré a donnée à son livre, qu'il croit propre « à venger la mémoire de Savonarole ». L'approbation de l'illustre conférencier de Notre-Dame pèse d'un grand poids dans notre estime, quoiqu'elle s'exerce en faveur de deux confrères, dont l'un, il est vrai, n'est plus qu'un souvenir, mais dont l'autre est son commensal au couvent de la rue Saint-Jean-de-Beauvais. Cependant, à Dieu ne plaise que nous le soupçonnions de préjugés,

ou de partialité, ou d'esprit de corps ! La gloire du P. Monsabré, comme orateur célèbre, aura été de remplir les vastes nefs de la basilique de Paris d'un auditoire attentif, sans flatter aucune passion, sans faire appel aux allusions et aux illusions libérales, comme l'un de ses plus illustres prédécesseurs, et à plus forte raison sans frôler les fibres passionnelles du cœur féminin, en quoi consistait tout l'art oratoire de ce gros père et papa Hyacinthe, qui nous est revenu d'outre-mer, en gallican panaché d'anglican et d'écossais. Le jugement du P. Monsabré n'est donc pas de mince valeur. Voici pourtant, à l'encontre, quelques observations que nous croyons décisives.

Le P. Bayonne, qui tient du P. Lacordaire, comme ses confrères qui en tiennent tous du plus au moins dans certaines provinces, rappelle avec une jubilation naïve un des mots les plus malheureux qui soient échappés à l'improvisation de l'immortel prédicateur du dix-neuvième siècle, quand il eut constaté douloureusement qu'une école antilibérale et ultramontaine pointait à l'horizon. Il osa dire, devant une troupe de jeunes gens des cercles catholiques, dont quelques-uns ne l'ont pas oublié, qu'il mourraient catholique pénitent et en libéral impénitent. Or, le P. Bayonne dit aussi des partisans de Savonarole, persistant dans leur fanatisme après la condamnation du Pape : Ils moururent en catholiques pénitents et en *piagnoni* impénitents. C'est trop se découvrir. Le P. Monsabré en conviendra lui-même.

Dans un autre endroit, le P. Bayonne parle des libertés publiques de la république de Florence. Cette assertion vient d'un libéral impénitent sans doute,

mais aussi d'un historien ignorant. Il n'y a jamais eu à Florence de libertés publiques, ni liberté de la presse, ni liberté de culte, ni liberté d'association, ni liberté d'éducation. Le P. Monsabré ne l'ignore pas, lui, quoiqu'il ait approuvé en bloc.

Enfin, le P. Bayonne a essayé d'un petit compliment à la république des républicains, au moment où elle lui est apparue avec tous ses charmes présents et futurs. Il n'a pas chanté la *Marseillaise*, c'est vrai, mais voici une phrase qui vaut bien un couplet de notre « air national » : « Son libre et fier langage faillit susciter une tempête : enfant et citoyen d'une république, il n'était pas habitué aux allures souples et obséquieuses en usage dans la cour du Pape ». Notez qu'il s'agit d'un moine pérorant au sein d'une congrégation dont le cardinal Alexandrin, Pie V, était le président, président qu'on peut supposer plus tolérant sur les expressions qui lui déplaisaient que tel autre président républicain actuel. Et ce farouche républicain n'était pas de Sparte ou des bords du Danube, il était enfant et citoyen de la république de... Lucques ! Comment le P. Monsabré ne s'est-il pas aperçu de cet enfantillage ?

Il y a évidemment dans le livre du P. Bayonne des bourdes qui ont échappé à l'attention du réviseur. Cependant nous en ferions bon marché, s'il n'avait pas laissé passer sans réserve la théorie de l'obéissance soumise à son examen. Au dix-neuvième siècle, quand la révolution règne presque partout et menace les rares retraites où elle ne règne pas encore, il convient d'être plus sévère sur ce point. Nous n'avons pas à

craindre des papes qui ressemblent à Alexandre VI, d'accord ; mais qu'un Pape soit plus ou moins coupable, il importe peu quand il s'agit de l'obéissance qui lui est due. Il est hérétique de dire que le péché mortel entraîne la déchéance des pouvoirs ecclésiastiques et civils ; les sujets auraient bientôt fait voir des péchés mortels dans leurs supérieurs, quand ils auraient envie de ne plus obéir, et ils mettraient le monde dans l'état où l'histoire l'a constaté, quand les princes et les prélats, prétendus en état de péché, furent renversés par les Vaudois, les Lollards et les Thaborites, ces monstres de luxure, dont les chefs entourent avec Savonarole le piédestal du monument de Worms, dont ils sont plus dignes que lui. Il faut donc obéir aux papes et aux rois, même « dyscoles ». C'est l'avis du premier des papes, et aussi du dernier. Qu'on relise avec attention la magnifique encyclique de Léon XIII.

Mais laissons le point de vue politique et examinons la tradition catholique en elle-même. Elle nous dit, par ses maximes et par ses exemples, que l'obéissance envers le Saint-Siège est la cime de la première des vertus. Car la première des vertus est la charité, et le stigmate infailible de la charité est le respect soumis et affectueux envers le Vicaire de Jésus-Christ. Vous parleriez aussi bien le langage des anges que les langues des hommes, si vous n'avez pas la charité d'obéissance, vous n'êtes qu'une cymbale, et toutes vos bonnes actions fouettent l'air d'une vaine sonorité. Mais les vrais saints ont obéi à outrance. Saint Vincent de Paul se vantait d'avoir toujours été du parti

du Pape , avant , pendant et après ses décisions.

Vous auriez beau sortir de votre hôtel avec un chapeau déformé et une culotte rapiécée, dignes de la pauvreté de saint Vincent, pour courir aux conférences du P. Monsabré; si vous n'aimez pas les prières de l'Église romaine et si les prérogatives de son chef vous font peur, si vous n'adhérez aux unes et aux autres qu'au dernier moment, quand vous serez au bord de l'abîme, vous êtes un de ces obéissants de la onzième heure, que Notre-Seigneur récompensera suivant sa justice et sa miséricorde, mais avec lesquels il ne s'est pas engagé d'être aussi généreux qu'envers les ouvriers de l'heure correspondante, parce qu'il a appelé tout le monde à l'obéissance pontificale dès le matin. C'est là la science du salut qui brille sur le peuple catholique, et qui le visite en même temps que l'aurore :
Oriens ex alto !

Le Pape Alexandre VI, par le P. Leonetti,
des Ecoles pies. Paris, veuve Boiveau,
2, rue de la Banque; édition italienne,
3 vol. in-16.

I

L'Italie aura son abbé Gorini, peut-être plus grand que le nôtre. Il est impossible de lire un seul chapitre du P. Leonetti sans se dire qu'on a devant soi un historien de premier ordre, à qui va mieux qu'à aucun autre le titre de prophète du passé. Comme il a vu clair dans la conspiration de l'histoire contre la vérité qui est due aux Borgia, et comme le sentiment de la justice outragée a allumé son zèle d'une indignation patiente et savante ! Le fait est qu'avant lui nous ne savions rien du pape Alexandre VI, de César Borgia et de Lucrèce, pas même les meilleurs d'entre nous et les plus disposés à croire que le Christ veille sur la sainteté de son Église.

Tous les auteurs catholiques antérieurs à ce catholique italien avaient admis, à propos des Borgia, qu'il n'y avait pas de fumée sans feu, et qu'il fallait faire la part du feu dans la mauvaise réputation de cette

famille, célèbre entre les plus odieuses. Le P. Leonetti a probablement passé par ces étapes de concessions. Mais, à mesure qu'il a étudié et vu de ses yeux, il a été mortifié d'avoir été si impudemment trompé; et de rectification en rectification, il en est venu à une justification complète, à une apologie qui peut se montrer fière de son héros, du commencement à la fin.

Vous aviez entendu dire que Rodrigue Borgia avait eu quatre enfants : Gandie, Joffré, César et Lucrèce, et il vous avait semblé que cette paternité illégitime était indéniable. Alors vous vous êtes rabattu à dire que Rodrigue avait été marié en Espagne à la fameuse Vannozza, étant officier de cavalerie, et qu'ainsi la naissance de ses enfants ne comportait aucune tare. D'autres avaient été moins loin, car ils avaient accepté que Rodrigue militaire avait eu une liaison illicite, hélas ! trop commune dans son état, mais qu'alors il ne pensait pas à l'état ecclésiastique. D'autres admettaient que Rodrigue ecclésiastique et cardinal avait été coupable, mais ils ajoutaient qu'alors il n'était pas dans les ordres sacrés.

Aujourd'hui, grâce à Dieu et à son digne ministre, le P. Leonetti, il n'y a plus rien de tout cela. Rodrigue Borgia est venu très jeune en Italie, appelé par son oncle le cardinal Alphonse Borgia, plus tard pape Calixte III. Il a été élevé à Pise et à Bologne par des précepteurs que son oncle lui avait choisis, et son oncle, devenu Pape, l'a fait cardinal à vingt-cinq ans, à cause de ses belles qualités, incomparables, un peu plus âgé que Pierre de Luxembourg avant lui, et que Charles Borromée après lui. Et Rodrigue n'a jamais

été marié; il n'a jamais connu Vannozza, il n'a jamais eu d'enfants; mais il est vrai qu'il a adopté les trois fils et la fille d'un de ses neveux, quand Vannozza, leur mère, prit fantaisie de convoler à de secondes noces, puis à de troisièmes noces, honnêtes si l'on veut, mais regardées à bon droit comme dérogeantes par la puissante maison de Borgia.

Voilà ce que nous déduisons avec l'évidence la plus victorieuse des controverses admirables du P. Leonetti ! Peut-être même a-t-il été trop timide dans les conséquences des documents qu'il a découverts. Il aurait pu aller plus loin dans la réhabilitation, sans compromettre sa conscience d'écrivain scrupuleux. Les œuvres de l'auteur s'ouvrent et se ferment par deux maîtres chapitres qui protégeront éternellement sa thèse : Quand le conclave de 1492, d'où est sorti Alexandre VI, s'est ouvert, le nouveau Pape aurait voulu être simoniaque qu'il n'aurait pas pu, tant son élection a été soudaine et plénière; et quand le Pape est mort en 1503, après un mois de maladie, il n'aurait pas pu mourir d'empoisonnement, s'il s'était empoisonné par mégarde, comme ils disent.

On ne s'étonnera pas, après de si colossales réfutations, que Savonarole, malgré ses vertus privées et son éloquence, soit monté très justement au gibet, son procès criminel étant venu en appel par-devant le Maître général des Dominicains et le cardinal Romalino, ancien professeur de droit du jeune Borgia. Nous n'avons pas constaté sans une vive satisfaction, nous qui ne connaissions rien de cette grande histoire du P. Leonetti, et qui n'avions pas à notre disposition

les bibliothèques d'Espagne et d'Italie, la conformité de nos vues avec celles de l'éminent écrivain, quand nous combattons le P. Bayonne. Nos pressentiments à *priori* nous avaient conduit au point auquel arrivait de son côté le docte religieux, après avoir parcouru les pièces les plus authentiques du terrible procès florentin.

Lucrèce, hâtons-nous de le dire, est la plus admirable femme qui se soit assise sur un trône. Elle a des ressemblances avec Marie Stuart, et plus encore avec Isabelle-la-Catholique. Mais les éloges que l'Arioste lui a décernés sont moins poétiques devant la malice humaine que le drame de Victor Hugo. La justice et la vérité ne valent pas la peine qu'on s'y attache ; celui-ci a bien calculé en adoptant un plan qui devait faire tourner à son profit le tintamarre de la renommée.

César est un génie universel, plein de toutes les séductions, peut-être le premier capitaine qu'ait eue l'Italie, et le plus économe du sang humain. De mœurs trop libres pour un neveu de Pape, puisqu'il reste le père avéré de trois bâtards, néanmoins il eut plus de retenue que ses pareils en général. Car sa carrière le laissa loin de sa femme, une princesse de Navarre que Louis XII lui avait fait épouser, dont il eut une seule fille, Louise d'Albret, qui resta en France et fut mariée à un Bourbon-Busset.

On nous demandera comment l'histoire des Borgia avait pu être faussée d'une manière si horrible, et comment ces mensonges avaient pu envahir le monde à tel point que les bons se croyaient réduits à baisser la tête et à garder le silence. Les raisons ne manquent

pas pour expliquer ce phénomène. Cette abondance empoisonnée de calomnies antiborgiennes et anti-papales était alimentée par deux sources : l'une italienne et l'autre européenne, qui n'ont pas tardé à réunir leurs flots. Les Borgia étaient des étrangers, des Catalans établis à Rome. Ils y acquirent une prépondérance aussi haute que l'envie qu'elle suscita. Alexandre VI fut obligé de soutenir des querelles avec la république florentine, avec celle de Venise, avec la dytastie aragonaise de Naples, et avec cent feudataires des terres de l'Eglise. Autant d'ennemis, autant de langues de serpents qui sifflaient au passage de son nom et répandaient sur lui leur venin. La satire était la seule résistance aux bulles d'excommunication et d'interdit. Les poètes et les parasites des cours ne s'en firent pas faute. Pontanus et Sannazar obtinrent le premier prix.

Trois historiens notables parlent des Borgia : Guichardin, l'Infessura, et un prêtre de Strasbourg, le camérier Burkard. Guichardin était l'historiographe de la seigneurie de Florence. Il devait la servir suivant son goût, et peut-être suivant ses désirs exprimés. Du reste, Guichardin n'était déjà plus contemporain. Mais on ne peut refuser ce titre à l'Infessura et à Burkard. Le premier était un diariste, très mal disposé envers les Borgia, et surtout envers la Papauté. C'était un gibelin, un républicain, un rêveur de la république romaine, comme il y en a eu à travers les siècles. Il faut rappeler ici que son journal finit à 1494, deux ans après l'élection d'Alexandre VI. Enfin il n'a pas perdu ce peu de temps ; il en a tiré le meilleur parti en faveur de sa haine.

Burkard est un témoin plus sérieux. Il vivait au palais papal en sa qualité de maître des cérémonies, dans lesquelles il était fort expert, et qu'il notait avec beaucoup d'exactitude. Mais il était Tudesque et ne pouvait pas sentir la civilisation italienne, dont ses compatriotes étaient si éloignés, absolument comme un presbytérien d'Écosse en face du musicien Rizzio, au palais d'Édimbourg. En beaucoup de choses, cette rancune innée devait fausser son regard. Il faut voir, dans l'ouvrage du P. Leonetti, les écarts, les contresens et les non-sens qu'il met à sa charge et qu'il nous fait toucher du doigt. Son *Diarium* est un répertoire de commérages. Il les recueillait scrupuleusement, parce que la jalousie aime à y croire. Tels sont les témoins à charge contre les Borgia devant le tribunal de la postérité.

Mais cette postérité elle-même, celle qui était la plus rapprochée des Borgia descendus dans la tombe, avait un bien autre intérêt à défigurer leurs pensées et leurs actes. L'Europe commençait à vouloir se détacher de la Papauté, et elle allait y réussir pour la moitié au moins. Une des premières machines de guerre qu'elle dressa contre le Saint-Siège fut la fabrication du pamphlet. Maintenant qu'il s'agit de rompre le dernier lien entre l'Église et l'État, on ne procède pas autrement. La Révolution, fille et héritière du protestantisme, débite en feuilles volantes le stock immense des centuriateurs de Magdebourg.

Quand la Réforme s'est donné son nom, elle avait sous la main pour le justifier les dénigrement sans fin que les querelles intestines de l'Italie lui fournis-

saient sur le pape Alexandre VI. C'était en quelque sorte le dernier qui eût occupé la chaire de saint Pierre avant qu'elle n'éclatât. Car Jules II qui le suivit, et qu'elle plaisait beaucoup sur ses mœurs guerrières, quoiqu'elles soient un mensonge de plus, était néanmoins un Pape qu'elle se plaisait à protéger, parce qu'elle lui prêtait le rôle d'un réactionnaire contre son prédécesseur.

D'un autre côté, les catholiques, attaqués sur le terrain de l'histoire, songèrent à se défendre; et saint Philippe de Néri ordonna à Baronius, son fils spirituel, de commencer les *Annales ecclésiastiques*. Mais il y avait bien des vies de Papes à écrire avant celle de Borgia. Quand Raynaldi, successeur du célèbre cardinal, y arriva, il trouva l'opinion faite sur ce sujet par tous les écrivains qui avaient un nom et une autorité. En face de cette possession et de cette prescription, il dut se demander s'il était prudent de livrer une bataille apologétique sans y être provoqué par un devoir formel qui, dans l'espèce, n'existait pas. Il avait assez d'autres revendications à exercer, sans affaiblir leur valeur par une entreprise téméraire, et il jugea opportun d'abandonner les Borgia aux mauvaises langues, qui en faisaient curée depuis longtemps, et auxquelles on ne pouvait arracher leur proie qu'en vidant un procès très contentieux, qui aurait demandé à lui seul toute une monographie.

C'est dans cet état de dilacération des uns et d'abandon des autres que la mémoire des Borgia est arrivée jusqu'à nous. Joseph de Maistre y a bien jeté un éclair et a soulevé des scrupules; mais les premiers qui se

- soient froidement avisés des fraudes dont elle pâtissait, et qui aient eu le courage de lutter en faveur du bon droit, ont été des protestants. La même chose était déjà arrivée à l'égard de saint Grégoire VII et d'Innocent III, que Voigth et Hurter ont réhabilités avant les catholiques, qui ne doivent plus recevoir de pareilles leçons. L'Anglais Roscoë, dans son *Histoire de Léon X*, a donc commencé à dire qu'Alexandre VI n'était pas méprisable en tout, tant s'en fallait ; et le dernier historien des Borgia, l'Allemand Grégorovius, s'il a cru devoir noircir comme à plaisir la figure du Pape, n'en a pas moins mis tout en œuvre pour blanchir celle de Lucrèce. Probablement même, ce contraste était un calcul de sa part ; car M. Grégorovius est un sectaire prussien, qui s'occupe plus du succès de ses romans que de la ressemblance de ses personnages. Le *culturkampf* a ses exigences. Néanmoins, il s'est mis le doigt dans l'œil dans cette circonstance. En effet, si Lucrèce est la femme pleine de grâce et d'innocence qu'il nous montre, Borgia est lavé du même coup des plus sanglantes imputations ; et s'il ne faut plus croire à celles-ci, quelle créance faut-il accorder aux autres ?

Sur ces entrefaites, le P. Leonetti, membre d'une de ces académies romaines qui ont plus de valeur pendant que d'autres ont plus de renommée, s'est avancé généreusement en disant : Puisque nos adversaires rouvrent le dossier, allons-y voir une bonne fois. Aujourd'hui il livre au monde le produit d'un travail incommensurable à travers le labyrinthe des bibliothèques, travail qui dira le dernier mot sur les Borgia, à moins que l'état actuel de la science ne soit changé par la décou-

verte de documents certains et inexplorés jusqu'ici. Ces réserves lui sont dictées par la modestie, et la modestie ne nuira pas à la confiance qu'il réclame. Mais, à vrai dire, elles nous paraissent peu nécessaires. L'ensemble des faits a une éloquence infaillible qui surpasse de beaucoup l'authenticité des détails. Cette éloquence subjuguera tous les juges qui examineront son rapport volumineux et concis. Honneur au P. Leonetti !

Si l'éminent avocat peut faire un plaidoyer aussi heureux sur les règnes de Jean XII et de Benoît IX, il aura achevé cette histoire des mauvais papes, à laquelle nous avons rêvé plus d'une fois comme à une entreprise digne de tenter un homme de talent et de loisir, à qui la gloire de l'Eglise devrait être chère. Elle a même plus d'importance dogmatique, du moins à nos yeux, que l'illustre savant des écoles pies ne paraît en attacher. Sans doute, comme il le dit et le répète, une demi-douzaine de papes plus ou moins scabreux sur une dynastie de plus de deux cent cinquante souverains pontifes, ou canoniquement saints, ou de sainte mémoire, ne peut pas ternir la beauté de l'Eglise romaine. Mais enfin, s'il n'y avait pas un seul Pape indigne inscrit dans nos fastes incomparables, la beauté de l'Eglise serait encore plus resplendissante, et la promesse de Notre-Seigneur serait accomplie, non pas avec plus de sincérité, mais dans un sens plus littéral, quand il a prononcé ce dernier mot du premier des Évangélistes : *Ecce ego vobiscum sum OMNIBUS DIEBUS, usque ad consummationem sæculi.*

II

Quand on a lu bien attentivement les trois volumes du R. P. Leonetti, on aboutit à ce résultat que, de tout ce fatras de calomnies que les siècles ont amassé sur la tête d'Alexandre VI, il n'y a qu'une pièce respectable et embarrassante : la lettre du pape Pie II au cardinal Rodrigue Borgia. Comme nous n'avons rien à cacher, et que, si nous avions envie de le faire, nous n'y parviendrions pas, nous allons commencer par reproduire cette lettre. Nous la discuterons ensuite et nous conclurons :

« Aux bains de Petriolo, 11 juin 1480.

« Cher fils, nous avons entendu dire qu'il y a trois jours plusieurs dames de Sienne, en grande parure des vanités du siècle, s'étaient réunies dans un jardin de notre cher fils Jean de Bichis, et que toi, qui pourtant es sage, tu t'es si peu souvenu de la dignité dont tu es revêtu, que tu es resté en conversation avec elles de dix-sept à vingt-deux heures, et qu'il y avait avec toi un autre personnage qui, si ce n'est par la révérence qu'il devait au Siècle apostolique, au moins par son grand âge, aurait dû se rappeler le rang qu'il tient.

« Secondement, on nous a rapporté que là on avait dansé en toute liberté. Il y a eu des mignardises et des caresses, et tu te tenais au milieu de cette société comme si tu avais été un homme du monde. Rapporter l'une

après l'autre toutes les choses qu'on dit avoir eu lieu dans cette réunion, la décence ne le permet pas. Et non seulement les choses qu'on rapporte, mais leur nom seul est absolument incompatible avec ta dignité. Et afin que ces délassements champêtres fussent plus libres, il avait été décidé qu'on refuserait l'entrée aux maris, aux pères et mères, aux frères et aux autres parents de ces dames. De manière que tous deux seuls, sauf quelques domestiques, vous avez été les maîtres de la fête et vous avez conduit les danses. Le bruit court que maintenant, à Sienne, on ne parle plus que de ta légèreté, et que chacun te jette la pierre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ici aux bains, où nous sommes avec un grand nombre d'ecclésiastiques et de séculiers, tu es devenu la fable du public. Te dire que de pareils faits ne nous déplaisent pas, serait mentir. Ils nous déplaisent, en effet, plus qu'on ne le peut dire, parce qu'il s'agit de la dignité ecclésiastique. On parle mal de notre ministère, et nous donnons prise à ce qu'on dit de nous, que nous aimons la richesse et la grandeur, non pour pouvoir vivre honorablement, mais pour nous amuser quand il se rencontre une bonne occasion. De là le mépris dans lequel nous tiennent les princes et les potentats. De là les sarcasmes quotidiens des séculiers ; de là les repréailles qu'ils exercent sur notre conduite, quand nous voulons réprimander la leur ; et le blâme retourne jusqu'au Vicaire de Jésus-Christ, parce qu'on croit qu'il consent à fermer les yeux.

« Tu sais bien, cher fils, que tu es préposé au gouvernement de l'Église de Valence, une des premières

d'Espagne. Tu es le chef de la chancellerie apostolique, et, ce qui aggrave tous tes torts, tu fais partie avec les autres cardinaux du conseil suprême de l'Église romaine. Maintenant vois donc si courtoiser les femmes, leur offrir des fruits et des vins après les avoir goûtés pour s'assurer de leur qualité exquise, et sans aucune considération, passer les heures au milieu des plaisirs les plus variés, et finalement, pour être plus libre, avoir exilé les hommes de votre société; vois donc si tout cela peut paraître convenable à la grandeur de tes offices. Nous voulons nous en rapporter à ton propre jugement. A ton occasion, nous sommes blâmé, aussi nous; blâmée bien plus encore la mémoire de ton oncle le pape Calixte, qui semble au plus grand nombre avoir fait une mauvaise action en t'investissant de si importantes fonctions.

« Que si tu crois pouvoir t'excuser sur ta jeunesse, tu n'es certainement pas un enfant à ce point de ne pouvoir peser quelle est ta dignité. Il faut qu'un cardinal soit sans tache, un vrai miroir d'une vie réglée, un modèle que chacun puisse considérer et imiter. Autrement pourrions-nous nous indigner et entrer en colère, si les seigneurs mondains nous donnent des titres peu honorables? s'ils cherchent à nous troubler dans la possession de nos bénéfices? s'ils prétendent nous soumettre à leur pouvoir? C'est nous qui nous faisons ces blessures à nous-mêmes, et nous sommes l'occasion de nos maux en vivant d'une manière qui déshonore notre dignité. Et de tout cela il résulte que nous trouvons ici-bas la honte, et au delà les châtiements éternels.

« Empresse-toi donc d'apporter un remède approprié à de pareils désordres ; considère ta dignité, n'aie plus fantaisie de te faire un renom de damoiseau, en passant le temps au milieu des jeunes gens et des demoiselles. Si de pareils faits se renouvelaient, nous serions forcé de faire voir qu'ils arrivent sans notre consentement, bien loin de là, qu'ils arrivent à notre grand regret ; et certainement de pareils reproches de notre part ne te feraient point honneur. Nous t'avons toujours voulu du bien, et parce que nous te voyions un modèle de gravité et de bonnes mœurs, nous t'avons tenu pour digne de nos bonnes grâces. Fais donc en sorte que nous puissions continuer de t'avoir dans la même estime et dans la même faveur, ce qui sera facile si tu adoptes une vie plus sérieuse. Ton âge qui te rend susceptible de résipiscence, nous a conseillé de t'admonester avec un amour paternel. »

Telle est la lettre d'Æneas Sylvius Piccolomini, devenu le pape Pie II. Elle renferme l'accusation la plus grave, et si le cardinal Rodrigue est coupable, il n'y a plus d'accusation dont il ne puisse être responsable dans l'avenir. Mais nous avons beaucoup de choses à objecter contre cette lettre. D'abord est-elle bien de Pie II ? Qui oserait l'affirmer ? Elle se trouve, il est vrai, dans les Annales de Raynaldi ; mais Raynaldi, continuateur de Baronius, valait-il comme historien son prédécesseur ? Pas plus que Laderchi n'a valu Raynaldi, et Theiner, Laderchi. Néanmoins nous ne lui refusons pas toute valeur historique ; loin de là, nous lui accordons même toute valeur morale.

Cependant la bonne réputation de Raynaldi ne peut l'exempter de fournir ses preuves, s'il veut emporter nos convictions. Nous voudrions bien voir la lettre de Pie II, examiner ses caractères et peser son authenticité. Or, nous ne possédons pas cette lettre, et c'est d'autant plus étonnant que nous avons à la bibliothèque du Vatican tous les papiers de Raynaldi. Son histoire manuscrite s'y trouve tout entière, oui, tout entière, sauf la lettre de Pie II. Pourquoi cette soustraction, si le document est à l'abri de toute critique ? Cette lacune est pénible, et elle ne peut qu'engendrer des doutes.

Puisque nous n'avons pas la lettre elle-même, examinons au moins ce qu'elle dit, car elle dit des choses bien étranges. Rodrigue est à Sienne, et Pie II à une certaine distance de là. Mais si la vérité est lente à arriver, les cancans ont des ailes, et, trois jours après, le Pape sait par le menu tout ce qui s'est passé à Sienne. Du reste, aucune lettre ne lui est parvenue, aucun rapport d'une bouche intègre, encore moins aucun document officiel. Le Pape a entendu dire, il lui a été rapporté. Nous sommes en présence des *on-dit* dans toute la force du terme. Et on a dit quoi, au Pape ? Que des dames de Sienne, dans leurs plus beaux atours, étaient venues rendre visite au cardinal Rodrigue et à un autre dignitaire ecclésiastique, et qu'elles l'avaient trouvé dans les magnifiques jardins de Jean de Bichis. On était, en effet, au plus beau de la saison en Italie, 8 juin, et la visite s'était prolongée de 11 heures à 4 heures. Le cardinal Rodrigue avait été fort aimable avec ces dames, il avait fait servir des

rinfreschi, et les visiteuses l'avaient quitté enchantées de sa réception.

Voilà, suivant nous, tout ce qu'il y a de vrai dans le grand bruit qu'on a fait de cet événement, et nous le prouverons. Le cardinal n'a pas dansé, parce que l'intérêt de son amour-propre s'y opposait autant que sa conscience. Un danseur en robe de cardinal était aussi ridicule au quinzième siècle qu'il le serait au dix-neuvième, au siècle des lumières ! Le cardinal n'a pas dansé, parce qu'il avait à côté de lui un collègue courbé sous le poids des ans, qui eût été grotesque en dansant, quoiqu'on l'en ait aussi accusé, et qu'ils étaient tous les deux sous les regards des domestiques. Il n'en faut pas beaucoup pour qu'un secret soit mal gardé. Le cardinal n'a pas dansé, parce qu'il ne pouvait pas espérer qu'il empêcherait de babiller les belles dames qui lui demandaient sa bénédiction par devant, et qui allaient bien en rire par derrière.

Mais, supposé que les belles dames eussent donné leur parole de se taire, elles n'auraient pas pu la tenir, car elles allaient passer par une terrible enquête. Elles allaient être interrogées par des juges d'instruction qui seraient en même temps juges et parties, les plus intéressés et les plus décidés à savoir tout ce qui s'était passé.

Figurez-vous donc qu'à cette visite solennelle rendue au vice-chancelier de l'Église romaine et au premier personnage de la cour pontificale qui se trouvait de passage à Sienne, les pères, les maris, les frères, s'étaient présentés avec leurs femmes. Mais les introduceurs avaient choisi avec soin les personnes qui solli-

g***

citaient l'audience, et on avait refusé tout le monde, excepté les femmes jeunes et jolies. Chose extraordinaire dans le pays de la jalousie, les maris avaient accepté leur exclusion, et les épouses, de leur côté, avaient consenti à laisser leurs maris à la porte, sans qu'une seule ait résisté au désir de savoir ce qui allait se passer à l'intérieur. Nous avons dit : chose extraordinaire, nous aurions bien dû dire : chose inexplicable ; car il n'en résulterait pas seulement que Rodrigue fût coupable d'outrage aux bonnes mœurs, mais qu'il aurait eu pour complice toute la société siennoise.

Enfin supposons que les faits se soient passés de cette manière impossible ; on ne nous contestera pas que pendant les cinq heures que dura, dit-on, l'entrevue au jardin, la curiosité des maris, pères et frères, n'ait eu le temps de chauffer à plusieurs atmosphères, et que les dames qui sortaient de cette épreuve, où elles étaient entrées tête baissée, ne pouvaient manquer de subir un examen furieux et minutieux. Et le cardinal Rodrigue n'aurait réfléchi à aucun de ces inconvénients !

Nous ne parlons pas de sa conscience, puisque nous sommes censé parler à des gens qui ne veulent pas y croire. Mais nous parlons de son ambition, à laquelle on ne croit que trop. Cet homme de trente ans, ce neveu de Pape, ce cardinal qui avait fait prématurément tant de belles œuvres, sa légation dans le Picentin, où il avait réduit à l'obéissance du Saint-Siège tout le patrimoine de Saint-Pierre, son élection de Pie II, dont il pouvait réclamer le mérite, quoique le plus jeune du Sacré-Collège, cet habile directeur, depuis cinq ans

déjà, de tous les bureaux de la curie romaine, qui le mettaient au courant des secrets de la politique et des intrigues du monde, ce génie qui sentait son avenir et qui entrevoyait la Papauté comme le point d'appui infailible sur lequel il pourrait poser le levier qui soulèverait le monde, ce nouvel Alexandre de l'Eglise aurait été un si grand nigaud, qu'il n'aurait pas compris que le plaisir d'une matinée dansante, au milieu d'une compagnie plus bruyante que tous les instruments de musique, allait mettre dans son dossier une note d'un ridicule scandaleux que rien ne pourrait effacer, et qu'il perdait la carrière la mieux préparée pour une escapade d'étudiant ! C'est absurde au point que nous aurions le droit de répliquer à ceux qui prétendraient le soutenir : Vous manquez de droiture.

Mais il n'y a pas besoin d'en chercher, de ces tenants d'une mauvaise cause. Il n'y a que des bruits sans consistance, des *on-dit* en l'air, des nouvelles à la main, qui pour faire sensation, en disant trop, ne disent rien.

Nous convenons d'ailleurs que le cardinal Rodrigue prêtait assez à ces imaginations libertines, qui ont écrit les nouvelles italiennes dont Bocace est resté le modèle. Il était bien campé de sa personne, et traînait tous les cœurs après lui. Son précepteur aux universités de Pise et de Bologne le peint ainsi. Il est vrai que le cher homme n'avait pas reçu de son élève, devenu Pape, toutes les faveurs qu'il en attendait. Néanmoins nous tenons son portrait pour assez ressemblant ; le voici : « C'était vraiment un grand bel homme, d'aspect très agréable, d'un regard animé et joyeux, à la parole distinguée et toute gracieuse. Avec

ses belles manières, il fait la conquête de toutes les gentilles femmes qui ont affaire avec lui ; il les séduit comme l'aimant attire le fer, sans cependant qu'il en résulte aucun soupçon. »

Telles étaient les qualités et les dangers d'Alexandre VI. C'était un grand prince, mais trop pompeux pour l'Église; un Pontife en qui la grâce, quoique puissante, n'avait pas assez éteint la nature; et nous en retrouverons dans le cours de sa vie des symptômes fâcheux pour un successeur des apôtres. L'angélique saint Grégoire VII, l'ami de la comtesse Mathilde, avait bien mieux fait longtemps avant lui; et saint Pie V, qui égala un peu plus tard les grandes qualités d'Alexandre, sut leur donner le cachet ascétique de la situation.

Mais parce que le pape Borgia n'a pas eu la mine d'un Sulpicien, qui est la bonne, on n'a pas le droit de le calomnier en lui attribuant, non seulement de mauvaises mœurs, mais aussi des mœurs légères. Il avait trop de dignité, et il en sentait trop le besoin. La lettre elle-même, par un contre-sens, rend hommage à la gravité de sa tenue. Il n'était pas d'ailleurs ignorant de la vie spirituelle; il faisait l'oraison et l'examen particulier. Il avait un directeur excellent, qu'il écoutait très volontiers dans ses sévérités, et qui, de son côté, aimait son pénitent, comme l'homme de Dieu aime une belle âme dont il connaît les fortes passions et les sublimes désirs. Le saint cardinal de Pavie était tout cela auprès d'Alexandre VI depuis sa jeunesse.

Après tout ce que nous avons expliqué, nous nous

sentons moins timide que le P. Leonetti, et nous croyons avoir le droit d'affirmer devant la critique la plus difficile, que la lettre qu'on prête à Pie II n'est pas de lui. Elle porte des signes de faussaire, internes et externes. Elle est moitié trop longue, et, comme on a pu le remarquer, la seconde partie rabâche la première. Les papes, surtout Pie II, n'écrivent pas ainsi. Ils n'écrivent pas non plus si vite. Peu de jours après cette prétendue lettre, Pie II devait se rencontrer avec le cardinal Borgia. Comme il ne s'agissait que de propos qui ne supportaient pas l'examen, pourquoi le Pape n'aurait-il pas attendu cette rencontre, afin de s'assurer par lui-même, dans une confrontation avec les deux accusés, de ce qu'il pouvait y avoir de véridique dans les récits que la malignité colportait ?

Le Pape, sans vouloir en savoir plus long et sans daigner attendre quelques jours, se serait donc résolu de faire tout de suite, et par un document écrit, ce mauvais compliment au premier cardinal du Sacré-Collège ? Et ce document, conçu et exécuté si à la légère, il en aurait déposé un double dans les archives du Vatican ? car ce n'est certainement pas l'exemplaire que Raynaldi a copié, qui a été remis en main propre au cardinal Borgia. Peut-on inventer rien de plus incompatible avec les us et coutumes de la cour romaine ?

La lettre de Pie II est une mystification. Mais comme il y avait eu scandale reçu, sinon donné, le Pape a pu s'en expliquer avec le vice-chancelier à la première occasion. En effet, peu après le séjour aux

bains de Petriolo, nous retrouvons Rodrigue aux côtés de Pie II, dans une suite de cérémonies et de fonctions de la plus haute importance, sans aucune diminution de la faveur dont il avait coutume de jouir, faveur qui, au contraire, parut aux courtisans plus intime. S'il y avait eu des explications, évidemment elles avaient tourné à l'avantage de celui auquel on avait voulu nuire.

Mais alors comment expliquer l'existence de cette lettre? Car enfin, si elle n'est pas du Pape, elle n'en existe pas moins, et Raynaldi ne l'a pas inventée.

Nous n'avons aucune envie de nier l'existence de la lettre, ni même sa contemporanéité. Nous maintenons seulement qu'elle est apocryphe, et nous expliquons ainsi la fraude : dans toutes les cours, et surtout en Italie et au moyen-âge, il y avait des aventuriers de plume dont l'esprit était au service des mauvaises langues. Il est très probable que la bonne grâce de Rodrigue avec les dames de Sienne qui s'étaient donné rendez-vous pour venir le saluer, avait eu beaucoup de retentissement dans leur société, et que, de la louange qu'elles en faisaient, d'autres s'étaient emportés jusqu'à des propos licencieux.

Les jaloux de Borgia, et ils ne pouvaient pas manquer, en présence d'une fortune qui s'annonçait si grande, auront eu la pensée de feindre une lettre du Pape au jeune cardinal trop brillant, et la lettre sera sortie de l'officine d'un Renaissant. Parmi les Renaissants, étaient les boulevardiers de l'époque. On trouve dans l'histoire des centaines de cas semblables. Raynaldi, avec son jugement préconçu sur les Borgia, s'y

sera laissé prendre, malgré les défauts du style et les invraisemblances du récit. Il n'a pas discerné qu'il avait sous les yeux l'amplification d'un lettré qui était étranger au maniement des hommes et à la dignité suprême ; et cependant il a assez douté de la valeur de sa pièce, pour ne pas laisser à des indiscrets le moyen de la contrôler. La pièce a disparu.

Concluons. Toutes les imputations de mauvaises mœurs adressées à la mémoire d'Alexandre VI reposent, en définitive, sur la lettre unique que nous venons d'analyser. Or, cette lettre, qui était tout, n'est plus rien. Que les amants de la vérité portent donc leurs études sur l'histoire. Il y a là des innocents qui attendent depuis des siècles leur réhabilitation.

III

La Revue des Questions historiques du mois d'avril 1881 commence par un réquisitoire de M. H. de l'Épinois contre le pape Alexandre VI, que le P. Leonetti avait, nos lecteurs le savent, si vaillamment défendu. Il faut donc revenir sur ce sujet, et juger qui des deux est le plus croyable, de l'ancien élève de l'école des chartes, ou du docte vétérane des écoles pies. M. de l'Épinois prend pour épigraphe cette parole du comte de Maistre : « Les Papes n'ont besoin que de la vérité ». C'est, bien entendu, notre avis. Mais quelle est la vérité par rapport à Alexandre VI ?

Telle est la question, et question de grande importance.

L'auteur nous dit que Rodrigue Borgia a contre lui les Allemands Moëlher et Gams, les Italiens Raynaldi et Mansi. Aujourd'hui même Alexandre VI a parmi les juges qui votent pour sa condamnation, le cardinal Hergenroether, préfet des archives du Vatican ; le professeur Pierre Balan, sous-préfet ; le P. Matagne, qui vient de mourir à Bruxelles avec une réputation de bollandiste bien établie, et enfin les Pères de la *Civiltà cattolica*. Ce sont certainement des autorités considérables ; mais elles n'ont pas empêché le P. Leonetti, aussi savant et aussi pieux qu'elles, d'embrasser un autre sentiment, et l'auteur veut bien rappeler que nous avons pris parti pour ce dernier. Nous ajouterons qu'après avoir lu l'élucubration de M. de l'Épinois, nous persistons dans notre premier avis.

Commençons par bien préciser la question. Nous n'affirmons pas l'innocence d'Alexandre VI : Dieu seul sait ce qu'il en est ; mais nous soutenons que jusqu'ici aucun document historique, en y comprenant les brefs que M. le duc d'Ossuna a fait parvenir à l'auteur, et que M. l'abbé O'Bryan nous avait déjà révélés, aucun document historique, disons-nous, ne prouve adéquatement son infamie.

Mettons d'abord sous les yeux du lecteur le portrait de Rodrigue. Nous l'avons déjà donné, non pas tracé de main de maître, mais tracé par la main de son maître, Gaspard de Vérone, qui en voulait un peu trop à son élève, devenu Pape, de ne pas l'avoir chargé de tous les bénéfices auxquels il s'attendait. Il y a deux

leçons : celle de l'auteur, qui prend la sienne dans Grégorovius, n'est pas celle de Leonetti ; mais nous l'acceptons volontiers, quoiqu'elle force les traits et les couleurs.

« Il est beau, il a le regard gracieux et gai, la parole ornée et douce, et à peine est-il en présence des dames, qu'il les excite à l'amour de sa personne d'une manière merveilleuse, plus que l'aimant n'attire le fer. »

Leonetti, qui trouve la leçon qu'il a adoptée d'une crudité de ton insupportable, reprocherait bien d'autres torts à celle de Grégorovius, qui a plu cependant davantage à M. de l'Epinois. Mais le bon religieux fait observer que tous ceux qui ont fait usage de l'une ou de l'autre leçon n'ont pas manqué de les mutiler, en omettant de propos délibéré la fin ainsi conçue : *Ma non sicche ne divenga altrui alcun sospetto*, « sans-
cependant qu'il en résulte pour personne aucun soupçon ». — Nous devons rendre cette justice à l'auteur, qu'il n'a pas manqué de se conformer à l'usage. Le dernier membre de phrase en italien ou en latin : *Quas tamen intactas dimittere sanè putatur*, brille absolument par son absence dans sa citation. Nous aurons d'autres occasions de signaler la même bonne foi.

L'auteur fait suivre ce portrait fantaisiste de réflexions qui ne le sont pas moins : « Avec de tels moyens de séduction et un {tempérament ardent, pour résister aux entraînements, il faut-être un saint. Rodrigue ne l'était pas ! » Combien cette morale, qui semble empruntée à l'école universitaire du détermi-

nisme, va soulager les remords d'un certain nombre de *Maudits*, qui ont jeté le froc aux orties ! Que voulez-vous ? Ils s'étaient regardés dans le miroir, avaient admiré leurs moyens de séduction, et s'étaient adjugé un tempérament ardent. Cette majeure posée, la mineure suivait facilement : pour résister à de pareils entraînements, il faudrait être un saint à miracles, et ne l'est pas qui veut ! (Ce qui est vrai, du reste.) Donc nous pouvons, nous devons peut-être renoncer à l'état ecclésiastique. — Mais non, misérables lâches ; n'allez pas en croire l'auteur. Sans être un saint, vous pouvez être un bon prêtre, malgré les tentations de votre nature, grâce aux bénédictions de votre divin état et aux moyens de salut qu'il vous prodigue. Et si vous êtes beaux et forts comme Rodrigue Borgia, imitez au moins sa vie pénitente ; car si l'auteur omet de vous l'apprendre clairement, il n'en est pas moins vrai que le cardinal se privait presque entièrement de sommeil et de nourriture pour vaquer aux affaires et à son ministère sacré. C'était à ce point qu'on redoutait de s'asseoir à sa table, dont la frugalité était inexorable ; et quand il fut devenu Pape, il mangeait si peu, si vite et si mal, que plusieurs des cardinaux étaient en quête de prétextes pour éviter ses invitations.

Passons à la fameuse lettre du pape Pie II au cardinal Rodrigue. Nous en avons nié l'authenticité, et nous persistons plus que jamais dans cette opinion. Nous remarquerons d'abord que la leçon de la lettre, donnée par M. de l'Épinois diffère encore plus de celle donnée par Leonetti, que dans la circonstance.

précédente. On n'y trouve pas que Pie II appelle Rodrigue : *Tu che pure sei saggio*. On y trouve, au contraire, que le compagnon de plaisir de Rodrigue était un vieux cardinal, au lieu d'être simplement le vieux dignitaire dont nous avons parlé ; et que Rodrigue présentait à celle qu'il aimait le mieux la coupe où d'avance il avait trempé ses lèvres ; toutes choses dont il n'y a rien dans Leonetti ; et on ne trouve même pas dans Rynaldi que l'amant et l'amante aient bu dans le même verre. Mais nous consentons à admettre tout ce qui plaît à l'auteur. Plus il chargera la lettre d'invéraisemblances, plus nous aurons facilement raison de son authenticité.

Nous n'avons pas dit que la lettre de Pie II n'existât pas. Nous avons même affirmé qu'elle existait, quoique disparue des papiers de Rynaldi conservés au Vatican. Mais nous avons prétendu qu'elle était l'œuvre d'un faussaire. L'auteur nous fait observer que la lettre a été retrouvée aux archives, dans le volume intitulé : *Liber brevium ad principes*, « où elle a été transcrite officiellement ». Eh bien, nous disons que l'auteur de cette transcription, s'il avait la minute entre les mains, ou s'il ne la tenait que de seconde main, n'a pas su distinguer le caractère apocryphe de ce document. Y a-t-il quelque loi ecclésiastique ou historique qui nous oblige de croire que dans les recueils des pièces pontificales il ne s'est jamais glissé une pièce fausse ? Et voici nos raisons de croire que celle-ci est fausse. Nous devons les rappeler, car on les a bien travesties. Avons-nous donc jamais écrit que la pièce était apocryphe, parce que « Pie II avait parlé sur

des rapports, sur des on-dit, qu'il n'avait pas vérifiés lui-même », « parce que Petrolio était trop éloigné de Sienne », « parce que les papes n'écrivaient pas aussi vite », « parce que Pie II devait voir bientôt le cardinal Rodrigue » ?

Nullement ; nous avons relaté ces circonstances comme des adminicules de la preuve principale, et destinés à la compléter, mais pas à un autre titre. Nous avons dit que la pièce était fausse, parce qu'elle était si mal conçue pour un Pape de la valeur littéraire de Piccolomini, et si pleine de rabâchages, que l'auteur n'a pas eu le courage de la citer en entier, malgré le devoir de sa profession ; — parce qu'un vieux dignitaire de la cour du Pape n'a pas pu danser « en toute licence », ce qui suppose qu'il a eu les honneurs du *cotillon* ; — parce que cette *flirtation* d'un Nestor en soutane eût été odieuse comme un sacrilège, dégoûtante comme une insulte à la nature, et presque aussi propre à rabattre la joie qu'une danse macabre ; — parce qu'il n'est pas possible de supposer que toute la société siennoise, pères, mères, frères, parents, et surtout maris, aient consenti à laisser entrer leurs femmes et leurs filles dans les jardins Bicchi de ce temps, qui seraient les jardins Mabilles du nôtre, pendant qu'ils en étaient mis à la porte, et que pas une femme, pas un père, pas un mari n'ait réclamé ; — parce que, enfin, Rodrigue, ambitieux et dans la plus belle position du monde pour devenir Pape, eût perdu son avenir pour le plus sot des plaisirs ; — parce qu'une fine partie, partagée par un cardinal sénile, devenait une aventure plus ridicule, même

aux yeux des mondains, que tout ce que pourrait inventer aujourd'hui un journal pornographique et républicain.

Si maintenant des grands côtés nous descendons à regarder les petits, nous dirons que nous comprendrions qu'un Pape écrive tout de suite sur des on-dit, ne pouvant pas télégraphier, quand un événement presse, et qu'il envoie un exprès. Mais là rien ne pressait, au contraire. Pie II avait entendu des mauvaises langues, et nous admettons qu'il ait été disposé à les croire; mais il ne faut pas oublier qu'il devait voir sous peu de jours le cardinal Rodrigue. Au lieu de lui adresser ce mauvais compliment par écrit, que n'attendait-il le moment de l'interroger et de pouvoir démêler ce qu'il y avait de vrai et de faux dans les choses invraisemblables qu'on lui rapportait? Mais non, sans vouloir attendre, et avant de pouvoir juger, il fait transcrire cette accusation absurde, et ordonne son insertion dans les archives du Vatican, quand il s'agit d'un cardinal si haut placé à la cour, d'un cardinal auquel il devait la tiare, d'un cardinal qu'il pressentait devoir lui succéder un jour!

Mais justement, dit l'auteur, « le Pape voulait que l'avertissement parvînt au cardinal avant qu'il ne le revît ». — Et pourquoi? Était-il moins blessant pour Rodrigue de recevoir une mercuriale écrite, qui pouvait laisser des traces dans l'histoire, que d'entendre des reproches de vive voix, qui n'iraient pas plus loin, surtout si l'inculpé en montrait l'impossibilité monstrueuse?

Enfin pourquoi Pie II écrivait-il au cardinal de

Valence, s'il avait absolument besoin de gronder quelqu'un sur-le-champ, au lieu d'écrire au cardinal de Pavie ? Il y avait deux cardinaux d'accusés par la renommée des baigneurs : qui était le plus coupable des deux, l'homme jeune qui s'était laissé emporter par la fougue des belles années, ou le vieillard, l'ami intime du Pape, celui qu'il avait adopté et qui portait son nom, celui qui venait de déshonorer ce nom, sa dignité et ses cheveux blancs, dans une orgie sans exemple ? Non, Piccolomini n'a qu'une allusion dans la lettre indignée, et la foudre papale éclate sur la tête seule de Borgia. Tout va donc à contre-sens dans cette histoire.

Mais nous allons voir d'autres imputations accueillies avec complaisance, et dont le flair historique est encore plus absent. Ici nous devons citer largement l'auteur : « Dans ce laisser-aller de vie, avec ces relations compromettantes et risquées, Rodrigue Borgia garda-t-il la pureté de son âme ? » Certainement non, puisque, après la fête des jardins Bicchi, elle était aussi perdue que celle d'un étudiant du quartier latin après une partie de campagne aux jardins de Sceaux-Robinson. « Une lettre de son ami, — peut-être le compagnon des fêtes de Sienne, — le cardinal de Pavie, semble montrer que Rodrigue pouvait avoir quelque chose à se reprocher. Assurément tout homme peut penser et dire qu'il mène une vie répréhensible, s'il la compare à celle que le chrétien doit poursuivre ; mais dans les accents du cardinal ne semble-t-il pas qu'il y a plus, et qu'on entend comme la voix du rémords ? » Nous allons bien voir. Voici la lettre du

cardinal Piccolomini, évêque de Pavie, absolument telle que l'a traduite et écrite M. de l'Épinois :

« Ce que je veux écrire sera court, mais aura pour toi et pour moi une grande importance. Lis, je t'en prie, et garde le silence. Puisse le Seigneur, dans sa miséricorde, nous accorder de nous dépouiller véritablement du vieil homme, pour nous revêtir du nouveau, et d'exécuter tout ce que nous mettons en écrit. Ce sera un acte, je ne dis pas de bons cardinaux, mais de bons chrétiens. Si nous le faisons, tu n'auras pas à te repentir, je t'assure, de l'amour de ton *pauvre et misérable ami*, et moi, *je n'aurai qu'à m'abandonner de mon côté à la bonté paternelle de mon Dieu*. Un grand bien en résultera, et à chaque moment tous deux nous nous le rappellerons. Le premier bien sera de ne plus entendre dans toutes les bouches le récit de tes actions et des miennes ; ils ne riront plus de nous, ceux qui se plaisent à nos malheurs. Ainsi nos esprits seront en paix, et on se réjouira de voir deux cardinaux, unis d'étroite amitié, mener une vie utile pour eux-mêmes, utile pour les autres. Que Dieu, dans sa bonté, nous accorde d'exécuter ce que j'écris ; quant à moi, je me propose sincèrement de le faire. Efforçons-nous, je t'en prie, de ne pas nous séparer pour notre malheur commun. Unissons nos cœurs dans le Seigneur. »

Telle est la lettre du cardinal de Pavie, dont l'auteur tire immédiatement les conséquences suivantes : « Une réputation équivoque atteignait donc parfois dans sa vie privée le cardinal Borgia, et bientôt les preuves de sa culpabilité ne pouvaient plus être effa-

cées ». Mais nous croyons que le traducteur a trahi plus que d'ordinaire le saint cardinal qui enseignait la vie spirituelle à Rodrigue, et nous demandons la permission au lecteur de faire passer sous ses yeux une traduction moins tronquée et plus exacte de cette lettre :

« Ce que j'entreprends d'écrire sera court, mais aura pour toi et pour moi une très grande importance. Lis de grâce et réfléchis en silence. Que le Seigneur, miséricordieux comme il est, nous fasse la grâce qu'en oubliant le vieil homme, nous nous revêtions du nouveau, et que nous exécutions tous les deux les résolutions que nous mettons par écrit. Ce sera l'œuvre, je ne dis pas de bons cardinaux, mais de bons chrétiens. Si nous y arrivons, je te donne ma parole que tu n'auras pas à te repentir de l'affection de ton pauvre ami ; et moi, je ne pourrai pas non plus ne pas me féliciter de la bienveillance d'un Père d'un si haut mérite. Il s'ensuivra un grand bien, digne d'être rappelé souvent entre nous, et de rester présent à notre pensée à toute heure. Le premier bien que nous en retirerons sera de ne plus voir circuler dans toutes les bouches tes actions et les miennes. Certains, qui prennent plaisir à nos malheurs, ne riront plus de nous. D'autres, qui combinent d'arriver plus haut au moyen des discordes qu'ils aperçoivent ailleurs, ne donneront plus pâture à leurs espérances ambitieuses. Ainsi nos âmes seront en paix, n'étant plus sur le qui-vive, pour attaquer ou se défendre.

« En attendant, et moyennant la continuité de nos bons offices, nos affaires profiteront très bien ; et ainsi

tous ceux qui nous courtisent de près, et ceux qui nous respectent de loin, s'en réjouiront, en voyant deux cardinaux qui ne sont pas sans réputation, dont ils s'appliquent à devenir les serviteurs, liés dès longtemps par une antique amitié, d'abord par attachement au pape Calixte, et ensuite au pape Pie, mener une vie avantageuse à eux-mêmes et aussi avantageuse pour les autres. En somme, Père digne de tous mes respects, comme on le reconnaît plus facilement par la nature que par le raisonnement, en nous aimant toujours sans interruption, avec des gages d'affection réciproque, il n'y aura rien de si difficile, rien de si agréable à chacun de nous, que l'un ne puisse aisément obtenir de l'autre, en se promettant de le rendre à son tour. A mon jugement, si nous agissons avec un tel bon sens, nous devons acquérir des avantages merveilleux et les conserver. Fasse le Seigneur, bon comme il est, que réellement nous nous dépouillions du vieil homme, et nous nous revêtions de l'homme nouveau, et que nous exécutions tous les deux ce que nous mettons en écrit. Quant à moi, je me propose sincèrement de le faire, et cette lettre t'en est la preuve. Pour toi, ton bon sens et ta bonté me sont un gage que nous allons renouer nos anciennes sympathies, et, j'ose le dire, celle qui résulte d'une nature absolument la même, qui se rencontre en nous deux. Etudions-nous, je t'en prie, à ne plus nous séparer, à notre grand dommage commun et au profit de la critique de tous les deux. Unissons nos cœurs dans Notre-Seigneur, et, pour le mieux de nos âmes, serrons-les l'une contre l'autre. Pour toi, si tu veux conserver

la position que tu as acquise, la bienveillance des collègues t'est plus nécessaire qu'à qui que ce soit. Pour moi, qui ai si grand besoin de me procurer ce qui me manque, ton patronage m'est par-dessus tout nécessaire. Cette lettre, dictée par le cœur, ne doit pas être vue de tes secrétaires; mais renferme-la dans le tiroir de ta table, à une place d'où tu puisses la tirer une fois chaque année; et, si tu as le temps et la bonne volonté, relis-la d'un bout à l'autre. Il y a des choses qui se gardent souvent bien mieux par soi-même que par autrui, et nos mains sont toujours plus sûres et plus fidèles à nos affections que celles des employés. Moi, j'avoue que dans les lettres des amis je recherche plus la franchise que le bel esprit. Porte-toi bien. »

En achevant de transcrire cette lettre, nous confessons que nous sommes ému, et que des larmes viendraient à nos paupières. Quel admirable directeur de conscience, et que celui qui a mérité de recevoir cette lettre devait être une âme précieuse aux yeux du Seigneur! Nous doutons que saint Jean Chrysostôme, saint Grégoire de Nazianze, saint Charles Borromée, saint François de Sales, aient rien écrit de plus beau à un évêque de leurs amis, qui oubliait trop à quel esprit il était appelé. Nous ne croyons pas que M. Tronson, de Saint-Sulpice, par les mains duquel tant de futurs prélats ont passé, ait pu donner d'aussi ingénieux et édifiants sujets d'examen à un abbé de cour, passé évêque mondain.

M. de l'Epinois semble croire que le cardinal de Pavie, mettant tout sur sa conscience comme s'il était

de compte à demi avec son disciple, confesse par là qu'il a été et qu'il est encore son complice. Mais il ne voit pas qu'il est en présence d'une ruse d'humilité et d'insinuation. Les directeurs, choisis entre mille, sont ceux qui se chargent eux-mêmes pour encourager et décharger leurs pénitents. Qui a poussé plus loin la tendresse de cette habileté que saint Paul dans sa lettre à Philémon ? Voilà le seul écho qui ait murmuré à nos oreilles à la lecture de cette merveilleuse lettre. Nous ne savons pas comment sont faites celles qui peuvent « y entendre comme la voix du remords ». S'il pouvait être ici question de remords, le ton de la lettre changerait d'un bout à l'autre. Comment cette lettre angélique pourrait-elle s'appliquer au souvenir de l'ignoble fête des jardins Bicchi ? Non, nous jurons que c'est impossible, et M. de l'Épinois, nous voulons l'espérer, en est maintenant aussi convaincu que nous.

Le cardinal de Pavie a toujours passé pour un saint, et sa lettre prouve la légitimité de sa réputation. Il avait été secrétaire apostolique de Calixte III, et c'est dans cette charge qu'il avait fait la connaissance du jeune Rodrigue. Sa vertu l'avait rendu cher à Pie II, qui avait voulu lui donner son nom de Piccolomini au moment de le promouvoir au cardinalat, en signe de son estime exceptionnelle, car il s'appelait Amanati de son nom de famille. L'auteur aurait pu connaître ces détails aussi bien que nous ; mais il a eu un soupçon malheureux, qu'il a pris pour une idée lumineuse. Jouet de cette illusion, il n'a pas même cherché à s'assurer si l'évêque de Pavie était cardinal au moment de

la fête impossible, et si, alors, il était déjà un vieillard. Le fait est qu'à cette époque il n'était ni l'un ni l'autre, puisqu'il n'avait que huit ans de plus que Rodrigue, qui en avait trente, et qu'il ne reçut le chapeau que dans un consistoire postérieur de deux ans.

Après avoir constaté que la vie privée de Rodrigue n'était pas si mauvaise que l'auteur avait cru le lire dans la lettre du cardinal Piccolomini, qui blâmait principalement la passion de son jeune ami pour la magnificence, passion sur laquelle Rodrigue s'abusait au moyen de spécieux prétextes, en se persuadant qu'elle était plutôt une vertu de son rang présent et futur, nous examinerons dans un autre article « si bientôt après les preuves de la culpabilité du neveu de Calixte III ne pouvaient plus être effacées ».

IV

On a coutume d'attribuer cinq et même six enfants au cardinal Rodrigue, avant son élévation au trône pontifical. Quelques-uns nomment Girolama; tous désignent Pierre-Louis, César, Jean, Lucrèce, Geoffroy. Sont-ils réellement les fils du Pape, ou simplement ses neveux? Il est important de le connaître, pour adopter ou rejeter les assertions du P. Leonetti.

Ainsi parle M. H. de l'Epinois. Nous connaissons les assertions du P. Leonetti, voyons les arguments

que l'auteur lui oppose. Commençons par César, dont la filiation adultérine et sacrilège a eu un retentissement plus grand que toutes les autres. Et pourquoi ce triste privilège ? Parce qu'on l'a toujours cru le fils du cardinal Rodrigue, répond l'auteur : *Semper fuit habitus, tentus et reputatus ejus filius*. Qui parle ainsi en latin ? L'Infessura. Mais l'Infessura est l'ennemi des papes, l'ennemi personnel d'Alexandre VI, le révolutionnaire romain, le républicain qui voudrait renverser le gouvernement pontifical. — Nous récusons ce témoin. C'est comme si vous nous citiez l'opinion d'un nihiliste sur la famille des Romanoff. L'Infessura ne vous suffit pas, répond l'auteur ; eh bien, lisez le premier Bref qu'a bien voulu nous communiquer M. le duc d'Ossuna, et, si vous voulez, le second, qui désigne le cardinal Borgia pour être administrateur des biens de César mineur, mais qui ressemble parfaitement à l'autre sur le point capital : *de episcopo cardinali genitus et conjugatâ*. Le premier Bref est de 1480, et le second de 1482. Il nous suffira de traduire celui-là *in extenso*.

« Sixte, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils, César Borgia, écolier, salut et bénédiction apostolique. Les indices de qualités très remarquables qui paraissent abonder dans ton âge enfantin, comme nous l'avons appris de témoins dignes de foi, donnent une espérance vraisemblable que tu deviendras un homme vertueux, et nous portent à t'encourager par la faveur apostolique. Voulant te donner une preuve de cette bienveillance, eu égard aux indices mentionnés ci-dessus, à toi, qui, comme

on nous le dit, es à présent dans le cours de ta sixième année, et souffres d'une tache de naissance, étant né d'un évêque cardinal et d'une femme mariée, afin que, aussitôt que tu auras atteint ta septième année, tu puisses recevoir la tonsure, les ordres mineurs, et quand tu auras l'âge légitime, tous les ordres sacrés, nous te concédons et accordons volontiers que tu ne sois aucunement tenu de faire mention du défaut précité d'origine, et de la dispense que tu en as reçue, et que tout soit valide et efficace, comme si tu étais né d'un mariage légitime. Donné à Rome, à Saint-Pierre, l'an du Seigneur 1480, aux calendes d'octobre, et de notre pontificat, le dixième. »

Nous dirons tout simplement que ce Bref ne nous embarrasse pas plus que la prétendue lettre de Pie II au cardinal Borgia, et voici nos raisons. Il s'agissait de rendre le jeune César habile à recevoir des bénéfices ecclésiastiques. Qu'y avait-il besoin de le relever d'une irrégularité, puisque le Bref avoue lui-même qu'il était né d'une femme mariée ? Il avait donc un état civil régulier, à moins cependant que le père démontré par le mariage n'ait refusé de reconnaître l'enfant, et n'ait fait valoir à cette fin ses raisons, comme, par exemple, M. de Girardin, qui vient de mourir. Or, a-t-on jamais entendu dire dans l'immense quantité de diatribes qui ont plu comme un déluge sur la famille Borgia, que le mari de la femme mariée qui avait mis au monde César et les autres ait réclamé, ait protesté, ait procédé, ait même fait le moindre bruit ? Jamais.

Alors, pourquoi venir parler dans un Bref de nais-

sance défectueuse ? surtout quand celui qui en parlait, le pape Sixte IV, était décidé à n'en tenir aucun compte ? C'était donc pour le plaisir d'en parler ? Nous ne disons pas assez. C'était pour le plaisir d'en faire ostentation. Au moins, si le Pape avait dit : Toi qui souffres d'une tache de naissance ; mais non, il faut qu'il explique que l'enfant est né d'un cardinal, et encore d'un cardinal évêque. Tout cela était scandaleux au dernier point, et scandaleusement inutile, car rien de tout cela ne faisait à la cause. C'est absurde, et d'une absurdité qui créverait tous les yeux, s'ils n'étaient pas disposés à tout avaler quand il s'agit des Borgia.

D'autre part, vous ne pouvez nier que Sixte IV et le cardinal Borgia étaient au mieux, et que le premier était parfaitement résolu à adopter la progéniture du second pour l'initier sans difficulté aux faveurs pontificales. Mais alors pourquoi Sixte IV relevait-il César d'une incapacité, quand il était on ne peut plus facile de faire disparaître toute incapacité en appelant César le neveu de Borgia ? C'est vous-même qui nous rappelez « l'adage connu : *filii presbyterorum nepotes vocantur* ; qui nous apprenez que « nepos » était un titre donné en pareil cas par *decorum*, et que ce titre avait cours dans les chancelleries ». Eh bien ! c'était le cas, ou jamais, de donner une abbaye en commendé à César, enfant doué de qualités précoces, comme étant le neveu du cardinal Borgia. En agissant autrement, le pape de la Rovere voulait donc se donner le plaisir de faire savoir à tous présents et à venir que son vice-chancelier ajoutait à toutes ses autres dignités celle de père adultère et sacrilège ? Cette

proclamation, insultante et outrageante aux bonnes mœurs, serait-elle moins coupable que le crime d'un évêque cardinal avec une femme mariée? En vérité, nous ne voudrions pas décider.

En effet, veut-on savoir à quel point il était facile de faire passer César pour un enfant légitime, et combien était gratuite cette mention de sa prétendue illégitimité dont on était si empressé de confier le secret aux trompettes de la renommée? Nous allons le dire enfin, et nous ne le demanderons pas à un autre qu'à l'auteur lui-même. On lit ce qui suit dans son VII^e chapitre : « Puis, comme il fallait une enquête pour attester la légitimité de César, nommé cardinal, les cardinaux Orsini et Pallavicini furent chargés de ce soin. Brancaccio écrivait : on passera sur son vice d'enfant naturel, et avec raison, car on jugera qu'il est légitime, ayant été engendré dans la maison, quand le mari de la mère vivait : sur cela il n'y a pas de doute ». Que peut-on demander de plus ?

Etait-il plus difficile de faire passer César tonsuré que César cardinal? Mais supposons ce contre-sens ; au moins aurait-il fallu mettre les deux brefs de Sixte IV d'accord. Or, dans le premier, qui est d'octobre quatorze cent quatre-vingt, César est en cours de sa sixième année, et dans le second, qui est de septembre quatorze cent quatre-vingt-deux, César est encore dans ses sept ans, ce qui fait une année d'un nombre de mois insolite. Accident vraiment drôle pour des pièces tirées la première fois des archives secrètes de M. le duc d'Ossuna et de l'Infantado, et annoncées par l'auteur comme des pièces foudroyantes. En tout

cas nous lui disons : Choisissez bien entre 1480 et 1482, attendu que de l'une de ces deux dates, il peut résulter que César a été conçu dans l'année que le cardinal a passée en Espagne pour sa célèbre légation, Espagne où Vanozza n'a jamais abordé.

M. de l'Epinois nous dira peut-être : Vous avez une manière bien commode de discuter l'authenticité des pièces. Quand elles ne vous conviennent pas, vous les déclarez apocryphes, et tout est dit. A l'École des Chartes, il faudrait d'autres preuves, et M. de Mas-Latrie n'accepterait pas les vôtres.

Nous ajouterons donc, afin de satisfaire la critique la plus exigeante, que nous tenons une pièce pour controuvée quand son texte contient des absurdités, des impossibilités, des infamies, des contradictions, mises au compte d'hommes supérieurs, et quand elle ne s'appuie à aucune autre pièce collatérale, qui lui serve d'explication historique certaine. C'est le cas du Bref en question, comme c'est aussi le cas du projet de mariage de Lucrèce, griffonné par on ne sait quel tabellion de village en patois valençais. Et si tous ces arguments de raison ne suffisent pas à l'auteur, nous le prions de se rappeler que la fabrication des fausses pièces pontificales était aussi lucrative au xv^e siècle, qu'une contrefaçon de billets de banque aujourd'hui ; que cette industrie florissait alors. de l'aveu de tous les historiens, et que lui-même a la bonté de nous raconter comment Alexandre VI fit enfermer au château Saint-Ange un évêque de Cozenza, qui n'employait pas dans son évêché moins de trois secrétaires à cette honnête besogne.

M. de l'Epinois nous dit que tous les chroniqueurs ont indiqué le cardinal Rodrigue comme père de César : Cagnolo, Malipiero, Manfredi, Capello, tous, excepté ceux qui l'ont indiqué comme l'oncle, et que cite Leonetti. Mais quand même l'auteur citerait dix fois plus de chroniqueurs, que nous importerait ? Nous n'avons jamais nié que la mauvaise réputation de Borgia avait été très répandue. Mais les mauvaises langues ne peuvent faire preuve, qu'autant qu'elles s'appuient sur des documents irréfragables : où sont-ils ?

Nous n'acceptons pas ceux que l'auteur allègue, quand il reproduit une lettre d'Alexandre VI à Louis XII, où il appelle César « son cœur ». On peut aussi être le cœur d'un oncle. Hélas ! il n'y en a que trop d'exemples, même à Rome. Ou quand il rapporte une lettre de César à Alexandre VI qui finit par ces mots : *Vestræ sanctitatis humillimus servus et devotissima* FACTURA. César avait trop de distinction, trop d'élévation d'esprit, trop les façons d'un prince, pour signer comme un héros d'un roman de Paul de Kock. Alexandre VI ne l'eût pas supporté davantage. *Factura* veut dire que César devait au Pape sa grande fortune politique, qu'il méritait d'ailleurs par ses rares qualités.

Jean est un frère de César, investi par le testament de Pierre-Louis du titre de duc de Gandie. Est-il le fils de Rodrigue Borgia ? L'auteur répond qu'on n'en a jamais douté, et les preuves qu'il en donne sont que Carissimi, Malipiero, Burselli l'ont toujours appelé : *figliulo di sua sanctita*. Ces commérages ne nous suffisent pas.

Arrivons à Lucrèce. Lucrèce est bien la fille du Pape, dit l'auteur, parce que Cagnolo l'a dit, et que Malipiero, Matarazzo, Allegretti, Albert de la Pigna l'ont répété. Nous les laisserons dire.

Mais il y a deux actes notariés qui appellent Lucrèce fille du cardinal. L'un est le projet de mariage avec Don Jean de Centelles, contrat passé en Espagne, en l'absence des Borgia, et par ce notaire rustique dont nous avons déjà parlé. Lucrèce avait alors onze ans. On pouvait donc lui faire dire tout ce qui plaisait aux gens. Ils n'y ont pas manqué. L'homme de loi s'occupe bien un peu de marier Lucrèce, mais il semble que son acte ait surtout pour but de consacrer sa naissance cardinalice. Il l'appelle : 1° *Dona filla carnal de dito reverito cardenal*, 2° *Ha donats a dita dona Lucrezia, sua filla carnal* ; et comme vous auriez pu ne pas comprendre ce que c'était qu'une fille charnelle, il répète : 3° *una sua figliuola bastarda*. Si le cardinal a revu et confirmé ce contrat, c'est qu'il a tenu à se glorifier aux yeux du monde du crime de la naissance de Lucrèce, car ce contrat eût eu la même valeur, et eût produit les mêmes effets, si Lucrèce y avait été désignée comme sa nièce, et la dot de huit mille timbres, valeur de Valence, n'en eût pas moins été soldée. Mais il faudrait donc que le cardinal eût eu en tête que personne, dans son archevêché de Valence, ne puisse prétexter cause d'ignorance, que Mgr l'archevêque avait une fille illégitime ? Peut-on traiter Alexandre VI aussi sottement, et néanmoins se faire croire ? Si, au contraire, Alexandre n'a rien revu du contrat, qui s'écrivait au delà de la mer, l'acte du bonhomme de notaire

reste à sa charge, et ne peut nullement nous regarder.

Mais il y a une autre pièce notariée, et celle-ci par le notaire du Vatican. C'est l'acte qui annule le contrat de mariage entre Lucrèce et le duc d'Aversa. Le notaire appelle Lucrèce : *ejus naturalis filia*, du cardinal Rodrigue. Peu de jours après, il s'en repent, et dans un autre acte passé par le même au Vatican, elle n'est plus que : *ejus neptis*. Quel est le bon papier ? Leonetti explique très bien qu'on ne doit accorder aucune valeur à l'un et à l'autre. Et n'est-ce pas juste avec de pareilles contradictions ? Souvenons-nous surtout que, dans chacun de ces actes, il était absolument inutile que Lucrèce fût fille naturelle, pourvu qu'elle fût reconnue comme nièce.

L'auteur croit fortifier ces pièces véreuses, en citant une lettre du duc de Ferrare qui écrit au Pape, et qui nomme Lucrèce « leur commune fille ». Cependant lui n'était qu'un beau-père ; pourquoi le Pape ne serait-il pas aussi qu'un père adoptif ? Les lettres sont-elles des actes civils ou des compliments ? N'y a-t-il plus rien ? Pardon, Bembo, le renaissant *ultra*, le lettré aux figures de rhétorique, voulant consoler Lucrèce de la mort d'Alexandre VI, l'appelle « *il grande padre vestro* ». Eh bien, il a voulu dire : *votre illustre père*, et c'est vrai dans un sens métaphorique.

Finissons par Geoffroy. L'auteur répète la même ritournelle à son sujet : « Tous les chroniqueurs désignent Geoffroy comme le fils d'Alexandre VI ». Nous avons déjà dit le cas que nous faisons des chroniqueurs. Mais voici bien une vraie difficulté. Alexandre VI, dans l'acte du 5 août 1493, reconnaît que Geoffroy,

qui était né treize ans plus tôt, était « le fils d'une mère veuve ». Mais Alexandre n'a pas dit si l'enfant est né pendant le veuvage de sa mère, ou si sa mère était devenue veuve pendant les treize ans qui s'étaient écoulés depuis la naissance de son enfant. Est-ce qu'un militaire français qui rentre dans ses foyers, parce qu'il est fils de femme veuve, est pour cela un enfant illégitime ?

Peut-être une lettre du roi de Naples sera-t-elle moins amphibologique. Il marie Geoffroy avec Dona Sancia, sa fille naturelle, qu'il reconnaît comme telle, et il expose au Pape l'avantage qui devra lui revenir « de l'union de son sang avec le sien ». Mais est-ce qu'on ne mêle pas le sang de deux familles, quand on fait épouser le neveu de l'une à la fille de l'autre ? — Mais il y a encore une lettre du roi de Naples qui dit que le Pape l'a prié de faire préparer la demeure à Naples de Don Geoffroy, « son fils et le nôtre ». Ici apparaissent encore le père adoptif et le beau-père. On voit que ces prétendues difficultés s'évanouissent comme des nuages.

Nous allons rechercher avec l'auteur « quelle fut la mère de ces enfants ». On lisait sur une pierre tombale, dans l'église de Santa-Maria-del-Popolo, que Vanozza Cattanéi était l'illustre mère de César, de Jean, de Geoffroy et de Lucrèce. M. von Reumont fait à ce sujet cette réflexion : « Cette inscription, qui proclame Vanozza honorée par ses quatre fils, est une preuve, et de la faiblesse de la nature humaine, et de l'indulgence du siècle ». Oui, elle sera une preuve de tout cela, quand il sera prouvé que ces enfants provenaient

de l'adultère et du sacrilège ; mais avant cette preuve l'inscription ne prouve rien. Toujours la question pour la thèse !

Cependant ne pourrait-on pas dire que le silence gardé par l'inscription sur le père des quatre enfants est une preuve que ce père ne pouvait pas être nommé ? Nullement. Le père était mort depuis longtemps, il avait eu deux successeurs, d'assez bas étage. Si l'inscription avait prétendu donner l'état civil de Vanozza, elle aurait dû mentionner ces trois maris, ce qui eût été déplaisant pour l'épithaphe, qui n'entendait que faire valoir l'illustration de la défunte. Voilà comment aucun nom conjugal ne figure sur le marbre destiné à la postérité et à l'histoire. Ainsi l'inscription ne prouve rien négativement, pas plus qu'affirmativement.

Mais il y a un Vénitien qui annonce ainsi la mort de Vanozza : « Avant-hier, est décédée l'ancienne amie du pape Alexandre ». Encore un cancan ; un de plus ou de moins nous trouble peu.

Voici quelque chose de plus grave. Il existe aux archives de Modène neuf lettres de Vanozza à Lucrece, qui portent en signature :

« La felice et infelice madre Vanozza Borgia de Cataneis ».

Là-dessus l'auteur fait les profondes réflexions qui suivent : « La signature où Vanozza met le nom de Borgia, car ses enfants causent son bonheur : *felice madre*, bien qu'ils lui rappellent sa honte : *infelice madre!* tous ces arguments sembleraient confirmer la position douteuse de Vanozza. Pour ses enfants,

elle est toujours Vanozza Borgia, l'heureuse mère ; pour le monde, elle est la malheureuse ».

Il faut croire que Vanozza est apparue à l'auteur, et lui a révélé que le nom de ses enfants la remplissait de honte, et qu'à cause de cela elle se nomme malheureuse. Mais si l'épithète *malheureuse* est faite pour lui rappeler sa honte, pourquoi l'écrit-elle ? Quel besoin avait-elle de se confesser à sa fille, chaque fois qu'elle lui écrivait ? — Pour nous, à qui Vanozza n'a rien fait dire, nous présumons que si Vanozza était heureuse d'avoir eu de son premier mariage quatre enfants aussi merveilleux, elle était bien malheureuse de toutes les catastrophes que leurs dons excellents lui avaient causées. L'un assassiné, l'autre prisonnier en Italie et en Espagne, et tué au siège d'une bicoque en Navarre à trente-quatre ans, et celle-là promenée de mariage en mariage, tantôt par une nullité honteuse, tantôt par un homicide, tantôt par d'autres raisons non moins pénibles. Il nous semble qu'il y a assez de tragédie comme cela, pour qu'une mère ait le droit de se surnommer malheureuse.

L'auteur se plaint que la position de Vanozza ait été bien effacée à partir de 1503, si elle était réellement la belle-sœur légitime du Pape qui venait de mourir. — Au contraire, tout cela se tient et se lie parfaitement dans le tissu de l'histoire de Vanozza, si le pape Alexandre est l'oncle des quatre enfants. Pourquoi Alexandre, l'oncle de ces enfants, est-il devenu leur père adoptif ? Parce que Vanozza, épouse d'un Borgia, s'empessa de convoler à de secondes noces et à de troisièmes noces qui, honnêtes en elles-mêmes, n'en

dérogeaient pas moins d'une manière regrettable pour la mémoire du premier mari. Il était donc bien naturel qu'elle devint bourgeoise, de princesse qu'elle était. Mais, à part cette faiblesse, elle était une bonne femme, comme dit Paul Jove lui-même. Mais, à la place d'une faiblesse, mettez une vie criminelle comme celle qu'elle aurait menée avec ses quatre enfants, d'après la calomnie, et il n'y aura plus de place dans le cœur de Vanozza pour en faire une bonne femme : *alioquin proba mulier*. Cependant *proba mulier* ne suffit pas ; il faut dire avec la pierre tombale : *Probitate insigni, religione examia pari*. Telle a été cette Vanozza, malgré sa réputation.

Comme dit M. de l'Epinois, « le lecteur a les documents sous les yeux ». Il peut voir qu'ils ne disent rien, mais qu'on se plaît à leur faire beaucoup dire. Ainsi le lecteur n'a pas sous les yeux l'opinion des documents, mais l'opinion de ceux qui les interprètent. L'auteur ajoute : « Le lecteur appréciera ». Oui, il appréciera comme le P. Matagne et la *Civiltà cattolica*, ou comme le P. Leonetti. C'est à choisir. Pour nous, qui ne manquons pas de respect envers le bollandiste et la revue romaine, nous concluons en faveur de l'historien des écoles pies, quand il s'exprime ainsi : « Jusqu'à ce qu'on produise des documents plus clairs et plus concluants, la charité et l'équité commandent de prononcer un jugement qui décharge le grand inculpé. »

V

Nous croyons avoir prouvé qu'il n'y a rien de moins certain que l'infamie du cardinal Borgia. Il nous sera encore plus facile d'absoudre, faute de preuves, le pape Alexandre VI.

On lui donne pour concubine une Julie Farnèse, *Julia-la-bella*, mariée à Orsini, fils de Louis Orsini et de Madame Adriana. Le contrat avait été passé au palais Borgia, en présence du cardinal Rodrigue. Quand le cardinal devint pape, Julie eut ses entrées au Vatican, comme son beau-père, sa belle-mère et son mari, et comme il était naturel à une Farnèse et à un Orsini. Le crédit de Julie se faisait sentir dans la distribution des bénéfices, ce qui n'étonnera pas beaucoup ceux qui savent que M^{me} de Maintenon et d'autres matrones, ajoutant à la beauté des qualités très sérieuses, ont distribué dans l'Eglise un certain nombre de mitres. Quand le frère de Julia, le prince Farnèse, fut nommé cardinal, on prétendit qu'il lui devait son chapeau. C'est possible qu'elle y eût aidé, mais cela n'empêchait pas le chapeau d'être tombé sur une tête d'élite qui avait d'autre illustration que les reflets de sa sœur.

Nous nous étonnons d'entendre l'auteur parler du cardinal Farnèse comme d'une nullité. Mais ce cardinal est pourtant devenu Paul III, un pape qui a fait trois grandes choses parmi les grandes choses du

cinque-cento : l'ouverture du concile de Trente, la déposition d'Henri VIII, qui faisait frémir le gallicanisme de Mgr Dupanloup, et la création canonique de la Compagnie de Jésus, que la *Civiltà cattolica* a trop oubliée dans sa critique d'Alexandre VI. Vous appelez Farnèse le cardinal de la jupe : *Cardinale della gonella* ; mais si Julie était satisfaite de la promotion de son frère, Alexandre VI pouvait se réjouir d'avoir remarqué, aidé, discerné en Farnèse un Pape de la haute taille.

Mais Julie et Madame Adriana étaient toujours auprès de Lucrèce. Quoi de plus naturel que des femmes superbes, intelligentes, sensées, fassent la compagnie d'une merveille comme la nièce du Pape ? Infessura dit qu'aux noces de Lucrèce, il y avait à la table du Pape la mariée et ensuite Julia-la-bella, à laquelle il ajoute une autre épithète injurieuse pour Alexandre VI. Laissez faire son métier à un pamphlétaire ennemi des papes, républicain enragé à Rome et révolutionnaire sans foi. Il était le Leo Taxil du temps, et s'il vivait aujourd'hui, il publierait les *Amours secrètes de Pie IX*.

La dernière preuve de la liaison immorale d'Alexandre et de Julie, fournie par l'auteur, devient presque comique quand on l'examine de près. C'est une lettre du Pape à Lucrèce, qui n'en dit pas moins que ce qu'on valait : « Vraiment, dans cette affaire du départ de Mesdames Adriana et Julia, le seigneur Jean, et toi, vous avez eu bien peu de considération et de respect à notre égard, en les laissant partir sans notre permission expresse. Cependant vous auriez dû

penser qu'un éloignement subit de ces personnes, sans que nous le sachions, ne pouvait que nous déplaire beaucoup. Que si vous me dites qu'elles-mêmes voulaient partir, parce que le cardinal Farnèse les demandait et les voulait, de votre côté vous deviez leur faire observer qu'il fallait avant tout savoir si ce départ agréait au Pape ». Donc Julie était la maîtresse du Pape, conclut ou insinue l'auteur, tandis que tout esprit non prévenu ne verra dans cette lettre que la preuve de l'importance que le Pape mettait à l'étiquette de sa cour, et qu'il voulait être le premier qu'on considérât dans tous les agissements de ceux qui l'entouraient. Louis XIV n'eût pas relevé autrement une inconvenance qui eût atteint sa majesté.

Arrivons à l'accusation capitale, ce qu'on appellerait dans l'argot moderne le *clou* de tout le procès, et citons longuement M. de l'Epinois, pour donner une bonne fois l'idée de la manière dont il traite l'histoire.

« L'enfant romain, *infans romanus*, qui apparaît vers 1497, ce Jean à la naissance mystérieuse, était-il un enfant de Julie et du pape Alexandre, comme plusieurs l'ont dit? On a voulu douter de la filiation, à cause de ce nom de Jean, déjà porté par le troisième enfant du cardinal. Mais c'est précisément, a-t-on répondu, après la mort de ce Jean, duc de Gandie, qui fut si sensible au Pape qu'en souvenir de ce fils tant pleuré, le nom de Jean fut donné au nouveau-né. « Jean est fils du Pape », écrit Burchard, « et peut-être il dit vrai, bien qu'on ait cherché à le cacher. Car autrement comment expliquer les deux actes du premier septembre 1501 retrouvés par Grégorovius chez

un notaire de Rome? Dans le premier de ces deux actes, le Pape légitimait un fils naturel de César, nommé Jean, et le créait duc de Népi; dans le second acte, qui semble n'être qu'une contre-lettre du premier, Alexandre déclarait que ce Jean n'était pas le fils de César, que sa tache de naissance ne lui venait pas dudit César, mais de lui, pape..... Il y a cependant des actes qui viennent contredire cette attribution de paternité : ainsi Alexandre VI appelle ce Jean son neveu dans un mandat du 21 juillet 1502, et il le nomme fils de César dans un Bref du 12 juin 1502, adressé à la commune de Gallèse. »

Citons maintenant le fameux Bref déterré chez un notaire par Grégorovius, mais qui ne s'en trouve pas moins « dans presque toutes les bibliothèques de Rome ».

« Cum autem tu defectum prædictum non de prefato duce sed de nobis et dictâ muliere solutâ patiaris, quod bono respectu in litteris predictis specificè exprimere noluimus. »

Raisonnons sur cet amas de commérages, si c'est possible, car ils semblent avoir fait tourner la tête à ceux qui leur ont prêté l'oreille. Passons rapidement sur ce nom de Jean, auquel l'auteur s'arrête trop. Ceux qui veulent que *Infans romanus* n'ait pas pu être le fils du Pape, parce qu'il avait perdu un fils du même nom, et ceux qui veulent qu'il soit un fils du Pape, parce qu'il avait perdu un fils du même nom, sont des critiques d'égale valeur ou d'égale non-valeur. Mais le curieux de ce passage est le souci que M. de l'Epinois prend de la contre-lettre du notaire.

Nous supposons qu'il pense avec nous qu'Alexandre n'était pas un sot en trois lettres. Cependant « comment expliquer les deux actes déposés chez un notaire de Rome », comment les expliquer « autrement » que par cette sottise amère ?

Le Pape dénonce Jean comme fils de César ; c'est apparemment qu'il voulait en cacher la vraie paternité qui était la sienne, et, le même jour, il fait un autre acte déposé chez le même notaire que le premier, *ad perpetuam rei memoriam*, dans lequel il dit qu'il en a menti d'abord, et que ce n'est pas César, mais lui qui a eu l'enfant d'une femme non mariée. Remarquons en passant que pendant qu'il fait une si naïve confession, il aurait bien pu dire que l'enfant était né d'une femme mariée, puisque la vraie mère était Julie, femme épouse d'Orsini. Mais non, dans sa rétractation, il laisse subsister un mensonge après en avoir effacé un autre, sans autre motif que de n'en pas perdre l'habitude.

Mais quel intérêt pouvait avoir Alexandre à ce qu'on n'ignorât pas que le Pape était le père de Jean ? Aucun, excepté le plaisir de se faire passer pour un fanfaron de vices. Mais si Alexandre tenait tant à faire savoir que le Pape était devenu père, alors pourquoi laissait-il subsister le premier acte, qui ne lui donnait qu'un neveu dont il était l'oncle légitime et vertueux ? C'était mettre en doute un libertinage qui lui faisait dans son opinion le plus grand honneur. Dira-t-on qu'Alexandre songeait au temps postérieur à sa mort, et qu'il voulait garder la réputation de l'enfant attribué à César pendant son vivant, et faire re-

connaître *l'infans romanus* comme fils du Pape après sa mort, afin de donner plus de prestige à ce petit Benjamin, et plus de sécurité par ce titre à ses honneurs et à ses richesses ? Mais c'était le contraire. Jean, bâtard d'un fameux capitaine, était supportable dans le demi-monde italien. Fils d'un Pape, il était immonde dans tous les mondes, et c'était une raison pour Jules II de le dépouiller de tout.

Concluons : de tous les actes faux fabriqués sur le dos d'Alexandre VI, il n'y en a pas de plus faux, de plus apocryphe, de plus absurde, que la contre-lettre du notaire romain. Etant donnés les mauvais bruits qui couraient alors abondamment sur le Pape, il est facile de supposer qu'un clerc de l'étude en question s'est amusé, après avoir fait la grosse du premier acte, à contrefaire une contre-lettre qui exprimait son sentiment intime, la jouissance calomnieuse qu'il y prenait, et il aura signé le tout d'une signature imitée. Ce qui était si facile à une époque où il n'y avait pas de police savamment organisée, ce véritable chef-d'œuvre de la civilisation moderne, et le seul progrès, en fait de gouvernement, dont nous puissions nous vanter.

Après cela, que Jean, duc de Népi, soit appelé frère de Lucrèce dans une procuration et dans un mandat d'argent, donnés à l'époque de la mort de la duchesse de Ferrare, peu nous importent ces bagatelles. Jean était alors mineur, et on pouvait en abuser. Lucrèce, d'ailleurs, ne pouvait être que sa demi-sœur. Vouloir résoudre une si grosse question que celle d'une paternité douteuse, et laquelle, grand Dieu ! par de menus

papiers aussi insignifiants, prouve bien à quoi en sont réduits ceux qui cherchent des actes authentiques contre la mémoire d'Alexandre VI.

A propos de Jean, M. de l'Epinois nous jette encore à la tête les « pieux et savants jésuites de la *Civiltà cattolica* ». Ils sont certainement pieux et savants, mais ils ne sont pas seuls à l'être. En tout cas, ils ne sont pas infailibles, surtout sur un point d'histoire. Cependant l'auteur a bien fait de se prévaloir de leur autorité, car c'est incontestablement sa seule preuve non légère.

Nous arrivons à un sujet sur lequel M. de l'Epinois a enfin touché la vérité, tout en l'exagérant. Pour nous, nous devons nous efforcer de faire la part juste entre les torts et les excuses. Il commence ainsi : « Ce qui n'est pas douteux, ce qui a été public, c'est la grande passion qu'Alexandre eut toujours pour assurer à Jean, à César, à Lucrèce, à Geoffroy et à l'autre Jean, une position considérable ». Effectivement cela n'est pas douteux, pendant que tout le reste l'est.

Mais l'ambassadeur Capello n'en est pas moins injuste, quand il dit dans sa relation : « Toute la pensée d'Alexandre est de rendre ses fils grands; il n'a pas d'autre souci ». S'il n'avait eu que ce souci, son pontificat ne serait pas plein de services éminents rendus à l'Eglise. Un autre ambassadeur, quoique évêque de Modène, se laissera aller à dire : « Il ne faudrait pas moins de dix pontificats pour assouvir l'avidité de toute cette parenté ». Et nous, nous dirons : Il ne faudrait pas moins de dix pontificats pour faire ce

qu'Alexandre a fait en un seul de moins de onze ans.

L'auteur : « Le duc de Gandie avait été comblé de bienfaits et d'honneurs par Alexandre VI ». C'est vrai, mais il faudrait ajouter que personne n'en était plus digne. « César le fut plus encore. » Disons aussi que César surpassait par ses qualités prodigieuses le duc de Gandie. La seule chose dont César n'était pas digne était le chapeau de cardinal. Le plus grand tort d'Alexandre est de le lui avoir donné. Certainement, si César avait eu la vocation ecclésiastique, il eût été le plus puissant génie qu'on pût appeler au secours de l'Eglise, au moment de la révolution réformiste ; mais il en a été totalement dépourvu ; et son oncle, en voulant le faire prêtre, a commis contre le Saint-Esprit le crime de prétendre forcer la main divine.

L'auteur : « Il semble qu'Alexandre VI entourât Lucrece d'une affection encore plus tendre. Il l'aimait au plus haut degré, écrivait l'ambassadeur Boccaccio ». Boccaccio et M. de l'Epinois ont parfaitement raison : « Le Pape était fier de sa beauté, et il la comparait sous ce rapport aux autres femmes d'Italie les plus célèbres par leurs attraits, comme la marquise de Mantoue et la duchesse d'Urbino ». Hélas ! oui, Alexandre a été ébloui et ravi par la beauté incomparable de Lucrece, le plus grand fléau qui puisse fondre sur la vie d'une femme. Ainsi le voulait l'instinct du vieil homme qui reparaisait toujours en lui, malgré tout ce que faisait par ses prières et par ses conseils le saint cardinal de Pavie pour l'en dépouiller. C'est bien fâcheux, bien regrettable, et c'est ce que peuvent lui reprocher amèrement tous les saints papes, les cardi-

naux *zelanti*, les évêques austères, les curés vertueux, qui, ayant été mis à pareille épreuve dans leurs familles, « ont traité tous les avantages du monde comme un fumier pour gagner Jésus-Christ ».

Mais qu'on ne vienne pas nous dire que l'enthousiasme pour la beauté de Lucrèce, que trahissait à toute occasion Alexandre, était une preuve qu'il en était le père. Un célibataire quelconque, ayant encore du vieil homme, ou, comme dit M^{me} de Sévigné, du jeune homme, peut aussi être très fier de posséder une belle nièce, et l'on pourrait affirmer que les plus grandes folies que de beaux yeux aient fait commettre ont été extorquées à des oncles ensorcelés. Cependant ces oncles au cœur trop tendre n'étaient pas toujours de mauvais sujets richissimes, ou des dignitaires mal famés. Grégoire XI, le pape angevin de la Haie des bonhommes, était assez estimé de sainte Catherine de Sienne, pour qu'on puisse avoir confiance en lui. Ce qui ne l'a pas empêché d'avoir à ses côtés dans le palais d'Avignon « certaine nièce assez proprette », qui abusait du goût de l'oncle pour ses gentilleses, et qui se permettait à l'égard de l'angélique dominicaine toutes les espiègeries d'un enfant gâté.

Cependant, suivant l'auteur, Alexandre eut une fois dans sa vie une faiblesse inexcusable à l'égard de Lucrèce. Il faut citer : « Le 8 août 1499, Lucrèce fut nommée gouvernante de Spolète, et lorsque Alexandre quitta Rome en 1501, il remit à Lucrèce le gouvernement de la ville avec pleins pouvoirs, sauf à en référer pour les affaires trop importantes au cardinal de Lisbonne. Un panégyriste d'Alexandre VI ayant trouvé

que les esprits légers pouvaient seuls railler cette mesure que les hommes graves trouvaient excellente, le P. Matagne lui répondit justement : « Je ne me crois pas l'esprit léger ; aussi n'ai-je aucune envie de railler cette mesure. J'en suis indigné et j'en rougis ». Et le Père parle de la suprême inconvenance d'une régence exercée par Lucrèce dans le palais pontifical.

Mettons en avant deux considérations importantes qu'on ne devinerait peut-être pas à la lecture de ce texte : Alexandre quittait Rome pour quelques semaines, et toutes les affaires ecclésiastiques étaient réservées au cardinal de Lisbonne. Reste donc que Lucrèce a été gouvernante provisoire de la ville de Rome, comme elle l'avait été de Spolète. L'indignation du P. Matagne sur ce fait est tout à la louange de ce « pieux et savant jésuite » ; mais nous ne croyons pas qu'il nous accuserait de morale relâchée, si nous lui disions que saint Grégoire VII aurait pu, sans inconvenance, nommer la comtesse Mathilde gouvernante de Rome pendant une de ses absences, et que lui-même ne se scandaliserait pas si Alexandre, ayant trouvé Isabelle la Catholique sur le trône de Naples, l'avait priée de venir à Rome exercer les mêmes fonctions temporaires. La grande affaire n'est donc pas qu'une femme siège au Vatican comme légat civil : il ne peut y avoir de question que sur les qualités et le mérite de la femme. Pour nous, qui admirons l'esprit et le cœur de Lucrèce encore plus que son corps, nous ne rougissons nullement de ses fonctions de régente d'un jour au Vatican.

Cependant ce Vatican était devenu bien profane pendant le pontificat d'Alexandre VI. Un soir, le Pape

pria Lucrèce de danser, pour prouver aux députés de Ferrare, venus négocier son mariage, qu'elle « n'était pas boîteuse ». Elle a bien pu, à cette occasion, essayer d'un menuet.

Mais y avait-il aussi des bals proprement dits ? Si nous écoutons Giustiniani, une manière d'ambassadeur vénitien qui ressemblerait beaucoup à un *reporter* de nos jours : « Sans les dames il n'y avait pas de fêtes charmantes au Vatican ; on y jouait même de l'argent, une centaine de ducats ». Nous voudrions pouvoir le croire, mais vraiment il trahit trop de prévention. Quelquefois il n'a rien vu, et il n'en parle que mieux « d'après le bruit public » : *per quanto publice qui si parla* ; et il fait danser des demoiselles au Vatican, mais non des messieurs, comme M. de l'Epinois, qui traduit de travers. D'autres fois il parle de ce qu'il n'a ni vu ni entendu, mais alors il annonce des événements comme un astrologue d'Almanach : « Tout le carnaval de cette année, le Pape le passera en fêtes et plaisirs, et il ne voudra pas s'en départir pour quelque affaire qui survienne ». Un homme qui pronostique si bien l'a venir est un historien bien suspect.

Cependant accordons que quelques scènes chorégraphiques ont eu lieu sous les yeux du Pape ; nous conviendrons volontiers avec le P. Matagne, avec l'auteur et tous les esprits non légers, que *hic non erat locus*. On peut supposer que le cardinal de Pavie en disait autant à son fils spirituel, qui lui répondait que s'il était prince ecclésiastique, il était aussi prince civil, qu'en cette qualité il était obligé à des réceptions, et qu'un prince qui n'aurait pas une cour somptueuse

verrait se faire le vide de l'aristocratie autour de lui.

Mauvaises raisons, nous le voulons bien, mais prétextes très spécieux, malgré tout.

Allons plus loin; on jouait aussi la comédie au Vatican. « Il se plaisait à faire réciter les comédies de Plaute en public devant les cardinaux, les uns revêtus de leur habit, les autres de masques, au milieu de ces personnes qui ont l'habitude de plaire au Pape. » Par masques il faut entendre habit *secolaresco*. Nous serions plus indulgent pour la comédie que pour les danses, sans cependant approuver ni les unes ni l'autre au Vatican, parce que l'esprit domine dans les pièces dramatiques. Si on les choisit bien, elles ne peuvent pas faire plus de mal aux cardinaux qu'aux élèves de Clermont et aux demoiselles de Saint-Cyr. Là encore nous retrouvons le prétexte gouvernemental, et nous nous souvenons qu'au moment où Pie IX avait sujet de craindre la révolte des Romagnes, il permit au cardinal Amat de figurer dans la loge papale du légat, aux représentations de gala de la ville de Bologne. *Dura lex, sed lex*. Ce que nous traduirons par : dure nécessité, mais convenance presque inévitable.

En tout cas, si le Vatican a été quelquefois, sous Alexandre VI, changé en salle de spectacle et peut-être en salle de danse, le Vatican n'est jamais devenu un duhamel. On l'a cependant répété à satiété, mais aujourd'hui la critique douée de la moindre pudeur rejette cette absurde accusation. « Ce sont là des contes où la malignité des uns et la lascivité des autres pouvaient se complaire, mais que repoussent tous ceux qui connaissent le caractère des récits romains de cette époque. »

Ainsi parle M. von Reumont, un historien très peu clérical.

Attend-on de nous maintenant que nous donnions notre jugement sur Alexandre VI ? Après l'avoir beaucoup étudié, nous dirions que ce Pape justement célèbre a manqué d'équilibre. Il avait des qualités naturelles suréminentes et des qualités surnaturelles relativement inférieures. On sentait deux hommes en lui, comme le lui faisait remarquer sans cesse son admirable directeur qui a peut-être empêché sa chute : deux hommes, dont l'ancien n'a jamais vaincu le nouveau, mais dont le nouveau n'a jamais terrassé l'ancien. Ils ont subsisté l'un et l'autre jusqu'à la fin, avec des mouvements de bascule, et Dieu seul sait, dans son jugement suprême, qui des deux l'a emporté au dernier moment. Mais les hommes qui prétendent en savoir plus long sont tous récusables.

LETTRE DU R. P. LEONETTI

à M. le Directeur de la *Revue des questions historiques*.

VERSION CORRIGÉE PAR L'AUTEUR.

I

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je regrette que des circonstances indépendantes de ma volonté m'aient empêché de répondre plus tôt à la mercuriale qu'a valu à l'*Univers* l'appréciation bienveillante que ce journal a bien voulu faire de mes études sur Alexandre VI.

Certes, j'étais presque certain que ces études soulèveraient de grandes, de nombreuses contestations; aussi, vous l'avouerez-je? quel n'a pas été mon étonnement de voir que, parmi tant de journaux et un aussi grand nombre de revues autorisées qui ont parlé, deux seulement, au moins que je sache, ont blâmé en tout ou en partie mon ouvrage : une *Revue de Modène* et la *Revue des questions historiques* ! Deux revues, sans nul doute, rédigées par des auteurs aussi sérieux que respectables, mais qui me semblent avoir un peu oublié leurs qualités en ce qui me concerne.

Je n'ai pas cru devoir répondre à l'illustre censeur

modenais; car bon nombre d'auteurs italiens, non moins illustres que M. Veratti, ont répondu à ses censures très souvent sarcastiques d'une manière aussi victorieuse que remarquable; et pour ne point m'attarder ici à citer tous ces auteurs, qu'il me suffise de nommer l'illustre Prévot D. Ferdinand Appollonius, du *Veneto Cattolico*, qui a si dignement fait justice des censures injustes de la Revue de Modène.

Si, après avoir gardé un silence que je m'étais imposé, je me décide maintenant à rentrer en lice, ce n'est point que, de l'autre côté des Alpes, il ne se soit trouvé des auteurs, des publicistes aussi savants qu'impartiaux pour défendre ce que je crois être la vérité sur Alexandre VI; mais c'est uniquement parce que l'auteur de la *Revue des questions historiques* n'est point « le premier venu », et que les censures par trop acerbes que M. de l'Épinois m'a fait l'honneur de m'adresser ont été publiées dans un pays où mes études sur Alexandre VI ne sont point suffisamment connues, et où, par conséquent, ces censures peuvent fourvoyer sérieusement l'opinion publique sur la thèse que je défends.

J'ai fait imprimer en gros caractères, dans la préface de mes études, que, devant parler d'Alexandre VI, j'aurais à apporter des documents, et des documents contemporains. Documents presque tous tirés des œuvres, des publications d'adversaires, et par conséquent devant faire foi, au moins pour la partie favorable à la thèse que je défendais; sans qu'il fût nécessaire de se préoccuper outre mesure de leur authenticité et intégrité, n'étant certes point présumable qu'ils

aient pu mentir en faveur d'Alexandre VI, qu'ils attaquaient. De plus, je disais que, pour les documents contraires, après les avoir soigneusement examinés et comparés avec d'autres documents, on devait les juger, non point d'après l'opinion des auteurs, mais d'après la valeur des autorités avancées par eux ; et qu'on devait préférer, comme le commande toute bonne critique, l'authenticité et l'intégrité des écrits étant d'ailleurs certaine, parmi les nombreuses autorités, celles qui étaient le mieux à même d'être renseignées, les plus sages enfin et les plus exemptes de préjugés aussi bien que de passions. De plus, toute parité conservée, les contemporaines doivent passer avant la postérité ; car tout le monde connaît l'adage : *Pluris est oculatus testis qui vidit, quam auriti decem*. Je disais encore, dans le dernier chapitre, que, d'après le jugement nullement suspect de M. Grégorovius, *les témoins de Rome seuls pouvaient avoir une valeur réelle* ; or, d'après cet historien, ni Guicciardini, ni Pontano, ni Sanazzaro, ni d'autres auteurs qui ont écrit hors de Rome et postérieurement aux faits en question, ne pouvaient être des témoins autorisés dans cette cause. Le seul historien présent à Rome et aux faits, toujours d'après Grégorovius, est Burkard, soutenu après lui par l'Infessura, par les relations des ambassadeurs de Venise, par les dépêches de bon nombre de hauts personnages, dont il dit avoir fait son butin.

La question étant ainsi posée, sans négliger sciemment amis ou ennemis, je me suis empressé de produire tous les témoignages que j'ai pu recueillir, sans

nullement me préoccuper de chercher à canoniser, comme quelques-uns ont trouvé plaisant de me l'attribuer, Alexandre VI ; mais au moins de le laver d'une, et ne fût-ce que d'une seule, des nombreuses et traditionnelles infamies dont on le charge ; en rejetant ou diminuant de beaucoup les autorités acceptées par Grégorovius. Il me semble, comme il semblera à tous ceux qui m'ont lus sans préjugés, que ce Pontife, tenant compte, bien entendu, des temps, des personnes et des témoignages contemporains, est bien loin d'être un homme avare, impie et cruel. D'où j'ai pu légitimement déduire que les nombreuses infamies si effrontément inventées, propagées, et crues avec tant de légèreté, sur l'élection et principalement sur la mort de ce Pape, pouvaient fort bien avoir été répandues avec la même légèreté et sans plus de fondement sur les mœurs et sur la vie intime de ce Souverain Pontife. J'avais soin de faire remarquer au lecteur que, si les infamies se rapportant à la vie privée d'Alexandre VI ne pouvaient être réfutées par des documents aussi pleins de clarté que ceux avancés contre les infamies de la vie publique, on ne pouvait cependant point accepter historiquement, comme cela avait été fait pendant plus de quatre siècles, ces infamies, sans résoudre auparavant les nombreuses et très graves contradictions dans lesquelles sont nécessairement tombés tous ceux qui ont accepté à la légère ces turpitudes.

Je disais, en dernier lieu, que je ne me vantais point de présenter au public un homme immaculé ; mais que je me contentais de lui présenter

mes études sur les écrits et sur les auteurs très connus du siècle d'Alexandre et du nôtre. Or, pour répudier la substance des faits, il ne suffirait point de rejeter quelque-une de mes déductions; mais il faudrait encore *prouver la falsification des documents allégués par les adversaires eux-mêmes; ou tout au moins, en présenter de nouveaux, de plus importants et pour le nombre et pour leur valeur intrinsèque*. Tous ceux qui m'ont lu, même les plus difficiles, en suivant ces principes, ont été très satisfaits, et ils ont tout au plus manifesté le désir que je leur présentasse un plus grand nombre de documents pour tout ce qui se rapportait à la vie privée.

Lorsque j'eus l'honneur de déposer aux pieds du Pontife régnant la première copie de mon ouvrage, Sa Sainteté me pria de lui dire de vive voix les parties essentielles de mon travail. Je lui répondis simplement qu'Alexandre VI me semblait avoir été un Pape dont toutes les actions ont été excellentes, et que le fait de la paternité qu'on lui imputait avec tant de légèreté, mais qu'on ne prouvait nullement, était tout autre que chose certaine. A ces déclarations et à la crainte que je lui manifestais de ce que mon infériorité pût nuire au mérite d'une question si difficile, le Souverain Pontife Léon XIII, en continuant de m'encourager, me demanda de nouveau si sa bénédiction et ses félicitations les plus sincères me suffiraient. Je m'empressai de répondre à Sa Sainteté, comme de juste, que la première m'était plus que suffisante; mais ce grand Pontife ajouta qu'il m'accordait volontiers et avec plaisir et les unes et l'autre. Ce fut pour

moi un grand bonheur, et je crus avoir remporté, ce jour, le plus haut prix qu'une âme croyante pût désirer sur cette terre : souhaitant que le Prince des Apôtres, à qui je dédiais publiquement mes études, daignât les agréer comme venait de le faire son digne et vénéré successeur.

Ainsi étant soutenu et encouragé par des auteurs aussi illustres que savants et par le Souverain Pontife lui-même, chacun comprendra quelle a été ma surprise en apprenant qu'une voix s'était élevée contre mes études en France, et qui ne craignait point de déclarer solennellement que mes assertions étaient : « des assertions émises témérairement — car la science ne peut les accepter — qui engageaient les écrivains catholiques dans une voie périlleuse, puisqu'on pouvait ou les accuser d'ignorance, ou incriminer leur loyauté. Il y avait donc une question d'érudition à revendiquer pour les catholiques ; il y avait surtout à dégager une question de bonne foi et d'honneur. C'est pourquoi j'ai parlé » ; et la voix de mon illustre censeur se dit « suffisamment autorisée à parler, car en présence des thèses soutenues et des affirmations produites, le silence serait devenu une complicité ». Mon illustre censeur terminait par ce cri : *Or les catholiques ne peuvent ici être complices !*

En lisant des conclusions si précises et surtout si absolues, je me suis écrié : malheur à moi, qui ai provoqué les protestations catholiques d'un homme considérable ! malheur à tous les catholiques si cette autorité suffisante, et dont j'ignorais complètement l'existence, n'était point venue rétablir la vérité ! car tous

auraient été « complices » de mon engagement erroné contre « la bonne foi et l'honneur de leur loyauté » ; dommage malheureusement inaperçu à Rome et ailleurs, mais heureusement découvert en France !

Je me suis trouvé, comme tout le monde le comprendra, très mortifié d'avoir ainsi pu compromettre la bonne foi et l'honneur catholiques. De plus, ayant été avisé que l'illustre censeur « avait exhibé des documents inédits, tirés des Archives privées du duc d'Ossuna et de l'Infantado, héritier des biens et des titres des Borgia, en Espagne », archives dont on m'a menacé tant de fois, et dans lesquelles on me disait être renfermés comme dans un arsenal des documents irréfutables prouvant les infamies déjà si connues, je m'attendais par conséquent à me voir opposer des documents irréfutables, surtout pour ce qui concerne la vie privée d'Alexandre. Quel n'a donc pas été mon étonnement en lisant et relisant l'interminable article de la *Revue des questions historiques*, de trouver un seul document nouveau ayant rapport à la vie intime, qui a été tiré des archives sus-mentionnées ; et qui est, il est vrai, corroboré par deux autres pièces, mais qui ne forment de fait qu'un seul et même document. Il s'agit d'un Bref de Sixte IV : *Dilecto Filio Cesari de Borgia*, qui est déclaré *De Episcopo Cardinali genitus et conjugata... in sexto ætatis anno constitutus* ; au moyen duquel le Pape le relève de l'irrégularité de sa naissance, afin de le rendre habile à recevoir les ordres mineurs, à peine aura-t-il atteint sa septième année, *quum primum septimum ætatis annum attigeris...*

Datum Romæ, apud sanctum Petrum, anno incarnat. Domini 1480, kalendis Octobris, Pont. nostri anno X; Bref qui, comme cela a été dit, doit être corroboré par un autre Bref du pape Innocent, et par un autre, qui est du plus grand intérêt ici, de Sixte IV lui-même, tiré des mêmes archives, et également adressé à César, qui est encore désigné par : *De Episcopo Cardinali genitus et conjugata*, et pour le relever de la même irrégularité, et dans le même but que nous avons mentionné ci-dessus, mettant de plus César jusqu'à sa quatorzième année, pour tout ce qui concerne l'administration de ses biens temporels et spirituels, sous la direction du cardinal Rodrigue, évêque de Porto et vice-chancelier, *Datum Romæ. XVII Kal... sept. ann. 1482.*

Mais, hélas ! c'est ici que surgissent les difficultés : les deux documents identiques commencent à se combattre avec leurs dates. César, qui, d'après les documents et sentiments des auteurs, est né dans le mois d'avril, serait, suivant le premier Bref, aux premiers jours d'octobre 1480, dans sa sixième année, *in sexto ætatis anno constitutus*, tandis que dans le second, vers le seize du mois d'août 1482, c'est-à-dire deux années après, il serait encore dans sa septième année ; *in septimo ætatis anno constitutus existis*. Il est évident que l'un ou l'autre des deux documents doit être erroné, et l'erreur est d'autant plus grave qu'il s'agit précisément de la dispense de l'âge pour obtenir l'indult. Or, puisque celui de 1480 est corroboré par la dixième année du Pontificat de Sixte IV, année qui ne se trouve point indiquée dans

l'autre, et que, d'un autre côté, l'an 1480, en octobre, se trouve précisément être le dixième du règne de Sixte IV, créé en août 1471, donc celui-ci ne peut absolument point être l'erroné. On serait mal venu de vouloir, même contre le sens du latin, soutenir que *in sexto constitutus* du premier document doit ou peut être pris dans le sens de six ans accomplis, car il est clair qu'il s'agit ici de l'année courante, puisque nous y lisons : *quum primum septimum dictæ ætatis annum attigeris*.

Si ce document n'est pas une des copies habituelles, mais bien un document authentique vraiment original, si tout y est vraiment sérieux, alors « il y aurait, — observe naïvement M. de l'Epinois — une difficulté : c'est que si la mère de César est restée à Rome, le cardinal Borgia, auquel on attribue la paternité de César, ne serait pas son père, puisque le cardinal a été absent d'Italie du mois de mai 1472 au mois d'octobre 1473. Or César, étant né dans le mois d'avril, a dû être conçu dans le mois de juillet ; car, le 26 octobre 1501, l'ambassadeur de Ferrare, Gérard Saraceni, écrivait : « le Pape m'a fait savoir que César aurait au mois d'avril prochain vingt-six ans... » Il est vrai que notre habile censeur a trouvé une solution plus facile que sérieuse, en émettant le doute « que la mère de César soit restée à Rome ». Mais c'est là une solution à des conditions arbitraires, qui ne se trouve soutenue par aucun document de ceux qui ont fait la description de la suite de Rodrigue dans ce voyage, description qui, si elle était conforme à la supposition de l'auteur, se trou-

verait en contradiction avec le simple bon sens ; étant vraiment inconcevable que cet illustrissime ait pu se présenter pour prêcher sur la sainteté du siège épiscopal de Valence, comme cela résulte de l'Homélie qui subsiste, ayant avec lui une femme plus que suspecte ; supposition qui n'est finalement point acceptée, même par le sage de l'Épinois, qui laisse de côté la difficulté de la *sixième année*, accommodant à sa manière les dates de 1480 et de *anno X* du Pontificat ; ne s'apercevant point que tout accommodement est parfaitement inutile : car, ou le document n'est point authentique, et alors, accommodé ou non, il ne peut absolument rien en résulter, ou il est authentique, et vraiment tel que nous le présente notre censeur, et alors, ne pouvant rien ajouter ou retrancher à l'original, il s'en suit forcément que Rodrigue n'est point le père de César. Plût au ciel que ce Bref fût véritablement invincible ; on en conclurait irréfutablement que César serait fils d'un tout autre père !

Malheureusement, je crois avoir des raisons très fortes pour douter de son incontestabilité ; la plus forte est que le fait seul de sa publication aurait, il me semble, dû trancher la question de la manière la plus absolue sur l'origine de César ; mais je vois au contraire ce même publiciste préoccupé de la nécessité qu'il y a pour lui, afin de se faire croire, de recourir aux « indications » que donnent tous les chroniqueurs sur cette paternité. Il est vrai que ce « tous les chroniqueurs » se réduit finalement au seul Malepiero ; mais cela n'empêche point notre auteur d'arriver jusqu'à soutenir sa thèse en s'appuyant sur ce que Alexandre

a déclaré dans une lettre de recommandation au roi Louis XII, *Cesar cor nostrum*, et sur ce que César, dans une lettre au Pape, se dit *Vestræ Sanctitatis humillimus servus et factura*; comme si le nom de fils (*filius*) avec lequel tous les catholiques signent lorsqu'ils s'adressent au Pontife, et nom par lequel ils sont désignés par ce même Pontife quand il leur répond, n'était pas de beaucoup plus fort et de beaucoup préférable pour le cas dont nous nous occupons ici, que le *factura* de César, et le *creatura* des cardinaux ! Allégations, citations et interprétations du reste tout à fait inutiles, car en admettant même qu'on dût prendre les choses comme le veut la censure, il resterait toujours à prouver, comme le fait remarquer le censeur lui-même, que le *Cardinalis Episcopus* est vraiment le cardinal Rodrigue Borgia.

Beaucoup de personnes s'étonneront peut-être et se récrieront avec M. de l'Épinois : certainement, sans aucun doute ! mais pour moi je suis bien certain que si j'étais César et que je me présentasse devant les tribunaux pour revendiquer mon titre de fils, et avec lui mon droit absolu à la succession du cardinal Borgia, sans autre document que celui où il est écrit *de episcopo Cardinali genitus*, je suis bien certain, dis-je, que malgré toutes les assertions, les sentences et la conviction de tous les historiens, journalistes et chroniqueurs, ces incrédules de juges me demanderaient quelque autre preuve avant de déclarer que je suis véritablement le fils de Rodrigue.

Or, à part ce document, je n'en trouve aucun d'important ni de nouveau pour constater clairement la pa-

ternité attribuée au cardinal Rodrigue, des autres frères et de la sœur de César. Rien de nouveau, non plus, du duc de Nepi. La question se trouve donc telle qu'elle est exposée dans le chapitre V de mon livre : *Alexandre VI*. Bien plus, ce chapitre se trouve, en quelque manière, être corroboré par la censure même de M. de l'Épinois; car, malgré l'étude profonde et la volonté non moins profonde de cet illustre censeur d'aller au fond des choses, afin de pouvoir constater clairement la filiation de la famille des Borgia, il est contraint de terminer en disant : « On le voit, plusieurs trouveront qu'une certaine obscurité reste encore autour de la filiation mystérieuse du duc de Nepi ».

Que Dieu soit loué ! c'est déjà quelque chose que cette *certaine obscurité, cette filiation mystérieuse*, comme il est écrit une page auparavant, ce *Jean à la naissance mystérieuse* !

Egalement, mes appréciations sur le fameux Bref de Pie II, nonobstant les soins de M. de l'Épinois d'examiner « de plus près la question », et ses consultations avec des savants éminents de France et de Rome, ne sauraient rien perdre de leur valeur.

Lorsqu'on n'avait point la facilité de recevoir comme aujourd'hui de telles assurances des Archives même du Vatican, je crois que ce n'a point été une témérité de dire, comme de fait c'est encore vrai aujourd'hui, que dans l'original de Raynaldi, qui est conservé dans la bibliothèque Vallicelliana, et non dans la Vaticane, « je n'y ai point trouvé de trace de cette lettre, non plus que dans Gobellino ». Bien plus, avec toutes ces difficultés de mon temps, j'ajoutais claire-

ment, et je ne crois point qu'on puisse prendre cela pour une *réticence* : « Du reste, voulons-nous respecter la véracité de l'Annaliste, tout autre que tendre envers ce pape, et tenir pour authentique cette lettre, à dire vrai, je ne sais si elle nuit ou plutôt est favorable à la réputation du cardinal Borgia. » Or, pour me réfuter avec des faits, il n'était point nécessaire de se donner tant de dérangement et de peines et d'en donner aux autres, pour prouver une authenticité que j'admettais avant qu'on connût les pièces nouvelles, et sans aucune *réticence* ; mais il fallait détruire ma conclusion qui est celle-ci : « Dès l'instant qu'après une mercuriale de ce genre et des menaces si claires, je trouve ce cardinal continuellement aux côtés de ce même Pontife, et ceci non seulement par nécessité de sa charge, comme à Mantoue, Sienne et Ancône, mais encore plus à cause d'une vraie intimité, comme cela a lieu pour la promenade de Pienza, et plus encore pour certaines parties de campagne à Ostie, je dis qu'il faut forcément admettre, ou que Rodrigue se lava complètement des accusations qu'on lui avait adressées, ou qu'il les répara aussitôt en menant une meilleure vie ».

De plus, puisque M. de l'Épinois avait lu l'article de l'*Univers*, au lieu de se mettre à rire et de s'efforcer de me réfuter, il aurait bien fait, ce me semble, de répondre aux observations aussi justes que sensées, et complètement indépendantes de la constatation de l'authenticité du document, faites par M. l'abbé Morel, qui est toujours dans son droit et a toutes les raisons de demander quelque chose de plus que *des on-dit*. Est-il bien possible, se demande le savant publiciste,

de s'imaginer l'incroyable bonhomie de ce temps ? Comment, des pères, des frères, des maris, accompagnent leurs sœurs, leurs filles, leurs épouses au bal ; mais, à peine arrivés, un portier quelconque leur dit : Halte-là ! Messieurs, les dames seules peuvent entrer, les messieurs doivent rester à la porte : *ab ingressu prohibebantur* ! Ces chevaliers du ^{xv}^e siècle, bonnes gens d'une simplicité préhistorique, ou plutôt de l'âge de pierre, lâchaient aussitôt le bras des dames pour les faire entrer, et ils avaient encore la patience de les attendre tranquillement par ce soleil de juin, cinq bonnes heures, sous les murs des jardins Bichis, d'où ils pouvaient entendre tout à leur aise les instruments de musique, les cris de joie, aussi bien que le frôlement des pieds et des habits des danseurs et des danseuses.

Au lieu de s'arrêter à l'authenticité que je ne niais point, et que lui affirmait, il aurait dû, ce me semble, dire quelques mots sur ces conclusions et sur ces considérations ; mais non, M. de l'Épinois se contente de chanter victoire, en faisant remarquer que *du reste le Pape a mis quatre jours pour s'informer et réfléchir*.

Que M. de l'Épinois me permette de lui dire ici : je ne vois point cette valeur de critique qu'on se plaît à lui accorder même à Rome, et encore bien moins de latiniste, s'il veut traduire d'une manière *plus conforme au texte latin*, et à mon avis complètement contraire à tous les lexiques connus, ce *Nudius quartus*, quatre jours, au lieu de trois, comme je disais, de même *cet omne genus voluptatum spectare*, « être spectateur de

tout genre de divertissements », traduit par « se livrer à tous les genres de voluptés ». Je ne le vois pas non plus briller dans l'arithmétique la plus élémentaire, lorsque, pour éluder la difficulté de la brièveté du temps pendant lequel ont eu lieu l'action coupable, l'avis et la lettre, il dit : « Il a mis quatre jours pour s'informer et réfléchir ». Car, en accordant même que *nudius quartus* signifie quatre, il faudra toujours soustraire au moins le jour de la fête, terminée deux heures avant l'*Angelus*, et soustraire une bonne partie de la matinée du jour suivant, jusqu'à ce que le Pape ait expédié les affaires courantes et soit enfin informé des nouvelles du jour. Finalement, il donne encore une preuve de mauvaise foi, lorsqu'il supprime à propos de *vanitatem tuam ab omnibus irrideri*, la restriction du texte *in civitate Senensi*, et de même lorsqu'il réunit toutes les phrases remplies d'infamies et qu'il omet la fin de la lettre qui prouve la bonne opinion qu'avait le Pontife du cardinal, et qui corrobore si bien ma conclusion : *Te semper dileximus et tanquam eum in quo gravitatis et modestiæ specimen vidimus, dignum nostra protectione putavimus : velis ut opinionem hanc et mentem retinere diu possimus*. La mutilation de ce passage est ici d'autant plus importante que notre excellent censeur, avant de parler de cet événement et de ce Bref, et après nous avoir, sur la simple et seule autorité de Gaspard de Vérone, allégué la jovialité naturelle du visage, du regard et de la conversation du cardinal, jovialité si grande que toutes les femmes qui l'approchaient en restaient sous le charme, après avoir omis ici encore le *quas tamen*

intactas dimittere sane putatur, omission que j'ai hautement reprochée à tant d'auteurs de mauvaise foi ; abrité derrière cette seule autorité frauduleusement citée, M. de l'Épinois se lance aussitôt dans le champ des infamies de Borgia par cet illogique et passionné épiphonème : « Avec de tels moyens de séduction et un tempérament ardent, pour résister aux entraînements il faut être un saint. Rodrigue ne l'était pas ».

Introduction qui permet de douter avec raison, dès le commencement, et contrairement aux « espérances » de l'auteur, que vraiment « cette étude ne sera, nous l'espérons, ni un plaidoyer, ni un réquisitoire ; nous voudrions qu'elle apparût aux yeux du lecteur comme ce résumé des faits de la cause qu'un président de cour d'assises expose devant les jurés, et dont l'impartialité même laisse cependant pressentir le verdict ». Ce que nous venons de lire ne nous fait que trop pressentir, sans même arriver à la fin du débat, quel sera le verdict : verdict qui ressemblera aux réquisitoires de quatre siècles, c'est-à-dire sentence capitale et sans appel. Il faut dire, et vraiment on ne pourrait se l'expliquer autrement pour un auteur si savant et si religieux, que la lettre du cardinal de Pavie si on l'interprète d'une manière arbitraire, semble confirmer la vie déréglée de Rodrigue. Mais alors pourquoi taire tous les passages où il est si clairement parlé de la charité mutuelle que l'ancien ami veut par sa lettre rallumer dans l'ami, comme, par exemple, après le *spes suas effuse non pascent*, les paroles *quibus alienæ contentionis opinio crescendi nunc animum facit*, de même après *quiescent interim mentes*

nostræ, l'apposition *non ad IMPUGNANDUM non ad REPUGNANDUM intentæ*, comme *interim quoque officiis quotidianis nostra domestica invalebuntur*, comme ce trait des serviteurs des deux cardinaux qui se réjouiront, en les voyant non seulement « unis d'étroite amitié », suivant la traduction française, mais : *olim Calisti, post Pii vinctulis junctos in antiqua charitate ad suum aliorumque beneficium degere?* On le voit, ce sont des commentaires arbitraires, des réticences, des interprétations, et l'omission de la conclusion de la lettre qui déclare ouvertement que son sujet, que son but est de faire oublier les discordes anciennes et de faciliter le retour de leur ancienne affection, comme je le fais du reste remarquer dans mon livre, en présentant la lettre tout entière à mes lecteurs.

Enfin, il est possible que je sois aveugle, que je sois téméraire, et j'en demande humblement pardon à qui de droit, mais il me semble que l'illustre censeur, tout en vantant le soin qu'il a pris de s'assurer du Bref de Pie II, tout en remerciant publiquement M. le duc d'Ossuna des documents que celui-ci lui a fournis, ne désirait rien tant que de prouver les infamies du cardinal et du Pape ; et ç'a dû être, ou je me trompe bien, uniquement pour satisfaire cet ardent désir qu'il traduit si arbitrairement les paroles italiennes, comme celles, par exemple, où je dis « outragé », qu'il traduit par « calomnié » ; qu'il change le temps des actions suivant son caprice, disant « chaque jour le Pape est aux fêtes et aux plaisirs », tandis que le *bénévole* ambassadeur de Venise disait simplement, prophétisant à ses risques et périls ; « il sera ». Il accepte

et rejette les documents avec une désinvolture qui fait plaisir à voir; il ne daigne tenir aucun compte des auteurs, des documents que j'ai présentés sur l'autorité des adversaires eux-mêmes, sans nullement se préoccuper premièrement de prouver que mon raisonnement sur la matière en question est illogique, sans fondement et faux. Ainsi M. de l'Épinois, *ancien élève de l'École des chartes, et fidèle autant qu'il le peut à sa méthode sévère de remonter toujours aux sources et de contrôler les faits par les témoignages authentiques de témoins fidèles*, contrairement au criterium de Grégorovius qui, pour ce qui concerne Borgia, accepte seulement les témoins de Rome et les contemporains, lui au contraire les accepte tous, même ceux dont il dit sur l'autorité de Brown : « Il paraît que ces auteurs écrivaient pour les luthériens; mais leur but, pour les historiens au moins, a été manqué »; il accepte la Relation de Cappello, que j'ai prouvée être absolument apocryphe; il en fait de même de la Chronique de Materazzo, que lui-même dit être un « pamphlet », et dont le style est évidemment « pamphlétaire »; il accepte les pasquinades du dialogue de la mort et du Pape, et ce qui est tout dire, l'histoire de Tommasi, c'est-à-dire de Pomponio Leto, catholique converti au protestantisme, histoires qu'aucun auteur sérieux n'a pu invoquer sur cette question.

C'est avec de tels documents, et en évitant tout ce qu'ont pu dire de bon de Borgia des adversaires et des ennemis, même les plus acharnés, qu'il s'efforce de mettre en relief la série d'obscénités écrite jusqu'ici par quelques historiens, et surtout par de pseudo-

historiens, ne s'apercevant point qu'avec un système pareil, on pourrait prouver tout aussi facilement, même sur l'autorité de l'Évangile, que Notre-Seigneur a été un vrai tartufe, un publicain, l'avocat des femmes perdues et des voleurs, un démagogue, un démoniaque.

On dirait vraiment que cet illustre critique s'efforce de ne rien accorder, de ne rien rectifier suivant ce qu'il trouve en faveur de Borgia, par la seule crainte d'infirmer la séculaire réputation infâme de ce Pape ; car comment pourrait-on expliquer qu'un écrivain aussi savant que lui ait pu, dans le seul but de m'enlever l'argument que je tirais de la bonne conscience de Vannozza, s'emparer de sa manière de signer, étant, déjà vieille, « connue comme femme de bien », « connue comme femme honnête », de signer, dis-je, *Vannozza Borgia, Madre felice ed infelice* ? Comment s'expliquer qu'un historien si connu puisse affirmer que ceci confirme l'opinion contraire, déclarant que « pour ses enfants elle est toujours Vannozza Borgia, l'heureuse mère ; pour tout le monde » — pour tout le monde, entendez-le bien ! ce n'étaient point là des lettres privées de mère à fille, mais des décrets, des parchemins, des bulles ! — « pour tout le monde elle est la malheureuse ? » Comment s'expliquer qu'un historien aussi distingué, qui a présenté lui-même un document dans lequel TREIZE témoins contemporains et oculaires attestent sous la foi du serment que le pape Alexandre était fils de Godefroy et d'Isabelle Borgia ; d'après quoi, et sans me servir de ce document, si je voulais, j'avais pu faire ma

démonstration contre tous ceux qui le disent fils d'un Lanzol Lenzuoli, marié à une Borgia ; comment, dis-je, après cette nouvelle et irréfutable certitude de mon opinion, et après m'avoir lui-même donné la solution très probable de l'unique difficulté que j'ai citée au sujet de la médaille déjà connue, m'apprenant ce que j'ignorais, à savoir que : « *Sans doute, et le P. Jobert l'a fait observer, les médailles d'Alexandre VI n'ont été gravées que cent cinquante ans plus tard, sous Alexandre VII* » ; et après tout cela, qui aurait pu le croire ? M. de l'Épinois conclut bravement : « Toutefois, comme ces médailles n'ont pu être complètement inventées, qu'elles reposent sur une tradition, si ce n'est sur une pièce originale, leur témoignage doit rester ! » Qu'on ne croie donc pas, en tenant compte, bien entendu, de la doctrine et de la religion de notre critique, qu'il se soit montré si sévère, si incrédule, sur la question si délicate, « mystérieuse » de la vie privée, quoique sujette à discussion, mais qu'il accepte volontiers ce qu'il y a de bien à dire et que j'ai eu l'insigne honneur et bonheur de découvrir et de publier en faveur de ce Pape ? Non, rien du tout !

D'autres critiques moins bienveillants se sont contentés de demander un peu plus de lumière sur la moralité, et ceci avec raison, à l'histoire, mais non à moi, qui ne saurais inventer et encore moins fabriquer des documents. M. de Reumont lui-même, quoique très tenace dans la croyance de la paternité, désirant que moi-même j'y souscrivisse, m'écrivait néanmoins très gentiment : « Votre œuvre défend d'une

manière aussi habile qu'irrécusable le Pape dans beaucoup de ses actions ; principalement les politiques. Et très souvent *en ce qui touche à la vie privée*, sur laquelle on a jeté tant de boue, vous n'avez pas eu de peine non plus à prouver la non-valeur et même le ridicule de beaucoup de choses que l'on peut lire dans un livre d'un de mes concitoyens. » M. Veratti lui-même, qui soutient la thèse plusieurs fois séculaire d'après les paroles d'un certain Bonatède qui dit, par trois fois, que César était le fils d'Alexandre, dans une histoire contemporaine, mais « retouchée, corrigée » et refaite depuis peu par M. Léopardi : toutefois a-t-il la courtoisie de terminer sa critique en disant : « Je tiens à répéter que si toutes les promesses de l'auteur n'ont pas été maintenues, bon nombre de points très importants ont été éclaircis, et la justesse de beaucoup de réflexions faites par lui est suffisamment bien prouvée ; enfin, si ces trois volumes ne peuvent être considérés comme le dernier mot de l'histoire, ils font faire un grand pas vers une sentence définitive ». En bonne foi, c'est déjà un certain progrès ! Mais, hélas ! il en est tout autrement de M. de l'Epinois.

Il convient, et comment n'en conviendrait-il pas après tant de documents présentés ? que le Pape est exempt de toute imputation sur la mort de Dgem ; il semble qu'il accepte également ce que j'ai dit sur la mort du cardinal Colonna ; et après tout ce que j'ai publié de la politique d'Alexandre relative à la descente des Français en Italie, il daigne faire imprimer « qu'on doit, en grande partie au moins, justifier le Pape du reproche

d'avoir appelé Charles VIII » ; il appelle fable — et je le défie bien de pouvoir l'appeler autrement après toutes les preuves que nous connaissons aujourd'hui et que j'ai moi-même présentées — tout ce qui a été écrit sur la tragédie traditionnelle de la mort du Pontife ; à la suite de nombreuses réserves et restrictions, il dit enfin que « les grandes lignes (de sa politique) lui paraissent subsister ». Il affirme, il est vrai, et certes des documents nouveaux j'en ai fait imprimer en abondance, que, « quoi qu'il en soit de la vie privée du cardinal Rodrigue Borgia, sa vie publique n'a guère mérité que des éloges » ; et finalement je suis heureux de le voir terminer le chapitre IV, sur la générosité, sur la charité et l'estime publique qu'on faisait de Borgia, par ces paroles : « Si je rapporte ces différents traits, c'est d'abord pour me conformer à l'histoire, et aussi pour faire valoir l'argument présenté par le P. Leonetti en montrant qu'un cardinal si influent et dont la clientèle était si illustre et si étendue, dont chacun reconnaissait la grande intelligence dans les affaires, pouvait tout naturellement, à un moment donné, obtenir pour le souverain pontificat les suffrages des cardinaux ses collègues ».

Dieu soit loué ! il semble que chacun aurait été en droit de se dire : voyez si le censeur ne reconnaît pas le bien quand il existe vraiment ? Mais, hélas ! qui l'aurait jamais cru ? cette concession si explicite des mérites pour parvenir naturellement au pontificat suprême n'était que le préambule de la simonie ! Il en est cependant ainsi !

Après avoir battu la campagne tout le long du

paragraphe V, l'illustre censeur conclut catégoriquement que : « s'il y a eu une élection simoniacque, c'est-à-dire s'il s'est rencontré un cardinal pour promettre et des cardinaux pour accepter de l'argent ou des présents en vue d'une élection à faire, la nomination de Rodrigue Borgia se comprend. Des cardinaux avarés et ambitieux de richesses et d'honneurs ont nommé un cardinal débauché; mais s'il n'y a pas eu simonie, si les cardinaux ont été dignes et intègres, comment expliquer cette nomination, puisque, comme nous l'avons montré, la conduite peu régulière du cardinal Borgia paraît certaine et semblait connue? »

Mais, sur quoi s'appuie cette conclusion affirmative? Sur certains documents, ou, pour mieux dire, sur certains récits de diplomates, loin de Rome, ou complètement étrangers au conclave.

Notre savant contradicteur semble décidément oublier que si nous voulons nous en tenir à ces personnes qui sont si souvent et si justement appelées par antonomase, doubles, *diplomatiques*, nous arriverons à citer Gennarelli qui raconte de fort détestables exemples à l'occasion de l'élection de Sixte; et Giustini qui en rapporte un terrible, selon son habitude, à l'occasion de l'élection de Jules (vol. II, p. 255). Avec de tels récits ou relations, on devrait aussi déclarer simoniacques ces deux élections; et cependant notre critique se limite à déclarer simoniacque la seule élection d'Alexandre, sans même se donner la peine de réfuter, de détruire mon argumentation, qui est cependant de toute évidence, et re-

vient à dire que, pour connaître la corruption d'un contrat, il faut l'avoir entendue de la bouche même des contractants, et, dans le cas qui nous occupe, de l'élu ou des électeurs. Je me soumettrais, mais seulement lorsqu'on me présenterait un écrit par lequel le simoniaque avouerait humblement, et qu'on le remarque bien, par lequel il avouerait devant Dieu et devant les hommes son gros péché ; dans le cas contraire, cet écrit serait complètement nul pour moi, ou tout au moins fort contestable, parce que celui qui peut et veut publier son sacrilège ou par délectation ou par intérêt ou par vengeance, celui-là peut mentir en sachant qu'il ment.

Excepté ce cas, qui à présent ne subsiste pas, le censeur cherche en vain à détruire l'autorité de tous les documents qui racontent *mirabilia* des vertus de l'élu et des électeurs, en disant que : « tous ces témoignages et d'autres analogues peuvent paraître incompréhensibles, si le cardinal Rodrigue Borgia a tenu la conduite qu'on lui prête. Or comment en douter ? » Mais, cher contradicteur, permettez-moi de vous demander, en me servant de vos propres paroles : « La critique peut-elle accepter les mêmes arguments ? Il serait téméraire *à priori* de l'affirmer, car quel est l'acte que l'on ne pourrait infirmer en employant les mêmes arguments ? » Et en marchant de ce pas, M. de l'Épinois arrive à contester deux faits de toute gravité, et comme il le fait très bien remarquer lui-même, tout à fait inconciliables avec la mauvaise réputation de Borgia, savoir le zèle du pape Alexandre pour la discipline et sa dévotion pour les

œuvres de piété. Et comment s'en tire-t-il ? Ayant fort bien rapporté tous les actes du culte par moi mentionnés, il ajoute : « Toutefois — attention, ô lecteurs ! — en parcourant cette liste magnifique où les Papes, par des béatifications et des canonisations de saints, cherchent dans l'Église triomphante des défenseurs et des patrons pour l'Église militante, on ne rencontre pas le nom d'Alexandre VI » ; et de même pour la discipline, ne pouvant point détruire un si grand nombre d'actes indéniables, il ajoute encore avec sa désinvolture habituelle : « On peut se demander : si Alexandre VI était si zélé pour la réforme de l'Église, comment n'a-t-il pas secondé les efforts du grand réformateur de ce temps, Savonarole, dans sa lutte contre la corruption générale ? La question est trop importante pour la traiter incidemment, et je m'arrête devant ce problème dont nous aurons un jour la solution, si les études déjà commencées par un savant religieux sont reprises et menées à bonne fin. »

Ainsi, les lecteurs l'ont-ils bien compris ? D'après le système de M. de l'Épinois, si Pie IX n'avait pas eu la précaution, l'habileté de béatifier, de canoniser une centaine de héros du christianisme, toutes ses œuvres, sa grande bonté connue, attestée par tout le monde, aurait couru le péril d'avoir à subir un jour, selon le criterium de M. de l'Épinois, de sérieuses contestations. On peut en dire autant de bon nombre d'autres saints Pontifes qui ont laissé en doute le mérite de leur esprit de discipline chrétienne, puisque non seulement ils n'ont pas, comme l'écrit d'Alexandre M. de l'Épinois, « secondé les efforts des grands réfor-

mateurs » de leur temps, mais qu'ils les ont, comme Alexandre et peut-être plus encore, contredits, combattus et même anathématisés. Du reste, bien que je ne puisse me vanter d'avoir fait de profondes recherches sur le culte des saints, je suis cependant en mesure de citer à l'illustre censeur deux actes de ce même pape Alexandre, et qui se rapportent tous deux au culte solennel que l'Église doit accorder à ses héros. L'un concerne saint Casimir de Pologne, l'autre sainte Françoise Romaine. Mais ce que je suis tout à fait en mesure d'assurer à M. de l'Épinois, c'est que « les études déjà commencées » sont depuis un an finies et imprimées, et que le « savant religieux », à ce que l'on me dit, a été forcé par le Saint-Office de retirer sans mot dire toutes les copies de son apologie ; et que M. Pierre Balan, sous-archiviste du Saint-Siège..., « qui n'est pas le premier venu .., bien connu et apprécié dans le monde de l'érudition par ses ouvrages... et à qui sa haute expérience donne une autorité décisive » ; cet historien si distingué, dont dit tant de bien notre illustre contradicteur, a lu à l'académie de la Religion catholique, le 5 mai 1881, et a fait publier à Rome, qu'on « ne pouvait que mal juger Alexandre VI, d'après les paroles de Savonarole, qui prêchait la réforme et la discipline tout en dénigrant et méprisant le Souverain Pontife ».

Mais, que M. de l'Épinois me permette de le lui demander ici, comment se fait-il qu'après avoir confessé lui-même que « le P. Leonetti sent bien que ce serait un puissant argument en faveur du Souverain Pontife contre les mensonges de ses calomniateurs »,

et confessant lui-même qu' « une vie publique au service de l'Eglise doit faire supposer une vie privée soumise aux lois de l'Eglise » ; comment se fait-il, dis-je, que, confessant et attestant tout cela, il laisse de côté tout ce qui caractérise le mieux les plus grandes gloires du Pontificat Romain, et que favorisait si chaudement Alexandre, comme je le rapporte moi-même, quoique brièvement, dans un chapitre entier : *la Croisade* ? Serait-ce une matière indigne de critique, principalement de savoir si cela a été mal ou injustement exposé ? Mais si au contraire c'est juste, eh bien ! pourquoi n'en souffler mot ? N'ai-je point raison de faire remarquer que si l'on me taxe de fanatisme parce que je défends ainsi ce Pape, d'autres mériteraient bien mieux ce titre pour leur acharnement à vouloir soutenir la mauvaise réputation de ce même Pontife, et pour leur obstination à croire, contre toutes les preuves contraires, certaines traditions encore plus vulgaires que séculaires, et complètement fausses ? Lequel de deux auteurs pourrait être déclaré en contradiction avec l'histoire : celui qui présente des documents irréfutables, ou celui qui refuse de croire ce qui est, à cause des susdits documents, qui ont pour auteur un Savonarole ? Comment peut bien voir avec tant de clarté et une si grande évidence les fautes « obscures » et « mystérieuses » d'Alexandre, celui qui appelle « un problème, l'histoire publiquement documentée de Savonarole », histoire dont je parle longuement dans un très long chapitre, et qu'on aurait au moins dû réfuter avant de retourner contre moi un pareil sujet, histoire qui est désormais

...

évidente, comme le serait également celle de Borgia, si on avait la force de renoncer à la réputation d'auteurs classiques et séculaires, et de convenir, ou tout au moins d'admettre, que même les historiens classiques ont pu tomber dans certains préjugés ?

Tant que M. de l'Épinois, et beaucoup d'autres comme lui, commenceront l'histoire de Borgia en se demandant dès les premières pages : « Faut-il joindre notre voix à celles des savants illustres comme Rinaldi, Mansi, Moehler, Hergenroether, Matagne, ou devons-nous adopter les données historiques complètement différentes que l'on cherche aujourd'hui à faire prévaloir ? » C'est-à-dire : Devons-nous suivre le sentiment de ces célébrités, ou celui du Père des Ecoles Pies, qui est pour nous un simple inconnu ?... Mais comment serait-il possible d'hésiter ? Le P. Leonetti n'est ni « savant », ni célèbre, et encore bien moins « illustre », à l'égal des auteurs sus-nommés. Il ne peut, on le sait bien, être comparé même à M. de l'Épinois. Ce n'est donc pas merveille que quiconque, spécialement parmi ceux qui n'ont pas lu mon livre, préfère écouter tous ces noms célèbres qui ont soutenu l'opinion des siècles, contre lesquels vient de s'élever un pauvre écrivain inconnu. Qui entend parler ainsi a raison de croire que l'imbécile c'est moi. Néanmoins, homme de peu, j'ose rappeler que l'histoire est toujours un tribunal, où l'on invite à déposer non seulement les savants et les dignitaires, mais encore au milieu d'eux les plus humbles de ce monde, et si les dépositions ne sont pas d'accord, on ne s'en tient pas aveuglément à qui a parlé le premier, à qui a le mieux parlé, à qui a

parlé le plus haut, mais, sans distinction de temps, de ton et d'élégance, on accepte pour justes les dépositions de ceux qui prouvent avoir entendu, avoir vu les faits ou avoir des documents évidents, et on juge alors, mais alors seulement, en faveur de ces derniers, quels qu'ils soient, et ne fussent-ils que deux, trois, dix, et même un seul.

Je le répète ici, je n'ai sciemment négligé aucun document ou monument pour ou contre que j'aie pu connaître; mes livres sont là pour le prouver : qu'on les lise, et qu'on me dise sans aucune précaution, sans aucune considération, que tel ou tel document est apocryphe, que tel autre est vicié, que tel autre est puissamment attaqué, controuvé; que mes déductions sont ridicules, fausses ou illogiques; en un mot condamnez ou absolvez d'après votre conscience et comme le demande la nature du procès, et alors, mais seulement alors, je m'inclinerai. Vous ne voulez point décider,] pour une raison ou pour une autre; vous désirez que le combat continue et dure encore, soit : mais alors combattons avec des documents contre des documents; mais, de grâce, qu'on ne réponde point à mes « déclamations » par des déclamations plus vides encore. Soyons censeurs, critiques tant qu'il vous plaira, mais jamais ni sophistes, ni rhéteurs. Pour l'amour de la vérité, et par le respect que nous devons à la bonne foi de la plupart de nos lecteurs, qui ne peuvent connaître à fond les faits, ne disons point *à priori* qu'il en doit être ainsi parce qu'ainsi l'affirment Guicciardini, Rinaldi, Grégorovius, et toute cette longue série de célébrités augmentée maintenant de l'illustre M. de l'Épinois.

Je termine en faisant bien remarquer la première ligne de la censure. « Nous eussions préféré », dit-elle, se servant des propres paroles du célèbre P. Matagne, « qu'on ne soulevât point les questions historiques qu'agite ce livre ». Que les lecteurs fassent le cas qu'il leur plaît de nos opinions, ils sont parfaitement libres : pour moi, je n'accepte point ce pieux conseil ; non, mille fois non : je préfère le contraire, et je regrette sincèrement qu'on n'ait pas commencé à parler dans le sens de la défense dès le moment qu'on a commencé à faire de la famille Borgia « comme une toile, — dit très bien Brown, — sur laquelle elle (l'histoire) a voulu réunir en tableau les débauches des xv^e et xvi^e siècles » : Et notre censeur le confirme lui-même, en disant qu'Alexandre a été « le bouc émissaire » contre lequel « toutes les passions et les rancunes se sont réunies ». Si dès le commencement on avait soulevé ces questions historiques qu'on agite maintenant, on n'aurait point laissé le champ libre aux méchants et aux ignorants de fabriquer cette fameuse épopée de toutes malhonnêtetés et faiblesses humaines possibles. En d'autres termes, on ne nous aurait point enseigné jusqu'à hier et nous n'aurions point appris, même dans nos écoles catholiques, qu'Alexandre était mort comme meurent tous les grands scélérats, c'est-à-dire comme ils ont vécu.

De cette manière, grâce à Dieu, [et que ceci soit dit à notre honte, grâce aux historiens hétérodoxes, l'histoire des Borgia a été refaite, et d'ici à quelques années elle se présentera à nous tout autre que ce qu'elle nous a paru être jusqu'ici. Et désormais,

avant de publier une nouvelle infamie ou d'en reproduire une vieille, il faudra avoir à son service des documents et des documents autrement sérieux, autrement clairs que ceux qui se conservent dans les archives des « héritiers des biens et titres des Borgia en Espagne ». De sorte que maintenant une histoire des Borgia à la Gordon et à la Victor Hugo, comédies et romans lus et copiés, représentés, aveuglément crus et applaudis jusqu'à ce jour, seraient certainement sifflés dorénavant.

Et c'est malheureusement à cause de ce silence que M. de l'Épinois a pu, d'après Mansi, écrire à la seconde page de son acerbe critique : « Il est plus facile de se taire sur ce Pontife que d'en parler avec modération, puisqu'en lui TOUS LES VICES ÉTAIENT À L'EXCÈS, et qu'il n'avait pour ainsi dire AUCUNE VERTU ». Mais quand nous arrivons à l'avant-dernière page, notre censeur contrairement à l'auteur cité et à lui-même, qui dans tel cas l'avait appelé un homme « si autorisé en fait de science et de critique », le même M. de l'Épinois a fini par s'indigner de pareilles absurdités, et de celui qui les avait écrites et approuvées, en s'écriant : « De toutes parts on s'est acharné contre la mémoire d'Alexandre VI, *sans reconnaître ce qu'il y avait eu* D'ACCEPTABLE, DE LOUABLE MÊME dans sa vie, et on a créé ainsi autour de son nom une LÉGENDE de FORFAITURES ». C'est enfin grâce au même système, que M. de l'Épinois peut nous dire, en terminant sa longue censure, après tant de concessions et contradictions, que « la personnalité humaine de ce Pape TOMBE, VOUÉE PAR LE MÉPRIS, AUX GÉMONIES DE L'HISTOIRE ».

Enfin, qu'on le remarque bien, avant de soutenir tout cela, notre critique et censeur si impartial a dû en arriver à nous dire ce que je ne crois pas qu'un hétérodoxe ait jamais dit, à savoir : « J'ai besoin d'Alexandre VI pour m'expliquer Luther ». Il a dû affirmer en outre que l'infâme histoire d'Alexandre « est la justification de la Providence divine » ! affirmer enfin que par la vie si pleine d'obscénités de ce Pontife une des vérités dogmatiques « est justifiée », — bien plus « est historiquement démontrée !!! »

Or, quand j'entends dire que les infamies de Borgia sont nécessaires pour expliquer l'hérésie, nécessaires pour la justification de la divine Providence, nécessaires pour fortifier, pour démontrer historiquement quelque une des vérités dogmatiques, je n'ai plus rien à opposer, j'ai honte d'avoir pris cette question de haute théologie, d'une théologie vraiment transcendante, pour une question purement et simplement historique. Je m'en veux d'avoir osé chercher à décharger ce monstre providentiel de quelque faute. J'en veux à tous ces savants et à tous ces auteurs religieux qui m'ont induit en erreur par leur exemple, dépensant leurs forces et leur vie à défendre des Grégoires, des Innocents, des Bonifaces, et tant d'autres Pontifes. Les malheureux, ils ne s'apercevaient pas que, par leurs apologies, ils détruisaient un si grand nombre d'arguments historiques qui prouvaient la divine assistance accordée à l'Eglise catholique. Tous les Papes réhabilités par eux étaient autant de preuves de moins pour prouver cette divine assistance. Ils ignoraient, les pauvres gens, que si le dogme est si

bien fortifié et démontré par la vie irrégulière d'un seul Alexandre, il aurait été bien autrement démontré et historiquement fortifié par la vie irrégulière d'une dizaine de Papes à l'instar de Borgia. Mais quelle preuve, quelle démonstration invincible pour un si nouveau dogme, si, au lieu de dix Papes, les deux cent soixante prédécesseurs ou successeurs d'Alexandre VI avaient tous été comme lui et même pires? Alors, ce nouveau dogme ne serait-il pas tout resplendissant d'évidence?

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de mon estime et de mon respect.

Votre très humble serviteur,

ANDRÉ LEONETTI ,

Des Écoles Pies, sous-secrétaire de l'Académie de Religion Catholique à Rome.

Du Collège Nazareno de Rome, le 11 mai 1881.

II

La *Revue des questions historiques* du mois d'octobre contient deux pièces importantes, qu'on peut regarder comme le dernier mot de la controverse qui dure depuis un an sur les mœurs d'Alexandre VI. A ce titre, nous avons le devoir de les résumer et de les examiner.

Le P. Leonetti, dans un article aussi long que celui de M. le comte de l'Epinois auquel il répondait, cher-

che à réfuter son adversaire, et n'a pas de peine à découvrir le vice de ses arguments. Il le fait avec un choix de preuves, une sagacité d'aperçus, une sûreté de méthode, auxquelles la science des Italiens nous a habitués, et il y ajoute une éloquence, une verve, une finesse d'esprit qui captivent aussitôt les Français. Nos lecteurs connaissent déjà la plupart des raisons prépondérantes du P. Leonetti. Notre intention n'est pas d'y revenir. Mais il y a des points qu'ils ignorent entièrement, et sur lesquels il est urgent qu'ils soient édifiés.

M. de l'Epinois avait fait un grief à Alexandre VI de ne s'être pas occupé de la canonisation des saints, contrairement à l'usage de tous les Papes, même les plus éloignés de la sainteté, comme Benoît IX, qui a canonisé le fils de saint Etienne de Hongrie, saint Eméric. L'auteur ne le dit pas, mais il veut insinuer que les saints faisaient peur au Borgia, et pour cause personnelle. Le P. Leonetti lui répond qu'il est loin de connaître tout ce que Borgia a fait pour l'honneur des saints, mais qu'il est de notoriété courante qu'il a canonisé sainte Françoise Romaine et saint Casimir de Pologne.

Or, sainte Françoise Romaine, fondatrice du fameux couvent de Tor de Specchi, était une des femmes les plus austères et les plus mystiques parmi les saintes âmes auxquelles l'Eglise a décerné un culte. A quel point elle fut privilégiée de grâces insolites et du don des miracles, il suffit d'ouvrir un bréviaire pour le savoir. Il serait impossible de trouver une sainte moins agréable à la Renaissance et qui sentît

plus son moyen âge. Néanmoins Alexandre VI lui a consacré ses veilles et sa dévotion.

Le jeune prince polonais ne devait pas inspirer moins de répugnance au Pape, accusé de mauvaises mœurs, et qui s'excusait, à en croire M. de l'Epinois, sur « son tempérament ardent ». En effet, ce saint Casimir est mort à vingt-cinq ans, victime de son amour de la continence, et refusant d'écouter les médecins, qui lui conseillaient le mariage, auquel il préféra toujours la belle vertu de virginité. Alexandre a canonisé saint Casimir sans craindre les pasquinades. Voilà un échantillon de la manière dont il a négligé les saints.

Cependant M. de l'Epinois tient beaucoup aux saints de son côté, et il aimerait aussi à en faire. Mais ses saints de prédilection ne sont pas toujours ceux de l'Eglise romaine. Son grand saint à lui est le réformateur de Florence et l'ennemi le plus acharné d'Alexandre VI. Nous avons nommé Savonarole. Il a donc admiré l'*Etude* qu'un pieux et savant dominicain a publiée il y a quelque temps, et que nous avons critiquée ici même, et il ne doute pas que si le même écrivain peut conduire à bonne fin de nouvelles études qu'il a entreprises sur son sujet de prédilection, il n'arrive à faire monter Savonarole sur les autels, et à faire descendre Alexandre VI aux gémonies.

Or le P. Leonetti nous apprend, dans sa réponse, que toutes les études sont finies, et que le nouveau livre a paru, mais qu'il a été condamné par le Saint-Office de l'Inquisition romaine et universelle à être mis au pilon.

On voit que l'auteur n'est pas heureux dans le choix de ses exemples. Cependant nous nous étonnons encore plus qu'après avoir témoigné au dominicain panégyriste de Savonarole une sympathie que l'affinité catholico-libérale explique suffisamment, il soit tombé à bras raccourci sur un excellent confrère de celui-ci, le P. Ollivier. Mais il faut convenir que cet autre Père avait eu le tort impardonnable de douter de la culpabilité d'Alexandre VI, et qu'il avait commis, il y a une dizaine d'années, un petit volume, qui devait être suivi d'un second, où il proposait l'hypothèse d'un mariage légitime du jeune Borgia avant son entrée dans les ordres.

Ce volume est resté unique, parce que son auteur, candide et discipliné, s'est aperçu à temps qu'il faisait fausse route, et qu'il avait le devoir d'abandonner sa chimère, mérite trop peu ambitionné. Néanmoins, cette faute ainsi rachetée n'a pas empêché M. de l'Épinois de s'en prendre à plusieurs reprises, jusqu'au rabachage, au P. Ollivier, et d'en faire à cause première d'extravagances qui n'ont jamais été commises.

Al'en croire, ce malheureux Père aurait entraîné à sa suite l'école catholique abusée. Tous nos écrivains auraient innocenté la paternité de Borgia au moyen d'un mariage qui n'existait pas, et les plus chauds ultramontains auraient été ceux qui auraient le plus sottement donné dans le panneau. Or, suivant M. de l'Épinois, le B. Leonetti n'est qu'un P. Ollivier n° 2, et dans dix ans d'ici le n° 2 n'aura pas plus de partisans que le n° 1^{er}.

A ces assertions gratuites et à ces prévisions mal

inspirées, il n'est pas difficile de répondre raisonnablement. Le P. Ollivier a rencontré très peu d'adhérents. Il ne proposait, du reste, qu'une hypothèse, qu'il avait entrevue plutôt que certifiée. Quelques personnes ont pu être surprises de l'ingéniosité de ses efforts, et les ont considérés moins avec crédulité qu'avec curiosité. Mais l'impossibilité des faits l'a fait vite abandonner, et d'ailleurs il s'est abandonné le premier.

Telle est la vérité, tandis que, selon M. de l'Epinois, il aurait traîné à sa suite les écrivains de notre école, et cet entraînement aurait causé « à la science catholique, qui a tant gagné depuis près de vingt ans », un dommage, un naufrage irréparable, sans les sauveteurs qui sont arrivés sur les lieux. Tout cela repose sur des circonstances minimales, et sent bien l'exagération dont on se flatte à tout propos d'être exempt.

L'auteur ne juge pas moins légèrement, quand il prétend que les trois volumes du P. Leonetti ne dureront pas plus que l'opuscule avorté du P. Ollivier. Quelle proportion peut-on établir entre les deux écrivains, qu'on veut nous donner comme équipollents ? Laissons en paix le P. Ollivier, qui en est plus digne que son confrère infatué de Savonarole, et ne considérons que le P. Leonetti.

Il a étudié à Rome l'histoire d'Alexandre VI. Il a poursuivi son travail pendant la meilleure partie de sa vie. Il s'est entouré de tous les documents que pouvaient lui procurer les bibliothèques romaines, italiennes, allemandes, anglaises, espagnoles et françaises. Il a lu plusieurs milliers de volumes pour en écrire trois. Son œuvre a été discutée, et elle devait l'être ; mais elle est

déjà reconnue comme une œuvre colossale. Quelle conclusion à *pari* peut-on tirer du P. Ollivier au P. Leonetti, et le P. Ollivier ne serait-il pas le premier à récuser un si téméraire parallèle ?

Dans sa réplique, M. de l'Epinois tend à se faire passer pour plus petit qu'il n'est, et la *Revue* pour plus grande. On dirait, à l'entendre, que ce recueil est une espèce de bullaire contemporain, rendant les oracles de la religion et de la science. Mais si la *Revue* est si savante, comment imprime-t-elle, sans les corriger, les distractions, les contradictions et les ignorances de son collaborateur, qui ne demande pas mieux que de les confesser, paraît-il, quand on lui met le doigt dessus ? La *Revue* rend certainement de grands services, elle est remplie de bonnes qualités et d'excellentes intentions ; mais vouloir en faire le régulateur de la science historique est une exagération propre aux esprits modérés. Nous lui adresserons encore les reproches suivants, sans quitter M. de l'Epinois.

Suivant lui, « la polémique existe depuis un an au sujet d'Alexandre VI, et elle a trop duré, sans aucun avantage pour la science et la religion ». Ce n'est pas ce qu'on pense à Rome même. Nous en avons reçu des preuves qui ne tarderont pas à devenir publiques.

Il poursuit : « Dès que l'opinion du P. Leonetti, qui donne les fils d'Alexandre VI pour ses neveux, a été connue en France, cette conjecture, cette hypothèse du savant religieux a été immédiatement acceptée, et, avec toute la fougue naturelle à notre caractère, transformée en une thèse évidente, annoncée comme un fait certain. Des revues et des journaux

adoptèrent cette nouvelle opinion comme le dernier mot de l'histoire ». La vérité vraie est que cette explication n'a pas été donnée comme une thèse évidente, à laquelle l'auteur ne prétendait pas ; moins encore comme le dernier mot de l'histoire, puisque l'auteur avouait le contraire ; mais comme une explication qui avait pour elle les plus grandes probabilités, et pas une objection insurmontable.

Les Borgia s'étaient singulièrement multipliés dans la noblesse romaine depuis que le Pape Calixte III les avait fait venir de Catalogne. On comptait trente-deux palais leur appartenant, et leur dynastie était si formidable que, dans une émeute qu'avait suscitée la jalousie de leur prépotence, on criait : « A bas les Catalans ! » Et l'on trouverait étonnant que dans ces trente-deux maisons patriciennes, il se soit trouvé quatre enfants délaissés par une veuve remariée et recueillis par un oncle ? Car c'est toute l'invention du P. Leonetti.

« Les témoignages réunis par le P. Matagne et par les rédacteurs de la *Civiltà cattolica* étaient aussi forts contre l'opinion nouvelle que contre l'opinion du P. Ollivier. » Nous le nions formellement, car il y a entre les deux auteurs la même distance qu'entre le possible et l'impossible ; et nous en avons, dans l'espèce, la plus forte preuve qu'on puisse demander. Quand les dignes rédacteurs de la *Civiltà* ont écrit contre le P. Ollivier, ils ne connaissaient pas les études du P. Leonetti, qui étaient inédites ; et quand les trois volumes ont paru, ils en ont parlé tout autrement et sur un tout autre ton qu'ils n'avaient fait

de la petite brochure. Allez leur dire après cela que leurs raisons étaient aussi bonnes contre l'autre que contre l'un !

M. de l'Épinois n'a pas plus que M. Prudhomme de titre pour « rappeler aux écrivains catholiques qu'ils ne devaient accepter qu'avec la plus grande réserve une opinion séduisante, mais qui avait contre elle des textes assez difficiles à supprimer ». Personne parmi nous n'a pensé à supprimer un texte, qu'il fût facile ou difficile de le faire. Il est vrai qu'ailleurs on en a tronqué, sans apprécier la difficulté de l'escamotage.

« La concordance de témoignages entre contemporains ne peut être détruite par des affirmations énoncées gratuitement, sans preuves ; car il n'y en a pas. » Personne, parmi nous, n'a prétendu détruire quoi que ce soit par des affirmations sans preuves ; et il est plus facile de parler vaguement des droits et des exigences de la science, que de prouver que le P. Leonetti, qui les connaît aussi bien qu'un autre, les a moins respectés qu'un autre.

« Demain peut-être, et personne plus que moi ne le désire, demain on pourra trouver un document qui montrera un frère du cardinal Rodrigue avec l'aurole de la paternité de Pierre-Louis, de César, de Lucrèce, de Geoffroy. » Mais faites donc attention à ce que vous dites. Ni demain, ni jamais on ne pourra découvrir un document pareil, si les documents que vous apportez sont certains comme vous les donnez. Le document certain que vous attendez ne peut pas contredire les documents certains que vous connais-

sez aujourd'hui. Ou vos documents ne sont pas certains, ou ils n'affirment pas certainement la paternité de Rodrigue ; sans quoi, comment voulez-vous qu'un autre document les détruise ? Un peu de logique, voyons donc ! Il n'y a pas deux vérités historiques.

« Je proteste au nom des écrivains catholiques contre des assertions si légèrement produites et contre des procédés de critique qui causent à la science, non moins qu'à la religion, je le crains, un tort considérable. » — Si les écrivains catholiques ont donné un mandat impératif à M. de l'Epinois, à un homme qui parlait tout à l'heure avec une humilité fardée « de sa faible voix et de la voix d'un inconnu », on nous permettra bien de leur dire rondement qu'ils ont fait une élection qui n'est pas heureuse. Mais les écrivains catholiques ont-ils commis cette imprudence ? Nous voudrions bien voir ce document dont on parle « gratuitement et sans preuves », c'est bien le cas de le dire. Les procédés de critique du P. Leonetti causent à la science et à la religion un tort considérable. Où sont les protestations de la science et de la religion, et leur remerciement à M. de l'Epinois, qui a sauvé et leur dignité et leur loyauté ? Inconnus !

Néanmoins un évêque, éminent par sa science et par sa piété, a bien voulu *spontanément* écrire à M. de l'Epinois : « Vous avez accompli un devoir de conscience, en maintenant la *vérité historique* sur Alexandre VI ». Nous sommes loin de contester la valeur du certificat que l'auteur a raison de garder précieusement et d'exhiber avec fierté. Mais le P. Leonetti en a une centaine de semblables ; et depuis que la *réponse*

et la *réplique* ont paru dans la dernière *Revue des questions historiques*, un cardinal, savant et pieux, qui venait de lire ces deux pièces, et qui avait lu antérieurement les trois volumes du religieux des Écoles pies, plus tous les travaux qui ont été publiés sur la question, sans compter une multitude de manuscrits renfermés dans la bibliothèque vaticane, a tenu à faire une sorte d'ovation au P. Leonetti au milieu d'une assemblée de prélats et de docteurs, romains et autres, qu'il présidait.

Mais, puisque M. de l'Épinois nous met sur la voie des autorités, nous en citerons une d'une suprême élévation. Un jour que le P. Leonetti avait été admis en présence de N. S. P. le Pape, Léon XIII l'entretenant de son histoire d'Alexandre VI et l'en félicitant, lui indiqua avec sa grande bienveillance le *regestum* de ce Pape dans les archives secrètes, et lui fit remarquer que ce *regestum* ne contenait pas moins de cent treize volumes grand-in-folio, et que chaque volume ne contenait pas moins de mille pièces, toutes écrites ou revues et signées par un Pape, à qui il serait resté assez de temps pour mener, sous les yeux de la cour romaine, une vie de carnaval !

En effet, les ennemis de Borgia y pensent-ils ? Un homme qui, en douze années de pontificat, a trouvé le secret de composer un monde d'annales ecclésiastiques, ce géant du travail de cabinet presque incompréhensible, ce véritable Alexandre de la diplomatie, dont toutes les minutes étaient accaparées, comment aurait-il pu, quand il l'aurait voulu, divertir ses pensées des devoirs de son état pour se livrer à des

intrigues scandaleuses non moins compliquées que ses affaires sérieuses ? Il y a là une impossibilité plus que morale, une impossibilité physique, que nous livrons à la méditation de tout esprit moins prévenu que celui de M. de l'Épinois.

En finissant, notre antagoniste fait bon marché de sa science et ne demande plus qu'à sauver sa conscience. Il s'y renferme comme dans un asile sacré, où il doit croire que ses adversaires n'ont pas moins droit que lui de se réfugier. On voit bien que, selon lui, la conscience est plus qu'un asile, qu'elle est un donjon inexpugnable. C'est vrai ; mais il aurait pu ajouter que personne, au moins à notre connaissance, ne songeait à l'y assiéger.

DE LA CONTRE-RÉVOLUTION

PAR M. LE COMTE DE FALLoux.

I

Une jeune éloquence surgit, qui menace de reléguer dans les souvenirs celle de M. de Montalembert. Jusque-là, il n'y aurait que demi-mal pour les contemporains et comparses du grand orateur. Mais la jeune éloquence qui monte à l'horizon menace de suivre des errements tout différents de la précédente, et de se mettre au service du catholicisme ultramontain, au lieu d'entonner les louanges du catholicisme libéral. C'était trop oser pour un débutant.

Le comité de la Roche-en-Breuil s'est réuni, et a déclaré qu'il y avait urgence d'établir que nul n'aurait d'éloquence « que nous et nos amis ». M. de Falloux s'est chargé de rédiger les considérants et le dispositif de l'arrêt ; il a exécuté M. Albert de Mun aussitôt que ses succès oratoires ont été consacrés par une renommée qui ne laissait plus de doute sur le grand péril de la petite église.

Le député du Morbihan, faisant à Chartres, en attendant une autre exécution, un discours religieux sans prétention politique, définissait l'œuvre catholique à laquelle il se consacrait : la contre-Révolution. Que pouvait-il y avoir de plus clair et de plus précis dans les circonstances ? La Révolution, suivant M. de Bonald, a commencé par la proclamation des droits de l'homme ; elle ne finira que par la proclamation des droits de Dieu.

M. de Mun ajoutait dans le même sens : Les ouvriers souffrent d'une législation qui a mis Dieu hors la loi, ils ne verront le redressement de leurs griefs qu'autant que le nom de Dieu, suprême législateur, rentrera dans la loi. La loi est athée et doit l'être, dites-vous ; nous disons, nous, qu'elle sera chrétienne parce qu'elle doit l'être. Rien de plus, et quant aux voies et moyens, il n'y a pas lieu de s'en occuper dans l'intérêt de notre cause, parce que nous en sommes encore à faire reconnaître les principes.

Là-dessus M. de Falloux intervient d'abord sous le masque d'un simple abonné du journal qu'il a fondé en province, l'*Union de l'Ouest* ; ensuite il lève le masque, qui était moins un déguisement qu'une coquetterie, et donne une diatribe entière contre la contre-Révolution dans le *Correspondant* du 25 octobre, qui était vraiment sa place. Son but est de montrer tout ce que la Révolution a d'avantages et la contre-Révolution d'inconvénients. C'est un plaidoyer tissu de finesse, comme il sait en faire. Un bon coup de plumeau dans ces dentelles d'Arachné pourrait nous en délivrer.

La première question qu'il pose à M. de Mun est

de savoir si par contre-Révolution il entend que l'ancien régime doit ressusciter de pied en cap. Mais comment ose-t-il faire une pareille demande à un orateur qu'il sait être ultramontain, et qui lui fait peur comme ultramontain ? L'ancien régime était la révolution des droits du Pape. L'ultramontanisme doit donc être la contre-Révolution de l'ancien régime. Cela saute aux yeux. Mais M. de Falloux, qui a trop d'esprit et trop peu de principes, n'était pas fait pour s'en apercevoir.

Suite de l'interrogatoire. — Voulez-vous un ancien régime corrigé ? — Oui, en tout ce qui concerne les déviations de la constitution catholique. — Mais presque tout le monde s'accommode de l'état actuel de la société ? — Nous n'en sommes pas, de ces accommodants et accommodés. — On ne demande plus que des réformes utiles ? — Nous n'avons jamais demandé des réformes inutiles, et vous auriez pu regarder inutile de nous interroger sur ce point. — Dès lors à quoi sert ce mot de contre-Révolution, si vous ne mettez rien dedans ? — Nous ne sommes pas si naïfs que votre caricature : nous mettons dans le mot de contre-Révolution la reconnaissance des droits de Dieu. — Vous ne connaissez donc pas l'empire des mots ? — L'empire des mots est passé. Quand il n'y avait pas de journaux, un mot pouvait faire fortune ; avec les mille commentaires de la presse, un mot est aussi vite démoli qu'édifié. Si le comte d'Artois reparaisait aux frontières en 1882, son mot : Il n'y a qu'un Français de plus, serait retourné de toutes les façons par les journaux de toutes les couleurs, et le

lendemain le scepticisme des masses remplacerait leur enthousiasme de la veille.

Ce mot du comte d'Artois est, du reste, le seul un peu présentable que se permette l'auteur. Les autres ne sont que des facéties qui étonnent sous sa plume. Il nous cite la révolution de Saint-Pétersbourg qui faillit se faire à l'avènement de Nicolas, par un régime dont quelques soldats criaient : Vive la Constitution ! croyant qu'il s'agissait de la femme du grand-duc Constantin. Qu'avons-nous de commun avec ces moujicks ? Nous avons trop et trop peu d'instruction primaire pour n'être pas à l'abri de ces quiproquos.

En 93, il paraît que l'ambassadeur de la République française apaisa le Sultan en lui disant : La République est une femme. Elle ne pourra donc épouser aucune princesse qui vous porte ombrage. — Tout cela pour nous prouver que le mot de contre-Révolution peut amener des catastrophes ! Nous répéterons à l'auteur que, quoiqu'il y ait encore à Constantinople peu de journaux et encore moins de lecteurs, les mots qui lui paraissaient plus effrayants qu'un baril de dynamite exciteraient aujourd'hui la risée, si tant est qu'ils aient exercé un certain prestige à l'époque où il se plaît à les faire miroiter.

M. de Falloux s'étonne que la révolution de juillet, qui s'est faite au cri de : Vive la Charte ! ait modifié la charte d'un bout à l'autre. Il nous semble cependant que rien n'est moins étonnant. La charte octroyée prenait ses précautions contre le peuple. On devait s'attendre que la charte synallagmatique prendrait ses précautions contre le roi. Mais quand la révolution de

juillet succomba par la réforme démocratique de sa chartre, il était bien naturel que la République héritât d'un trône, qui, s'étant donné lui-même comme la meilleure des Républiques provisoires, ne pouvait être le coadjuteur de la République définitive qu'à la condition de n'en avoir pas la future succession. Rien de sérieux dans tout cela, mais un joli badinage, qui sent plus l'ancien régime que l'auteur n'y pense. Allons à la recherche du bon sens.

Maintenant, dit l'auteur, expliquons-nous sur la Révolution. Vous écrivez sans cesse que vous en voulez à la Révolution tout entière. — Oui. — A la société moderne tout entière. — Comment ? aux bateaux à vapeur, aux chemins de fer, aux télégraphes électriques ? Vous nous faites parler pour nous dérisionner à plaisir. — Le cardinal Pecci a écrit : « Nous ne voulons pas nous servir de paroles qui, n'étant pas suffisamment définies, ne peuvent qu'engendrer la confusion. Agir ainsi, c'est frapper des coups en aveugle ». — Eh bien, vous, vous nous frappez en aveugle, quand vous nous accusez de vouloir détruire la société moderne tout entière. — Sur quels documents pontificaux appuyez-vous vos anathèmes de fantaisie ? — Nous vous les montrerons, quand vous nous aurez montré les documents sur lesquels vous appuyez, en parlant de nous, vos bravades inutiles.

— Si Pie IX avait pensé comme vous, le *Syllabus* aurait condamné la Révolution en bloc et la société moderne en bloc. Cela eût été très simple et très court. — Le *Syllabus* a condamné la Révolution en bloc, et d'une manière aussi courte que simple, puisqu'il refuse

à l'Eglise le droit de se réconcilier avec le libéralisme, le progrès et la civilisation moderne. Mais le *Syllabus* ne condamne pas la société actuelle sans exception, parce que la société actuelle renferme beaucoup d'exceptions, les unes antiques, d'autres plus récentes, qui n'ont rien à démêler avec le libéralisme, le progrès et la civilisation moderne. Nous ne savons pas si nos distinctions sont bien accessibles à l'esprit de notre critique. Mais aussi pourquoi veut-il faire de la théologie, au lieu de faire des mots ?

— Le *Syllabus* a pris le procédé que je me permettais de vous conseiller. — Allons, monsieur de Falloux, un peu de mémoire. Ouvrez votre histoire d'Augustin Cochin, et vous y lirez combien vous étiez alors mécontent des procédés du *Syllabus*, qui avait tout confondu, donné prise aux préjugés les plus ancrés, les plus dommageables, au lieu de les dissiper, de les rectifier, et de discerner le vrai du faux. Vous disiez même que vous aviez fait reconnaître son tort à la cour de Rome, et que s'il lui prenait fantaisie de collectionner un nouveau *Syllabus*, vous aviez sa promesse qu'elle se conformerait aux procédés que vous aviez daigné lui proposer. C'est peut-être cette promesse apocryphe qui a encouragé l'auteur de la *Crise de l'Eglise*. Le Pape devait éviter par-dessus tout de laisser tomber le *Syllabus* entre les mains des journaux. Mais, puisqu'une première fois la faute était commise et pouvait être irréparable, vous aviez au moins demandé au grand évêque d'Orléans de faire un commentaire du *Syllabus* à l'usage des catholiques libéraux ; en quoi le célèbre prélat avait parfaitement

réussi au gré des fidèles de la Roche-en-Breuil et au détriment du document pontifical.

— N'est-ce pas Pie IX aussi qui a souvent insisté sur la distinction entre la thèse et l'hypothèse ? — Oui, et nous aussi nous avons insisté à sa suite. — Léon XIII a réclamé pour l'Eglise l'origine et le progrès de la civilisation dans deux admirables mandements. — Nous réclamons la même vérité historique tous les jours, avec le Pape et derrière lui. Mais Léon XIII a-t-il dit que la civilisation, dont l'Eglise est la mère, était la civilisation moderne, avec laquelle son prédécesseur ne voulait pas se réconcilier ? — Léon XIII n'a maudit aucune forme de gouvernement. — Toutes les formes dépendent des principes qu'on met dedans. — Léon XIII n'a maudit aucune institution. — Vous vous trompez : Léon XIII maudit et maudira toute institution maçonnique et athée. — Rome repousse un pessimisme incompatible avec sa mission. — Et nous donc ? Il s'agit bien ici de vos querelles académiques et comiques sur les optimistes et les pessimistes. — Rome pousse très loin la condescendance envers l'hypothèse. — Nous la suivons partout où elle va. Mais tout cela fait-il que Rome ait entendu sacrer la Révolution et anathématiser la contre-Révolution ? A la question !

— C'est avec le véritable législateur et par conséquent le véritable fondateur de la Révolution, que Rome a signé le concordat. — Voilà un *par conséquent* qui n'est guère conséquent. Parce que le général Bonaparte a codifié une législation révolutionnaire, est-il le véritable fondateur de la Révolution ? C'est

donc lui qui aurait pris à sa charge les lois et les actes, de la Convention, en bloc ; c'est lui qui aurait consenti à plonger ses mains dans le sang de Louis XVI ? Et le Pape se mettait en rapport avec un anarchiste quand il croyait traiter avec un gouvernement réparateur, qui promettait de relever les autels que la Révolution avait renversés, et qui entendait déjà faire sacrer le pouvoir quand il pourrait lui rendre un nom monarchique ? Si la Révolution aimait tant la réouverture des églises, elle était dans une bonne veine de contre-Révolution, et la vraie Révolution ne pouvait pas manquer de lui reprocher son apostasie. Elle n'y a pas manqué du reste. Mais M. de Falloux avait besoin de nous montrer le Pape bénissant la Révolution, pour nous faire comprendre combien nous étions des échos indiscrets et infidèles du Vatican, quand nous prétendions qu'on y attendait et saluait la contre-Révolution en faveur des droits de Dieu, trop longtemps méconnus.

— A travers nos bouleversements successifs, les Souverains Pontifes n'ont jamais refusé leur concours à la pacification religieuse. — C'est vrai ; mais, par exemple, en entendant la pacification religieuse d'une autre manière que M. l'abbé Dupanloup. — Sous Napoléon III, bien que la Constitution portât sur le front : 89, Pie IX n'a point refusé d'être le parrain du prince impérial. — Quel *par conséquent* le bel esprit de l'auteur va-t-il en tirer ? — Léon XIII a écrit à l'empereur d'Allemagne pour lui dire qu'il se réjouirait de voir rétablir avec cette noble nation les rapports religieux, et que l'empire n'aurait pas moins

lieu de s'en réjouir. — Ce qui revient à dire que si la Révolution voulait bien céder un peu en Prusse, cette mitigation ne ferait pas grand tort à la contre-Révolution. — Ne manquez pas d'observer aussi l'attitude des hommes d'entre-deux. — Certes, nous n'y manquerons pas, d'autant plus que c'est là que M. de Falloux a fixé sa place. — Ils seraient désireux de signer la paix, si vous la rendiez tolérable. — Voudrait-il nous dire ce qu'il entend par une paix tolérable aux hommes d'entre-deux ? N'est-ce pas celle qui mettrait l'article premier de l'armistice au profit de la Révolution, et l'article deuxième au compte de la contre-Révolution, et ainsi de suite ? C'est bien comme cela qu'il faut stipuler de nos jours ; mais nous doutons qu'on aboutisse à un résultat aussi bon que tolérable, à la paix vraie, solide et durable, suivant la noble et pieuse pensée de Léon XIII, et non « à une simple trêve qui laisserait la voie ouverte à de nouveaux conflits. »

Nous ne voulons pas finir ce chapitre sans faire succéder une attaque à la défense. M. de Falloux nous reproche de nous servir d'un mot, la contre-Révolution, et de ne rien mettre dedans. Mais lui aussi s'est servi d'un mot, et d'un mot aussi indéfinissable que celui de contre-Révolution est clair. Il parle, à la fin de son réquisitoire contre M. de Mun, d'une profession de foi politique, et celle-ci, faite pour remplacer la nôtre, doit être la bonne. Or, cette profession de foi sera rédigée avec les idées des hommes modérés, les autres idées étant frappées de néant. Quelles sont, en fin de compte, les idées des hommes modérés ? Si

M. de Falloux les connaît, pourquoi ne les a-t-il pas dites ? Pour nous, nous prétendons que les idées des hommes modérés sont confuses, incohérentes, la tour de Babel, et que les hommes modérés n'en savent pas plus que les autres sur les idées des hommes modérés.

Autre chose : M. de Montalembert est pour M. de Falloux le grand orateur, comme Mgr Dupanloup est le grand évêque. Or, quand il était jeune et brillant comme M. de Mun, le noble comte d'alors, si regrettable à la fin, a arboré, aussi lui, un nouveau *labarum*, et il y a inscrit en grosses lettres un mot d'ordre plus malheureux encore que celui de contre-Révolution. Il a pris « un nom capable de soulever les masses, un nom plus fait pour provoquer que pour attirer, un nom dont aucun homme de cœur ne voudrait subir l'alternative », et il l'a jeté à la tête de ses adversaires comme une excommunication sanglante, quand il leur a dit : Vous êtes les fils de Voltaire, et nous sommes les fils des croisés. Vous nous demandez ce que signifie contre-Révolution. Nous vous renvoyons à la définition de votre grand orateur : elle signifie les fils des croisés en face des fils de Voltaire.

Nous aurions cru que M. de Falloux était un fils des croisés, ou du moins qu'il désirait l'être. Il paraît que non, car il trouve du bon à Voltaire. S'il avait vécu au dix-huitième siècle, il eût ambitionné de le désarmer en lui dérobant ses intuitions prévoyantes et généreuses, au risque de passer pour un de ses fils. Car il veut être un homme modéré, un homme d'entre-deux, hélas ! peut-être un homme d'un croisement qui n'a pas encore existé : un métis de la Révolution.

et de la contre-Révolution. Il le désire pour délivrer son âme : *liberavi animam meam*, qui en sera moins libre. Il ne prétend à aucun bénéfice, puisque les révolutions, dans leur accès de colère, ne tiennent pas compte des nuances. Nous croyons à son désintéressement, mais, malgré lui et pour lui, nous croyons à l'utilité future de la nuance bistre dont il vient de se farder. Dans les soulèvements des races, les sangs mêlés sont le plus souvent épargnés.

II

Passons au point de vue politique. M. de Falloux, sur son terrain, y témoignera sans doute plus de rectitude d'esprit. Suivant lui, la Révolution française durera toujours, et même la droite l'a applaudi en 1851 d'avoir dit cela. Ce qui serait bien la plus forte raison de croire que la Révolution durera toujours, si l'abdication de la justice pouvait être aussi durable qu'elle peut être générale à un moment donné. — La Révolution, dit-il, est un fait universel contre lequel se brisera infailliblement tout homme ou tout parti qui n'en voudra pas tenir compte. — Qu'est-ce que cela nous fait ? Parce que nous sommes les champions de la contre-Révolution, doctrine théologique, prétendons-nous qu'il ne faut tenir aucun compte en politique du fait de la Révolution ? — M. de Chateaubriand a rempli ses *Mémoires* de prédictions sur l'a-

venir. — Or, que dit le prophète de Saint-Malo ? — Il dit que la transformation générale du monde sera la Révolution allant à son terme. — Si Dieu n'a pas pitié de nous, ce sera effectivement la conséquence logique de tout ce que nous voyons, déplorons et ne pouvons humainement empêcher. Retarder serait même une espèce de miracle, en faisant prévaloir çà et là quelques principes contre-révolutionnaires. En tout cas, la prédiction n'est pas gaie. Mais qu'importe ? Parce que la Révolution doit envahir tout et durer toujours, est-ce une raison de ne pas lutter contre elle ? Les Machabées se sont-ils laissé pénétrer par les mœurs des Gentils, parce que les Gentils étaient assez nombreux et assez forts pour les absorber ? Quand le traité de Westphalie a été signé, et que Rome a pu pressentir que le protestantisme resterait indéfiniment en Europe, a-t-elle omis pour cela de le combattre et d'exercer contre lui toutes les reprises qu'elle a pu ?

M. de Maistre, suivant l'auteur, n'a jamais cessé de s'occuper de la Révolution. — Et nous non plus, nous ne cesserons jamais de nous occuper de la contre-Révolution. — M. de Maistre écrivait à M^{me} de Costa : « Longtemps nous avons pris la Révolution pour un événement. Nous étions dans l'erreur : c'est une époque ». Certainement c'est une époque, et la perspicacité de M. de Maistre avait été surprise, quand les propos des émigrés français lui avaient fait prendre cette époque pour un événement. — Emigré lui-même, M. de Maistre vivait dans l'intimité de tous les émigrés français à Saint-Petersbourg, ce qui ne

l'empêchait pas de détester ce qu'on peut appeler l'esprit de l'émigration. — Détester est un mot trop absolu, qu'un chef du parti modéré ne devrait pas prononcer, par respect pour les siens. Mais nous déplorons avec M. de Maistre les anecdotes dont il a été témoin pendant l'émigration. — Le marquis de Costa écrivait à son tour : « Le droit et la justice ne nuisent pas, mais un peu de politique ne gâterait rien ». — Comme c'est bien dit ! Le droit et la justice, c'est la thèse, c'est la contre-Révolution ; mais la politique, c'est l'hypothèse qui est absolument digne d'être prise en considération dans les temps de troubles. Avons-nous jamais dit autre chose ? Le paladin Albert de Mun a-t-il proclamé à Chartres qu'il fallait entraîner les ouvriers dans une charge à fond contre l'établissement révolutionnaire, avec lequel nous avons à compter autant et plus que M. de Maistre ?

Mais M. de Maistre, continue M. de Falloux, allait beaucoup plus loin. Relisez la page dans laquelle il n'hésite pas à louer la Convention d'avoir conservé l'intégrité du plus beau royaume après celui du ciel. — Nous attendons le *par conséquent*, que l'esprit inventif de l'auteur ne peut hésiter à tirer de ce trait insignifiant. — Avancer ou reculer, se réserver une certaine latitude, n'est-ce pas là toute la théorie de la sagesse politique ? — Certainement, et M. de Mun ne l'a jamais nié, mais il ne faisait pas de politique avec ses ouvriers. Il leur faisait le catéchisme des principes chrétiens, applicables à l'homme, à la famille et à la société. Il leur disait comme M. de Maistre : La Révolution est satanique dans son essence, *par consé-*

quent la contre-Révolution est chrétienne dans son essence. Il ne s'agissait pas d'autre chose entre l'orateur et les auditeurs que de convenir de cette thèse sans hypothèse.

M. de Falloux intervient après M. de Maistre : Souvenez-vous que Satan a toujours passé pour un maître jouteur, et que si c'est à lui que nous avons affaire en personne, il importe de bien veiller sur les défauts de notre propre armure. — C'est ce que M. de Mun ne cesse de répéter aux ouvriers en leur rappelant les paroles de l'Apôtre : *Fratres, sobrii estote et vigilate, quia adversarius vester diabolus circuit quærens quem devoret; cui resistite fortes in fide.* Mais l'armure de David vient ici bien mal à propos sous la plume de l'auteur. David négligeant l'arme de munition que lui présentait le roi, et se confiant en Dieu, se contenta de sa fronde de berger et de cinq cailloux roulés par le torrent, comme s'il eût été sur la piste de quelque fauve. Mais quand on fait des mots, on n'en saurait trop faire, au lieu de les choisir, comme David, *limpidissimos*, et de s'en tenir à cinq, au lieu de cinquante.

L'auteur invoque l'appui de saint Thomas d'Aquin. Consulté sur le choix d'un supérieur, le saint a répondu qu'il fallait donner les voix au plus prudent. — C'est exactement ce que répète M. de Mun aux ouvriers : Choisissez pour vos guides ceux d'entre vous qui sont prudents, et que vous nommez pour cela des prud'hommes. — Mais tout n'est pas inexpérience dans les partis; tous comptent dans leurs rangs des hommes qui vivent du bruit qu'ils font aux dépens

des causes qu'ils servent. Prenez-y garde, vous surtout, journalistes, mesurez bien la distance morale qui sépare les ligueurs des croisés, et Don Quichotte de Bayard. — Réflexions excellentes, seulement à qui s'appliquent-elles? M. de Mun serait-il Don Quichotte, et M. de Falloux un descendant des ligueurs, croisé avec la postérité de Voltaire? — Vous croyez que d'une restauration monarchique sortirait inévitablement la contre-Révolution. Mais ni M. de Mun, ni personne de nous n'a jamais dit cela. C'est une illusion digne de Don Quichotte tout seul. Combien de trônes rétablis nous avons vus, et un seul, celui de 1815, a essayé timidement d'être contre-Révolutionnaire. Bonaparte, les Bourbons, les Orléans et Napoléon III, tous montent à leur tour sur le trône, mais personne ne pense à une restauration monarchique qui serait la contre-Révolution. Pourquoi attendre de l'avenir plus que du passé, à moins que l'avenir ne nous garde un Dieudonné? — Ah! direz-vous, la France est si mobile! — Ah! elle a tant de manières d'être mobile, tout en restant révolutionnaire!

— J'ouvre un recueil de lettres de M. le comte de Chambord, dit M. de Falloux, et je lis :

« Mon cher Berryer, l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, le libre accès pour tous les mérites à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux, tous ces grands principes d'une société éclairée et chrétienne, me sont chers et sacrés comme à vous, comme à tous les Français. — Donner à ces principes toutes les garanties qui leur sont nécessaires par des institutions conformes aux vœux de la nation, et fonder d'accord avec elle un gouvernement régulier et stable, en le plaçant sur la base de l'hérédité monarchique, et sous la garde des

libertés publiques, à la fois fortement réglées et loyalement respectées : tel serait l'unique but de mon ambition. — Venise, 23 janvier 1851. »

Monsieur le comte de Chambord n'était pas encore mûri par l'âge quand il a écrit cette lettre ; c'était précisément l'année où M. de Falloux faisait applaudir par la droite cette parole du prince de Kaunitz, rectifiée par lui, qui promettait l'éternité à la Révolution française. Les influences du temps étaient malsaines, et l'esprit du destinataire était plus éloquent que doctrinal. Le jeune et admirable prince a-t-il mêlé à la politique, à l'habileté, à la stratégie, excellentes qualités dans un roi, quelques erreurs théologiques qu'il regrette et ne répète plus, à présent que d'heureuses méditations et de saintes leçons ont imprimé le dernier cachet à son intelligence ? C'est probable, c'est certain, et c'est ce qu'il nous permettra d'avouer, au moment même où M. de Falloux, courtisan évincé, voudrait lui faire un compliment du contraire. Nos grands principes de la liberté de conscience et de l'égalité devant la loi sont des principes qui ne peuvent se passer d'une explication générale et particulière, des principes qui ne sont pas sacrés, puisqu'ils ne sont pas applicables au clergé, et qui n'appartiennent pas à une société chrétienne, puisque les anglicans eux-mêmes les rejettent. L'incomparable exilé le sait aujourd'hui qu'il connaît les documents du Saint-Siège relatifs à la Révolution française.

La seconde partie de sa lettre est purement politique. A ce point de vue, nous n'avons pas à nous en occuper, si ce n'est peut-être pour faire remarquer

qu'elle pose bien tous les termes du problème, mais qu'elle n'en fait pressentir la solution à aucun degré.

III

M. de Falloux n'est pas plus fort en politique qu'en théologie. Passons à son économie politique, et ne nous laissons pas plus de ses bons mots que de ses divagations.

Il commence ainsi : Les problèmes ardu qu'agitent entre elles les classes populaires et qu'agitent avec elles tous leurs amis, ces problèmes n'ont point été tranchés par la Révolution, ils ne le seraient pas davantage par la contre-Révolution. — Mais vous êtes bien tranchant, monsieur ! Comment ? la tradition chrétienne manquerait-elle des principes nécessaires à la formation des contrats, aux rapports des ouvriers et des patrons, du capital et du travail ? Notre religion est donc incomplète, et la civilisation chrétienne que vous vantiez tout à l'heure, d'après Léon XIII, n'est donc qu'un vain mot ? — Ces problèmes dépendent de lois plus générales et échappent à tout gouvernement. — Il y a donc des lois plus générales que celles que l'Eglise a dictées au peuple chrétien, et qui échappent même au Saint-Siège, en supposant que les parties qui sont en désaccord sur le sens et la portée de ces lois viennent au pied de son tribunal, et soient disposées à l'écouter avec amour et soumis-

sion ? Savez-vous la portée de ce que vous dites, et ne vaut-il pas mieux solliciter votre pardon de l'Eglise, en l'assurant du contraire ? Autrement vous seriez un accusateur de votre mère, bien plus coupable qu'un accusateur de ses frères, et aussi coupable que les libres penseurs, quand ils osent dire que l'Eglise n'est plus capable de marcher aujourd'hui à la tête de la civilisation.

Aujourd'hui, remarque M. de Falloux, la vapeur, l'électricité, l'excès de production, la concurrence universelle sont plus ou moins l'origine de tous les maux, de toutes les crises, de toutes les souffrances. — Et vous croyez apparemment que l'Eglise est incapable de régler ces forces nouvelles, et qu'elle n'a pas dans ses lois de quoi prévenir l'excès de production, la concurrence universelle, et de quoi y pourvoir ? Cela ne prouve qu'une chose : que vous êtes bien peu initié à la théologie morale. Mais vous auriez pu au moins demander des lumières à côté de vous, sans sortir de chez vous. — Sans nul doute, rappeler les classes ouvrières à la religion et aux bonnes mœurs est une œuvre de premier ordre, mais cela ne suffit pas toujours. — Au contraire, monsieur, toujours : *quærite primum regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.*

L'ouvrier, suivant l'auteur, souffre souvent du tort qu'il se fait, mais souvent aussi de celui qu'il subit, bon gré mal gré. Il ne suffit donc pas de lui parler de résignation et de consolations chrétiennes. — Vraiment ? — Il faut approfondir des questions complexes, il faut étendre son horizon, scruter la situation

de l'ouvrier dans toute l'Europe, comme l'a fait M. Le Play. Vous n'avez pas d'autre moyen d'éviter, malgré vos admirables intentions, l'écueil d'une banalité vulgaire ou d'un apparent charlatanisme. — Ainsi, il faudrait dire à l'ouvrier chrétien : Vous souffrez de forces que la science humaine a mises au jour. Personne n'y peut rien, pas même l'Eglise, qui a perdu les promesses de la vie présente qu'elle avait autrefois, et qui ne peut plus vous donner que des consolations chrétiennes. La vapeur et l'électricité échappent à tout gouvernement, et non seulement au gouvernement de l'Eglise, mais à celui de la Révolution, qui doit être éternelle. M. de Falloux n'y réfléchit pas, mais il n'y a pas une voie plus courte pour conduire l'ouvrier au désespoir, en passant toutefois par le socialisme, afin de jouir au moins un jour avant de mourir de la volupté de la vengeance. Quoi ! l'ouvrier viendrait consulter le gentilhomme chrétien, et il lui demanderait : Connaissez-vous un remède à mes maux ? Et le chrétien le congédierait en lui répondant : Que voulez-vous ? Il faudrait approfondir des questions trop complexes, dont vous n'êtes pas capable, et d'ailleurs M. Le Play lui-même, qui les a approfondies et qui a étudié la situation de l'ouvrier dans toute l'Europe, n'a rien trouvé pour la soulager qui en vaille la peine. Et ce serait, d'après M. de Falloux, le seul moyen qui restât à M. de Mun d'éviter l'écueil de la banalité, et même l'apparence du charlatanisme !

Charlatanisme ! Le mot est bien stoïque, cynique peut-être, adressé à un homme en face duquel

l'homme du monde le plus froid est obligé de s'incliner devant d'admirables intentions. Mais cet outrage passe par-dessus la tête de l'orateur de Chartres ; il vise, qu'on le veuille ou non, la sainte face de l'Eglise. En effet, c'est l'Eglise qui dit partout aux gouvernements, aux capitalistes et aux ouvriers : la vapeur, l'électricité, la concurrence et l'impiété, leur compagne trop fréquente, ont créé une situation inextricable, dont est né un monstre qui menace de vous dévorer tous, le socialisme. Eh bien ! si vous daigniez m'écouter, je me ferais fort de vous préserver du socialisme, tous tant que vous êtes, et à quelque degré de l'échelle sociale que vous apparteniez. — A quoi M. de Falloux répond : Oui, oui, connu ! les bonnes mœurs et les consolations chrétiennes, une goutte d'eau où il faudrait un fleuve. Si vous n'avez que cela à nous offrir, et vous n'avez que cela, taisez-vous plutôt que de dire des banalités. N'entreprenez pas de détruire l'indestructible. Contentez-vous d'améliorer, si peu que ce soit. Mais ne parlez pas de guérir. Sans quoi, vous savez ce qui vous attend, le charlatanisme. On n'a jamais parlé comme cela à l'Eglise, excepté peut-être Lamennais et Montalembert dans leurs plus mauvais moments. Car, enfin, il est bien certain que l'Eglise se donne aujourd'hui comme capable de guérir le socialisme, et comme seule capable de le faire. Toutes les négociations de Léon XIII roulent sur ce pivot.

Dans l'ordre religieux, d'après l'auteur, on ne convertit plus (autrefois on convertissait autrement, mais cet heureux temps est passé), on ne convertit plus

qu'à la vérité bien présentée et bien défendue. — Or vous ne pouvez pas, zélé missionnaire du congrès de Chartres, malgré vos admirables intentions, bien présenter le remède du socialisme, et encore moins bien défendre son efficacité. Ayez au moins le mérite de vous abstenir. L'auteur nous cite à ce propos une pensée de Pascal, qui disait déjà sous Louis XIV que : vouloir mettre la religion dans les cœurs par la force et les menaces, ce n'est pas y mettre la religion, mais la terreur. — Conclusion : on aurait dû laisser subsister Port-Royal-des-Champs, puisqu'on ne pouvait pas le convertir. Mais les dragonnades étaient à la mode sous le plus grand des rois. Que de choses il y aurait à dire sur tout cela ! Tenons-nous à la pensée de Pascal. Nous ne comprenons pas bien quel rapport il y a entre cette pensée et les conseils que l'auteur donne à M. de Mun. L'orateur du congrès a-t-il jamais eu l'intention de mettre la religion dans le cœur des ouvriers au moyen de la terreur ?

Mais peut-être récusons-nous Pascal comme janséniste ? On va nous faire entendre un jésuite, qui parle d'un sujet qui n'a aucun rapport avec la pensée de Pascal. N'importe, si cela ne se suit pas, cela vient l'un après l'autre et fait autant d'anecdotes.

Vous reprochez au gouvernement du roi Charles X de donner des lois qui ne sont pas assez chrétiennes. Mais le gouvernement ne pourrait-il pas répondre : donnez-moi un peuple chrétien à gouverner, et je donnerai les lois qui seront selon la perfection de l'Evangile. Un gouvernement peut-il se mettre en opposition avec la masse du peuple qu'il doit gouverner ? Un ancien législateur disait qu'il avait donné, non les meilleures lois, mais les meilleures que le peuple pût porter.

Ces paroles sont tirées d'une lettre du P. Rosaven à M^{me} Schwetchine. Cette grande dame qui avait beaucoup d'esprit parce qu'elle avait été élevée à l'école de M. de Maistre et de dom Guéranger, et qui en avait à la fin perdu un peu, parce qu'elle s'était fait élire matriarche par l'école catholique libérale, aurait bien pu lui répondre, et peut-être l'a-t-elle fait : Mon Révérend Père, si vos maximes de gouvernement sont bonnes dans la généralité où vous-les donnez, je ne puis plus vous plaindre d'avoir été chassé de Russie par Alexandre I^{er}, mon souverain, car il n'eût pas pu vous garder plus longtemps, vous et vos confrères, sans se mettre en opposition avec la masse du peuple qu'il devait gouverner. Je ne blâmerai pas non plus Charles X quand il signera les ordonnances du 16 juin 1828, qui fermeront les collèges des jésuites français, et régleront les petits séminaires au détriment des vocations ecclésiastiques. Puisque ce malheureux roi n'a pas un peuple chrétien à gouverner, il ne peut pas lui donner des lois qui soient conformes à la perfection de l'Evangile. Et enfin, mon cher Père, quand les Orléans, l'Empire ou la République vous renverront de France, comme vous l'avez été de partout, je serai aux regrets de vous perdre, mais je ne pourrai m'empêcher de penser et de dire : Le P. Rosaven a lui-même signé son acte de bannissement, le jour où il a dit que le législateur doit subir les ordres que le peuple lui intime par ses élections.

Il est bien vrai qu'un peu plus loin le Père déplore cet état de choses, et qu'il conclut de là que la rénovation du christianisme en France doit être l'œuvre

« du zèle brûlant des missionnaires ». Mais, par malheur, le zèle brûlant des missionnaires n'est pas du goût du peuple, qui ne veut plus être chrétien, et en vertu des principes du P. Rosaven, l'administration royale de la Restauration, vers la fin du règne de Charles X, supprima peu à peu les missions dans toute l'étendue du royaume. Telles étaient les meilleures lois que le peuple français pût porter. Les missions préconisées par le P. Rosaven auraient été un traitement moral très bon en lui-même, mais l'état du malade ne le comportait déjà plus. C'est encore lui qui a la bonhomie d'en convenir.

Il s'en faut donc beaucoup que la lettre du P. Rosaven contienne les admirables leçons de sagesse et de pieuse sagacité que M. de Falloux se plaît à y trouver. Les papes et les évêques en ont toujours donné d'autres aux rois et aux législateurs. Sans doute les maximes pontificales ne prétendent pas imposer à un souverain de faire ce qu'il ne peut pas faire. Mais elles le préviennent que, quand il veut prendre en main la cause de Dieu, il est plus fort qu'il ne le croit, parce qu'il n'est pas seul, et que Dieu est avec lui. Si tout le monde lâche pied, si le gouvernement tombe d'accord que le peuple ne veut plus de religion, et qu'il faut le servir suivant ses goûts, alors vous arriverez bientôt à fermer les églises après les couvents, et les méchants, ne cessant d'obtenir, ne seront satisfaits que quand ils auront tout obtenu. Cet abandon ferait frémir. Aussi le P. Rosaven reçut-il de l'épiscopat français le plus magnifique démenti. Malgré ses divisions lamentables en gallicans et en romains, il fut presque

unanime à repousser les ordonnances de son collègue Féutrier. Les réclamations furent éclatantes, persévérantes, et aucun évêque, en déplorant la perte de ses maisons d'éducation chrétienne, ne voulut se payer de la pieuse sagacité d'un jésuite malavisé.

IV

M. de Falloux fait encore un soubresaut inexplicable d'après les règles les plus élémentaires de la logique, et il s'écrie :

Non ! me répondront mes contradicteurs, ces maximes du passé ne conviennent plus, la société actuelle est incurable, elle est tout entière issue de 89; nous ne séparons point 89 de 93; nous combattons avec la même ardeur la cause et l'effet. Ainsi 89 est bien la pierre d'achoppement? Je laisse un des vôtres répondre là-dessus avec une équité de vues et une justesse de termes auxquelles on ne saurait rien ajouter. La déclaration des droits de l'homme, dit M. Poujoulat, « empruntée aux formes américaines et dont la rédaction fut le résultat de longs débats et de dissertations politiques et philosophiques, renferme des maximes incontestables et des principes utiles mêlés à de dangereuses abstractions ». Plus loin, et résumant son appréciation de la Révolution française. M. Poujoulat conclut ainsi : « Si la démocratie nous épouvante, c'est à cause des vengeances implacables qu'attirerait sur le monde son triomphe absolu et violent. Nous regardons comme un temps perdu celui qu'on passe à déclamer contre la démocratie; elle existe dans notre société, ses progrès sont l'œuvre des siècles, et le genre humain ne recule pas; l'office des gouvernements est de diriger la démocratie; c'est en dirigeant la foudre qu'on s'en préserve. ».

Oui, M. Poujoulat a mille fois raison ; les siècles ne reculent pas plus que les fleuves, qui se déplacent quelquefois à leur embouchure, mais qu'on n'a jamais vus remonter à leur source. Partant de là, il faut donc s'appliquer à extraire de cette société de 89, grand mélange de vrai et de faux, de justice et de violence, de prévoyance et d'aveuglement, de christianisme et de philosophie, des éléments de salut et d'avenir. Cela peut nous plaire plus ou moins, entrer plus ou moins dans nos sympathies intimes, mais cela est forcé.

Tout cela est un impur amalgame des éléments les plus disparates.

D'abord, d'où vient à l'auteur cette prétention de nous imposer l'autorité de M. Poujoulat ? C'est comme si M. Poujoulat prétendait nous imposer l'autorité de M. de Falloux. M. Poujoulat est un écrivain très honorable, qui a rendu beaucoup de services aux lettres, et qui pèse beaucoup dans la balance de ses amis. Mais enfin, on ne peut pas l'imposer aux autres parce que la voix publique ne l'a pas classé parmi les hommes de génie.

La déclaration de 89 fut le résultat de longs débats anti politiques, de dissertations plus idéologiques que philosophiques. La déclaration de 89 a été jugée par quelqu'un qui s'y connaissait mieux que M. Poujoulat et M. de Falloux. Ce quelqu'un est Pie VI, qui a déclaré que la déclaration était non moins contraire à la société qu'à la religion. Cette sentence peut plaire plus ou moins aux catholiques libéraux, elle peut entrer plus ou moins dans leurs sympathies intimes, mais elle est forcée pour tout catholique qui ne veut pas cesser de l'être.

La démocratie existe dans notre société. — C'est un

fait incontestable et que nous ne contestons pas. — Ses progrès sont l'œuvre des siècles. — Oui, des siècles de décadence ; prouvez le contraire. — Le genre humain ne recule pas. — Vraiment ! C'est pourquoi, en allant du train dont nous le voyons avancer, dans mille ans d'ici, il sera parfait. M. de Falloux tombe en extase devant cette prophétie, si différente de celle de Notre-Seigneur, en parlant de son second avènement. Il s'écrie : Oui, M. Poujoulat a mille fois raison, et il ajoute à la comparaison du cours des âges une image géographique qui a la meilleure grâce, et qui prouve qu'il connaît les delta : Les siècles ne reculent pas plus que les fleuves, qui se déplacent quelquefois à leur embouchure, mais qu'on n'a jamais vus remonter vers leur source. — Pas possible ! Ainsi Dieu a fait l'humanité comme un fleuve. Cependant nous croyions que l'humanité était sujette à une loi de liberté morale, et que les eaux étaient assujetties à une pente fatale d'écoulement. Il nous semblait que l'humanité avait reculé à Byzance avec Photius et à Constantinople avec Mahomet II. Nous allions jusqu'à penser que, même en Occident, l'humanité avait reculé subitement après Charlemagne. Mais nous nous trompions, et les papes aussi, en accusant les temps de devenir de plus en plus mauvais. L'humanité suivait son cours de plus en plus majestueux.

Partant de là, l'auteur entreprend un voyage de long cours à travers les billevesées et les puérités, afin d'extraire du grand mélange de 89 le vrai, le juste, le philosophique, le chrétien, les éléments de salut et d'avenir contenus dans une déclaration que le martyr

de Valence a déclarée être tout le contraire de la société et de la religion : *Illa scilicet jura hominis religioni et societati adversantia*. M. de Falloux croit nous donner un grand avertissement, auquel personne n'avait pensé avant lui, en disant aux radicaux qu'ils doivent compter avec l'immortalité du christianisme, et à nous que nous devons compter avec la durée de la Révolution. — En ce qui nous concerne, quand avons-nous espéré qu'un gouvernement bien disposé allait fermer pour jamais l'abîme des révolutions ? C'était une phrase des proclamations... préfectorales sous la Restauration. Ceux qui croyaient que la légitimité du trône, avec tant d'illégitimités autour du trône, suffisait à faire ce miracle, ont pu publier cette vantardise, qui a fait fortune, surtout après la campagne d'Espagne du duc d'Angoulême. Mais notre génération n'a jamais été éblouie de cette illusion. Nous connaissons par une longue expérience la ténacité de la Révolution comme celle du protestantisme, comme celle du schisme d'Orient. Tout cela n'a aucun motif raisonnable d'être, mais tout cela est enraciné dans de profondes habitudes, comme le mahométisme lui-même sous certaines latitudes, et tout cela, humainement parlant, doit exister longtemps.

Nous pouvons garder cette triste conviction tout en disant que la Révolution a fait banqueroute à ses vassaux. Par exemple, quoi de plus clair, surtout après le discours de M. de Mun, que cette assertion : « La Révolution n'a profité en rien aux ouvriers, bien au contraire ; car elle leur a fait banqueroute de tout ce qu'elle leur avait promis ». Mais il est vrai qu'elle a

offert à l'ouvrier et qu'elle lui a garanti une liberté qui a toujours un grand charme pour la nature corrompue, la liberté de ne plus servir Dieu, ce qui fait qu'un trop grand nombre d'ouvriers pardonnent à la Révolution d'être insolvable à leur égard, grâce à cette indemnité.

Vous nous dites que la Révolution est en pleine vigueur dans le Code civil, par la liberté politique, qui constate le triomphe de la liberté religieuse. — Nous le savons comme vous et n'avons pas plus besoin que vous de le nier. Mais vous ajoutez que la liberté religieuse a été garantie non seulement par le Code civil, mais par le concordat. Oh ! cela est trop fort ! Nous demandons quel est celui des dix-sept articles du concordat qui porte : Tous les Français auront la liberté de conscience, et chacun pourra choisir son culte ou s'abstenir de tout culte, à son gré.

Enfin, dites-vous, la Révolution est en pleine vigueur pour ceux qui n'y ont cherché que le vote des lois par des Assemblées librement élues. — Cette assertion ne laisse pas de surprendre sous la plume d'un politicien qu'on croyait de la droite, au moment où celle-ci a tout sujet de se plaindre que les Assemblées peu librement élues soient encore plus librement invalidées. D'ailleurs, les Assemblées étaient-elles plus librement élues sous l'empire autoritaire ? étaient-elles plus librement élues sous le régime censitaire, sous le coup de la révolution de Juillet et dans les trances de la révolution de Février ? Ah ! qu'il y en aurait à dire sur la liberté des élections telle que la Révolution nous l'a faite ! Et nous aurions toujours cru que cette plainte oratoire appartenait au réper-

toire de M. de Falloux. Il a fallu qu'il eût en tête les catholiques ultramontains pour s'en dessaisir.

Arriver trop tard pour arrêter des gens qui courent vers l'abîme, avertir trop tard des hommes qui peuvent compromettre la cause à laquelle on a consacré sa vie entière, quel supplice, et que de malheurs sont arrivés en France parce que des hommes qui voyaient juste n'ont pas osé parler haut !

- Les gens qui voient juste et qui ne courent pas vers l'abîme, sont ceux qui, croyant à la durée de la Révolution, n'en croient pas moins que la contre-Révolution doit la combattre, sous peine que la Révolution, non seulement soit éternelle, mais qu'elle soit universelle, et qu'il n'y ait place que pour elle sur la terre. Les gens qui voient faux sont trop souvent ceux qui osent parler le plus haut.

Au dix-huitième siècle, quand on fit mourir d'une mort cruelle et infamante le chevalier de la Barre, qui n'avait pas vingt ans, pour un sacrilège qui n'était pas absolument prouvé, si un catholique se fût levé et eût dit : — Vous ne pouvez pas prononcer, vous ne pouvez pas exécuter une telle sentence ; elle est odieuse en elle-même ; elle est odieuse par le caractère et l'impiété trop connus de ceux qui tiennent les balances et le glaive de la justice ; hâtez-vous d'abolir une telle législation et de tels supplices ! — vos aînés n'eussent pas manqué de s'écrier : Voilà un catholique qui passe à Voltaire ! Non ! ce catholique prévoyant et courageux eût désarmé, peut-être annulé Voltaire. L'aveuglement et la timidité des autres ont fait la fortune politique et la popularité de Voltaire. Si les catholiques de son temps avaient parlé avant lui — et plus sincèrement que lui, — des grandes questions déjà mûres à cette époque, des réformes de la législation, de la protection des faibles, du frein des puissants, de l'abolition de la torture, du regrettable emploi de certaines portions de la fortune publique et même des revenus ecclésiasti-

ques, ces catholiques eussent rendu au clergé tout le prestige qu'ils ont abandonné à l'*Encyclopédie*. Voltaire fût resté un homme d'un merveilleux esprit ; il en eût fait le déplorable usage qu'a récemment flétri l'éloquent apôtre dont Rome et la catholicité tout entière portent aujourd'hui le deuil ; mais tout cela fût resté dans le domaine du libertinage de l'esprit, et les peuples n'eussent point été chercher là leurs inspirateurs et leurs guides. La philosophie et toute littérature spéculative qui usurpe ce nom est fort peu de chose pour les masses, la philosophie ne les émeut et ne les passionne que quand elle leur parle de leurs souffrances et se présente comme leur avocat d'office : Voltaire et Rousseau l'ont bien compris. Pourquoi d'autres de leurs contemporains ne l'ont-ils pas compris aussi ?

Ce passage est d'une suprême importance : M. de Falloux y révèle le fin fond de son âme. Il accuse la France catholique d'avoir condamné à mort le sacrilège le plus odieux qu'on puisse imaginer. Et nous disons bien la France catholique, non pas seulement les tribunaux qui prononcèrent. En effet, quel est l'évêque français qui a réclamé ? Pas un, pas même le vénérable évêque du diocèse d'Amiens, où le crime avait été consommé, Mgr de La Motte, de sainte mémoire. Il y avait en France, au cours du dix-huitième siècle, des évêques, des religieux et des prêtres distingués par leurs vertus et leurs talents. Aucun ne prit la défense du chevalier de la Barre, et M. de Falloux en convient lui-même, quand il déclare que s'il s'était présenté quelque catholique pour déclarer qu'on ne pouvait pas supplicier le chevalier félon à Dieu, il eût été accueilli par ces cris : Voilà un catholique qui passe à Voltaire !

Mais il n'y avait pas seulement en ce temps-là les catholiques français, il y avait le clergé de toutes les

autres nations. Or ni en Espagne, ni en Italie, ni en Autriche, ni même parmi les pasteurs protestants d'Allemagne et d'Angleterre, aucune voix ne se leva pour plaider les circonstances atténuantes en faveur du sacrilège. Ajoutons le couronnement à cette démonstration par voie d'autorité. Il y avait alors sur la chaire de Saint-Pierre un Pape digne de sa haute mission par l'élévation et la fermeté de son caractère, Clément XIII. Il ne craignait pas de déplaire aux rois légitimes, en leur reprochant des excès de pouvoir, et plutôt que de taire ces revendications qui déplaisaient à des adversaires plus forts que lui, il fit volontiers le sacrifice d'Avignon et de Bénévent au maintien de la justice. Si le supplice de la Barre lui avait semblé une monstruosité commise au nom de la religion, il n'aurait pas manqué de le dire, comme il le fit courageusement à l'occasion de la condamnation des jésuites. Il n'en fut rien. M. de Falloux n'avait pas encore éclairé le monde par les lumières, la sagesse et la mesure qu'il devait emprunter à l'*Encyclopédie*, puisque l'Evangile ne les fournissait plus.

L'ancien régime succomba sous le poids de ses fautes devant Dieu, et sous le poids de son attachement à la religion de Notre-Seigneur devant les Voltairiens. Louis XVI, l'innocente victime, mourut sur l'échafaud, et racheta les fautes de ses aïeux. L'Empire fit son épopée militaire et succomba à son tour, ne pouvant soutenir plus longtemps un despotisme universel. La Restauration nous fut promise avec les Bourbons. M. de Falloux, encore bien jeune, eut le plaisir de voir rentrer en France les débris de cette famille auguste

dont il a écrit l'histoire pendant sa période sanglante. Si les anciens Bourbons n'avaient pas vu juste en 1766, les nouveaux Bourbons, ayant entendu Voltaire et les fils de Voltaire qui avaient parlé assez haut, durent s'empressez de donner tort à leurs parents du dix-huitième siècle, et d'exprimer leurs regrets qu'un catholique ne se fût pas levé pour les empêcher de compromettre la cause à laquelle ils avaient consacré leur vie entière. Non, au contraire; à peine arrivés au milieu de leur éphémère domination, vers 1825, ils proposèrent la loi du sacrilège, comme le seul moyen de faire respecter de tous la religion de l'Etat, qui était la vraie.

Un évêque irréprochable, sauf le gallicanisme, Mgr Frayssinous, plus tard précepteur de M. le duc de Bordeaux, porta le projet de loi aux Chambres, et demanda pour le plus grand des sacrilèges la peine que l'étudiant d'Abbeville avait subie un demi-siècle auparavant. Personne ne réclama dans le clergé français; le pape Léon XII se leva encore moins que son prédécesseur. Mais les fils de Voltaire firent fureur; ils pensaient et parlaient comme M. de Falloux, à qui leur bon sens fait envie, et la loi fut rejetée. C'était la fin du règne politique de Jésus-Christ. Sans protection légale, la religion catholique, exposée aux outrages quotidiens, fut abandonnée de plus par ceux qui ont besoin de craindre ou de se faire craindre. L'union de l'Eglise et de l'Etat, lézardée depuis longtemps, chancela comme une ruine qu'on ne répare pas. Nous arrivons à la séparation par une logique plus serrée que celle de l'auteur; mais il ne doit pas oublier que cette

séparation est condamnée par le *Syllabus*. Ainsi, jusqu'à ces derniers temps, il n'y a eu en France que des catholiques qui ne voyaient pas juste, ou qui, s'ils voyaient juste, n'osaient pas parler haut, et cependant ce catholique, qui nous a manqué et qui ne s'est rencontré que dans un des derniers numéros du *Correspondant*, eût pu désarmer et peut-être annuler Voltaire ! Est-ce croyable, et n'y a-t-il pas beaucoup de forfanterie dans ces prétentions ?

Regardons de plus près et écoutons l'avocat d'office. — On fit mourir la Barre d'une mort infamante. — Qu'y avait-il de plus naturel qu'un chrétien qui avait brisé le crucifix avec toutes sortes de blasphèmes, ne mourût pas d'une mort chevaleresque ? — Mais on le fit mourir d'une mort cruelle ? — Non, d'une simple mort, comme tous les criminels condamnés à mort. Son corps ne fut jeté dans les flammes qu'après qu'il eut été étranglé. — Mais le condamné n'avait pas vingt ans, et le crime n'était pas prouvé. — Misérables subterfuges d'avocat ! La Barre aurait eu quarante ans, et le crime que la justice tint pour prouvé eût été avoué, que vous n'eussiez pas plus pardonné aux juges. C'était moins au tribunal que vous en vouliez qu'à la législation qui, suivant vous, était mûre pour être abolie. « Hâtez-vous d'abolir une telle législation et de tels supplices ! »

Personne n'avait dit cela dans la république chrétienne, pas même parmi les hérétiques, depuis Constantin. Pourquoi abolir la loi ? — Parce qu'elle est odieuse en elle-même. — C'est bien heureux que vous ayez été envoyé au monde pour faire cette révélation.

Ne seriez-vous pas un libre penseur, plus sage que les papes, les empereurs, les grands jurisconsultes, et fait pour en remonter à tout le monde ? Singulier catholique, que celui qui ne tient pas compte de l'autorité universelle ! — Cette législation était odieuse par le caractère d'impiété de ceux qui l'appliquaient. — En 1766, il y avait beaucoup de préjugés, mais n'y avait-il donc plus de chrétiens au Parlement de Paris ? L'auteur l'affirme sans preuves ; nous ne sommes pas obligés de le croire. Mais supposez qu'en effet les juges de Paris fussent des incrédules, qui les empêchait de donner jour à leur incrédulité par leur clémence envers la Barre ? Qui ? Mais c'était la piété de tout le monde que ces libres penseurs n'osaient pas braver, et que M. de Falloux brave si aisément aujourd'hui. La piété générale, est-on libre de n'en pas tenir compte ? Oui, s'il s'agit d'un chrétien du *Figaro*. M. de Falloux ne devrait pas en être.

Mais il fallait désarmer Voltaire ! — Voyons ce que vous nous demandez pour ce désarmement. L'abolition de la peine du sacrilège ; mais cela ne suffit pas. Il vous faut encore plusieurs questions ou réformes qui étaient déjà mûres : l'abolition de la torture et du regrettable emploi des revenus ecclésiastiques. C'était bien ce que disait Voltaire, qui avait vu juste et qui avait eu le courage de l'exprimer. Malgré cette autorité compromettante, on sent que sur le fait de ces réformes, M. de Falloux est heureux de prendre l'Eglise en flagrant défaut d'inopportunité. C'est aujourd'hui la manie de la secte. Cela ne nous empêchera pas de nous en expliquer.

Il y a eu au dix-huitième siècle des revenus ecclé-

siastiques mal employés, malgré le cardinal de Fleury, malgré M. Couturier de Saint-Sulpice, comme au dix-septième, malgré saint Vincent de Paul. Mais l'Eglise en est-elle responsable ? A-t-elle cessé de recommander le bon emploi des biens d'église, de le prêcher avec Massillon, et de menacer les délinquants de la Révolution dans ce monde, et de l'enfer dans l'autre, tant qu'ils abuseraient ? Et ceux qu'elle a conseillés, enseignés, commandés comme ci-dessus, n'ont-ils suivi en rien ses inspirations, même au dix-huitième siècle ? Les revenus ecclésiastiques sont aujourd'hui entre les mains de la bourgeoisie, suivant les désirs de Voltaire. Qui en fait un meilleur usage, des bourgeois ou des prêtres ? Où les pauvres trouvent-ils plus d'accueil et de soulagement ? Pourquoi le paupérisme n'est-il venu au monde que quand les biens du clergé ont eu changé de mains ?

Du reste, on eût pu faire mieux, nous en convenons. Mais nous avouons aussi qu'il est difficile de faire vivre dans une médiocrité relative à leur état ceux qui ont la fortune à leur disposition, qu'ils habitent les châteaux ou les abbayes. Si M. de Falloux connaît un moyen de sanctifier généralement la richesse, qu'il le dise. Ce secret serait plus précieux que la découverte de l'électricité et de la vapeur. Mais jusqu'ici, Voltaire et la Révolution n'ont trouvé d'autres moyens de conformer les propriétaires, soit aux préceptes, soit aux conseils de l'Evangile, qu'en les dépouillant par des lois qui déplaçaient l'abus, le rendaient plus insupportable, et qui ont fini par faire germer le socialisme.

Voyons une autre question déjà mûre à cette époque :

l'abolition de la torture, et procédons à cet examen, en tenant compte de l'état des choses et des esprits à cette époque, et non pas comme si depuis un siècle rien n'avait changé. Autrefois l'action publique avait très peu de moyens à sa disposition. Le télégraphe ne précédait pas le coupable sur toutes ses voies d'évasion. La photographie n'offrait pas sa ressemblance à tous ceux qui avaient charge de l'arrêter. Une gendarmerie nombreuse n'était pas parsemée sur le territoire pour le découvrir et s'emparer de sa personne. Le pays n'était pas sillonné de chemins de fer, qui ouvraient tous les recoins du territoire, de manière qu'il n'y eût plus ni Pyrénées, ni montagnes. Il fallait cependant que le crime fût atteint, ou la société paisible eût été sacrifiée aux exploits des brigands. Comme autrefois, du temps d'Horace, la justice ne marchait que d'un pied boiteux. Cependant, quand elle avait saisi le coupable, fallait-il qu'elle le relâchât faute de preuves suffisantes ? Preuves qu'elle n'avait pas, qu'il lui était impossible d'avoir, mais dont elle savait l'existence dans le for intérieur de l'accusé. Cette condition a paru à tous les peuples trop favorable aux criminels, et destinée à faire pencher la balance de la justice trop partialement de leur côté.

La torture est née de ce besoin de défense sociale, et a été acceptée par tous les peuples civilisés. Avant de l'accuser d'être immorale, il faudrait savoir en quoi elle consistait. On croit généralement que le juge s'emparait d'un suspect, et que, ne sachant rien du crime qu'on lui imputait, il l'envoyait au bourreau pour en tirer par les supplices des aveux qui pussent

le compromettre. Mais le juge, avant de torturer un suspect de crime, et surtout le juge ecclésiastique, n'opérait pas ainsi. Il fallait que des preuves nombreuses, probables, existassent contre lui, quoique non convaincantes encore. Il fallait surtout qu'on sût que l'accusé possédait des secrets relatifs à son crime, et qu'il refusait d'en saisir la justice. Si les débats avaient prouvé que l'accusé faisait partie d'une société secrète, mais si l'on ne savait pas quel était le siège de cette société, de quelles personnes elle se composait, et de quelle conspiration ces personnes s'occupaient, alors, alors seulement, on employait la torture, et ce moyen violent, mais non injuste, produisait de tels résultats de lumière que les magistrats les plus humains et les plus chrétiens n'ont jamais voulu consentir à s'en priver jusqu'aux approches de la Révolution, de cette Révolution voltairienne qui a fait la loi des suspects et qui les a condamnés, non comme criminels convaincus, mais comme criminels soupçonnés.

Mais enfin, dira-t-on, vous ne pouvez pas le nier, aujourd'hui non seulement on a horreur de la torture, mais on s'en passe parfaitement, et la police n'en fait pas moins son devoir. — D'abord, ce n'est pas la question, et puis on ne se passe pas aussi complètement de la torture que vous le pensez ; seulement elle est déplacée, ou, si vous aimez mieux, disséminée. Partons de ce fait avéré qu'il y a aujourd'hui moitié plus de crimes qu'en 1750, et que la police est cent fois plus forte qu'à cette époque. La maréchaussée est devenue un corps d'armée qui eût suffi à Louis XIV pour entreprendre ses conquêtes. Et cependant tout cela ne suffit

pas à assurer le repos public. La population n'est tenue dans les limites de la loi qu'au moyen de garnisons dont Napoléon se serait contenté pour ses plus belles campagnes. On dit en pleine paix : l'armée de Paris, l'armée de Lyon ; on pourrait dire : l'armée de Marseille, l'armée de Lille, celle de Toulouse, de Bordeaux et de Nantes ; sans compter les régiments disséminés sur la surface du pays. Tout cela coûte près d'un milliard. Il faut le trouver, ce milliard. On le demandera avec plusieurs autres aux impôts. Et qui produira l'impôt ? Ce n'est pas l'armée qui porte le fusil, ce sera l'armée qui porte son outillage dans les champs, dans les usines, dans les mines et les manufactures, deux armées innombrables, qui se plaignent de l'inhumanité de leur fardeau et qui trouvent que la torture n'a pas en somme absolument disparu de ce monde. M. de Falloux est incapable de dévider cet écheveau de conséquences. Il a d'autres *par conséquent !*

Supposons avec lui que Voltaire eût alors réussi à abolir la torture en même temps que la loi du sacrilège ; à incamérer au moins une partie des biens du clergé ; à mettre l'autre en portions congrues ; à obtenir la rétrocession des privilèges abusifs : est-il à croire que le déplorable usage qu'il a fait de son esprit par ailleurs fût resté sans influence sur les masses, qui ne s'occupent pas de philosophie spéculative, et que le peuple n'eût pas été chercher auprès des encyclopédistes ses inspireurs et ses guides ? Nous n'en croyons pas un mot, comme nous ne croyons pas un mot de l'assertion de l'auteur, quand il prétend que la

masse de la nation allait à Voltaire et à Rousseau comme à des amis du peuple, qui lui parlaient de ses souffrances et qui lui en offraient le remède.

Ceux qui couraient après Voltaire et Rousseau étaient les libertins de l'époque, devenus de plus en plus nombreux, à mesure que les réformes désirées par M. de Falloux se sont opérées, et qui attendaient de ces orgueilleux philosophes, acharnés l'un contre l'autre, un bien plus grand soulagement que l'abolition de la loi du sacrilège et de celle de la torture, avec qui pas un citoyen sur mille n'avait quelque chose à démêler, mais un soulagement universel, incomparable, celui d'être débarrassé des croyances et de l'accomplissement des devoirs religieux. Ah ! qu'il était commode de n'avoir plus à aller au confessionnal, de ne connaître ni abstinence ni jeûne, ni grand'messes ni repos dominical, et de savoir enfin le secret de la Providence, qui est tout simplement que Dieu ne s'occupe pas de tout cet attirail clérical, et que les momeries des bonzes de la Chine ou des imans de Constantinople lui sont aussi agréables. C'était l'incrédulité qui courait après Voltaire et Rousseau, et toute autre réforme que celle de la religion entière eût été insuffisante à satisfaire les appétits qu'ils avaient irrités.

Nous ne finirons pas ce long chapitre sans aborder une dernière question. Nous ne faisons pas difficulté d'avouer qu'elle n'est pas déjà mûre à notre époque. Cependant nous ne désespérons pas de nous en tirer, en y apportant, comme le veut saint Thomas, un esprit sage, pieux et très prudent. Est-il séant de dire, en parlant de Mgr Dupanloup, que Rome et la catholicité

tout entière portent son deuil ? Alors, que dira-t-on quand le vrai Pape mourra ? Sans doute l'évêque d'Orléans a été un apôtre éloquent, il a pratiqué de rares vertus, il a joué un grand rôle dans l'Eglise. Mais de ce rôle presque sans bornes, et qui visait en effet à l'universalité, quelle est la partie la plus digne d'éloges, celle qui se répandait sur le monde sans mission extraordinaire, ou celle qui se renfermait dans les limites du diocèse dont il était l'ordinaire ? On ne saurait nier que le doute ne soit permis à cet égard. Or, une fois le doute introduit dans les « regestes » de l'illustre défunt, le doute ne s'arrêtera pas, et il prolongera son inspection. Il durera peut-être autant que la génération contemporaine. Les amis de Mgr Dupanloup ne sont donc pas habiles, quand ils veulent tout de suite forcer la note, et emboucher la trompette épique à propos du moindre discours qu'ils entendent consacrer à son souvenir.

On peut expliquer, à la rigueur, comment et pourquoi ceux qui ont la charge de consigner les nouveaux regrets dans les documents publics, écrivent des louanges qu'on croirait lunatiques, en ce sens qu'elles ne laissent voir que le premier quartier de la vérité. Mais il faut aussi convenir que tout cela n'est que provisoire, et que tout cela s'éclipsera devant la majesté de l'histoire émancipée de la tutelle de ses courtisans, quand l'avenir, l'ayant réintégrée dans ses droits imprescriptibles, rattachera à sa couronne tous les rayons du plein midi.

V

M. de Falloux dit encore :

Il en a été de même au point de vue monarchique. Si un ferme royaliste — et presque tout le monde l'était alors — avait osé dire en 87 : — N'attendons pas 89 ; nous sommes, dans l'Assemblée des notables, l'élite des corps privilégiés ; luttons de désintéressement ; prenons l'initiative de ce qui est certainement inévitable ; ne nous laissons rien arracher ! — on se fût encore écrié : Voilà un révolutionnaire ! Et pourtant ce révolutionnaire qu'eût-il fait ? Il eût rallié les bonnes volontés isolées, il se fût bientôt appelé légion ; il eût sauvé la royauté ! Mirabeau fût resté dans le camp monarchique, l'abbé Siéyès devenait impossible, et le nom de Robespierre n'eût jamais imprimé à l'histoire de France une ineffaçable souillure.

M. de Falloux ne se fait pas moins d'illusions relativement à la monarchie qu'à l'Eglise. Dans le courant d'idées où on était en 1787, personne, excepté l'Eglise romaine, ne comprenait les moyens de sauver le trône. L'auteur, en disant : Luttons de désintéressement, ne nous laissons rien arracher, prenons l'initiative de ce qui est certainement juste et certainement inévitable, — croit avoir tout dit. Mais précisément le difficile était de savoir ce qui était certainement juste. Vous auriez aboli la noblesse, on ne lui aurait plus laissé que son nom comme aujourd'hui, vous auriez remis les biens du clergé au gouvernement, sauf le salaire actuel, vous auriez proclamé l'égalité devant la loi, l'abolition du for ecclésiastique, dont il ne restait que des vestiges, et l'accessibilité de tout le monde et des

juifs aux fonctions publiques, vous auriez voté que le roi régnât et ne gouvernât pas sans des élections censitaires ou universelles, vous auriez fait tout cela, que vous n'auriez pas fait assez. On vous aurait dit que toutes ces concessions étaient arrachées, comme celles de Louis XVI, et qu'elles étaient sujettes à repentance. On aurait voulu des garanties d'autant plus inviolables que les concessions étaient plus énormes. La seule liberté de la presse eût semblé capable de protéger les biens matériels et rationnels que vous auriez rendus à la nation après les lui avoir primitivement dérobés, et une fois la liberté de la presse lâchée dans votre lutte de désintéressement, il s'ensuivait tout ce que nous voyons aujourd'hui, et tout ce que nous verrons demain, sauf les coups d'Etat du 18 brumaire, de 1814, de Waterloo, du 2 décembre et de Sedan.

En 1787, si vous aviez voulu sauver la France, il aurait fallu refaire une monarchie chrétienne, casser les quatre articles, car il est clair que le peuple jugera par lui-même le roi qu'il ne pourra plus faire juger par l'Eglise, améliorer le concordat de François I^{er}, rappeler les jésuites si exilés, si dépouillés, si torturés, probablement parce que M. de Caradeuc croyait que la question était mûre à cette époque. Il eût fallu réformer catholiquement les ordres religieux, comme Garcia Moreno en a donné dernièrement l'exemple, consacrer de nouveau la légitimité des biens ecclésiastiques, et veiller à la légitimité de leur emploi, qui doit être la splendeur et la décence du culte, la haute installation et le progrès des études, l'assistance chrétienne au pair de la misère publique, plus le don gra-

cieux offert à la nation mise en détresse par les trop anciennes prodigalités de la cour. Il eût fallu ne donner aucune liberté publique et mesurer partout la tolérance d'après l'équité, la charité et le malheur des temps.

Mais qui est-ce qui pensait à cela en 1787, et M. de Falloux lui-même y pense-t-il en 1878 ? Que de choses il eût fallu encore ! Il eût fallu fonder une économie politique rationnelle et chrétienne, reléguer parmi les abus celle de Turgot, et revenir aux principes de l'Eglise sur l'usure qui ronge la fortune de l'Etat comme celle des particuliers, qui introduit dans les habitudes de la nation les tripotages d'argent, qui dévore l'avenir des générations au profit des pères prodigues, qui condamne l'ouvrier à voir incessamment monter l'échelle de son travail et descendre celle de son salaire, et que la réponse de M. de Falloux jette dans le désespoir : Allez vous plaindre, si vous voulez, à la vapeur, à l'électricité et à la concurrence universelle ! désespoir qui se traduit bientôt par les rêves sauvages de Hoedel, Nobiling, Moncasi et Passanante.

Mirabeau ne se fût pas contenté de l'abolition des lettres de cachet pour rester fidèle à la cour ; il aurait demandé de plus l'abolition de ses dettes, qu'il se fût empressé de doubler.

Siéyès, Loménie de Brienne, Talleyrand, Daunou et tous les abbés qui ne croyaient plus, et tous les moines qui voulaient se marier, auraient cherché la délivrance de leurs vœux dans l'incrédulité générale, qui seule pouvait les tranquilliser, et Robespierre fût devenu possible, parce que l'excès des monstruosité eût appelé le contre-poids des justices divines.

VI

Poursuivons le cours des illusions de l'auteur. Il croit qu'il y a toujours entre les extrêmes un milieu où pénètre la modération, et où elle fait germer ses fruits. Il croit aussi que la nation presque tout entière compose ce milieu. Mais alors pourquoi craindre ou seulement se préoccuper ? La modération aura toujours la majorité et elle portera toujours ses fruits. Si c'est encore là une loi de l'histoire, il nous semble qu'elle est bien difficile à vérifier par l'histoire. Pendant la crise protestante, sauf l'Italie, l'Espagne et, si l'on veut, la France, il nous semble que toutes les nations européennes se sont fixées dans le protestantisme. Le protestantisme serait alors la modération, et les prétentions de la cour de Rome, l'extrême droite, la contre-Révolution ?

Si vous voulez parler de la crise révolutionnaire, nous vous demanderons quand la modération l'a emporté depuis 89 ? Point de modération pendant les dix premières années. Un moment de modération pendant le Consulat, et encore combien l'Eglise n'a-t-elle pas eu à se plaindre dans cette période ? Le peu qu'elle demandait, quelques religieux pour aider le clergé séculier, a été traité par la police comme une prétention extrême, qui ne devait rencontrer que des oreilles fermées. De 1804 à la fin de l'Empire, nous ne voyons

rien de modéré. Sous la Restauration, M. de Falloux représente l'alliance étroite du trône et de l'autel comme une exagération, qui ne pouvait pas pénétrer dans le milieu de la nation entière. Cependant cette alliance a été bien peu compénétrante, et accompagnée de mesures bien hostiles envers l'Eglise. La révolution de Juillet n'a pas montré plus de modération que la Restauration, au contraire ; et il a fallu aller jusqu'à la révolution de 1848, pour obtenir le peu de liberté d'enseignement que l'extrême prévention de la royauté avait toujours refusée.

A la révolution de Février, les Don Juan politiques ont fait leur cour à l'Eglise, et pendant quelques mois, la nation elle-même lui a fait goûter aux fruits de la modération. Mais la liberté de l'Eglise était parallèle de la liberté du radicalisme, et l'anarchie la plus extrême allait éclater, quand l'Empire s'empara du pouvoir. Aussitôt qu'il a été fort, il a cessé d'être modéré envers l'Eglise, que de son côté il a trouvée très peu modérée en osant proclamer le *Syllabus* et l'infailibilité, malgré les conseils de M. de Falloux et consorts. Cependant nous ne pouvons pas croire que le Pape n'ait pas eu une modération de meilleure qualité que celle de Bonaparte et de son ancien ministre Rouland. De la guerre de Prusse aux jours lugubres où nous sommes, aucune modération, de manière que s'il y a un grand milieu national où pénètre toujours la modération, nous sommes bien malheureux, nous qui ne pouvons la rencontrer nulle part, si ce n'est au printemps de 1848, l'espace d'un matin, ce qui ne peut faire une loi de l'histoire.

L'union de l'Eglise et de l'Etat, sous la Restauration, paraît donc à M. de Falloux un excès de politique qui devait se solder par la chute du trône et l'ébranlement de l'autel. Mais les catholiques ne perdirent ni le courage ni le sang-froid, ils en appelèrent au pouvoir et à la liberté. — Par le fait, ils n'en appelèrent qu'aux Chambres qui représentaient la liberté. Celles-ci ne réfléchirent que quand il n'était plus temps. — Au 24 février, dit-il, le clergé se trouva seul debout au milieu des ruines. — Mais il nous semble que le parti républicain s'y trouvait aussi lui, debout, et plus en nombre et plus en force que le clergé : Ledru-Rollin et ses montagnards comptaient pour quelque chose à ce moment. — Le suffrage universel entourait le clergé de sympathie et de respect. Nous le croyons bien, il avait de trop bonnes raisons pour feindre, car il espérait avec beaucoup de présomption faire du clergé une annexe de la République, un partisan de la liberté en tout et partout, un ami du droit commun. Cette espérance valait bien un appât sans doute. On tendit au clergé celui de la liberté d'enseignement secondaire, on lui fit espérer le retour du Pape à Rome, deux faveurs provisoires dans les intentions de ceux qui les faisaient.

On était en face, dites-vous, de ces mêmes éléments qu'on pourrait suivre de siècle en siècle, en remontant jusqu'à la Jacquerie. — Mais pas du tout. L'ancienne société n'a rien de comparable à la Révolution française. L'ancienne société n'a connu que des hérésies : les vaudois, les wicléfistes, les hussites. La Révolution seule a voulu chasser Dieu de la politique et fonder

la théorie de l'Etat sur l'athéisme pur. — De ces éléments éternels de l'éternelle révolte humaine, on a extrait par la patience, par la raison, par cette habileté que quelques-uns détestent, on ne sait pourquoi, tout ce qui a constitué la grandeur française. — C'était plus facile qu'aujourd'hui, où la base manque; mais nous n'avons jamais dit un mot contre la patience et la raison, pas plus que contre l'habileté. L'habileté, la raison, la patience, sont trois attributs du Saint-Siège. acclamés dans tous les temps et par tous les partis. Nous n'avons jamais mal parlé que de l'habileté de M. de Falloux, et, s'il ne sait pas pourquoi, nous sommes plus avancés que lui.

Encore une loi de l'histoire, comme dans la *Crise de l'Eglise*. — Quand le génie manque au bien (lisez, quand le parti catholique libéral n'est pas aux affaires), le bien chancelle et recule. Quand le génie manque au mal, c'est le mal qui succombe. — Quand le génie manque au bien! nous croyons cependant que l'Eglise n'a jamais déployé plus de génie que pendant la période protestante qui en a montré moins qu'elle, et néanmoins le protestantisme est resté maître du terrain dans la majeure partie de l'Europe, comme nous l'avons déjà remarqué. D'un autre côté, comme le bien a chancelé et reculé à peu près partout depuis l'invasion de la Révolution française jusqu'à nos jours, il faut croire, ce qui est dur à digérer, que nos adversaires ont eu tout le génie dont nous avons été destitués.

« En 1848, les honnêtes gens ont été plus intelligents que leurs adversaires, voilà le secret de leur

triomphe », — qu'ils n'auraient jamais obtenu sans le prestige de Napoléon. — « J'ai vu, sous la Restauration, des alliances commencées sous les auspices les plus favorables aboutir promptement à des désastres. » — Parce que l'alliance de l'Eglise et de l'Etat exclut la modération aux yeux de M. de Falloux. — « J'ai vu plus tard ces liens se rompre, et d'une hostilité déclarée sortir des résultats heureux », — ceux de floréal an XLVI de la République, ceux qui ont duré l'espace d'un matin. — « Ma génération est arrivée lentement mais définitivement à cette conclusion : la séparation de l'Eglise et de l'Etat conduirait une société à la barbarie. » — Mais il n'est point certain du tout que votre génération ait renoncé définitivement à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, saluée par tous les catholiques de la Roche-en-Brenil comme l'idéal, comme la plus belle des thèses, et demandée par les radicaux avec des cris effrayants.

L'alliance de l'Eglise avec les partis, à plus forte raison avec les coteries, est, dites-vous, le pire des régimes qu'on puisse lui souhaiter. — Quand a-t-on vu l'Eglise faire alliance avec les partis et les coteries ? L'Eglise, sous la Restauration, était-elle alliée avec les partis ou avec la maison de Bourbon, purifiée par le martyre ? Est-ce bien là ce que vous appelez, vous, M. de Falloux, « l'épreuve et la contre-épreuve » dont le résultat est demeuré favorable à la République de 1848 ?

« La loi de l'enseignement supérieur a été votée par l'Assemblée nationale et plus tard défendue devant le Sénat avec les mêmes arguments, au nom des mêmes

principes, avec l'aide des mêmes alliances qu'en 1848. » — Il n'y a rien là d'extraordinaire, surtout si les votants espéraient revenir sur leur vote.

« Toute profession de foi, toute attitude politique qui excluent les idées et les hommes modérés sont par ce seul fait frappés de néant. Ah ! il le savait bien le grand évêque d'Orléans ! » — M. de Falloux sait-il bien, à son tour, ce qu'il dit ? Il faut avant tout, et par-dessus tout, qu'une profession de foi politique ne soit pas frappée de néant. C'est le grand évêque d'Orléans qui l'a dit. Mais tous les papes ont dit qu'il fallait avant tout que toute profession de foi ne fût pas frappée d'erreur et d'hérésie. Et cependant la profession de foi de M. de Falloux doit être rédigée avec les idées des hommes modérés. Les idées des hommes modérés sont le seul concile œcuménique à l'infailibilité duquel il ne fasse pas d'objection. Cependant, ce concile modéré commencera par exclure le *Syllabus*. C'est pourquoi nous rejetons d'avance la profession de foi des modérés, qui contiendra une multitude d'hérésies, sorties des entrailles du droit commun.

VII

« *Dieu dans l'éducation, le Pape à la tête de l'Eglise, l'Eglise à la tête de la civilisation.* Voilà le programme que je m'étais tracé dans ma courte carrière politique. J'avoue qu'aujourd'hui encore il me paraît

suffisant, et que la contre-Révolution, qui n'y ajoute rien, peut grandement entraver son succès. »

M. de Falloux nous permettra de penser qu'il prend sa courte carrière trop au sérieux, s'il croit qu'elle avait pour programme les trois grands principes ci-dessus énoncés. Il y a là un agrandissement d'optique, comme la vieillesse en produit souvent, qui lui fait prendre sa carte photographique pour un tableau d'histoire, ou, s'il aime mieux une comparaison académique, un épisode pour une épopée. Mais prenons son programme dans ses plus grandes proportions, nous le voulons bien. Seulement nous lui reprocherons un peu de respect humain dans le premier point, un peu d'hypocrisie dans le second, le troisième est parfait.

Si le Pape est à la tête de l'Eglise, et l'Eglise à la tête de la civilisation, il ne suffit pas que Dieu soit dans l'éducation, ce qui nous fait reculer à la loi naturelle et non révélée. Il faut alors que Jésus-Christ soit dans l'éducation : *Omnia instaurare in Christo*. Peut-être même l'auteur a-t-il voulu le dire, et l'impropriété de ses expressions ne vient-elle que de son ignorance de la terminologie scolastique. Mais nous craignons qu'il n'embellisse la vérité, quand il dit que, pendant son passage au ministère, il voulait le Pape à la tête de l'Eglise. En effet, il ne voulait pas alors de l'infaillibilité du Pape, comme l'a bien prouvé l'article du 10 octobre 1869 du *Correspondant*, auquel il a mis la main avec tous les conjurés. Or, sans l'infaillibilité, le Pape n'est plus que le roi constitutionnel, le chef ministériel de l'Eglise, qui règne pendant que

l'épiscopat réuni ou dispersé gouverne à sa place .
Quoi qu'il en soit, aujourd'hui du moins, M. de Falloux veut Jésus-Christ dans l'éducation, le Pape infail-
lible à la tête de l'Eglise, et l'Eglise à la tête de la
civilisation.

Optime, nous applaudissons des deux mains, et nous
avouons avec lui que ce programme nous paraît en-
core très satisfaisant, et que la contre-Révolution n'y
ajouterait rien, puisque ce programme est lui-même
la contre-Révolution évoquée, acclamée, arborée bien
plus haut que ne l'a fait M. de Mun. Vous craignez
qu'avec le mot de contre-Révolution, M. de Mun ne
donne à penser qu'il veut le rétablissement complet de
l'ancien régime. Mais vous, que donnerez-vous à pen-
ser aux radicaux, quand vous leur direz que vous pré-
parez une restauration intégrale de la France dans le
Christ et dans son Vicaire ? Ce ne sera plus seulement
à leurs yeux l'ancien régime que vous demanderez,
vous voudrez les ramener au moyen âge, sous le gou-
vernement théocratique du Pape, avec la prépondérance
du clergé, les droits féodaux, la dîme, l'inquisition, et
avant tout le droit du seigneur, qui n'a pas encore
existé.

Nous ne comprenons rien au fil des idées de l'auteur
dans cette circonstance. Le fameux programme trilo-
gique est à la dernière page de son manifeste anti-
contre-révolutionnaire, et si vous revenez à la page
précédente, vous lirez que toute profession de foi po-
litique qui exclut les idées et les hommes modérés, est
par ce seul fait frappée de néant. « Ah ! il le savait bien
le grand évêque d'Orléans. » Prenons, en effet, Mgr Du-

panloup dans sa tombe à peine fermée, et supposons qu'il en soulève la dalle avec l'empressement d'un chef qui craint d'arriver trop tard, pour avertir un subordonné qu'il va compromettre la cause à laquelle le maître a consacré toute sa vie.

Que dirait-il au dernier survivant de la Roche-en-Brenil ?

Mais, mon cher ami, à quoi pensez-vous ? Il faut faire une profession de foi avec les idées des hommes modérés, sous peine de la voir frappée de néant. Or comment voulez-vous trouver, entre les ultramontains et les radicaux, un milieu national qui admette le programme de Jésus-Christ partout dans l'éducation, du Pape à la tête de l'Eglise, malgré nos efforts de la villa Grazioli, que vous secondiez alors si généreusement ? Nous nous sommes trompés, je dois en convenir, mais il ne faut pas convenir que cette infaillibilité n'ait pas été tout ce qu'il y avait de plus inopportun pour les hommes modérés. Car le concile n'est pas infaillible sur l'opportunité, et si les opportunistes ont été les plus nombreux, nous pouvons sans nous vanter croire que les inopportunistes ont été les plus éclairés. « L'Europe en feu », comme je l'avais prédit, par suite de ces tendances contre-révolutionnaires, le prouve suffisamment.

Mais il y a surtout un point de votre programme qui me « met au supplice ». Comment pouvez-vous demander que le Pape soit à la tête de la civilisation, quand le Pape a déclaré qu'il ne pouvait se réconcilier avec la civilisation moderne, la civilisation des hommes modérés, la seule qui entre dans leurs idées, et à

l'aide de laquelle il faudra un jour réconcilier cette immense majorité avec l'Eglise? Au nom de l'habileté que je vous croyais, et que vous savez que je ne déteste pas, moi, en face du néant qu'il faut éviter à tout prix, je vous demande comment vous avez pu terminer par le plus intransigeant des programmes la première lettre circulaire que vous lanciez après ma mort.

Nous ne savons vraiment pas ce que pourrait répondre M. de Falloux au fondateur et au premier pontife de l'Eglise catholique libérale. Mais toutes nos suppositions d'une évocation et d'une apparition du maître au disciple sont des chimères. Les restes mortels de Mgr Dupanloup ne feront pas de miracles en faveur du libéralisme, dans lequel il est mort en impénitent comme le P. Lacordaire. L'hiérophante ne viendra pas arracher à son légataire spirituel le mandat impératif, il n'en donnait pas d'autre, que celui-ci a reçu! En effet, il paraît que c'est M. de Falloux que Mgr Dupanloup a désigné comme son successeur, préposé à la garde des vœux inscrits sur la pierre de la chapelle de la Roche-en-Brenil. N'était le faux pas qu'il vient de faire, il en était incontestablement le plus digne, parce que, sinon *doctissimus* et *sanctissimus*, certainement *prudenterissimus*.

A bien réfléchir, M. de Broglie ne pouvait pas lui faire concurrence. Plus grand orateur et plus grand écrivain, sans doute, mais entaché du pire naturalisme contemporain, hérésie spéciale que dom Guéranger a dû flétrir dans tous ses ouvrages, il avait d'autres infériorités encore. Issu de race semi-protestante, avec la morgue du sang, plus préoccupé des intrigues politi-

ques que des intérêts de la propagande religieuse, plus présent d'esprit que de corps aux chapitres généraux de la réforme naissante, d'ailleurs la contre-Révolution manquée du 16 mai l'a frappé de néant pour toute espèce de profession de foi. Tandis que la sirène du Bourg d'Iré, l'ami de cœur de Mgr Dupanloup, le confident des papiers secrets, l'acteur retiré de la scène politique qui peut donner tout son temps à la ferveur des nouveaux initiés, laïque, sans doute, mais ayant un frère cardinal, M. le comte de Falloux paraît bien le personnage le plus propre à remplacer l'éloquent évêque dont la catholicité libérale tout entière porte le deuil, et à la consoler de la perte qu'elle vient de faire. C'est le sentiment du *Français*, du *Journal des Débats*, et naturellement de la *Défense*, qui n'est pas assez récompensée de son zèle.

Le nouveau grand-maître rappellera par son énergie, sur laquelle l'âge ne peut rien, l'illustre prélat qui ne s'est reposé que dans la mort. Il connaît tous les ressorts que son auteur faisait jouer dans les deux mondes, et il ne manquera pas plus que lui d'agilité et de prestidigitation. Dans tous les deux on retrouvera cette intelligence prodigieuse servie par une machine à feu continu, d'une force incalculable, qui a fait l'admiration de l'univers. Nous ne voulons rien diminuer, on le voit, des mérites de nos adversaires, et c'est parce que nous les évaluons à leur juste valeur, qu'on comprendra que nous nous efforcions d'élever contre eux un rempart qui serait bien faible, nous le disons sans modestie, s'il n'enserrait derrière lui les traditions du Siège apostolique.

De son côté, M. de Mun s'est montré aussi capable de comprendre ces traditions sacrées, que de les défendre avec un talent oratoire qu'on voit très rarement au service d'une si bonne cause. Quand, à la Chambre des députés, le jour de son invalidation, il a donné la réplique aux imputations de M. de Falloux, il l'a fait avec une hauteur de vues, une convenance d'expressions, une politesse d'autant plus impartiale qu'on avait parlé de charlatanisme à son sujet, enfin avec une aisance chevaleresque qui a soulevé l'admiration de tous, amis et ennemis. On avait devant soi le fils des croisés, qui s'ensevelissait dans son triomphe !

Pendant ce temps-là, un auguste personnage, à Frohsdorf, lisait dans le *Correspondant* l'article sur la contre-Révolution, et dans le *Journal officiel* le discours du député de Pontivy. Personne n'avait plus intérêt que Monsieur le comte de Chambord à dire son sentiment sur deux champions qui prétendaient également servir sa cause et délivrer leurs âmes vis-à-vis de lui. Il a fait son choix, que les journaux ont promulgué, et sa profession de foi, religieuse et politique, aussi éloquente que chrétienne, met à néant « le cri d'alarme » de M. de Falloux, comme Pie IX avait mis à néant le cri d'alarme de Mgr Dupanloup.

L'évêque d'Orléans s'est soumis, sans doute, à l'autorité du Pape. Mais M. le comte de Falloux n'a pas voulu reconnaître la décision de son roi. Loin d'en être « découragé », il lui a plu de protester contre elle. La lettre de Monsieur le comte de Chambord a été déférée par lui comme d'abus au conseil de rédaction du *Correspondant*. La petite cour de la revue

officielle du catholicisme libéral, statuant en assemblée plénière, a admis l'abus et prononcé la suppression dans ses colonnes de la lettre royale.

Il nous semble que la République a beau jeu avec de pareils réactionnaires.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
PRÉFACE.	v
L'Espagne et la liberté, par M. le comte de Montalembert.	1
L'Église et l'État au Concile du Vatican, par M. Emile Ollivier.	85
Retour raisonnable à la science politique du moyen âge, par M. l'abbé Antoine Cardone, de Naples. . .	155
Della vita et delle opere del R. P. D. Gioachino Ventura, ex-generale dell' ordine dei Teatini, pel P. D. Paolo Cultrera. Palermo, 1877.	181
L'Évêque d'Orléans, Notes et Souvenirs.	217
Etude sur Savonarole, par le R. P. Bayonne.	233
Le Pape Alexandre VI, par le R. P. Leonetti, des Ecoles pies. Paris, veuve Boiveau, 2, rue de la Banque; édition italienne, 3 vol. in-16.	267
Lettre du R. P. Leonetti à M. le Directeur de la <i>Revue des questions historiques</i> , version corrigée par l'auteur.	327
De la Contre-Révolution, par M. le comte de Falloux. .	371

DU MÊME AUTEUR :

DU PRÊT A INTÉRÊT, ou des causes théologiques du socialisme. — Un vol. in-12. Prix, 4 fr. 50 ; *franco*, 5 francs.

SOMME CONTRE LE CATHOLICISME LIBÉRAL. — 2 vol. in-8°. Prix, 12 francs ; *franco*, 13 fr. 50.

APOLÉGÉTIQUE PONTIFICALE. — Un vol. in-12. Prix, 2 francs ; *franco*, 2 fr. 25.

A LA MÊME LIBRAIRIE

(ŒUVRES DE S. ÉM. LE CARDINAL PIE, évêque de Poitiers, nouvelle édition. 9 beaux volumes in-8°, joli papier, brochés. 63 »

Le Tome 9^e contient les Tables générales analytiques et d'Écriture sainte des matières contenues dans les huit premiers volumes.

LES DROITS DE DIEU et les idées modernes, par l'abbé François Chesnel, vicaire gén. de Quimper, 2 beaux vol. in-8°. 10 »

LA RÉVOLUTION ET LA QUESTION SOCIALE, par l'abbé Léon Chapot, chanoine honoraire d'Assise, aumônier de la Miséricorde à Nîmes, brochure in-8°, deuxième édition revue et augmentée. 1 »

LE CARDINAL PIE ET SES ŒUVRES, étude philosophique, religieuse et sociale, par A. Trolley de Prévaux, professeur à la Faculté catholique de droit de Lille, 1 vol. in-12. 2 50

ŒUVRES DE S. G. Mgr GAY, ÉVÊQUE D'ANTHÉDON

*ancien auxiliaire de S. E. le cardinal Pie,
évêque de Poitiers.*

DE LA VIE ET DES VERTUS CHRÉTIENNES considérées dans l'état religieux, — Ouvrage approuvé par NN. SS. les Archevêques et Evêques. Septième édition. 2 vol. grand in-8°, édition de luxe sur papier vergé. 12 »

Le même, huitième édition, enrichie de Tables analytiques. 3 beaux volumes in-12. 10 50

Abrégé du même ouvrage. 1 volume in-12. 4 »

CONFÉRENCES AUX MÈRES CHRÉTIENNES, ouvrage honoré d'un bref de S. S. Pie IX, et approuvé par NN. SS. les archevêques et évêques. 2 beaux volumes in-8°, édition de luxe, en caractères elzéviens, sur vergé teinté, broché. 12 »

Abrégé du même ouvrage. 1 vol. in-12. 4 »

ÉLÉVATIONS SUR LA VIE ET LA DOCTRINE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, ouvrage honoré d'un bref de Sa Sainteté le Pape Léon XIII. — 2 vol. in 8°, sur vergé, brochés. 12 »

